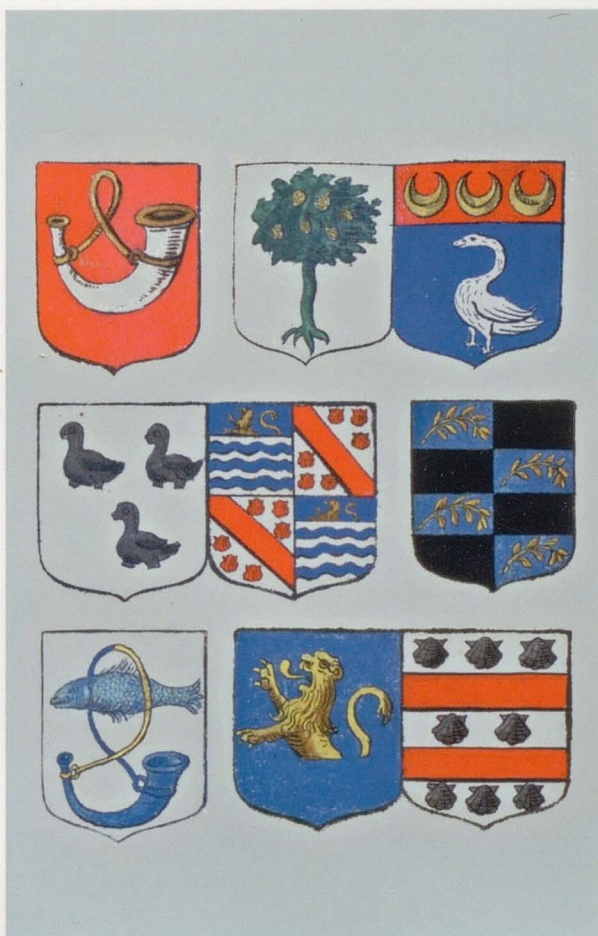


ESSONNE ET HUREPOIX

BULLETIN
de la Société historique et archéologique
de l'Essonne et du Hurepoix
N° 87 (2017)



CHAMARANDE

Les blasons qui ornent la page de couverture sont empruntés à l'Armorial général de la France commencé par Charles d'Hozier en 1697 et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France. De gauche à droite et de haut en bas : Blason de « Gabriel Cordetz avocat en parlement ci devant trésorier de l'extraordinaire des guerres » (noble de robe étampois voué au blanc à sa naissance et représenté en nouveau-né par un ex-voto aujourd'hui conservé au musée d'Étampes) — Blasons de « François Pingré de Farinvilliers conseiller du roy en son grand conseil » (possédant la seigneurie de Gravelle à Auvers-Saint-Georges) et de « Caterine Pepin sa femme ». — Blasons de « Louis-Gabriel Passart, conseiller au parlement en la 2^e des enquêtes » (seigneur de Saint-Escobille) et de « Angelique-Charlotte de Bullion, sa femme ». — Blason de « Isaac-Louis de Ficté chevalier seigneur de Soucy » (possédant un fief à Authon-la-Plaine). — Blason de « Jean Poisson seigneur de Souzy, Laloignée et la Guignerie, medecin de la faculté de Paris, premier apotiquaire du corps du roy » (seigneur de Souzy dans l'actuelle commune de Souzy-la-Briche). — Blasons de « Anthoine de Vandeuil chevalier seigneur d'Estefay, ecuyer du roi » et de « Louise-Françoise de Languedou sa femme » (seigneur et dame en partie de Pussay).

Le blason qui orne la page suivante est celui de l'Essonne. Le projet dessiné par Melle S. Gauthier a été présenté à l'Assemblée départementale qui l'a approuvé le 16 décembre 1968. Il a été entériné, le 25 février 1969, par la Commission nationale d'héraldique urbaine. En voici la description : « D'azur à la bande onnée d'argent [l'Essonne^o] accompagnée en chef d'un noyau atomique d'or éclatant en dix-huit rais du même [le CEA de Saclay] et, en pointe, d'un semi de fleurs de lys d'or [l'Île-de-France] ». Il est apparu sur la couverture en 1987, quand la Société historique et archéologique de Corbeil, de l'Essonne et du Hurepoix, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 1987, prenant en compte la réalité du département de l'Essonne qui avait été créé le 1^{er} janvier 1968, par découpage de l'ancienne Seine-et-Oise. Depuis cette date il a toujours figuré sur la page de titre du bulletin de la société. Il est réapparu sur la couverture en 2005, pour concrétiser le changement de nom de la société devenue Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2003.

BULLETIN

N° 87 (2017)

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

(Fondée en 1894)

Publié avec le concours
de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Île-de-France
(Ministère de la culture et de la communication)
et avec le concours financier du Conseil départemental de l'Essonne



CHAMARANDE



— TERRE D'AVENIRS —

Vie de la Société

L'assemblée générale de la SHAEH s'est tenue le samedi 10 juin 2017 au château de Frémigny à Bouray-sur-Juine.

En prélude, l'association Bouray et son Histoire, association hôte, nous a présenté ses activités. Nous avons ensuite assisté à une conférence de notre collègue M. Jacques Macé sur M. de Sémonville, diplomate et ancien propriétaire du château de Frémigny. Le repas pris sur place a été suivi par la visite du Musée des vieux métiers animé par les passionnés de Bouray et son Histoire. Après une courte halte au petit cimetière et la découverte du caveau de la famille Montholon Sémonville, la journée s'est achevée avec la visite de l'église Saint-Pierre, son architecture et son mobilier sous la conduite de Frédéric Gatineau.

Nous remercions chaleureusement la Société du Domaine de Frémigny qui nous a accueillis gracieusement. Le château est de nos jours un centre de formation et de congrès.

Nos sorties

Notre sortie d'automne a eu lieu le samedi 30 septembre 2017 à Étiolles.

Après un déjeuner au « Chalet d'Étiolles », nous avons été reçus en mairie pour assister à une remarquable conférence donnée par Mme Cécile Berly, historienne spécialiste du XVIII^e siècle, sur la correspondance de la marquise de Pompadour parmi laquelle on trouve de nombreuses mentions d'Étiolles.

Nous avons ensuite, visité l'église Saint-Martin et son riche mobilier. Enfin un parcours dans le village et dans le parc, sous la conduite de M. Leroy, nous a permis d'évoquer le château, aujourd'hui disparu, qui fut la propriété de Charles Guillaume Lenormand d'Étiolles, mari de la Pompadour.

Les Automnales du Livre d'histoire locale de l'Essonne se sont déroulées le 14 octobre 2017. La SHAEH a tenu une table de presse à cette manifestation organisée à Marolles par l'Association Marolles-en-Hurepoix Histoire et Patrimoine, le Comité de Recherches Historiques sur les Révolutions en Essonne et la SHAEH. Une occasion de rencontres avec les nombreuses associations historiques du département qui ont pu présenter leurs travaux et leurs publications.

Grâce au zèle d'Alain Bénard le site de la SHAEH est bien visité et il permet, entre autres, à de nombreuses associations d'histoire locale de faire connaître leurs activités. Merci de continuer à alimenter cette précieuse ressource : www.sha-essonne-hurepoix.fr

En janvier 2018, le bureau de l'association s'est doté d'un comité de lecture pour la réalisation du bulletin. Il est composé d'Alain Bénard, Frédéric Gatineau, Jacques Gélis, Bernard Gineste, Bernard Métivier, Bernard Minet (qui assure le suivi avec l'imprimeur) et François Thiébaud. Consultant : Serge Bianchi.

La collaboration avec l'Université du Temps libre se poursuit. Deux publications sont en projet. La première porte sur la présentation des principaux châteaux disparus de l'Essonne, la deuxième présentera un important travail sur la Guerre de 1870-71 dans le territoire de notre département.

Soumis au vote, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Rapport financier pour l'année 2016 :

SOLDE au 01.01.2016

Livret A	11 105
Compte courant CE.....	6 463
Banque postale.....	265
TOTAL.....	17 833

RECETTES

Intérêts livret A.....	83
Cotisations adhérents	6 567
Subventions.....	2 050
Vente bulletins.....	1 342
Sorties	3 081
Dons	257
TOTAL.....	13 380

DÉPENSES

Cotisations externes	97
Assurances	184
Frais bancaires	201
Frais de bureau.....	44
Affranchissements.....	517
Frais du site internet.....	69
Publications.....	8 174
Tables décennales.....	375
Sorties	2 374
TOTAL.....	12 035

SOLDE au 31.12.2016

Livret A	11 189
Compte courant CE.....	4 481
Banque postale	3 508
TOTAL.....	19 178

Mais reste à régler des factures non parvenues au 31.12.2016 :

Routage Vin et vigne.....	503
Règlement impression Vin et Vigne.....	3 500
TOTAL.....	4 003

Soumis au vote, le rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné à la trésorière.

Les canaux de la Juine, de l'Essonne et de la Rimarde au XVIII^e siècle. Projets de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne et consorts (1759-1767)

Philippe CACHAU, *Docteur en histoire de l'art. Chercheur associé au
Centre de recherche sur l'Europe classique de Bordeaux*

Les projets de canaux de la Juine, de l'Essonne et de la Rimarde¹, repris au milieu du XVIII^e siècle, illustrent remarquablement les conflits d'intérêts auxquels pouvaient se livrer divers particuliers en quête de notoriété et de profits. Ils illustrent également la position monopolistique défendue par la monarchie dans la construction des voies navigables en France sous l'Ancien Régime. Ils témoignent enfin des complicités et des appuis dont pouvaient bénéficier certaines personnalités, dont l'architecte et ingénieur du roi Jacques Hardouin-Mansart (1711-1778), dernier des Mansart², au sein de l'administration royale.

1. Ne pas confondre cette rivière avec la Rémarde, affluent de l'Orge. Cette dénomination fut parfois employée – à tort – par certains auteurs des canaux évoqués ici.

2. Sur la vie et l'œuvre de l'architecte, cf. CACHAU Philippe : *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, thèse d'histoire de l'art soutenue à Paris-I en 2004 sous la direction de Daniel Rabreau et articles sur fiche Wikipédia de l'architecte ou sur <http://philippecachau.e-monsite.com>

Origine du projet

En mars 1760, dans un mémoire adjoint à sa requête en vue de réclamer à Louis XV le privilège de construction et d'exploitation des canaux, Mansart de Sagonne rappelait l'origine du projet³. Il avait adjoint à son historique, un *Inventaire des titres (...)* par lequel il entendait démontrer combien le projet avait « toujours été considéré comme extrêmement utile à l'Etat et au commerce ». Il ne s'agissait pas, rappelle-t-il, « d'un projet récemment imaginé tel qu'on en voit de nos jours qui n'ont que des apparences flatteuses mais illusoires », mais d'« un projet examiné, approuvé, accepté, autorisé [et] exécuté en partie ».

La Juine, dite aussi « rivière d'Étampes », prenait sa source en Beauce à Chambeaudouin, près d'Autruy (Loiret), et se jetait dans l'Essonne, affluent de la Seine, près du château du Bouchet (Essonne)⁴. Elle fut navigable dès la fin du XV^e siècle lorsque Jean

3. Archives nationales, F¹⁴ 692, *Mémoire pour parvenir à la Construction d'un Canal sur les Rivières de Remard, de Juine et d'Essonne Et établir sur ces trois Rivières, la Navigation et le Commerce jusqu'à la Ville de Paris*. Sauf mention contraire, tous les documents cités dans cet article sont issus de cette cote. Les plans et certains devis de Mansart de Sagonne évoqués sont aujourd'hui perdus. Sur l'histoire de ce projet, cf. également : LE FRANÇOIS DE LA LANDE Joseph-Jérôme : *Des canaux de navigation et spécialement du canal de Languedoc*, Paris, 1778, p. 281-284 ; PINSON Paul : « Recherches sur la navigation d'Étampes à Corbeil depuis le XV^e siècle jusqu'à la cessation en 1676 suivies de l'exposé historique des tentatives faites au XVIII^e siècle pour le rétablissement, d'après des documents inédits », *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, 5^e année, 1889, p. 119-158 ; « D'encre et d'eau. Les projets du canal de l'Essonne », *Aux sources de l'histoire locale*, n° 4, 2009.

4. Actuellement situé sur la commune d'Itteville. Cette rivière s'étend sur 55 km et tire son nom d'un hameau de la commune d'Autruy. Elle fut l'un des principaux axes d'approvisionnement de Paris sous l'Ancien Régime avec l'Oise, la Seine, la Marne, l'Yerres et l'Orge, cf. MOLLAT Michel : *Histoire de l'Île-de-France et de Paris*, Toulouse, 1971, p. 354. Sur l'histoire et la géographie de cette rivière, cf. notamment *La Vallée de la Juine* par le Centre culturel de la vallée de la Juine, Lardy, 1995 et LACROIX Jacques : « La Juine et l'Yvette, deux noms de rivières issues de la langue gauloise », *Essonne et Hurepoix*, n° 83, 2013, p. 21-31.

de Foix, comte d'Étampes, désireux d'enrichir sa ville, octroya en 1490 à ses sujets la permission de transférer le port près les fossés de la ville et d'approfondir la rivière pour en améliorer la navigation. Il pensait à juste titre que le transport par eau était un moyen plus aisé et plus rapide que la route pour acheminer les marchandises jusqu'à Étampes⁵.

Au XVI^e siècle, le prévôt des marchands et les échevins de Paris, considérant de leur côté l'avantage qu'il y aurait à acheminer ainsi le blé de la Beauce jusqu'à la capitale, s'intéressèrent au projet. Après plusieurs réflexions et consultations, ils estimèrent que cela ne serait possible qu'en rendant navigable la Juine et l'Essonne, dite « rivière de la Ferté Alais ou de Pluvier »⁶, jusqu'à la Seine. Ils adressèrent au roi un mémoire en ce sens, soulignant la commodité et la facilité que cette navigation procurerait à la capitale.

Par un arrêt de 1527, François I^{er} confirma aux Étampeois leur droit de port et de navigation puis, par les arrêts du 3 septembre 1538 et du 1^{er} septembre 1543, ordonna aux riverains, dont les propriétaires des moulins, de nettoyer la rivière et de procéder aux réparations nécessaires pour faciliter le trafic entre Étampes et Corbeil. Toutefois, malgré ces aménagements, les bateaux qui remontaient la Juine et l'Essonne, ne pouvaient le faire jusqu'à la Seine du fait de l'étranglement du confluent avec l'Essonne. Les marchands devaient donc décharger en-deçà de Corbeil pour transporter leurs marchandises par terre et les recharger ensuite dans le bassin de la ville sur la Seine. Ce système, lourd et onéreux, occasionnait malheureusement de nombreux dommages pour les marchandises, qui périssaient dans l'attente de leur chargement.

5. Le port d'Étampes était alors de 125 m de long sur 47 m de large, pourvu d'un canal de 10 m. On y amenait essentiellement les grains de Beauce et le vin des coteaux environnants. Il fallait 8 à 10 jours pour transporter les marchandises par voies d'eau à Paris, cf. MOLLAT, *op.cit.*, p. 123 et 455 et *La Vallée (...)*, 1995, p. 11. Une quarantaine de bateaux naviguaient régulièrement sur la rivière, cf. LA LANDE, *op.cit.*

6. Cf. LA LANDE, *ibid.* Cette rivière est décrite comme provenant du Gâtinais et située à 14 milles au sud de Paris (*ibid.*).

En 1634, Charles de Lamberville, avocat au conseil privé du roi et au Parlement de Paris, décida, le premier, précise Mansart de Sagonne, de présenter à Louis XIII un projet de jonction de l'Essonne et de la Seine afin de les rendre navigables jusqu'à la Loire. Avec l'appui des marchands parisiens, sur l'avis rendu par le corps de ville, il obtint la permission du roi le 29 juillet. Les travaux de creusement de l'Essonne furent hélas entravés par les oppositions du marquis de Villeroy, seigneur engagiste du comté de Corbeil. Ils ne furent achevés qu'en 1642 « par ordre exprès du Roy », remis au prévôt des marchands de la capitale. Lamberville poursuivit ses opérations jusqu'à Augerville, près de Malesherbes, mais elles furent de nouveau interrompues à son décès en 1643.

Le projet fut repris par le marquis de Villeroy qui obtint, en 1646, un arrêt du conseil du roi et un autre du Parlement, datés respectivement des 20 juin et 31 août. Ils renouvelaient l'autorisation faite à Lamberville à condition que le projet fût réalisé dans un délai de 4 ans. Face aux difficultés rencontrées, le marquis abandonna les opérations jusqu'en 1658, date du renouvellement de son autorisation par un arrêt du Parlement du 8 avril. Cette nouvelle tentative ne connut guère plus de succès que la précédente : la Fronde de 1652 avait ruiné le commerce d'Étampes et de ses environs tandis que les riverains de la Juine et de l'Essonne avaient abandonné leur entretien. La navigation fut ainsi interrompue définitivement en 1676 comme l'atteste l'expertise dressée par Étienne Baudry, marchand de la ville, et Laurent Guillemot, ancien voiturier par eau, en 1700. Leur procès-verbal précisait les réparations et améliorations à effectuer sur ces rivières⁷.

Suite à cette visite, un dénommé Yvonnet, intéressé dans les affaires du roi, receveur de l'hôpital général et procureur de la chambre des comptes de Paris, proposa de faire renaître cette année-là le projet de Lamberville. Les marchands d'Étampes adressèrent en conséquence, en 1701, une requête au Parlement qui demeura sans suite. Pour ce projet, Yvonnet avait rassemblé tous les titres originaux et les copies d'actes qui attestaient l'existence ancienne

7. Cf. PINSON, *op. cit.*, p. 18-19.

de cette navigation. Les pièces furent recueillies à sa mort, en décembre 1732, par son fils Charles-Simon, avocat au Parlement. Mais le projet devait demeurer dans l'oubli durant près de 50 ans.

En août 1749, Yvonnet fils s'en souvint lorsqu'un certain Tralaigue de Saint-Antoine, dit « le marquis de Tralaigue », personnage louche qui ne vivait que d'expédients, qu'il connaissait depuis 1734, profita de son absence de 15 mois en Dauphiné pour lui subtiliser ses documents⁸.

Les projets de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne et de Tralaigue-Dubois de La Rouance

Pour établir son projet, le dernier Mansart s'était largement inspiré de celui de Tralaigue, poursuivi par un des associés de ce dernier, Dubois de La Rouance, lequel allait être le principal concurrent de l'architecte-ingénieur⁹. Le projet des premiers visait à rétablir non seulement la navigation sur la Juine et l'Essonne jusqu'à la Seine, mais aussi à rendre navigable l'Essonne depuis sa jonction avec la première au château du Bouchet jusqu'à Yèvre-le-Châtel sur la Rimarde, affluent de l'Essonne. Un autre canal était envisagé ensuite de Rocheplatte, au confluent des deux rivières, jusqu'à Combreux en forêt d'Orléans afin d'opérer la jonction de la

8. Cf. *infra*. En 1749, Yvonnet fils avait révélé à Tralaigue les plans et mémoires établis par son père pour rétablir la navigation sur la Juine. Enthousiasmés tous deux par la beauté du projet, ils s'employèrent au récolement et à la copie des papiers durant 5 mois. Mais Tralaigue, qui avait d'autres visées, souhaita s'approprier les originaux. Il prétexta d'un nouveau collationnement pour se les faire remettre et se les approprier en l'absence d'Yvonnet fils qui s'était rendu, début 1750, à Lyon et en Dauphiné auprès de sa sœur, la marquise d'Eberon, pour la vente au conseil de sa terre de Saint-Georges d'Espéranche, alors gagée. Les papiers furent recensés par ordre chronologique, avec le tableau des recettes et dépenses, dans un grand registre de 200 feuillets environ par Yvonnet. Cf. note 6 et requête d'Yvonnet fils à Tralaigue, *ibid*.

9. Cf. *infra*.

Seine à la Loire où la Rimarde prend sa source¹⁰.

Devant l'ampleur de la tâche et pour limiter les difficultés administratives, Dubois de La Rouance avait restreint son projet à la généralité de Paris en achevant le canal de l'Essonne à Malesherbes. Il reprit l'idée de Tralaigue de curer et de redresser les trois rivières sur 34 milles de long en construisant un canal de 150 toises entre la Juine et l'Essonne, nanti de 35 écluses dont 33 « à vannes batelières », 18 ponts, un chemin de halage pavé de 28 000 toises et un fossé de 6 500 toises cubes. Il fixa la dépense à 12 millions de livres dont 3,5 millions pour le canal de la Juine, dit aussi « d'Etampes ». Il comptait établir deux coches d'eau par semaine et promettait d'effectuer les ouvrages en six mois après l'obtention du privilège par lettres patentes. Pour le canal de la Rimarde, le délai fut porté à un an.

Le projet de Mansart de Sagonne était sensiblement identique dans son tracé : il envisageait de canaliser l'Essonne depuis Pithiviers jusqu'à Corbeil ; la Rimarde depuis Yèvre-la-Ville, voire Chambon en forêt d'Orléans, jusqu'à leur jonction à La Neuville ; et la Juine depuis Étampes jusqu'à sa jonction avec l'Essonne, au lieu-dit Paleau (fig.1). De là, les bateaux parviendraient sans inconvénient aux ports parisiens de Saint-Bernard et de Saint-Paul.

Mansart justifia, dans un mémoire, l'intérêt de son projet pour l'approvisionnement de Paris et les finances royales¹¹. Les trois rivières voisinaient, disait-il, avec cinq provinces : la Beauce, le Gâtinais, le Hurepoix, l'Orléanais et le Pays chartrain. Elles étaient riches et produisaient « abondamment des vins, des eaux de vie, des foins, des froments, des avoines, des orges, des farines, des menus grains, des veaux, des volailles et gibiers, des bois de charpente, de charronnage et autres tant à travailler qu'à bruler, des charbons, des fers, merceries et clincailleries, des cires, sucres, huiles, savons,

10. Cf. LA LANDE, *op. cit.* Rappelons que l'Essonne prend sa source au-dessous de Pithiviers (*ibid*). La Lande évoque uniquement le projet de Tralaigue, modifié par Dubois de La Rouance, à défaut de celui de Mansart de Sagonne, son seul concurrent direct.

11. Cf. note 3.

fruits de toutes espèces, Enfin des pavés, et matériaux ». Par cette énumération, il entendait démontrer les profits substantiels que procurerait leur exploitation. Cet aspect des choses n'avait pas échappé non plus à ses concurrents.

Ces marchandises, exposait Mansart, étaient jusqu'à présent transportées à Paris par terre et à grands frais alors que leur transport par eau faciliterait, au contraire, leur acheminement dans de meilleures conditions, à moitié prix et plus rapidement¹². La cherté du transport terrestre amenait à consommer ces marchandises sur leurs lieux de production, ce qui avait pour conséquence la sous-exploitation de la plupart des terres, faute de débouchés. En revanche, rappelait-il, la réalisation de canaux sur les trois rivières et la modestie de leur coût de transport permettraient aux habitants des provinces concernées de mettre davantage de terres en culture, notamment par l'assèchement des marais, ce qui leur procurerait de bien meilleures terres. Elles relanceraient ainsi leur économie. Quant aux Parisiens, ils trouveraient dans les quantités produites de quoi assurer leur approvisionnement régulier en même temps que la baisse des denrées.

Mansart rappela, enfin, que le roi trouverait là moyen de rétablir à bon compte et sans augmenter le budget de l'État, le commerce et l'agriculture des cinq provinces, ainsi que ses revenus à partir des droits d'entrée perçus dans la capitale. Par la canalisation de la Rimarde jusqu'à Chambon, on acheminerait aussi vers Paris et les ports de la Seine, le bois des forêts de Dourdan et d'Orléans, lesquels serviraient notamment à la construction des vaisseaux du roi, « ce qui sera », précise l'architecte-ingénieur, « d'un grand secours pour augmenter les forces maritimes avec moins de dépenses qu'il en coûte aujourd'hui »¹³. Pour mieux convaincre le souverain, il

12. Pour Mansart de Sagonne, il était clairement démontré que, quand les voitures étaient très chargées, on parcourait plus rapidement les 14 lieues entre Étampes et Paris par eau que par terre en usant du courant des rivières plutôt que d'une route cahoteuse (cf. *infra*).

13. Mansart de Sagonne était très versé dans les questions maritimes, cf. CACHAU, *op. cit.*, t. I, p. 673-676 et 721-724.

rappelait que tous ces avantages avaient motivé ses prédécesseurs à accorder leurs privilèges et qu'il n'avait pour motivation, dans ce projet, que « l'amour seul du bien public ». Il se faisait « donc un point d'honneur d'y réussir » car il en allait de sa réputation.

Mansart de Sagonne déclarait avoir eu l'idée du projet suite aux « examens et opérations de son art » qu'il effectuait alors pour un ami qui l'avait appelé sur sa terre en Beauce. Il faisait allusion là à son ami Gilbert-Jérôme Clautrier, premier commis du contrôleur général des Finances, pour qui il reconstruisait le château de Montauger, situé en bordure de l'Essonne, près de Corbeil¹⁴. Il déclarait « avoir plusieurs fois admiré la beauté et le volume » de ces rivières dont il connaissait depuis longtemps les sources et leurs confluent dans la Seine, ainsi que la pente naturelle de leurs eaux, ce qui « luy fit naitre », précise-t-il, « des réflexions très sérieuses sur le projet de [les] rendre navigables et commerçantes » afin de « fertiliser » les cinq provinces qu'elles arrosaient. Il n'avait pu ainsi « résister à l'attrait (...) de se rendre de plus en plus utile à sa Patrie » ! Nous verrons que la réalité est plus nuancée¹⁵.

Mansart prétendait avoir parcouru à ces fins « luy meme » les trois rivières ; en avoir sondé le terrain, levé les plans et « pris les nivellemens depuis un bout jusqu'à l'autre avec une exactitude scrupuleuse » ; « réduit les pentes » ; avoir « trouvé des moyens faciles de donner aux parties de terrains qui pourraient se trouver peu solides et marécageux la solidité qui leur manque » ; « cherché les lieux d'où il pourrait tirer les matériaux propres aux constructions » et les avoir trouvés à proximité de « bonne qualité et en quantité plus que suffisante » ; « réglé le nombre et la forme des ouvrages » ; « pris tous les agrémens [et] les mesures les plus justes pour supprimer par des redressemens toutes les sinuosités (...)

14. Sur cet éminent personnage du contrôle général des Finances au XVIII^e et Montauger (commune de Lisses), cf. CACHAU, *op. cit.*, t. I, p. 520-535 et *Domaine départemental de Montauger (Lisses-Villabé ; 91). Etude historique et architecturale*, Conservatoire des espaces naturels sensibles, Conseil général de l'Essonne, 2004 ; CLAEYS Thierry, *Dictionnaire biographique des financiers en France au XVIII^e siècle*, t. I, Paris, 2011, p. 525-526.

15. Projet d'arrêt de l'architecte (s.d.), cf. note 3 et *infra*.

susceptibles de l'être afin de diminuer la longueur des canaux à établir » ; « cherché l'origine des inondations » qui avaient causé l'interruption de la navigation de la Juine ; « reconnu en prenant les distances et les niveaux des eaux provenant des sources et des marais qu'il serait facile de joindre ces eaux au courant des trois rivières, et par ce moyen de prévenir les inondations par le dessèchement des marais (...) ; et d'en tirer (...) le double avantage d'augmenter considérablement le volume des eaux des rivières ».

L'architecte-ingénieur précisait aussi avoir « pris les mesures les plus justes [suivant] les règles les plus certaines de son art », et avoir « voulu (...) pour plus de sûreté, être lui-même le vérificateur de ses propres opérations » en se transportant de nouveau sur les lieux. « Par de plus grands examens et plusieurs épreuves répétées en divers endroits, [il eut] la satisfaction de connaître que non seulement il y avait une certitude physique de réussir dans cette entreprise, mais qu'il était même des moyens plus simples et faciles pour abréger le tems de son exécution et en diminuer considérablement les dépenses ».

Il était donc persuadé, « sans craindre de compromettre sa réputation », que les trois rivières réunissaient toutes les qualités d'une bonne navigation par l'abondance de leurs eaux, leurs pentes convenables, voire « même un peu trop fortes puisqu'il faudra les réduire et les soutenir par plusieurs écluses ». La construction des canaux était d'autant plus aisée, estimait-il, que « nul obstacle n'en [pouvait] arrêter ni retarder l'exécution », ne s'y trouvant « point de montagne à percer ou à contourner, point de rivière à traverser, point d'élévation d'eaux ». Il ne fallait que suivre la pente des rivières « en aidant la nature par le secours de l'art ».

Selon Mansart, « plus ses découvertes furent laborieuses, combinées et approuvées par l'Expérience qu'il a en ces Sortes d'Ouvrages, Et plus il Se Persuada que si un Projet si utile a l'Etat n'avait point été exécuté (...), on ne devait l'attribuer qu'au deffaut des Lumières ou de fonds de la part des Entrepreneurs, qui presque toujours n'ont aucunes connaissances ny lumieres dans ces sortes d'ouvrages » ! C'était ce « manque de capacité et de bonne foy

des Chefs » qui avait découragé le plus souvent les actionnaires de ces entreprises. Il voyait ainsi l'avidité de certains qui sacrifiaient « le bien public à leurs intérêts particuliers » tandis que d'autres « n'avaient jamais eu d'intention bien sérieuse de passer jusqu'à l'exécution ».

Ses canaux totaliseraient une longueur de 40 568 toises 5 pieds et seraient tous trois de 6,5 toises de large¹⁶. Mansart de Sagonne entendait maintenir sur leur cours, et à toutes les périodes de l'année, le niveau des eaux entre 5,5 et 6 pieds. Il les laisserait à 6 pieds en-deçà du sol afin de permettre l'écoulement des sources et l'assèchement des marais. Les canaux seraient, comme il se doit, bordés de talus pour les trottoirs. Les chemins de halage seraient de 30 pieds de large de chaque côté. Leur cours serait émaillé de 14 ponts de pierre, de plusieurs écluses et logements d'éclusiers « partout où il faudra ». Il prévoyait d'établir quatre grands ports dont un à Yèvre-la-Ville, près des terres de son protecteur, Louis Phélypeaux de La Vrillière, comte de Saint-Florentin, à Châteauneuf-sur-Loire¹⁷, et la suppression de sept moulins qu'il achèterait au denier 25 de leur produit. Mansart envisageait enfin la construction d'aqueducs et de glacis « dans tous les endroits nécessaires » pour l'évacuation des eaux. Il s'engageait à effectuer les ouvrages dans les quatre ans qui suivraient l'obtention des lettres patentes du roi afin « de parer à tous les inconvénients et ne rien faire avec précipitation ». Il espérait, en fait, les réaliser dans un temps moindre.

Mansart de Sagonne avait divisé son projet en huit tranches : la première, de Corbeil à Villeroy ; la seconde, de là au Grand Jœud sur la Juine ; la troisième, jusqu'à Étampes ; la quatrième, de la Chapelle Paillet, au confluent de la Juine et de l'Essonne, vis-à-vis Le Bouchet, jusqu'à La Ferté-Alais. Il se dirigeait ensuite vers

16. *Ibid.*

17. Louis III Phélypeaux, comte de Saint-Florentin (1705-1777), duc de La Vrillière à partir de 1770, secrétaire d'État de la Religion Prétendue Réformée (1725) et de la Maison du Roi (1749-1775), ministre d'État en 1761. Sur les liens de cette famille avec les Mansart et Mansart de Sagonne en particulier, cf. CACHAU, *op. cit.*, t. I, p. 424-440.

Maisse, puis Malesherbes et Yèvre-la-Ville pour les tranches cinq à sept, laquelle opérait la jonction entre l'Essonne et la Rimarde. Dans la huitième tranche, il parachevait la canalisation de l'Essonne, de La Neuville à Pithiviers. Enfin, il envisageait, dans la mesure du possible, de poursuivre les travaux jusqu'à Chambon, sur les terres du duc d'Orléans, si celui-ci le « jugeait à propos » ! Il entendait s'attirer là sa protection en donnant « des preuves de son zèle et de son attachement pour tout ce qui peut l'intéresser » en même temps qu'« une augmentation considérable sur le débit et le prix de ses bois » !

Mansart fournit à l'appui de son canal sur la Rimarde, un édit de mars 1679 qui accordait au duc d'Orléans la faculté de faire construire l'ouvrage depuis la Loire jusqu'au Loing, au droit de Montargis, ainsi que des lettres patentes en forme d'édit, datées de novembre 1719, qui accordaient au duc l'établissement d'un canal sur le Loing, depuis les canaux de Briare et d'Orléans jusqu'à la Seine¹⁸. En divisant ainsi son projet en huit tranches, le dernier Mansart souhaitait s'assurer un autofinancement suivant les modalités mentionnées dans un acte de société que nous examinerons plus loin.

L'ensemble des ouvrages fut fixé, avec les frais d'établissement de la navigation, à 4 millions de livres, montant qu'il surestima délibérément¹⁹. Il ne précise jamais, en revanche, le produit exact qu'il escomptait de l'exploitation des canaux²⁰. Il l'estimait, au bas mot, à 10 % des fonds investis, ce qui lui assurerait, dit-il, « un revenu certain et annuel » pour lui, ses successeurs et ayants cause.

18. Cf. note 3.

19. Il justifie cette surestimation « pour éviter les inconvénients passés [ceux de Lamberville] (...) [et éviter] de revenir deux fois à la charge pour demander des fonds à sa compagnie ». Les frais comprenaient la construction et la mise en place de la navigation (*ibid.*).

20. Il déclare seulement avoir basé son estimation sur le relevé des marchandises qui provenaient des cinq provinces et qui entraient à Paris par les barrières de Saint-Victor, de Loursine, de Saint-Jacques, de Saint-Michel et des Carmes, entre octobre 1743 et octobre 1749, cf. note 15.

Il fournit, néanmoins, un état détaillé des droits pour chaque marchandise²¹.

La compagnie de Mansart de Sagonne (1760)

Le 3 février 1760, Mansart formait sous seing privé, avec sept associés, une compagnie qu'il déclarait « également riche, éclairée et laborieuse » et qui serait en mesure, dit-il, « d'attendre du succès de l'entreprise le fruit de [ses] dépenses »²². Pour rassurer le gouvernement, il n'hésita pas à donner le détail de son établissement, « quoiqu'il ne soit pas d'usage dans toutes les sociétés d'affaire d'en donner une connaissance publique ». Mais il était trop « jaloux de son honneur et de sa réputation » pour que l'on jette sur sa conduite « le moindre des soupçons », tel qu'on avait pu le porter sur la compagnie d'Arnoult²³. Il entendait donner là « des preuves de bonne foy et de fidélité » en même temps que les garanties nécessaires aux fonds qui seraient employés au projet. Il avait ainsi formé une compagnie composée, déclare-t-il, « de gens connus et sans reproche dont les uns par leurs talens et leurs travaux l'ont aidé à conduire cette affaire (...) et les autres ont déjà donné leurs engagements pour la fourniture des fonds proportionnés aux portions d'intérêts qu'ils ont pris dans cette entreprise ». Le dernier Mansart se targuait que « la bonne foy, la prudence et la

21. *Droits des tarifs demandés par le s^r Mansart, Et sa compagnie sur les Rivieres de Juines, D'Essonne, Et de Remard tant pour les droits de canaux que pour droits de voitures* (cf. note 3).

22. *Acte stipulant la portion des droits, prérogatives, émolumens et bénéfices cédés par le sieur Hardouin Mansart, architecte du roi, à ses associés dans la Société qu'il se propose de former pour le rétablissement de la navigation sur les rivières de Juine, Essonne et Remard*. Acte passé sous seing privé, reproduit in extenso par P. Pinson en pièce annexe (1891, p. 38-40). Ce document, qui devait figurer avec les autres pièces de Mansart dans le carton des Archives nationales (cf. note 3), est dit provenant du « cabinet de l'auteur » (sic) ?

23. Cf. *infra*.

dessence reign[ai]ent dans toutes les clauses » de sa société. Elle se composait ainsi de membres issus de la robe, de la finance et du commerce²⁴.

Mansart de Sagonne estimait cependant ne pas devoir attendre davantage de boucler son tour de table pour solliciter du roi les lettres patentes qui lui octroieraient le privilège exclusif de construction et d'exploitation. Leur octroi était en effet pour lui le moyen le plus sûr d'attirer les investisseurs privés qui, quoiqu'intéressés par son projet, seraient rebutés par « l'incertitude du conseil » en même temps que par les rumeurs que la compagnie adverse pourrait faire circuler à son encontre. Certains se laissaient, d'ailleurs, séduire abusivement par elle. Muni de ces lettres patentes, Mansart estimait, en outre, obtenir les fonds supplémentaires nécessaires. Mais, c'était « le réduire à l'impossible », souligne-t-il, que de l'obliger à boucler sa compagnie avant leur délivrance.

La compagnie était dotée d'un capital de 130 sols, « dont trente », déclare-t-il, « seront dans tous les exemps de faire aucune fourniture de fonds et les cent autres feront chacun un fond de quarante mille livres, qui composera le total de quatre millions », montant de son devis. Avec l'accord de ses associés, Mansart s'appropriait les 30 sols de capital « pour tenir lieu », indique-t-il, « des frais de voyages, courses, peines, travaux, soins et dépenses qu'il a faictes

24. Il s'agit, dans l'ordre, de : Jean-Baptiste-Dieudonné Petit, sieur du Boulard, ancien avocat au Parlement, ci-devant conseiller du roi et substitut du procureur général du roi au conseil souverain de la Martinique, demeurant rue de Bourbon, paroisse Saint-Sulpice ; Nicolas-François Falquet, intéressé dans les affaires du roi, demeurant rue Villedo, paroisse Saint-Roch ; Gilbert-François Flamand, écuyer, avocat au Parlement, demeurant rue et paroisse Saint-Sauveur ; Guillaume-Bernard d'Eslandes, sieur de Lancelot, écuyer, ancien avocat au conseil et avocat au Parlement, demeurant rue Christine, paroisse Saint-André-des-Arts ; Jacques Bruneau, sieur de Chardonnay, intéressé dans les affaires du roi, demeurant rue du Cherche-Midi, paroisse Saint-Sulpice ; Claude-Louis Duplessis, écuyer, ancien avocat au conseil, demeurant rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul ; Jean-Charles Daniel, marchand bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. S'adjoignirent ensuite : un certain De Clouange et Gilbert-François Flamen d'Assigny, avocat au Parlement, procureur de Mansart de Sagonne dans différents procès, qui venait remplacer le dénommé Flamand.

pour conduire cette entreprise (...), que pour le mettre à même de récompenser le zèle, l'activité et les peines des personnes qui lui ont été et seront utiles pour la réussite de son projet ». Sur ces 30 sols, 13 seraient distribués aux huit associés à proportion de leur part dans la société²⁵, somme qui devait, avec les 17 sols restant entre ses mains, participer « à toutes les répartitions qui pourraient être faites tant en bénéfice qu'en intérêt principal »²⁶. Quant aux 100 sols restants de capital, ils seraient destinés à l'exécution des ouvrages.

Mansart de Sagonne exposait que c'était « pour donner plus d'ordre et plus de suretés dans la mise de fonds » qu'il avait divisé ses travaux « en 8 parties égales de 5 000 livres chacune par chaque intérêt de quarante mille livres ». Le premier versement des associés, pour le début des opérations, n'interviendrait qu'un mois après l'enregistrement des lettres patentes. À l'achèvement de la première tranche, un second versement serait effectué aussitôt pour lancer la seconde et ainsi de suite.

Il trouvait dans cet ingénieux système de financement un moyen de gagner la confiance de ses associés en même temps que d'attirer de nouveaux partenaires en limitant leur prise de risques puisqu'ils ne rempliraient leur engagement, déclare-t-il, qu'après l'enregistrement des lettres patentes. Ils verraient « l'employ util de leurs fonds au fur et a mesure qu'ils les délivrer[aient] ». Ces fonds ne pourraient être employés abusivement, étant entre les mains d'un notaire séquestre et du caissier de la compagnie qui se porteraient tous deux caution des sommes versées. Ils ne seraient délivrés que sur délibération des intéressés lors des assemblées générales, leur permettant ainsi de mieux juger l'usage fait de leur argent.

25. Petit du Boulard, Falquet, d'Eslandes, Duplessis et De Clouange reçurent chacun 2 sols ; D'Assigny, Bruneau et Daniel, 1 sol.

26. « C'est-à-dire », précise Mansart, « que les cas où les cent sols faisant fonds ne fussent pas absolument nécessaires pour la protection du canal, c'est fournissant pour chacun d'eux une somme de quarante mille livres, faisant un total de quatre millions montant du devis du sieur Mansard, le surplus en serait réparti aux associés chacun au prorata de son intérêt ; les huit sols cédés à M. Mansard devant avoir part à cette répartition ». Cf. PINSON, *op. cit.*, p. 39-40.

Ses associés, prétend Mansart, applaudirent cette division des ouvrages, aussi « enchantés de la bonté de ses plans que de la sagesse de ses mesures ». « Division », ajoute-t-il, « très propre à planter la foy (...) et à donner de la confiance ». C'était là « la règle d'une compagnie composée d'honnêtes gens, curieux (...) de gagner du bien en se donnant de la peine (...) par les voyes de l'honneur et de la probité, en méritant et non en extorquant la confiance publique ». Confiance d'autant plus précieuse qu'elle devait permettre l'obtention de la faveur royale.

Pour Mansart, son système allait bien plus loin : les bénéfiques tirés de l'exploitation des différentes tranches ne seraient pas immédiatement redistribués aux actionnaires. Ils viendraient compléter les fonds destinés à leur réalisation de sorte que l'emploi prioritaire des bénéfiques dispenserait les associés de verser les fonds auxquels ils s'étaient engagés initialement. Il estimait ainsi réduire à 3 millions de livres le montant des fonds nécessaires, réduisant par là même le sol d'intérêt à 30 000 livres. En procédant ainsi, jamais l'entreprise ne pourrait, déclare-t-il, « être interrompue, encore moins abandonnée ». À l'achèvement du projet, les intéressés toucheraient un intérêt de 5 % sur le bénéfice net de l'entreprise qui ne serait partagé qu'au prélèvement d'une somme annuelle qu'il destinait à l'entretien et à la régie des canaux.

Par ailleurs, Mansart de Sagonne demandait à ses associés que lui fût allouée une rente annuelle et perpétuelle de 25 000 livres, tant « pour le dédommager des peines et soins qu'il serait obligé de prendre pour l'administration et direction générale du canal (...), que pour lui fournir les moyens de gratifier les personnes qu'il emploiera pour le seconder dans ces pénibles exercices (...) » (sic). Sur ces 25 000 livres, il entendait distribuer en effet 13 000 livres à cinq de ses associés, à titre d'honoraires perpétuels, somme qu'ils pourraient léguer à leurs successeurs, héritiers ou ayants cause²⁷.

Chacun des huit associés toucherait, en outre, des droits de

27. Petit du Boulard et Falquet, syndics, toucheraient chacun 4 000 livres annuelles ; D'Assigny, adjoint, 2 000 livres ; D'Estrades et Duplessis, autres adjoints, 1 500 livres chacun, cf. note 22.

présence. Mansart stipulait à la fin de l'acte qu'il n'entrerait en vigueur « que lorsque la compagnie sera entièrement formée, [ou] tout du moins jusqu'à ce qu'il soit jugé nécessaire de commencer les travaux dudit canal (...) ».

On sent, dans cet exposé, toute l'habileté de l'architecte-ingénieur dans l'élaboration d'un plan de financement cohérent. Il était alors suffisamment entouré de financiers, à commencer par son ami Clautrier, pour y parvenir²⁸. Rappelons toutefois qu'il n'avait pas eu lui-même l'idée des canaux.

Origines des projets de Mansart de Sagonne. Projet et compagnies de Tralaigne

En 1750, on l'a vu, le marquis de Tralaigne s'était emparé des papiers d'Yvonnet fils. Il se rendit à Étampes en compagnie d'un dénommé Du Gourd qui connaissait le comte de Bar, grand bailli de la ville²⁹. Il se fit présenter au corps de ville comme auteur et directeur général de l'entreprise afin d'obtenir les renseignements dont il avait besoin. Il leur promit, en échange, un intérêt dans celle-ci. Tralaigne obtint pareillement, le 19 août 1755, l'approbation de la ville de la Ferté-Alais à condition d'y établir un port³⁰.

Il avait formé sa compagnie dès 1750 sous couvert d'un certain Sirmond et présenta, en conséquence, sa requête au roi. La démarche n'ayant guère abouti, il forma le 7 juin 1751, par acte passé devant M^c Gérard, notaire à Paris, une seconde société

28. Sur les liens de l'architecte avec la finance, cf. CACHAU, *op. cit.*, t. I, p. 512-559. On citera notamment ses liens avec les Richard, Boutin, Paris, Laborde, Noguès...

29. Cf. note 8.

30. *Extrait des Pièces et mémoires concernant le projet de rendre navigables les rivières d'Essonne et d'Etampe*. Rapport au bureau du commerce du 24 avril 1766, cf. note 3.

de 20 sols de capital, dont 4 pour lui³¹, sous le nom de Bernard Lallier. Société qui subsista jusqu'en 1753, date de son incarcération, pour la seconde fois, au Fort-l'Evêque en vertu d'une ordonnance des maréchaux de France³². Entre-temps, le 17 décembre 1751, ses anciens associés tentèrent de constituer une société rivale. Tralaigue y fit opposition par voies extrajudiciaires des 24 et 27 janvier 1752. Pour mieux défendre son projet, il prétendait avoir reçu l'agrément des princes du sang, des seigneurs engagistes et des principaux riverains concernés tant et si bien que ses ex-associés se désistèrent par actes publics des mêmes jours³³.

Pendant sa détention, Tralaigue forma, par acte passé devant M^e Térèse à Paris, le 7 septembre 1756, une troisième société en compagnie des sieurs Floquet, ingénieur hydraulique, futur auteur du canal de Provence, et Daran, chirurgien du roi. Leurs conseillers respectifs, les avocats au Parlement, Daunoy et Dubois de La Rouance³⁴, comptaient, avec celui de Tralaigue, M^e Jean-Baptiste Dieudonné Petit du Boulard, parmi les principaux associés de la compagnie. Celle-ci était dotée de 120 sols de capital, partagé

31. Tralaigue avait cédé 6 sols à son frère qui le suivra dans toutes ses démarches et qui rédigea pour lui de nombreux actes (Mémoire de Tralaigue à Trudaine, s.d., *ibid.*).

32. Cf. note 8.

33. *Sommaire Pour le marquis de Tralaigue, seul chef, directeur et entrepreneur Général du rétablissement de la navigation des rivières de Juines (sic), dite d'Etampes, et de la Ferté Alais, depuis la terre et seigneurie de Malezherbes et le port royal d'Etampes, Jusqu'à Paris, passant par le bassin et portereau de Corbeil. Contre les prétendus associés et usurpateurs de cette entreprise*, cf. note 2. Le mémoire de Tralaigue à Trudaine donne une autre version des faits pour la date du 17 décembre 1751. Tralaigue aurait formé alors une nouvelle compagnie, composée cette fois « de gens bien solvables » dont le fameux fermier général Philippe-Charles Legendre de Villemorien (1717-1789) qui était alors intéressé dans les affaires du roi. La société était composée de 30 sols dont 4 pour Tralaigue et 1 pour son frère, cf. note 31.

34. Dubois de La Rouance était chargé de suivre, pour la compagnie, le dossier dans les bureaux de Trudaine et son intendance des finances. Tralaigue aurait travaillé avec lui pour établir les requêtes, mémoires et projet d'arrêts nécessaires. On comprend, dans ces conditions, qu'il ait voulu reprendre le projet à son compte après le désengagement de Tralaigue, cf. note 8 et *infra*.

entre Tralaigne, pour un tiers, lequel céda 4 sols à son frère ; Floquet et Daran, pour le deuxième tiers, en tant que principaux bailleurs de fonds ; et, pour le dernier, aux associés restants de la compagnie dont nos trois avocats qui disposaient d'un à deux sols d'intérêt chacun. La société fut formée sous le nom de Thomas Arnoult, architecte juré expert parisien, qui, quoiqu'il déclarât ne rien prétendre dans l'acte, espérait se voir confier l'exécution des canaux en retour³⁵.

Parmi les 18 articles de la société, le 10^e reconnaissait à Yvonnet fils un droit sur le projet moyennant l'octroi de 2 sols d'intérêts. Il lui conférait aussi le premier rôle dans la compagnie³⁶. Tralaigne entendait amadouer ainsi celui qui avait formé, en juin 1753, une requête devant le lieutenant civil du Châtelet pour la saisie réelle de ses titres³⁷. Cet acte de générosité ne put toutefois l'empêcher de se voir condamner par corps à leur restitution en vertu d'une sentence des juges-consuls de Paris du 16 janvier 1758. Sentence qui ne lui fut signifiée que le 28 septembre et contre laquelle il ne forma pas appel. Il n'y satisfit pas pour autant. Charles-Simon Yvonnet, après bien des recherches, découvrit, en effet, en 1762, que ses papiers étaient entre les mains d'un certain Couette dit La Cour, maître traiteur, rue Saint Honoré à Paris, à qui Tralaigne les avait gagés pour 800 livres. Yvonnet fils dut déboursier pareille somme dans un acte du 1^{er} août 1762 pour les récupérer.

Suite à la condamnation susdite, la troisième compagnie de Tralaigne était, elle aussi, menacée. Comme les fois précédentes, elle fut minée par les rivalités internes. Incapables d'honorer leurs engagements et de suppléer à l'absence de fonds, ses associés se défirent, à tous ceux qui se laissaient abuser, des intérêts d'un

35. Mémoire de Dubois de La Rouance au conseil du roi du 29 août 1762, cf. note 3. En activité depuis 1738 et auteur d'un projet d'école de chirurgie, Thomas Arnoult était alors domicilié rue de Condé, paroisse Saint-Sulpice, cf. GALLET Michel : *Les architectes parisiens du XVIII^e siècle. Dictionnaire biographique et critique*, Paris, 1995, p. 481.

36. Cf. LA LANDE, *op. cit.*

37. Cf. note 8.

privilège qu'ils n'avaient pas encore obtenus³⁸. La compagnie se trouva ainsi endettée avant même d'avoir commencé le moindre ouvrage. La situation s'aggrava lorsque, fin 1757, Daran fit une faillite personnelle, connue de tout Paris, et dut abandonner ses biens à ses créanciers dont son intérêt dans le canal³⁹. Floquet se démit, quant à lui, de la place de directeur général qu'il s'était octroyée et revendit aussi ses intérêts pour mieux se consacrer au projet du canal de Provence. Quant à Tralaigue, il céda les siens à une dame de Sainte-Colombe et disparut⁴⁰.

Ne demeuraient plus dans la compagnie que Dubois de La Rouance et Petit du Boulard. Le premier, qui conservait de Tralaigue toutes les pièces et pouvoirs de la compagnie, poursuivit le projet en sollicitant le privilège sous le nom d'Arnoult⁴¹. Le second s'en alla trouver Mansart de Sagonne en compagnie de Daran.

Jusqu'alors, Tralaigue avait engagé, moyennant 100 000 livres,

38. Dans plusieurs mémoires, ses associés déclarèrent au comte de Saint-Florentin que Tralaigue avait vendu des « emplois » (sic). Avec l'aplomb du parfait aigrefin, celui-ci riposta aux attaques en déclarant que « ce n'était pas vendre des emplois que de faire des billets sur des avances qui lui ont été faites contre remboursement. En agissant de la sorte, il gageait ses « droits » sur le canal, cf. note 31.

39. Propos tenus par Yvonnet fils dans son *Mémoire pour servir aux éclaircissements nécessaires des démarches que font ceux qui veulent enlever au Sr Yvonnet, le Privilège du rétablissement de la navigation des Rivières d'Estampes et de la Ferté Aleps*, cf. note 2.

40. *Mémoire instructif sur l'état actuel du projet de rétablissement et établissement de la navigation des rivières d'Estampes et Laferté aleps*. Mémoire adressé par Tralaigue à Trudaine avec une lettre en date du 23 août 1764 et complété par une *Suite*, cf. note 3.

41. Dubois avait choisi Arnoult pour donner à sa démarche une couverture plus honorable. Il savait en effet que le conseil du roi ne souhaitait plus entendre parler de Tralaigue et que si l'entreprise était poursuivie par celui-ci, elle ne serait pas autorisée. Il s'enquit donc de savoir si Arnoult était « désagréable » au conseil et, assuré que non, il décida de présenter son projet sous le nom de quelqu'un « de bonne réputation ». Paris, École nationale des Ponts et Chaussées, Ms 1865, dossier n° 18 : *Mémoire instructif sur ce qui s'est passé jusqu'à présent au sujet du renouvellement du projet de rétablir la navigation sur les rivières d'Essonne et d'Estampes* par Dubois de La Rouance, 1764.

un grand nombre d'opérations afin d'établir la faisabilité du projet⁴². Elles avaient été conduites par les ingénieurs Héricé, Robiet et D'Aubilly, recommandés par le fameux Jacques-François Blondel, architecte du roi, futur professeur de l'Académie royale d'architecture, comme l'atteste sa déclaration de décembre 1764⁴³. Ils avaient levé ensemble la topographie des lieux, les plans des canaux de Juine et d'Essonne, les devis estimatifs, ainsi que les procès-verbaux établissant la faisabilité. Tralaigue les fit vérifier par l'ingénieur Desquimarre en présence de D'Aubilly.

En 1752, Machault d'Arnouville⁴⁴ fit procéder par l'ingénieur du roi Baudru à une nouvelle vérification qui confirma leurs conclusions et évalua le projet à 2 millions de livres⁴⁵. Ses opérations furent vérifiées et complétées à leur tour en 1755, à la demande du roi, par les entrepreneurs Bujon et Gigault de La Bédollière. Ces derniers conclurent à « la pleine suffisance du volume d'eau pour former la navigation » du canal projeté et l'évaluèrent à 3 399 050 livres⁴⁶. Ils poussèrent leurs investigations au-delà de Malesherbes afin de prouver que la navigation de l'Essonne était possible jusqu'à la Rimarde.

Les pièces originales des trois hommes furent remises à Daniel-Charles Trudaine, intendant des finances, en charge des infrastructures du royaume.

42. Cf. LA LANDE, *op. cit.*.

43. Déclaration du 14 décembre 1764 délivrée par Blondel à l'appui des propos tenus par Tralaigue dans un mémoire présenté ce mois à Trudaine (cf. notes 3 et 30). Blondel était un ennemi intime de Mansart de Sagonne, cf. CACHAU, *op. cit.*, t. I, p. 971-977 et *Les Mansart. Trois générations de génies de l'architecture*, Paris (à paraître).

44. Jean-Baptiste Machault d'Arnouville (1701-1794), contrôleur général des Finances (1745-1754), garde des Sceaux (1750-1757) et secrétaire d'État à la Marine (1754-1757).

45. Cf. note 30.

46. *Rapport du Sr Perronet sur la Requête Présentée au conseil Par le Sr Charles Louis Joseph Dervilliers Ecuyer et Compagnie* du 16 juin 1775, cf. note 3.

Querelles et intrigues entre Mansart de Sagonne, Arnoult, Dubois de La Rouance et Tralaigue

Dans un mémoire-réponse, Mansart de Sagonne estimait que les avis des « prétendus ingénieurs » n'avaient été obtenus que « par l'appât d'un intérêt » que Tralaigue et Arnoult avaient promis par acte notarié⁴⁷. Motivés par le gain, ils avaient rédigés leur propos sous la dictée et avaient entériné, dit-il, « ce qu'ils n'avaient point examiné (...) et ne connaissaient pas eux-mêmes » ! Pour Mansart, Gigault de La Bédollière n'était qu'un « commis à la suite des Ponts et Chaussées » et Bujon, « un simple masson fils d'un Limousin »⁴⁸ ! Quant à Baudru, dont il ignorait la qualité, il avait fait l'objet, déclare-t-il, d'un jugement peu honorable au tribunal du Châtelet, ce qui ne pouvait que rendre ses opérations suspectes. Il protestait ainsi contre les insinuations mensongères portées contre lui par la compagnie d'Arnoult, réaffirmant, dans le même temps, tout le sérieux des opérations qu'il disait avoir effectuées, quant à lui, sur le terrain.

Pour pérenniser son projet, Tralaigue s'était assuré de grandes protections. Dans une lettre du 23 août 1764 à Trudaine, il prétendait avoir engagé son projet sur l'agrément du prince de Conti, alors seigneur engagiste du duché d'Étampes, et avec l'appui du chancelier de France et du comte de Saint-Florentin dont nous reparlerons plus loin.

Dans un mémoire anonyme et sans date qui accompagnait une lettre à Machault d'Arnouville en date du 21 avril 1753, le duc de Fitz-James déclarait « s'intéress[er] a mr le m^{is} de Tralaigue » et suppliait le contrôleur général de favoriser son projet qui ne visait, assurait-il, que le bien public.

47. *Réponses aux observations faites sur le Mémoire du sieur Mansart, à l'occasion du canal d'Étampes* (s.d.). Mémoire rédigé par Clautrier sur l'argumentation fournie par Mansart de Sagonne, *ibid.*

48. Il apparaît comme ingénieur sur la carte d'après Cassini évoquée plus bas, cf. *infra*.

L'année suivante, dans un courrier du 21 janvier adressé au même, Tralaigue fit état de la protection de « feu Mr l'Evêque de Senlis ». En 1755, il prétendait avoir obtenu le consentement du duc d'Orléans, seigneur engagiste de La Ferté-Alais⁴⁹. Enfin, le 19 mars 1756, le duc de Villeroy lui céda ses droits de navigation sur l'Essonne⁵⁰. C'est ainsi qu'il put former, en juillet, sa troisième compagnie. Cet étalage de personnalités témoigne, outre les compagnies concernées, que de nombreux grands seigneurs cherchaient aussi à tirer profit de ces canaux prometteurs. Il en résulta une concurrence acharnée entre les compagnies afin d'obtenir les protections de Trudaine et du ministre Bertin⁵¹.

En août 1756, Daran et Floquet présentèrent leur requête au conseil du roi sous le nom de Thomas Arnoult, prête-nom de la compagnie de Tralaigue – alors enfermé au Fort-l'Evêque, on l'a vu –, par le biais de M^e Bontaux, avocat au conseil, qui la remit à Trudaine, accompagnée des pièces justificatives, à savoir les plans, devis estimatif et procès-verbaux de visite de nivellement et d'excavation du projet auxquels ils avaient tous deux procédé. Après examen, Trudaine requit des éclaircissements sur certains articles. La compagnie y répondit par la publication, en 1757, d'un mémoire détaillé de 96 pages⁵². Elle y joignit le procès-verbal de Bujon et de Gigault de La Bédollière, ainsi que la carte

49. Cf. note 30.

50. Cf. note 40.

51. Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin (1720-1792), contrôleur général des Finances (1759-1763), secrétaire d'État et ministre d'un portefeuille hétéroclite (agriculture, manufactures, mines, canaux, haras... ; 1763-1780). Daniel-Charles Trudaine (1703-1769), intendant des finances (1743-1769), directeur de l'assemblée des inspecteurs des ponts et chaussées (1744-1769), fondateur de l'École du même nom (1747), directeur du commerce (1749-1769)... On lui doit toute l'infrastructure des transports en France sous Louis XV.

52. Mémoire publié chez « Paulus du Mesnil » et intitulé : *Mémoire instructif concernant les démarches et dépenses faites par me dubois et les siens pour obtenir permission de rétablir la navigation sur les rivières d'étampes et d'essonne avec privilège dy mettre seuls les coches et bateaux [pour] voiturier à toujours les personnes, denrées et marchandises, moitié meilleur marché que par terre*. Mémoire remis par Dubois à Trudaine, le 22 décembre 1762, cf. note 3.

topographique levée in situ par le premier en 1756 d'après la carte de France du fameux Cassini, géographe du roi (fig.2)⁵³.

Sur ce, Trudaine consulta Charles-Etienne-Louis Camus, ingénieur, secrétaire perpétuel et professeur aux Académies royales d'architecture et des sciences, qui rendit son avis, le 21 août 1757. Il confirma l'utilité et la faisabilité des projets sur la Juine et l'Essonne sous certaines conditions⁵⁴. L'avis fut renvoyé, le 20 septembre, par le contrôleur général des finances, Jean de Boullongne, à MM. Bertier de Sauvigny et Barentin, respectivement intendants de Paris et d'Orléans, les priant de le faire vérifier par leurs ingénieurs respectifs⁵⁵.

Barentin accusa réception du courrier, le 30 septembre. Il ne s'estimait pas concerné car le projet n'entraînait pas dans son département. Quant à Sauvigny, il requérait, pour se prononcer, la composition de la compagnie d'Arnoult ainsi que l'état des fonds dont elle disposait⁵⁶. Pour masquer les failles de sa société, Arnoult répondit qu'elle n'oserait se montrer sans avoir obtenu préalablement

53. Arch. nat., cartes et plans, F¹⁴ 10 064, dossier 3 et F¹⁴ 692, *Carte topographique (...)* d'après Cassini par Brujon, 1756.

54. Charles-Etienne-Louis Camus (1699-1768), mathématicien et astronome, membre des Académies royales des sciences (1727) et d'architecture (1729), professeur et secrétaire perpétuel de cette dernière, examinateur des ingénieurs et du corps royal de l'artillerie de France, examinateur de l'école du génie de Mézières... Il fait partie des grands esprits scientifiques du siècle des Lumières. Avant d'être contacté par Trudaine, Camus était connu des protecteurs de Tralaigne. Ainsi, le chancelier de France, Guillaume II de Lamoignon, seigneur de Blancmesnil et de Malesherbes (1683-1772), lui avait demandé d'examiner la faisabilité du projet jusqu'à sa terre de Malesherbes, en présence de son fils Chrétien-Guillaume (1721-1794), alors premier président de la cour des aides, et des ingénieurs Desquimare et D'Andilly. Cette présence de Camus dans les premières opérations de reconnaissance de Tralaigne justifie le parti qu'il prendra envers la compagnie d'Arnoult dans ses futurs avis (cf. note 40 et *infra*).

55. Louis-Jean Bertier de Sauvigny (1709-1788), fameux intendant de la généralité de Paris (1744-1776), père de Louis-Bénigne-François (1737-1789) qui lui succéda; Charles-Amable-Honoré Barentin (1703-1762), seigneur d'Hardivilliers, intendant de la généralité d'Orléans (1747-1760).

56. Mémoire de Bertier de Sauvigny du 14 juillet 1760, cf. note 3.

un titre, même provisoire, du roi qui autoriserait l'exécution. Il remit, à ces fins, un projet d'arrêt conforme à ses demandes⁵⁷. Sauvigny jugea le projet « chimérique » et la compagnie d'Arnoult « suspecte ». Ils ne méritaient pas, selon lui, la moindre attention.

Naissance des compagnies de Mansart de Sagonne et de Dubois de La Rouance (1759)

La compagnie de Tralaigue-Arnoult étant en grande partie dissoute à la fin de 1758, Mansart de Sagonne crut bon de reprendre le projet à son compte, l'année suivante, après que le principal conseiller de Tralaigue, Petit du Boulard – qui conservait toujours ses intérêts dans la compagnie – fut venu lui proposer d'en former une nouvelle. Il aida l'architecte-ingénieur « de ses lumières et de son talent à manier la plume et la parole », et lui communiqua les titres et mémoires de la compagnie dont il disposait, ainsi que le rapporte Yvonnet fils⁵⁸.

Petit du Boulard était venu accompagné de Daran, lequel prétendait céder à Mansart un intérêt dans la compagnie dont il ne disposait plus, on l'a vu. Il monnaya les documents qu'il avait conservés en tant que principal associé de Tralaigue, soucieux de se relever de sa faillite personnelle en même temps que déçu des fausses promesses de celui-ci. C'est à ces fins qu'il prétendait avoir rejoint Petit du Boulard⁵⁹.

57. Cf. note 40.

58. Cf. LA LANDE, *op. cit.*

59. Cf. notes 39 et 41. Yvonnet rappelle que les assemblées de la compagnie se tenaient régulièrement chez Daran en qui Tralaigue avait toute confiance. Cette confiance avait engagé ce dernier à lui confier un grand nombre de pièces et à lui en faire signer d'autres dont il lui laissait les doubles. Ce sont ces pièces que Daran vint négocier à Mansart. On ignore si les deux hommes firent affaire. On notera seulement que le chirurgien du roi ne figurait pas parmi les associés de l'architecte dans son acte de société de février 1760 (*ibid.* et cf. note 24).

Par leur arrivée, Mansart s'estimait en mesure de rencontrer les partenaires dont il avait besoin pour sa société et d'obtenir le privilège royal.

C'était sans compter sur l'obstination de Dubois de La Rouance, lequel avait aussi conservé toutes les pièces et pouvoirs de la compagnie de Tralague, soucieux lui aussi de poursuivre, d'abord sous le nom d'Arnoult, puis le sien, l'octroi du privilège. Il se flattait, d'ailleurs, d'avoir assez de protections pour l'obtenir⁶⁰. Il fit remettre, à ces fins, par Arnoult, divers mémoires à Trudaine, datés des 28 juin, 10 août, 25 novembre 1759 et 21 février 1760, ainsi qu'un projet d'arrêt⁶¹.

Dans ces mémoires, Arnoult défendait les prétentions de Dubois de La Rouance et dénonçait « l'esprit de fronde et de duplicité » de la compagnie de Mansart dont il avait appris qu'elle était parvenue à s'approprier, dans les bureaux de Trudaine, les originaux des opérations de Baudru ainsi que les copies des pièces qu'il avait remises à Bertin, dont les mémoires et requête de 1757. C'est par ce moyen, assure-t-il, que Mansart de Sagonne put faire imprimer clandestinement un mémoire sous son nom en septembre 1759⁶². Arnoult faisait allusion ici à la complicité du premier commis des finances, Clautrier, grand ami de l'architecte⁶³.

Mémoire et première requête de Mansart de Sagonne (1759-1760). Procédure administrative

Le dernier Mansart avait imprimé en effet, le 9 septembre 1759, un mémoire dans lequel il revendiquait la construction des

60. Notamment celle du comte de La Marche, prince du sang, cf. *infra* et LA LANDE, *op. cit.*

61. Lettre de Tralague à Bertin du 22 août 1759, cf. note 3.

62. Cf. note 52.

63. Mémoire d'Arnoult du 8 novembre 1760, cf. notes 3 et 52.

canaux. Il était intitulé : *Mémoire concernant le canal navigable et commerçant projeté sur les Rivières de Rimard, de juine et dessonne contenant l'examen exact et précis de la nature de cette entreprise, de sa possibilité, de son utilité, des moyens de l'Executer, et de la justice du privilège exclusif, ainsi que quelques observations touchant les canaux en general*⁶⁴. Il s'inspirait largement de celui publié par Arnoult en 1757. Mansart déclarait avoir eu connaissance de ce projet dès Pâques 1759⁶⁵. Il se trouvait alors dans une situation pécuniaire particulièrement délicate au point de devoir vendre sa terre de Lurcis-Lévis en Bourbonnais, ainsi que sa maison de plaisance d'Ivry-sur-Seine⁶⁶. Ces projets de voies navigables étaient pour lui un moyen inespéré de se refaire rapidement et à bon compte une fortune d'autant que l'essentiel des opérations avait été effectué par la compagnie précédente quoiqu'il ait prétendu avoir procédé lui-même aux repérages des lieux, on l'a vu.

Mansart de Sagonne adressa sa requête et ses plans au comte de Saint-Florentin, « ministre du Gouvernement de Paris », dès le mois de septembre. Le comte lui répondit que cette affaire était de la compétence du bureau des finances et qu'il avait donc transmis les documents au contrôleur général. L'architecte-ingénieur avait su éveiller l'intérêt de son protecteur en lui laissant entrevoir l'implantation d'un des principaux ports de son projet sur ses terres de Châteauneuf-sur-Loire⁶⁷.

64. Cf. note 15. Mémoire divisé en six articles : 1°) nature et motifs de l'entreprise ; 2°) faisabilité d'après l'examen des liens et réponses aux objections ; 3°) utilité pour l'État, Paris, les cinq provinces et sa compagnie ; 4°) moyens et ressources employés, division des ouvrages et considérations diverses sur les péages, chemins, voituriers par eau et par terre... ; 5°) nécessité d'un privilège exclusif de navigation ; 6°) « observations judicieuses » sur l'utilité des canaux en général et de ceux concernés en particulier.

65. Cf. note 52.

66. Cf. CACHAU, *op. cit.*, t. I, p. 807-842 (Lurcy-Lévis), 933-945 (créances), t. II, p. 1221-1227 (Ivry).

67. Cf. *supra*. A Monseigneur le contrôleur Général des finances, ministre d'Etat, supplique de Mansart de Sagonne du 4 février 1762. Le comte de Saint-Florentin avait la généralité de Paris dans le ressort de son ministère.

En février 1760, Mansart constitua sa compagnie dans les conditions évoquées. Petit du Boulard figurait en tête des huit associés présents. Le mois suivant, il renouvela auprès de Bertin sa requête au roi, accompagnée cette fois de ses mémoires, acte de société, devis, projets d'arrêt et lettres patentes⁶⁸. Si la plupart des pièces nous sont parvenues, faisant de ces canaux parmi les mieux documentés de tous ceux qu'il ait élaborés, les plans, hélas, font défaut.

Dans sa requête, il sollicitait le privilège exclusif de construction et d'exploitation des différents canaux et, plus particulièrement, l'exemption des tous les droits relatifs aux canaux et rivières. S'ajoutaient : l'autorisation de prendre les espaces nécessaires à leur établissement (champs, marais, moulins, bâtiments divers...) moyennant l'indemnisation des propriétaires ; le renouvellement des privilèges sur les ports, rivières et futurs canaux jusqu'aux ports parisiens de Saint-Bernard et de Saint-Paul, à l'instar des bateliers de la Seine ; ainsi que les droits, honneurs, immunités et franchises autrefois octroyés aux anciens entrepreneurs du canal. L'architecte-ingénieur mettait en garde le roi contre toute tentative d'exploitation partagée des canaux qui ne produirait, déclare-t-il, rien de bon. Elle serait, par ailleurs, injuste à la compagnie qui s'était chargée des opérations puisque dépouillée de ses revenus.

Mansart de Sagonne réaffirma en outre, avec force, en préambule du mémoire joint à sa requête et pour mieux se défendre des accusations de plagiat portées par Dubois de La Rouance et Arnoult, n'avoir « point cherché à profiter des travaux et des découvertes faites par ceux qui auraient pu le précéder dans cette entreprise », les avoir ignorés entièrement, « le hasard lui [ayant] fourni l'occasion de s'y livrer ».

Plus loin, il avançait ne s'être « rapporté qu'à lui-même et à ses propres lumières ». Le « peu de succès » des projets de Tralague et d'Arnoult « ne lui ayant pas donné une opinion fort avantageuse de leur mérite », il s'en était donc tenu « aux règles de son art et de son

68. *Mémoire* (s.d.) de Mansart de Sagonne, cf. note 3.

expérience, pensant qu'il lui était plus glorieux de pouvoir, avec vérité, se dire l'auteur d'un pareil projet que d'en être simplement le plagiaire » !

Pour se laver, enfin, de l'accusation de soustraction de documents, il déclarait n'avoir « ni usurpé, ni soustrait, ni intercepté, ni surpris, ni acheté, ni reçu, ni trouvé, ni même cherché aucunes pièces épaves qui soient relatives à son projet ». Elles lui étaient d'autant moins utiles qu'elles étaient prescrites depuis l'arrêt du conseil du 13 février 1742. On sent bien ici combien Mansart jouait sur les mots : le procès-verbal de Baudru en 1752 et les autres relevés lui avaient été bien utiles ! Bertin confia donc l'instruction de son dossier à Clautrier.

À ce stade, l'architecte avait une longueur d'avance sur la compagnie d'Arnoult : il se trouvait directement lié à des personnalités éminentes de l'administration royale qui, pensait-il, allaient pouvoir favoriser son projet.

Mansart de Sagonne espérait obtenir d'autant plus rapidement l'autorisation royale que sa société était revêtue, insistait-il, de « la fidélité et l'exactitude la plus scrupuleuse » et parce que « tout », assurait-il, « concourt à la réussite d'un projet aussi beau qu'utile ». Il ne pouvait donc que mériter « la confiance du ministère » et ce d'autant qu'il était le seul à annoncer ses partenaires. Il pensait ainsi pouvoir engager les travaux au printemps 1761⁶⁹.

Pour justifier son impatience – ses créanciers ne cessaient de le harceler –, l'architecte prétendait avoir acheté une partie des matériaux afin d'être immédiatement en état de commencer les ouvrages à la délivrance des lettres patentes⁷⁰. Il arguait, en outre, que plusieurs personnes de sa connaissance étaient prêtes à rejoindre ses associés, « aussy tost qu'il aura plû à Sa Majesté d'y mettre le Sceau de son autorité »⁷¹ ! Il s'agissait là de prendre de court la compagnie d'Arnoult qui revendiquait aussi les lettres patentes.

69. *Ibid.* et autre mémoire du 11 septembre 1760 (*ibid.*).

70. Cf. note 67.

71. *Mémoire pour parvenir (...)*, cf. note 2.

Mansart suppliait donc Bertin d'accorder rapidement audience à Clautrier.

Mais le ministre ne semblait guère pressé. Il entendait se donner le temps de la réflexion. La France avait alors des sujets bien plus urgents à traiter puisqu'engagée dans la guerre de Sept Ans.

Un mois plus tôt, en février 1760, Arnoult avait remis à Trudaine un nouveau mémoire tandis que Bertin venait à peine de transmettre à Sauvigny le projet d'arrêt qu'Arnoult avait adressé à son prédécesseur, Étienne de Silhouette, le 25 septembre 1759⁷². Sauvigny, qui s'était déjà exprimé sur le sujet en 1757, s'étonna à nouveau de la requête. Il estimait nécessaire, pour donner son avis, de connaître l'état réel du projet quant à sa possibilité physique, son utilité publique et son financement. Il requit donc, à ces fins, le procès-verbal dressé en 1752 par Baudru et D'Aubilly. Il s'aperçut alors que plusieurs pièces originales, qui se trouvaient dans le bureau de Trudaine, étaient « égarées » : les documents avaient été communiqués par Clautrier à Mansart de Sagonne !

C'est à cette époque qu'Arnoult et ses associés eurent connaissance de l'affaire. Trudaine ordonna donc à Baudru de fournir, d'après ses minutes personnelles, une nouvelle expédition de son procès-verbal, ce que l'ingénieur exécuta bien volontiers, le 28 mars 1760⁷³. Sauvigny donna sa réponse, accompagnée des différentes pièces, le 14 juillet, à Trudaine qui les reçut deux jours plus tard. L'intendant rejetait une fois encore le projet d'Arnoult. Le 20 juillet, Trudaine requit l'avis des députés du commerce, lesquels estimèrent également, le 29 août, qu'en l'état présent, l'affaire ne méritait aucune attention⁷⁴.

Selon Dubois de La Rouance, Mansart de Sagonne cherchait, en le privant ainsi du rapport de Baudru, à lui confisquer les preuves

72. Cf. note 56.

73. Cf. note 63.

74. *Navigations des Rivières d'Etampes et d'Essonne*, mémoire de Trudaine et Bertin (1766), cf. note 3. Le Bureau du commerce est, sous l'Ancien Régime, un organe consultatif de l'intendance des finances.

de la faisabilité de son projet et à s'arroger ses opérations. Trudaine ayant pu en obtenir la copie, Mansart dut informer le ministre, par le biais de Clautrier, que son projet venait concurrencer celui d'Arnoult⁷⁵. Le 14 septembre 1760, Tralaigne, qui soutenait la démarche d'Arnoult, s'alarma dans deux lettres à Trudaine et à Bertin des prétentions de Mansart⁷⁶. Il leur demandait de favoriser Arnoult car, selon lui, si « Manchard » réussissait à obtenir l'autorisation du roi, il se trouverait privé du fruit de ses travaux et de ses peines. Il serait donc ruiné, sans l'espoir de pouvoir un jour s'en relever après les sommes considérables que lui et ses amis avaient employées ces dernières années. Il leur rappelait « les sourdes menées et movezes manœuvres du Sr manchard et de ses adersans » qui, de surcroît, osaient prétendre que si la compagnie d'Arnoult avait les ministres de son côté, lui, en revanche bénéficiait de l'appui de leurs secrétaires par lesquels il pourrait empêcher que leur dossier ne leur parvienne !

Tralaigne et Trudaine se connaissaient depuis fort longtemps comme l'atteste une lettre du premier au second du 27 juin 1759. Il y fait clairement allusion à « la protection que vous avés bien voulu m'accorder au sujet de mon entreprise lorsque vous étiez chancelier de M le duc d'Orléans (...) ». Tralaigne espérait donc qu'il lui renouvellerait sa confiance. Cette lettre atteste, par conséquent, après Camus, la complicité et la faveur qui liaient Trudaine au projet d'Arnoult et de Dubois de La Rouance. Faveur dont ne manquera pas de se targuer ce dernier.

De son côté, Mansart de Sagonne s'impatientait de la lenteur des procédures et s'en inquiéta dans une supplique au contrôleur général remise à Trudaine, le 11 septembre. Il lui rappelait que « la perte d'un temps aussi précieux pour le bien public » risquait

75. Cf. note 52.

76. Contrairement à d'autres documents, ces lettres sont bien de la main de Tralaigne. Elles révèlent un personnage analphabète et de condition très moyenne, ce qui le rend davantage suspect. Il pensait récupérer ainsi les sommes investies dans les frais d'études et se procurer les moyens de subsister, cf. *Suite du Mémoire Instructif* de Tralaigne à Trudaine, notes 3 et 31.

de laisser ses associés qui, devant l'inactivité des fonds qu'ils engageaient dans la compagnie, pouvaient les retirer pour d'autres projets, ce qui le conduisait « dans de nouvelles longueurs pour les remplacer » et ferait traîner encore davantage le début des opérations. Ces « longueurs », disait-il, qui « rendaient les travaux plus pénibles et plus dispendieux », expliquaient l'échec réitéré de l'entreprise alors que son exécution était désirée autant par les habitants des cinq provinces que les corps de ville d'Étampes et de Paris. Exécution qui était d'autant plus aisée que l'on n'y rencontrait « aucuns de ces grands obstacles qui par les dépenses excessives qu'ils font faire pour les surmonter portent souvent à abandonner ses sortes d'entreprise ». Il suppliait donc les deux ministres d'entendre M. Clautrier au plus vite. Mansart renouvela ses demandes, le 8 novembre suivant⁷⁷.

Rivalité Arnoult / Mansart de Sagonne

Le même jour, Arnoult adressa à Trudaine un nouveau mémoire dans lequel il rappelait au ministre l'avis favorable que celui-ci aurait donné à sa demande, suite à ses mémoires précédents. Il rappelait combien sa compagnie était « connue » pour fournir les fonds nécessaires. Il lui demandait donc de statuer définitivement sur sa demande et d'ordonner la vérification de ses opérations par Baudru. Il souhaitait également que le contrôleur général ordonnât la restitution des documents qui se trouvaient autrefois dans son bureau et dont Mansart avait eu communication par Clautrier.

Arnoult réitéra ses demandes en février et mars 1761 sous le nom de Caire, un de ses associés, rappelant qu'il ne s'agissait pas d'un projet nouveau mais de celui de rétablir une navigation déjà existante. Il proposait cette fois, comme Mansart, de pousser la navigation jusqu'à Yèvre-le-Châtel afin de « se conformer aux désirs

77. Cf. note 30.

de mgr le Duc d'Orléans » et d'emporter sur Mansart la protection de celui-ci. Il réitéra la demande de vérification des opérations par Baudru. Il estimait le montant des ouvrages à 3 399 050 livres, soit un chiffre guère éloigné des 4 millions mentionnés par Mansart. Contrairement à lui, il n'hésita pas à préciser le montant du produit qu'il escomptait tirer des canaux, soit 6 692 293 livres 10 sols⁷⁸. Sans doute Arnoult pensait-il, par ces précisions, emporter la décision du conseil. Le 10 mars 1761, Bertin transmit à Sauvigny la requête d'Arnoult avec les pièces du dossier. C'était la troisième fois en moins de 4 ans que l'intendant de Paris était sollicité sur le projet !

De son côté, Mansart de Sagonne, conscient de la pression exercée par Arnoult sur l'administration royale qui tardait à se décider, dressa à la fin de 1761 un « parallèle » entre sa compagnie et celle de son rival afin de la convaincre définitivement de la supériorité de sa proposition⁷⁹.

Si les deux entités poursuivaient un objectif identique, dit-il, elles n'en étaient pas moins différentes « dans leur essence et dans leur conduite ». Pour Mansart, la compagnie d'Arnoult – qu'il nommait délibérément « compagnie du Sr Tralaigne » –, n'avait « ni auteur, ni associés, ni titres, ni fonds, ni espérance d'en trouver, ni projets, ni plan, ni devis, ni tarif ». Ses écrits n'étaient qu'« allégations vagues sans aucune preuve ». Et de rappeler que l'honorabilité et les qualités d'Arnoult, dont on se gaussait de tous côtés, ne servait qu'à couvrir les manigances de Tralaigne et de ses associés.

Mansart arguait, en revanche, que sa compagnie réunissait « toutes les marques d'une véritable existence et d'une heureuse réalité », mais dont l'« efficacité » avait été contrecarrée par les efforts déployés par sa concurrente.

78. État détaillé des ouvrages de construction et du produit du canal par Dubois de La Rouance (s.d.), cf. note 3.

79. *Eclaircissemens Sur le Canal d'Etampes ou Parallèle de la compagnie du Sr Tralaigne et de la Compagnie du Sr Mansart*, cf. note 3.

Parallèle des deux compagnies par Mansart de Sagonne

Aussi, afin de détruire les obstacles levés par celles-ci, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne entendait donner quelques éclaircissements sur ces deux compagnies, preuves à l'appui. Il leva à cet effet 5 différences essentielles :

1°) La qualité des auteurs : selon lui, Tralaigue se disait « marquis », seigneur de plusieurs terres et ancien militaire, titres qui n'abusent pas longtemps le lieutenant général de police, observait-il. Il n'était ni ingénieur, ni architecte, ni entrepreneur, ni même héritier ou acquéreur des anciens titres du canal d'Étampes, mais un imposteur qui réussissait à « persuader des gens peu instruits et avides, de la réalité de [ses] projets ».

Mansart de Sagonne se targuait, quant à lui, d'être « un véritable auteur » qui construisait les bâtiments « d'un homme en place, son amy » – le château de Montauger, propriété de Clautrier (fig. 3) – sur les bords des trois rivières⁸⁰. Il avait effectué diverses opérations sur les lieux pour les rendre navigables et s'était ainsi enquis auprès des riverains des inconvénients et des avantages de l'opération. Il avait vérifié, « par toutes les opérations de son art », sa faisabilité. « Une fois convaincu par le cy public de l'utilité, et par ses calculs de la possibilité », il s'était présenté, « sans crainte, ni doute », en vue de son exécution avec « de bons titres en forme, des plans justes, un devis plausible, et surtout une compagnie et des fonds pour le reprendre ». Il entendait ainsi réaliser le projet comme il ne l'avait jamais été et le conduire à sa perfection « en très peu d'années ». Telle était donc la conduite qu'il s'assignait depuis deux ans.

2°) La nature des associés : si, pour Mansart, Arnoult était effectivement un honnête homme, reconnu et estimé dans sa profession d'architecte juré expert, il n'était, en revanche, guère au fait de la construction d'un canal. Sa compagnie était composée

80. Montauger n'est qu'en bordure de l'Essonne (cf. étude, note 14).

à l'origine, rappelle-t-il, d'une dizaine de personnes : trois d'entre elles étaient parties, suite à leurs problèmes pécuniaires ; deux autres la quittèrent après avoir appris que les titres présentés avaient été trouvés et non acquis ; enfin, d'autres avaient vendu « très avantageusement » leurs intérêts, si bien que les associés restants poursuivaient sans conviction un privilège afin de récupérer la mise qu'ils avaient eu l'imprudence de faire dans cette affaire. Et Mansart d'avancer qu'Arnoult ne demeurait à leur tête que par « commisération pour eux ». Sa qualité d'homme d'honneur le convaincrait bientôt de les abandonner lorsqu'il sera instruit du réel de l'affaire. Il ne pourrait prêter, en effet, plus longtemps son nom à une « compagnie décomposée » qui ne pouvait que lui faire du tort. Mansart ne se trompait pas sur ce point, nous le verrons.

Il déclarait disposer, pour sa part, aussi bien des personnes utiles à ses travaux et à ses recherches que de celles capables de lui fournir, par eux-mêmes ou par connaissances, les premiers fonds nécessaires à l'entreprise. Les membres de sa compagnie étaient ainsi « les plus capables d'inspirer de la confiance ». Ils n'étaient animés que par « ce désintéressement si naturel aux honnêtes gens », ce qui lui valait son éloge.

3°) Les moyens mis en œuvre : l'« énorme » liasse de « prétendus » titres avancée par Tralaigue ne contenait en rien, dit Mansart, des titres de propriété mais plutôt « des mémoires et des éclaircissements » qui n'étaient que la copie de ceux trouvés dans le rebut de l'inventaire après décès d'un « avocat aux conseils chargés des affaires de la maison de Villeroy », le sieur Yvonnet père. Il s'agissait, de surcroît, de titres usurpés qui n'avaient pas la moindre valeur, surtout après le transport effectué par la maison de Villeroy à Tralaigue en mars 1756. Ces titres, aussi valides fussent-ils à l'origine, avaient perdu, déclare Mansart, tout intérêt au terme des deux ans d'échéance auquel le marquis de Villeroy s'était engagé lors de leur cession par le roi.

Ils étaient d'autant plus caducs, rappelait-il, qu'un arrêt du conseil du 13 février 1742 supprimait tous les privilèges accordés pour la construction des canaux et l'assèchement des marais, s'ils

demeuraient sans effet durant cette année. Le transport de 1756 n'a donc servi au crédit de cette compagnie que « dans un certain public », ce qui lui a permis d'accéder à de généreux protecteurs. Ils ne tarderont pas cependant, assurait Mansart, à ouvrir les yeux lorsqu'ils sauront le peu d'empressement mis par la compagnie à leur révéler la sentence contradictoire qui condamnait, en 1758, Tralaigue par corps à la restitution des « prétendus » titres.

Mansart se vanta donc de s'être bien gardé de les accepter lorsque Yvonnet était venu les proposer à sa compagnie. Il confessa seulement s'être « contenté de puiser dans les sources » – celles fournies par Clautrier – et de lever à ses frais, aux greffes des archives concernées, les expéditions dont il avait besoin pour faire constater l'ancienneté de ses projets de canaux. Ce sont ces expéditions que Mansart joignit à sa requête de mars 1760. Au contraire de Tralaigue, sa société n'a jamais eu la prétention de présenter ces pièces comme étant titres. Aussi, si elle n'en possède effectivement aucun, « elle ne se croit pas moins fondée dans toutes ses demandes vû leur objet et leurs motifs ». Ce défaut de titres valait bien mieux que les vaines prétentions de Tralaigue !

4°) Les fonds de chaque compagnie : Tralaigue ne disposait d'aucuns fonds propres et n'avait aucune espérance d'en avoir de nouveaux après les sommes qu'ils avaient dépensées depuis plus de dix ans, rappelle Mansart. Il avait créé en effet, dit-il, pas moins de six sociétés qui toutes lui avaient procuré beaucoup d'argent mais sans qu'aucun des associés, éblouis par les propositions mirifiques qu'il leur faisait, ne se soient assurés de la validité de ses titres afin d'être un jour remboursés de leurs avances hasardeuses. Et Mansart de rappeler les clauses de la société du 7 juillet 1756 par lesquelles Tralaigue et ses principaux associés, Floquet et Daran, trouvèrent là le moyen de vendre la plus grande partie de leurs intérêts afin d'en tirer un bénéfice substantiel et de satisfaire leurs créanciers (allusion à Daran). Cette compagnie se trouvait donc endettée avant même d'avoir pu entamer les canaux. Elle était, d'ailleurs, discréditée de toutes parts au point de porter atteinte à la crédibilité même du projet du canal d'Étampes dont Mansart jugeait désormais nécessaire une nouvelle appellation.

Il souffrait lui-même, assure-t-il, de ce discrédit dans la mesure où les délais d'examen de sa demande ne cessaient de s'allonger au point de lui faire, depuis deux ans, « un tort indicible » tandis que, pendant ce temps, la compagnie de Tralaigue continuait ses manœuvres. Mansart réitéra, une fois encore, son souhait d'obtenir promptement les lettres patentes du roi. Lettres qu'il pourrait obtenir aisément, selon lui, dans la mesure où les fonds destinés au projet étaient prêts depuis les 18 mois de sa requête. On ne pouvait donc confondre plus longtemps les deux compagnies, la sienne ayant pris le relai de celle de Tralaigue.

5°) La nature des projets : pour Mansart, Tralaigue n'avait pas de projet propre. Il ne faisait que reprendre celui de Lamberville. Il présentait, en guise de plan, une copie maladroite de la carte de Cassini, « rempli de fautes à chaque mesure ». Son devis était pareillement erroné quant à la longueur des canaux, le calcul des inclinaisons, la profondeur et l'abondance des eaux, l'alimentation et l'écoulement des sources, la quantité des terrains à creuser, à assécher et à consolider. Il en était de même de la nature des matériaux à employer et de leur approvisionnement. Quant aux droits de péage, ils étaient « disproportionnés », n'ayant aucun rapport avec les denrées importées sur les rivières. On ne devait donc pas se laisser séduire plus longtemps par l'« élégance » de ses écrits, lesquels « pêchaient » dans leurs principes et leur fondement.

L'architecte-ingénieur avança, au contraire, qu'on n'avait rien à craindre de sa compagnie parce que, « connu par ses talents », il avait conçu un projet qui n'avait de rapport avec celui de Lamberville que le nom des rivières. Il rappelait, pour se défendre, une fois encore, des accusations de plagiat portées par Arnoult, toutes les opérations qu'il déclarait avoir effectuées sur place. Rien ne manquait donc à son devis, tout y était prévu, « jusques aux prix et aux quantités des moindres choses » ! Contrairement à Arnoult, il ne s'était trompé sur aucun aspect de la réalisation des canaux. Quant à son tarif, il était proportionné à la descente et à la remontée des bateaux. Il l'avait dressé d'après sa connaissance des denrées produites dans les cinq provinces. Il se flattait que tous ses écrits, « sans se piquer de tant d'éloquence » comme ceux d'Arnoult, étaient fondés « sur la vérité

et l'exactitude » et non sur les « contradictions manifestes » et les « erreurs grossières » dont fourmillaient les écrits de Tralaigue, qu'il pourrait lever sans peine, article par article.

Le dernier Mansart déclarait donc ne point « rougir » de son dossier face à celui de Tralaigue, se flattant, au contraire, de cet examen dans lequel il ne disait « que le vrai », ne voulait « que le juste » et ne cherchait « que le Bien Public » ! Il se targuait de ne présenter « que des Plans corrects, que des Devis bien faits, et que des Ecrits Solides » ! Il espérait ainsi que le contrôleur général lui donnerait la préférence et que, « touché des délais toujours renaissants qu'elle éprouve depuis environ deux ans », il dédommagerait sa compagnie en accélérant les procédures afin de la mettre « à même de regagner le tems perdu » et de s'atteler sous peu à « un ouvrage qui ne sera pas indigne du Règne Glorieux de Sa Majesté » !

Mansart acheva son plaidoyer par une adresse à la famille de Villeroy. Il avait conscience d'en avoir écorné sensiblement la réputation et la crédibilité. « Pénétré de respect » pour cette illustre famille, « et de zèle » pour ses intérêts, il réitéra au duc son souhait de prendre « tous les arrangements » qu'il jugerait convenables afin de « le faire jouir enfin des grâces » que Louis XIV avait accordées et renouvelées à ses aïeux. Rappelons que, dans sa requête de 1760, Mansart de Sagonne s'était proposé de l'indemniser de la perte de ses droits sur le canal par l'arrêt de février 1742. La rivalité des protections était plus vive que jamais !

Mémoires contre Mansart de Sagonne. Nouvelles polémiques

Par ce mémoire, l'architecte avait ouvert publiquement la polémique sur les droits respectifs des deux compagnies pour l'obtention du privilège royal. Elle rebondit par la publication, en février 1762, d'un mémoire anonyme, envoyé à Clautrier le 10 du

mois, qui contestait le bien-fondé des canaux envisagés par Mansart de Sagonne⁸¹. Il fut suivi par un second de Dubois de La Rouance, adressé à Trudaine, le 11 mars, dans lequel il revendiquait cette fois le privilège pour lui seul⁸².

Entre-temps, Mansart avait poursuivi ses démarches auprès de Bertin. Dans une lettre du 4 février, il le pressa de prendre sa décision, lui rappelant « les dépenses considérables, les travaux multipliés » et les « engagements de toutes espèces » qu'il avait contractés. En avril, il rétorqua au mémoire anonyme susdit par un autre bien senti dans lequel il s'ingénia à dénoncer, point par point, comme il l'avait fait précédemment, les affirmations qu'il contenait⁸³. Mansart s'était senti d'autant plus obligé de le faire que « cet écrit [était] », dit-il, « capable de faire juger défavorablement en général de son projet de canal (...) ». Il entendait « riposter » là à un inconnu au « ton impérieux et affecté » et à « l'inconséquence de ses assertions ». Il y développa cinq articles qui nous permettent de connaître le contenu de ce document disparu. Il les compléta par des précisions sur des aspects du projet qu'il estimait essentielles et par lesquelles il entendait démontrer sa parfaite connaissance du dossier.

Dans le premier article, Mansart de Sagonne rappelait les conditions d'établissement de la navigation sur la Juine après que son existence ait été mise en cause. Elle était fondée, rappelle-t-il, sur au moins une trentaine de titres. Il répondit en même temps aux « erreurs et inconséquences de cet auteur anonyme » lorsqu'il comparait les anciens bateaux qui naviguaient sur la Juine avec les « margotas de Nogent sur Seyne ». S'en suivit un exposé de la navigation sur toutes ces rivières. Il répondit aussi aux assertions qui prétendaient que la navigation sur la Juine aurait cessé dès le pavement de la route d'Étampes à Paris ou qu'elle n'aurait jamais été intégrée au projet de jonction de la Seine à la Loire par Lamberville.

81. Cf. note 15.

82. Il souhaitait ainsi ne plus « craindre de perdre le fruit de ses travaux si la concession était faite sous le nom d'un autre », cf. note 30.

83. Cf. note 15.

En revanche, Mansart n'entendait plus s'attarder sur les attaques portées à l'entreprise. Il abandonnait l'auteur aux « spéculations que sa malignité critique luy inspir[ait] » et lui conseillait d'examiner le mémoire qu'il avait publié en 1759. Il admettait qu'on pût critiquer ses plans et spéculations mais sûrement pas ses conclusions qui étaient « celles de tous les faiseurs de canaux ».

L'architecte-ingénieur examina ensuite les objections émises sur les grâces qu'il sollicitait du roi, les frais de l'entreprise envisagés sur les aubergistes de la route d'Orléans, les pâtures, prés et moulins que l'auteur anonyme disait affectés par les canaux, ainsi que les conclusions qu'il tirait de l'inutilité de ces derniers. Mansart fustigea ses « sophismes » et la « precizion sterile » du propos, démontrant une nouvelle fois la beauté de l'entreprise et la supériorité de son projet. Les trois rivières présentaient, rappelait-il, quatre qualités essentielles : des eaux abondantes, des pentes plus que suffisantes, un terrain solide et des matériaux à portée immédiate.

Cette critique générale du projet faisait suite à celle soulevée, le 17 janvier précédent, par le corps de ville d'Étampes, lequel avait alors adressé une requête à Bertin par le biais de Clautrier, son premier commis⁸⁴. Dans cette requête, Hochereau, maire de la ville, ainsi que les échevins Baron et Delisle dénonçaient le « beau prétexte » du bien et de l'utilité publics avancés par « tous les novateurs pour appuyer leurs imaginations les plus creuses et couvrir leurs intérêts personnels ». Selon eux, le public n'avait rien à retirer de tous ces projets qui, au contraire, ne feraient qu'entraîner la ruine d'un certain nombre d'honnêtes gens, séduits par l'appât du gain et la nouveauté du projet que leur prodiguaient de belles paroles. Ils s'intéresseraient sans réfléchir à une entreprise qui risquait d'entraîner la disparition « d'une quantité prodigieuse de bons arpents » de terres le long de la Juine sans compter les moulins utiles au public.

Les échevins démontrèrent, au contraire, l'intérêt et la supériorité de la route sur le canal, déclarant que la navigation de la Juine avait

84. Cf. PINSON, *op. cit.*, p.22-23.

commencé à périlcliter dès la mise en pavé de la route d'Étampes à Étréchy en 1676-1677. En outre, jamais les Parisiens ne s'étaient servis de cette rivière pour acheminer leurs biens depuis Orléans et que, s'ils y étaient contraints, ce système leur reviendrait fort cher. Ils achevèrent leur propos par des réflexions qu'ils déclaraient fondées sur l'expérience des lieux. Si le conseil du roi décidait d'approuver le projet, ils étaient résolus à demander à Bertin que les propriétaires des terrains concernés fussent indemnisés par les entrepreneurs sur la base des estimations établies par les experts.

Toutefois, toutes les cités traversées par les canaux n'étaient pas de l'avis de leur consœur d'Étampes : elles défendaient, au contraire, ardemment le projet⁸⁵.

Ces critiques survenaient, curieusement, après les démarches entreprises par Mansart de Sagonne, l'année précédente. Jusqu'alors, en effet, Étampes s'était toujours montrée favorable au projet puisqu'il lui permettait de réactiver ses activités portuaires. Sans doute, faut-il voir là une manœuvre de Tralaigue qui, on s'en souvient, avait lui-même intéressé le corps de ville au renouveau de sa navigation en 1749. En agissant ainsi, il pensait anéantir les efforts de Mansart de Sagonne qui se déclarait en effet de plus en plus inquiet de la tournure des événements après avoir été informé que la compagnie d'Arnoult – qui avait la faveur de Trudaine – était sur le point d'emporter la décision du contrôleur général des Finances⁸⁶. Dans une lettre du 4 février 1762, il supplia celui-ci de bien vouloir « ouir » le rapport confié à Clautrier à ce propos⁸⁷.

85. Le curé, le corps de ville et les habitants de Maisse, gros bourg sur l'Essonne, entre La Ferté-Alais et Malesherbes, qui relevait du duché d'Étampes, déclarèrent à Trudaine, souhaiter « ardemment » voir leur rivière navigable, car leur pays étant « trop aquatique », ils pourraient, en recreusant le lit de celle-ci, assécher leur terre et éviter les inondations constantes de la route de Fontainebleau. On faciliterait ainsi le ravitaillement de la capitale et l'on procurerait « un bien général a toutes les Provinces du Hurepoix, du Gatinois et de la Beauce », cf. note 3.

86. En 1759, Daran et Petit du Boulard avaient eux-mêmes tenté de décourager Dubois de La Rouance en proclamant l'impossibilité de son projet, cf. notes 3 et 8.

87. Bertin demanda à Clautrier, le 10 février, en note sur la lettre, de répondre pour lui à Mansart.

Mémoire-réponse de Gilbert-Jérôme Clautrier en faveur de Mansart de Sagonne (1762)

Conscient des attaques portées de tous côtés contre le projet de son ami Mansart, auquel il était aussi intéressé, on le sait, Clautrier développa dans un mémoire-réponse une puissante argumentation. Il entendait contester les deux objections majeures faites à ce projet et compléta le propos par des « observations particulières »⁸⁸.

La première objection visait l'utilité des canaux qui ne devaient être exécutés, selon les détracteurs, qu'aux frais du roi. Le premier commis des finances rappela que le contrôleur général, son supérieur, auquel le mémoire était adressé, était lui-même convaincu de leur utilité. N'avait-il pas autorisé le canal du Lyonnais [de Gisors] lorsqu'il était intendant de la province et accordé les lettres patentes pour celui de Châtillon-sur-Seine qui, déclare Clautrier, « est une branche du grand canal militaire, politique et universel imaginé, formé et dressé par Le S^r Mansart »⁸⁹ ? L'utilité de celui d'Étampes, par là même, se trouvait soutenue par l'intendant de Paris qui, sur ordre du ministre, s'était transporté sur les lieux afin de se convaincre de sa nécessité, de sa faisabilité et de ses avantages⁹⁰.

Par conséquent, y a-t-il de réels inconvénients à son exécution ? Mansart assure que non, rappelait-il. Aussi, si l'utilité d'une telle entreprise était reconnue, il convenait de ne pas la différer plus longtemps « parce que », assure Clautrier, « c'est faire perdre à l'Etat et au public un bien réel ». Il avait, sur ce point, parfaitement retenu la leçon de son protégé. Clautrier admettait cependant que, dans certaines circonstances, quand l'État était engagé dans de lourdes dépenses militaires – celles de la guerre de Sept Ans en

88. Cf. note 47.

89. Mansart de Sagonne avait formé un vaste projet de canalisation et de jonction des rivières de France. Il expose ses ambitions dans son *Prospectus du Canal de Bourgogne et de Champagne faisant la jonction des deux Mers par le centre du Royaume et la Capitale*, 1763. Arch. nat., F¹⁴ 7087 et cf. CACHAU, *op. cit.*, t. I, p. 672.

90. Allusion à l'envoi de son ingénieur Guillaumot.

l'occurrence –, il était en effet impossible de pourvoir à ce genre d'entreprises. La raison n'était néanmoins pas suffisante pour les empêcher totalement. Le royaume devait, dans ces conditions, être redevable à ses « citoyens zelez, Intelligents (...) toujours prêts de soumettre leurs opérations à l'examen et aux lumières du ministre⁹¹ ». L'emploi de fonds privés ne pouvait que soulager le trésor royal. D'ailleurs, la proposition de Mansart ne visait-elle pas, sans qu'il leur en coûte, la gloire du roi et des ministres ? !

Clautrier justifiait, en outre, l'usage de fonds privés en évoquant les cas où la Couronne, après s'y être essayée, se trouva contrainte d'abandonner de telles entreprises à des investisseurs qui, avec une grande économie de temps et de moyens, réussirent à les mener à leur terme.

Et de citer les cas des canaux du Languedoc [du Midi] et de Briare et, plus récemment, ceux du Lyonnais [de Gisors] et de Bourgogne⁹².

La seconde objection insinuait que les temps de paix étaient plus propices à la conduite de telles opérations. Clautrier, qui se fondait toujours sur les propos de Mansart de Sagonne, réitéra que si l'entreprise était jugée utile, rien ne devait plus la retarder. La compagnie de Mansart n'envisageait pas dans cette affaire son seul intérêt mais bien ceux, « très considérables », des habitants des canaux, de la ville de Paris et de l'État !

Clautrier évoqua, en conséquence, les effets en chaîne : l'accroissement des débouchés entraînerait, déclare-t-il, celui des exportations de marchandises comme le vin, les grains, le foin et le bois. La faisabilité du transport amènerait les marchands à vendre leurs cargaisons au meilleur prix, contribuant ainsi à « l'enrichissement » des habitants qui seraient davantage en mesure d'acquitter leur impôt. Son recouvrement étant facilité, les revenus du roi seraient dès lors accrus. Par ailleurs, grâce à l'accroissement

91. Sous-entendu : tel que Mansart de Sagonne.

92. À ce moment, le gouvernement n'avait pas décidé de prendre ce canal à sa charge.

de la distance ainsi procuré, les habitants des cinq provinces seraient davantage en mesure de consommer comme d'augmenter l'exportation des marchandises et, par là même, la perception des droits d'entrée. La boucle était bouclée !

Aussi, si les dépenses de guerre augmentaient les besoins de l'État, l'exécution du canal d'Étampes ne pouvait que lui permettre de les soulager en partie. Clautrier ne voyait donc pas pourquoi il fallait attendre le retour de la paix pour autoriser l'entreprise ?

Il acheva son propos par une observation que lui avait livrée Mansart de Sagonne et dont celui-ci n'avait, dit-il, saisi l'importance que par sa « longue expérience dans les ouvrages de cette espèce, et par une grande connaissance des principes de l'architecture ». À savoir : il n'était pas utile de dépenser 10 à 12 millions de livres⁹³, si l'on en perdait de vue l'objet principal de l'opération. Le canal ne serait plus alors qu'« un lac dormans plus propre (...) à faire des jeux de boule ou des fossés secs, qu'aux opérations de la navigation ». C'est ainsi que s'explique, dit-il, l'échec du projet de Lamberville.

Pour lui, Mansart était tout à fait en mesure de conduire le projet à sa « fin la plus prompte et la plus heureuse » et il était prêt à en apporter la démonstration au roi et à son conseil.

Dans ses observations particulières, Clautrier se livra enfin, toujours sur les propos de Mansart, à un vibrant plaidoyer en faveur des compagnies privées. L'administration royale ne manquera pas de s'opposer à une telle argumentation, nous le verrons. Il réaffirma que l'expérience montrait que lorsque les canaux étaient réalisés aux frais du roi, leur construction se révélait souvent plus onéreuse car ceux qui étaient à leur tête ne cherchaient qu'à les prolonger afin de s'assurer un revenu régulier et ce, sans se préoccuper pour autant des conséquences tant pour le public que l'État. Et Clautrier de rappeler que tout ce qui s'était construit au nom du roi l'était toujours abusivement avec, de surcroît, une solidité et une activité moindre ! En outre, les entrepreneurs du roi, toujours âpres au gain et qui n'avaient personne pour veiller à leurs activités, n'hésitaient

93. Coût estimé par Tralague, cf. *supra*.

pas à employer les matériaux les plus médiocres, au prix les plus bas, réduisant ainsi la durabilité et l'utilité de l'ouvrage.

Au contraire, soulignait-il, dans une compagnie « bien composée », dotée d'un « chef (...) versé dans ses sortes d'entreprises » et qui y trouvait un intérêt personnel, soit pour lui, soit pour sa compagnie, on surveillait scrupuleusement l'activité des ouvriers, la solidité des ouvrages et le choix des matériaux. On veillait dans le même temps à l'économie « bien entendue » de l'entreprise qui s'exécutait, dès lors, plus rapidement et plus solidement. L'État réalisait ainsi de substantielles économies, n'ayant engagé aucun fonds.

Clautrier souhaita défendre, en second lieu, la réputation de son ami Mansart de Sagonne. Toute personne, dit-il, qui croyait connaître l'architecture n'était pas nécessairement apte à conduire des ouvrages de cette importance⁹⁴. Il rappela, en préambule, les différents titres de l'architecte et souligna que sa réputation était fondée tant sur les ouvrages entrepris et conduits en France qu'à l'étranger, engagé, « par devoir et honneur, à soutenir le nom et les talents que ses ancêtres luy ont transmis » ! Il osait ainsi se flatter de mériter la confiance tant du roi et de ses ministres, que du public et de sa compagnie⁹⁵. Il n'y avait donc aucune raison de lui refuser les lettres patentes et le privilège exclusif qu'il sollicitait.

Clautrier réitéra, en troisième lieu, qu'on devait se garder de confondre la compagnie de Mansart avec celle d'Arnoult, Tralague et Dubois de La Rouance, tous, assure-t-il, « denuez de génie, de lumières, d'expérience et même des plus simples connaissances en matière d'architecture » ! Ils n'avaient, selon lui, pour toute ressource « que l'esprit de manœuvre et d'intrigue ». Ces « aventuriers » n'étaient eux-mêmes, dit-il, que les prête-noms de gens qui ne cherchaient qu'à dépouiller le véritable auteur de l'entreprise – Yvonnet – du fruit de ses travaux et lumières.

94. Allusion à Arnoult, architecte expert.

95. Formule récurrente de Mansart de Sagonne dans sa correspondance avec les directeurs des Bâtiments du roi, Marigny et D'Angiviller notamment.

Enfin, Clautrier aborda « l'inexpérience et l'impéritie » de la compagnie d'Arnoult. Elles éclataient, selon lui, au grand jour dans le mémoire imprimé et dans le plan fourni de la Juine et de l'Essonne qui n'était, déclare-t-il, que la vulgaire copie de la carte de Cassini sur laquelle, de surcroît, leur projet de canal n'était nullement tracé ! Et le premier commis des finances de souligner que le prétendu avis des ingénieurs Baudru, Bujon et Gigault de La Bédollière avait été acheté par ces « aventuriers coureurs de projets » ! Dans ces conditions, le privilège ne pouvait être accordé qu'au seul Mansart à l'exclusion de toute autre compagnie.

Départ d'Arnoult et relève de Dubois de La Rouance (1762)

Devant la polémique engagée entre les deux compagnies, conscient que la réputation de ce projet était plus que jamais atteinte, en même temps qu'informé par le mémoire de Mansart des éléments douteux qu'on avait pu lui dissimuler, Arnoult décida, le 18 août 1762, de se retirer de l'entreprise ainsi que Mansart l'avait prédit et comme l'indique le mémoire de Dubois de La Rouance à Trudaine du 29 du mois⁹⁶. Arnoult était parti, déclare-t-il, sous des prétextes de santé et d'affaires particulières qu'il ne pouvait abandonner. Le feu couvait, en fait, depuis le début de l'année, on l'a vu. En juillet, Arnoult avait manifesté à Bertin et Sauvigny qu'il était « absolument déterminé à ne plus paraître à la tête de cette entreprise, à quelque titre que ce soit »⁹⁷ !

Dubois de La Rouance trouvait donc là le moyen de reprendre définitivement, sous son nom cette fois, une affaire dont il s'estimait le grand ordonnateur depuis 1758. Il rappela aux ministres qu'il avait lui-même rédigé les requêtes et mémoires adressés par

96. *Écrit à M. l'Intendant*, écrit anonyme du 9 décembre 1762, cf. note 3.

97. Cf. note 30. Les premières dissensions étaient apparues, on l'a vu, dès le mois de mars, cf. note 82.

Arnoult et que s'il agissait ainsi, c'est parce qu'il avait craint à plusieurs reprises de se voir « exposé à perdre le fruit de ses travaux et de ses déboursés » pour avoir sollicité l'entreprise sous d'autres noms⁹⁸. C'est donc sous le sien qu'il adressa une nouvelle fois, le 18 août 1762, une requête à Bertin pour l'obtention du privilège. Elle fut transmise, avec son mémoire, le 30, à l'intendant de Paris pour avis. Dans un mémoire en date du 15 novembre, après consultation de son ingénieur Guillaumot⁹⁹, Sauvigny se prononça cette fois en faveur de Dubois, excluant Mansart et toute autre compagnie de leur demande.

Un écrit des bureaux de Trudaine (?) à l'intendant, daté du 9 décembre, confirmait le rejet officieux du projet de Mansart de Sagonne. Il prétendait n'avoir reçu « aucunes requêtes ni mémoires du sieur Mansard » sur cette navigation en dépit de tous ceux que l'architecte avait envoyés depuis 1760 et au début de 1762. Il ne faisait plus mystère, en outre, des plaintes portées par Dubois contre Clautrier¹⁰⁰.

Les événements tournaient décidément en faveur de Dubois de La Rouance : le 18 décembre 1762, le comte de La Marche, prince du sang, frère cadet du comte de Clermont dont Mansart de Sagonne avait été l'architecte, recommanda lui aussi ce projet. Il réitéra sa recommandation, le 12 mars suivant. Trudaine promit au prince d'examiner ce projet dès qu'il aurait reçu l'avis de Sauvigny, lequel réitéra son propos dans une lettre du 15 janvier 1763¹⁰¹. Il lui renvoya les pièces du dossier pour approbation par le conseil.

Pendant ce temps, Dubois de La Rouance continuait de

98. Il fait allusion à un certain Guérin, son associé, qui avait voulu le doubler en se prétendant « possesseur du projet », cf. note 3, la requête de Pierre-Nicolas Desbarres du 1^{er} octobre 1766.

99. Cité dans l'avis de Camus du 9 avril 1764 intitulé *Navigation de la rivière d'Etampes*, cf. notes 3 et 39.

100. Cf. note 96.

101. Cf. notes 40 et 3, lettre de Trudaine du 20 décembre 1762. Sur les liens de Mansart de Sagonne avec le comte de Clermont, cf. CACHAU, *op. cit.*, t. I, p. 406-414 et t. II, p. 1201-1220.

polémiquer avec Mansart de Sagonne dans un mémoire en défense adressé à Trudaine le 22 décembre 1762. Il souhaitait cette fois faire appel à l'équité du conseil afin de conserver la propriété d'un projet que Mansart, disait-il, cherchait à lui enlever « par le plagiat le plus manifeste », soutenu en cela par la protection d'une personne qui abusait « du crédit que lui donne la place qu'elle occupe, ou occupait cydevant ».

Dubois insista particulièrement sur la complicité de Clautrier pour démontrer comment Mansart de Sagonne s'était emparé abusivement des pièces de son dossier. Il énuméra les éléments qui prouvaient que ses démarches et ses prétentions étaient bien antérieures à celles de Mansart. Il rappela dans quelles conditions ce dernier avait entamé son projet. Selon lui, le mémoire publié par l'architecte en 1759 était à peu de choses près la copie de celui d'Arnoult en 1757. Enfin, il se targuait d'avoir obtenu l'approbation de l'intendant de Paris, ainsi que le soutien du chancelier de France Lamoignon en tant que futur riverain du canal qui, pour accélérer la décision de celui-ci, n'avait pas hésité à lui fournir le plan des trois rivières levé par Baudru¹⁰². Il avançait pour preuve de l'attention portée à son dossier, le fait que l'intendant ait toujours formulé ses avis en fonction du sien et non, assure-t-il, de celui de Mansart. Ce sera effectivement le cas pour d'autres décisions à l'avenir¹⁰³.

Retour d'Yvonnet fils (1762). Ses critiques contre Mansart de Sagonne et Dubois de La Rouance. Cession et rétrocession de ses droits

Malheureusement pour Dubois de La Rouance, un nouveau concurrent réapparut entre-temps : Yvonnet fils. Ayant réussi à récupérer, moyennant finance, en août 1762, les documents gagés par Tralaigue, Charles-Simon Yvonnet s'empressa de les monnayer à son tour. Il les céda, le 6 octobre, par contrat passé devant M^e

102. Cf. note 52. Le marquis de Broglie, seigneur de Mesnil Voisin, fut l'un des rares à refuser de voir son domaine sur la Juine traversé par un canal (*ibid.*).

103. Cf. *infra*.

Monnet, notaire à Paris, à Madame Marchais de La Guillaumière, épouse d'un huissier de la compagnie du roi¹⁰⁴. Informé des prétentions de Dubois de La Rouance et de Mansart de Sagonne, il réaffirma auprès de Trudaine ses droits sur le projet dans un mémoire adressé le 6 février 1763¹⁰⁵. Il revendiqua ainsi l'octroi du privilège pour 35 ans, tant comme digne héritier de son père que comme auteur du projet depuis plus de 60 ans ! Il rappela les conditions de sa rencontre avec Tralaigue, les débuts cahoteux de son projet jusqu'en 1756, le devenir de sa compagnie après cette date, ainsi que le détail des manœuvres auxquelles s'étaient livrés ses principaux associés : Daran, Floquet, Petit du Boulard et Dubois de La Rouance et ce, afin d'engager une attaque en règle contre leurs prétentions et celles de Mansart.

Dans ce dernier cas, l'architecte du roi n'avait, pour Yvonnet fils, clairement rien fait dans cette affaire. Il s'était contenté, dit-il, de reprendre les opérations de Tralaigue. Daran et Petit du Boulard lui en avait fourni les doubles. C'est, prétend-il, sur leurs fausses déclarations que Mansart de Sagonne avait effectué de nombreuses dépenses pour l'exécution de son projet.

En vérité, les seules dépenses qu'il eût jamais faites étaient, assure

104. *Mémoire sur les obstacles qui ont retardé jusqu'à présent la décision de la navigation des rivières d'Etampes et d'Essonne*, mémoire remis à Trudaine par Dubois de La Rouance, le 6 décembre 1763, cf. note 3. Dans un *Précis* du même titre (*ibid.*), Dubois prétend qu'Yvonnet fut incarcéré pendant quinze mois alors qu'il était associé avec la dame Marchais. Le traité prévoyait la cession de 2 sols d'intérêts sur les 120 de capital pour lui et ses ayants cause, ainsi que la demande des lettres patentes sous le nom d'une personne de son choix. Elle s'associa ainsi à un dénommé Grimald, chevalier de Saint-Louis, sans doute Honoré-Camille-Léonor Goyon de Grimaldi (1720-1795), prince souverain de Monaco, plus connu sous le nom d'Honoré III, fait chevalier de Saint-Louis après la bataille de Lawfeld en 1747. Dubois avait aussi cédé des droits à un marquis de Meslé, probablement Victor-Pierre-François Rabiote de Meslé (1738-1771) et à un sieur de Sainte-Hermine, sans doute un descendant du fameux Philippe de Courcillon (1638-1720), marquis de Dangeau, baron de Sainte-Hermine (?). Ce trafic de droits ne fera que renforcer la suspicion du pouvoir royal à l'égard des compagnies réclamant le privilège des canaux (cf. *infra* l'arrêt du conseil du 26 mai 1767).

105. Cf. note 39.

Yvonnet fils, pour les promesses destinées à se faire communiquer les titres et pièces qui se trouvaient dans les bureaux de Trudaine et de Bertin. Il osait ainsi se dire « cessionnaire de la compagnie d'Arnoult » et propriétaire du projet. Il ne sollicitait le privilège du roi, selon lui, que « sur des titres soutenus par l'infidélité de ceux qu'il représente »¹⁰⁶. Or, déclare-t-il, la société d'Arnoult ne tenait son droit que de Tralaigue, lequel avait reconnu en partie n'en avoir aucun. Par ailleurs, Arnoult avait déclaré lui-même en 1756 ne rien prétendre dans cette entreprise. Si toutefois Mansart parvenait à obtenir ce privilège, il ne serait jamais en mesure de l'exploiter, étant connu pour ses dettes considérables, ses procès sans nombre et la faiblesse de son crédit dans le public. Et Yvonnet fils de proclamer que Mansart « ne viendra[it] pas à bout de lui enlever un bien qui lui appartient (...) » !

S'agissant de Dubois de La Rouance, Yvonnet fils prétendait également qu'il n'avait rien déboursé dans l'affaire. Il fondait son droit, déclare-t-il, sur l'abus de confiance de celui dont il avait été l'associé, le marquis de Tralaigue, et comme se prétendant « cessionnaire » du sieur Arnoult. Or ces derniers ne disposaient d'aucun droit véritable sur le projet.

Mansart de Sagonne et Dubois de La Rouance n'étaient donc pour Yvonnet fils que « des Etrangers aux prétentions insoutenables » qui voulaient s'enrichir de ses « dépouilles ».

Il renouvela, en conséquence, dans une lettre non datée, ses observations à Bertin afin de lui réclamer justice.

Mais Yvonnet fils était trop velléitaire pour mettre en œuvre lui-même le projet de son père. Le transport de ses droits à des tiers n'ayant pas réussi, il décida finalement de se rapprocher de son vieil « ami » Tralaigue. Il reconnut officiellement, par acte du 10 décembre 1764, les droits et privilèges qu'il sollicitait et ce malgré les poursuites faites à son encontre.

Il l'autorisait ainsi à revendiquer des titres qu'il avait cédés à

106. Allusion à la « trahison » de Daran et de Petit du Boulard.

Mme Marchais deux ans plus tôt, déclarant nulle cette dernière cession¹⁰⁷.

Réplique de Dubois de la Rouance à Yvonnet fils (1763)

Dubois de La Rouance répondit à son tour aux prétentions d'Yvonnet fils dans plusieurs mémoires et requêtes adressés à Bertin en octobre et décembre 1763¹⁰⁸. Devant les interrogations du ministre qui s'étonnait de la lenteur de cette affaire, il exposa, dans le mémoire de décembre, qu'après une première série d'obstacles dans les années 1750, une seconde fut formée par les membres de la première compagnie. Mansart et ses associés, qui venaient de cette dernière, étaient parvenus à obtenir du ministre que l'affaire fût communiquée à Trudaine pour avis. Ils s'étaient livrés, à cet effet, au plagiat des pièces qu'on leur avait fournies. Depuis d'autres compagnies s'étaient formées sous le fallacieux prétexte de prétentions délivrées par Tralaigue¹⁰⁹. Ils rejoignirent ensuite Yvonnet qui s'était, à son tour, associé à la dame Marchais. Celle-ci avait fait appuyer son dossier par le président du Parlement de Bordeaux, Jean-Paul Loret, lequel obtint à son tour du ministre l'autorisation de remettre ses pièces à Trudaine en vue de l'obtention d'un privilège auquel le contrôleur général s'était montré favorable.

À ce niveau de l'analyse, Bertin apparaît donc – contrairement à Trudaine – totalement opposé à la proposition de Dubois de La Rouance, attitude qu'il maintiendra jusqu'au bout. Mais pour celui-ci, les pièces envoyées au ministre n'étaient que libelles

107. Cf. note 30. Ce serait pour « éviter toute discussion » entre eux que les deux hommes se seraient accordés. Acte sous seing privé « fait au Fort l'évêque entre les deux guichets » et déposé le 12 du mois chez M^e Maupetit, notaire à Paris, cf. *infra* arrêt du conseil du 26 mai 1767.

108. Cf. notes 40 et 104.

109. Allusion à celles des sieurs Feri, Boudet et Voirot.

calomnieux contre lui, d'autant que tous les bureaux, notamment celui du commerce, en avaient été informés. Ayant eu connaissance des faits à la Pentecôte 1763, Dubois s'étonna, dans un courrier au président Loret, qu'on ait pu compromettre le contrôleur général et lui-même par l'envoi de ces libelles alors que Bertin avait toujours reconnu publiquement sa probité. Le contrôleur apparaissait ainsi comme le protecteur des calomniateurs ! Loret, qui prit conscience de la tournure des événements, promit à Dubois de ne plus s'en mêler comme de prier Bertin de retirer les pièces recommandées abusivement à Trudaine¹¹⁰.

Avis des députés du commerce (1763) et de Camus (1764). Défense de Dubois de La Rouance

Les mémoires d'Yvonnet et de Dubois de La Rouance faisaient suite à l'avis rendu par les députés du commerce, le 21 février 1763. Ils avaient exclu fermement les deux prétendants de leurs demandes. Ils reconnurent, en revanche, la faisabilité et la rentabilité du projet qui étaient, selon eux, clairement démontrées¹¹¹. Ils souhaitaient cependant qu'il fût exécuté aux frais du roi d'autant que les concessions octroyées par Louis XIV au marquis de Villeroy étaient caduques. Il s'agissait de ne pas aliéner la propriété de la navigation sur la Juine et l'Essonne. Toutefois, si le roi souhaitait recourir à une compagnie privée, il faudrait veiller à sa solvabilité et qu'elle puisse apporter les garanties suffisantes. Les députés du commerce se posaient ainsi en garants du bien public. Ils réitérèrent leur position dans leurs avis des 4 mai 1764 et 24 avril 1766.

Dans ces derniers, les députés ne s'étaient pas prononcés sur les propositions de Mansart de Sagonne. Son projet avait-il été délibérément écarté après les « détournements » dont il s'était

110. Dubois sut par la suite qu'elles étaient demeurées aux mains de Bertin, cf. *Précis*, note 104.

111. Cf. notes 74 et 99.

rendu coupable et devant la tournure des événements pour lui ? Sa proposition avait-elle été mise « sous-réserve » dans l'attente de voir débouter définitivement ses rivaux ? On l'ignore. On sait cependant que Bertin avait cherché à favoriser la compagnie adverse à défaut du réel engagement de l'État. Quoi qu'il en soit, le ministre poursuivit ses consultations avec Trudaine.

En mars 1763, celui-ci adressa à Camus, vieux complice de la compagnie du marquis de Tralaigne, le dossier de l'affaire, qui rendit ainsi un second avis en avril 1764¹¹². Pour Camus, Dubois de La Rouance apparaissait bien le premier à réclamer sous le nom d'Arnoult l'obtention du privilège¹¹³. Il avait examiné la nature de son projet et les opérations effectuées par Guillaumot, ingénieur de l'intendant Sauvigny, en 1762. Il pencha ainsi également pour le projet de Dubois à condition que, s'il venait à s'associer à des étrangers, il renonçât à différents droits dont celui d'aubaine¹¹⁴. La juridiction des rivières devait être confiée, par ailleurs, au prévôt des marchands et aux échevins de Paris.

Camus pensait néanmoins que cette compagnie ne serait pas en mesure d'exécuter le projet : eu égard aux estimations de Bujon et de Gigault de La Bédollière, il évalua la dépense à 4 478 467 livres qui, rapportée aux 1 089 246 livres de produit annuel envisagé par Dubois de La Rouance, laissait apparaître un déficit de 1 079 471 livres ! Il démontra ainsi qu'il avait diminué son devis et exagéré le profit réalisé. Profit d'autant moins crédible qu'il était nettement supérieur à celui des canaux de Briare, d'Orléans et du Loing ensemble ! La rentabilité de l'opération était donc fort douteuse.

Camus ne masqua donc plus ses réticences sur les intentions réelles de la compagnie : elle entendait s'approprier la navigation

112. Cf. notes 46 et 99.

113. Cette assertion marque clairement le parti pris de Camus. Historiquement, ce sont Yvonnet et Tralaigne les initiateurs du projet au XVIII^e, cf. *supra*.

114. Droit féodal qui permettait au seigneur de récupérer les biens d'un étranger mort sur son fief et de recueillir une succession en l'absence d'héritiers.

pour l'exploiter ensuite à sa guise¹¹⁵. Il recommandait que les canaux fussent réalisés aux dépens du roi.

Ses motifs furent repris intégralement par les députés du commerce en mai 1764. Ils déboutaient ainsi, une nouvelle fois, Dubois de La Rouance de ses demandes.

L'avis des députés n'étant que consultatif, Dubois de La Rouance pensait néanmoins l'emporter lorsque Trudaine, qui inclinait aussi pour son projet, lui demanda la composition de sa compagnie. Comme d'habitude, il prétextait que, malgré ses sollicitations, elle entendait ne pas se dévoiler, ni prendre d'engagements à son égard sans la délivrance effective du privilège, seul moyen qu'elle avait de juger de son engagement dans l'affaire et de s'assurer de l'indemnisation des fonds qui seraient investis. En lui octroyant le privilège, le gouvernement relèverait, dans le même temps, l'entreprise du discrédit dans lequel elle était tombée progressivement. Pour soutenir son propos, Dubois rappelait qu'un certain Zacharie avait obtenu la concession du canal de Lyon [de Gisors] sans qu'il fût obligé de présenter sa compagnie, si ce n'est de fournir les garanties financières nécessaires. Il entendait donc procéder de même.

Pour mieux convaincre le gouvernement, il renouvela ses attaques contre Mansart de Sagonne et Yvonnet fils dans un mémoire de 34 pages in-quarto adressé à Bertin, le 2 mai 1764¹¹⁶. Mémoire sur lequel Jérôme de La Lande se basera pour rédiger son chapitre sur les canaux d'Étampes et de la Ferté-Alais dans son fameux ouvrage publié en 1778¹¹⁷.

Parmi les critiques formulées contre Mansart, il évoquait, encore et toujours, « sa manie qui le porte à se dire auteur de tous les projets qui tombent sous sa main » ! Il n'hésita pas à reprendre un argument cher à ce dernier, celui de l'arrêt du conseil de 1742, pour

115. Il trouvait suspect « l'attachement de la cie pour faire faire les voitures par des gens à ses gages avec des batteaux qui lui appartenaient ».

116. Arch. nat., E* 3666, fol. 44 et cf. note 41.

117. Cf. note 3.

contrer les prétentions d'Yvonnet fils qui venait de céder ses titres à Tralaigne, on l'a vu. Il admit toutefois avoir employés ces derniers pour composer ses mémoires, requêtes, projets d'arrêt et lettres patentes, mais prétendait y avoir renoncé lorsque Yvonnet fils se mit à les diffuser auprès de ses adversaires. Il notait au passage que les droits que celui-ci revendiquait depuis 15 mois ne l'avaient plus été par lui depuis 1759 !

Examen du dossier de Dubois de La Rouance et retour de Tralaigne (1764)

Le 27 mai 1764, Trudaine demanda à Bertin l'autorisation de poursuivre l'instruction de l'affaire après qu'il lui eut demandé, la veille, d'examiner la demande d'Arnoult¹¹⁸. Bertin l'autorisa mais lui rappela, dans une lettre du 21 juillet, les principes qui devaient prévaloir dans cet examen tels que les députés du commerce les avaient définis dans leur avis du 4 mai. Le contrôleur général se posait clairement en défenseur des prérogatives royales. Il insista, en effet, sur l'importance de refuser ce genre de concessions à des compagnies privées car, dit-il, elles menaient rarement les ouvrages à leur terme. Elles étaient, au contraire, selon lui, « la première cause » de leur « inexécution ». Il lui recommandait de toujours consulter les députés du commerce, démarche qu'il mettait personnellement un point d'honneur à exécuter. Il fondait sa position sur l'arrêt du conseil qui venait juste de débouter Mansart de Sagonne et Idlinger d'Espuller de leurs prétentions sur le canal

118. Lettre du 26 mai 1764, cf. notes 3 et 114, fol. 59v°. On comprend mal l'évocation d'Arnoult ici, parti depuis 1762 (cf. *supra*). Il s'agit, semble-t-il, d'une confusion avec son successeur Dubois de la Rouance, toujours en lice et favori de l'intendant des finances. Nous n'avons pas retrouvé trace, en effet, d'un retour d'Arnoult dans l'opération.

de Bourgogne¹¹⁹. Affaire dont il avait attendu l'issue au conseil pour lui répondre.

Rappelons que Mansart de Sagonne s'était engagé sur ce nouveau projet de canal en août 1763, après que les alarmes formulées à Bertin l'année précédente lui aient laissé pressentir l'issue de celui sur la Juine et l'Essonne. Le projet de Dubois et Arnoult recueillait en effet la plupart des suffrages (Camus, Sauvigny, Trudaine...) ¹²⁰. Mansart ne souhaitait donc plus polémiquer davantage avec qui que ce soit. Il s'était suffisamment justifié. Sa situation personnelle était trop embrouillée pour ne pas ajouter de nouveaux motifs de contrariété. Il semble d'ailleurs, après Arnoult en 1762, avoir plus ou moins laissé tomber, lui aussi, cette affaire, trop confuse à son goût. Car après Dubois de La Rouance et Yvonnet fils, c'était autour de Tralaigne de renouveler ses réclamations.

Le 23 août 1764, il avait adressé à Trudaine un mémoire dans lequel il entendait les justifier¹²¹. Il y rappelait ses démêlés avec Floquet, Daran et Dubois qui, prétend-il, « avides de richesses », croyaient trouver « une source intarissable dans l'exécution d'un projet qu'ils [avaient eu] la mauvaise foi de s'approprier » et qu'ils tentaient de ruiner en déclarant son exécution impossible.

Tralaigne réitéra sa démarche auprès de Bertin par deux mémoires complémentaires remis les 3 septembre et 5 décembre 1764. Sa position se trouvait alors confortée, on l'a vu, par l'accord définitif survenu avec Yvonnet, le 10 décembre¹²².

119. Arrêt du conseil du 20 juillet 1764, cf. CACHAU, *op. cit.*, t. II, p. 1350-1355. Dans son post-scriptum, Bertin dit avoir avancé au conseil qu'il ne devrait pas se contenter de juger si les concessions étaient utiles, praticables et bien assurées mais voir s'il ne disposait pas lui-même de moyens « plus simples et convenables ».

120. C'est à tort que La Lande prétend que son projet « n'eut pas beaucoup de partisans », cf. note 3.

121. Cf. note 40.

122. Cf. note 107.

Perplexité du conseil du roi. Nouvelles prétentions extérieures sur les canaux (1766)

Devant tant de prétendants, le conseil du roi ne savait que penser. Sa perplexité était à la mesure de l'embrouillamini de l'affaire. Il l'abandonna jusqu'au début de 1766, trop affairé et trop intéressé par la remise en œuvre du canal de Bourgogne auquel Louis XV tenait particulièrement. L'affaire reprit son cours par un arrêt du conseil du 14 février qui ordonna que les titres, pièces et mémoires du projet fussent remis, avec les avis de Sauvigny et des députés du commerce, à Bacalan, maître des requêtes, que le roi avait désigné pour dresser son rapport auprès du bureau du commerce et obtenir un nouvel avis de celui-ci. L'arrêt faisait allusion, en préambule, sans le citer, au projet de Dubois de La Rouance.

Les pièces furent remises le 18 février à Trudaine qui ne les expédia à Bertin, avec l'expédition de l'arrêt, que le 8 mars. Le ministre lui demanda en retour de lui envoyer l'avis des députés lorsqu'ils se seraient prononcés. Bertin remit le dossier à Bacalan, le 12 mars¹²³.

Le 24 avril, les députés du commerce rendirent leur quatrième et dernier avis au garde des sceaux, Feydeau de Brou¹²⁴. Ils s'étaient fondés sur celui de Camus en 1764, lequel portait essentiellement, on l'a vu, sur le projet de Dubois de La Rouance. Pour les députés, cette compagnie ne souhaitait que s'approprier la navigation de la Juine et de l'Essonne par un privilège exclusif alors qu'il était démontré que le produit qu'elle tirerait vraisemblablement de celle-ci ne couvrirait pas la dépense effectuée. Ils rejetèrent donc, une nouvelle fois, sa demande de privilège.

Malgré cet avis défavorable et trop conscient des enjeux, Dubois de La Rouance persista, fort des soutiens obtenus, aussi bien des

123. Indications portées sur les pièces annexes de l'arrêt, cf. note 3.

124. Arch. nat., F¹² 105, fol. 83-85 et cf. note 30. Ils conseillaient au roi, dans sa clémence, d'accorder à Tralaigue, en guise de dédommagements, un droit de péage sur les bateaux.

grands seigneurs du royaume qu'au sein même du gouvernement¹²⁵. Il harcela Bertin de nouveaux mémoires et placets, les 25 août et 9 septembre, tandis que d'autres compagnies se présentaient¹²⁶. Entre-temps, le 7 septembre, un nouveau mémoire anonyme était parvenu au ministre.

Le 1^{er} octobre, un certain Pierre-Nicolas Desbarres, lieutenant de la compagnie des fusiliers du roi à l'hôtel des Invalides, qui se disait « officier invalide » dans l'indigence, avec un frère à charge de surcroît, réclamait lui aussi le privilège. Il prétendait s'être associé à un certain Guérin qui se disait « possesseur du projet »¹²⁷.

De son côté, Mansart de Sagonne, informé de tout ce qui se tramait au sein du gouvernement par Clautrier et le comte de Saint-Florentin, semblait avoir définitivement abandonné la partie. Il avait compris que le roi revendiquerait la construction des canaux de la Juine et de l'Essonne comme il l'avait fait pour le canal de Bourgogne. Il n'était d'ailleurs plus en mesure de se livrer à quelques démarches ou opérations que ce fût : depuis le milieu de 1764, il était établi dans l'enclos du Temple, chez le prince de Conti, poursuivi par ses créanciers. L'architecte-ingénieur avait perdu à ce point confiance en ce projet qu'il avait sollicité, en novembre

125. Le 23 août 1766, il adressa un courrier à un grand seigneur – probablement le duc d'Orléans – où il rappelait les conseils qu'il lui avait donnés pour convaincre Sauvigny et Trudaine de l'intérêt de son projet, ainsi que la promesse « de faire promptement revenir cette affaire entre [ses] mains pour recevoir la décision du conseil : et de faire en même tems connaître à ces deux Messieurs le droit que [lui Dubois avait] préférablement à tout autre. Leur avis servir[ait] de boussole pour l'une et pour l'autre » (souligné dans le texte). Dubois lui évoqua ensuite les avis reçus à cet égard, notamment ceux, favorables, de l'intendant et du ministre. C'est alors qu'il fut informé par Bacalan que Louis XV envisageait d'exécuter le projet aux frais de la couronne. Il eut finalement la « permission » de présenter son projet au conseil qui l'examinait actuellement. Il reçut l'assurance du comte de Messet (sic) que si le roi ne réalisait pas le projet à ses frais, il en recevrait le privilège. D'où sa nouvelle démarche auprès de son destinataire. Dubois lui rappela par ailleurs, à propos de Tralague, qu'il ne fut jamais son procureur et que s'il a évoqué certains mémoires, ce n'était que pour mieux se défendre contre Mansart et Yvonnet.

126. Arch. nat., E* 3667.

127. *Ibid.* et cf. note 98.

1766, au directeur des Bâtiments du roi, Marigny, une permission de voyager à l'étranger, soucieux de se refaire une fortune à l'abri de ses poursuivants¹²⁸.

L'arrêt du conseil du roi de 1767 : fin des prétentions des parties

La décision prise par Louis XV dans son arrêt du 26 mai 1767 à Versailles (fig. 5) n'était donc pas une surprise¹²⁹. Devant cet imbroglio, le roi avait décidé, en effet, de débouter toutes les parties de leurs demandes et leur interdisait de se dire à l'avenir « entrepreneurs des canaux et de la navigation desdites rivières ». Il se réservait, en outre, l'établissement de ces dernières. Sa décision faisait suite au rapport dressé par Trudaine, corrigé par Bertin, dans lequel furent repris les avis formulés par Camus, Sauvigny et les députés du commerce¹³⁰.

Dans ce rapport, les deux hommes s'étaient livrés à une attaque en règle des arguments avancés par Clautrier en faveur des compagnies privées. Il en résultait pour eux, en premier lieu, que chaque compagnie était animée par des intérêts divergents et que la contradiction de leurs propos ruinait leurs prétentions réciproques. Ainsi, aucune n'était fondée à réclamer la propriété de cette navigation. En second lieu, les avantages avancés pour la construction et l'exploitation à leurs dépens n'étaient qu'illusions. Elles constituaient, en outre, « mille inconvénients », n'étant animées que par le seul désir du gain rapide et non par « cette unité de principes et de vues économiques, ce concours unanime des volontés » qui font la réussite de toute chose.

128. Cf. CACHAU, *op. cit.*, t. I, p. 924-927.

129. On trouvera deux exemplaires de cet arrêt aux Archives nationales (cf. note 3), un troisième à la Bibliothèque historique de la ville de Paris (138 450, t. 46, n° 49) et un quatrième aux Archives départementales de l'Essonne (1 J 360). Il contient en préambule un état des différentes pièces produites par chaque partie.

130. Cf. note 74.

Trudaine et Bertin ne voyaient, en effet, en elles que la somme d'intérêts particuliers et une source de désunion. « Leur mésintelligence et leur ignorance », leur mauvaise gestion, la dissipation des fonds, « les événements imprévus, les morts, les banqueroutes » étaient, selon eux, « autant d'obstacles qui [faisaient] échouer les entreprises les plus aisées et souvent les mieux concertées (...) ».

Leur accorder un privilège exclusif revenait « non seulement à enchaîner l'industrie, l'émulation et le commerce », mais aussi à « donner à quelques particuliers le droit de mettre l'état à contribution, en créant en leur faveur un droit de péage, si onéreux par lui-même et qui souvent le devenait encore davantage par la manière de le percevoir ». Leur accorder le privilège exclusif de la navigation serait, dès lors, « très contraire aux intérêts de l'état ». Il le serait également en droit « puisque le Roy, à titre de propriétaire primitif et de conservateur de la chose publique, ne doit en aucune manière aliéner la navigation des rivières, parce que c'est un droit de sa couronne et le bien de son état qui ne peut sous aucun prétexte devenir celui de particuliers. Tels sont les principes les plus certains du droit public » rappelaient-ils.

On ne pouvait trouver là plus vibrant plaidoyer en faveur de la chose publique. Toute la politique de construction des voies navigables en France sous l'Ancien Régime était contenue dans ce rapport. L'échec des différents projets de canaux de Mansart de Sagonne en témoigne¹³¹.

La France adoptait là une politique radicalement différente de celle, plus libérale, de ses voisins européens (Grande-Bretagne, Espagne notamment). C'est pourquoi Mansart de Sagonne n'hésita pas à opter pour l'étranger¹³².

131. Cf. notre thèse, *op. cit.*, *supra* note 2, t. I, p. 670-678 et t. II, p. 1342-1367.

132. Cf. CACHAU Philippe : « Un Mansart au Pays basque : le projet de canal Atlantique-Méditerranée de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1767-1769), *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne*, n° 170, 2015, p. 11-44.

En troisième et dernier point, Trudaine et Bertin avaient démontré l'inutilité de tels canaux. S'ils reconnaissaient à priori que le rétablissement de la navigation sur ces rivières faciliterait l'approvisionnement de Paris en lui procurant une communication plus aisée avec la Beauce et des débouchés aux productions des provinces concernées, il n'en demeurerait pas moins, ainsi que Camus l'avait démontré, que les inconvénients l'emportaient sur les avantages dans la mesure où les travaux de canalisation coûteraient plusieurs millions de livres.

Ces canaux seraient, en outre, d'un entretien considérable et difficile. Il y avait donc lieu de craindre que les rivières ne retombent dans l'état dont on avait voulu les tirer. Les tentatives « infructueuses » pratiquées depuis 1490 tendaient, selon eux, à le démontrer. Du reste, rappelaient-ils, la route d'Étampes à Paris était aussi fort « belle » et le prix des voitures fort modique. La navigation des trois rivières ne serait donc guère avantageuse au public. Il y avait, d'ailleurs, en France d'autres rivières plus pressantes à canaliser.

Dans ces conditions, les deux hommes recommandaient au roi de débouter chaque demandeur et de faire exécuter cette navigation à ses frais s'il le jugeait utile.

L'arrêt du conseil fut imprimé par Sauvigny suite à la demande de Bertin datée du 23 août. Le contrôleur général des finances requit son affichage, non seulement à Paris mais aussi dans les villes situées près des rivières concernées « afin d'écarter toute idée que cette navigation pourrait être confiée à des compagnies ». Il entendait, aussi et surtout, empêcher la vente de « prétendues actions de ces canaux », comme cela s'était produit par le passé avec Tralague. Bertin demandait enfin à Sauvigny l'envoi d'une cinquantaine d'exemplaires¹³³.

133. Cf. note 3.

Épilogue

Le 31 août 1767, l'intendant des finances Lefèvre d'Ormesson écrivit à Perronnet – qui s'était vu confier l'entreprise du canal de Bourgogne – que le roi allait le désigner par un arrêt du conseil pour effectuer la visite de la Juine depuis le lieu-dit La Nacelle jusqu'à son embouchure dans la Seine « afin de remettre la rivière en état pour la navigation notamment »¹³⁴. Louis XV avait donc été convaincu de l'intérêt du projet.

Malgré l'opposition farouche de la monarchie aux compagnies privées, de nouvelles se présenteront en 1775 et 1781. Dubois de La Rouance reviendra même à la charge sous Louis XVI en 1783.

Si des concessions furent accordées en 1791, 1804 et 1829, et qu'un tronçon fut effectivement réalisé entre Corbeil et Essonnes sous le Premier Empire, le canal demeura toujours à l'état embryonnaire. Le projet était décidément compliqué !

Concurrencé par le chemin de fer comme de nombreux projets de voies navigables, le canal de l'Essonne fut définitivement abandonné et comblé à partir de 1832¹³⁵.

134. Paris, École nationale des Ponts et Chaussées, Ms 2284. Louis-François-de-Paule Lefèvre d'Ormesson (1718-1789), intendant des finances et membre de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres (1765). Jean-Rodolphe Perronnet (1708-1794), fameux ingénieur et architecte des Lumières, fondateur et premier directeur de l'École des Ponts et Chaussées (1747), premier ingénieur du roi (1763), membre des Académies royales d'architecture et des sciences, ingénieur du canal de Bourgogne notamment.

135. Cf. PINSON, *op. cit.* et *D'encre et d'eau (...)*, *op. cit.*

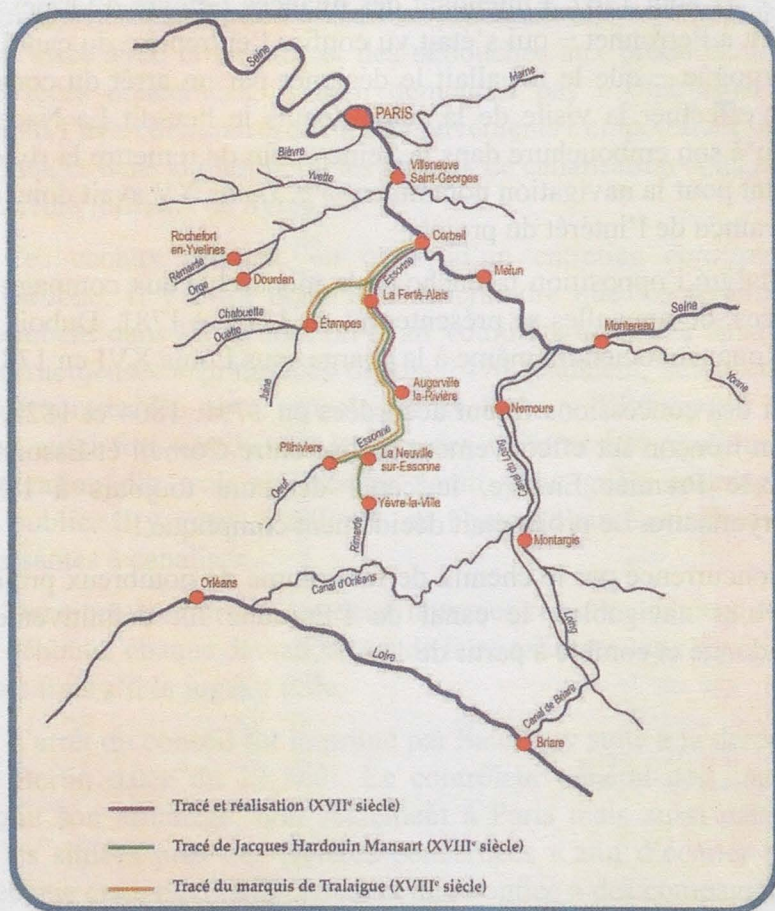


Fig. 1 : Restitution du tracé des différents projets pour les canaux de l'Essonne, de la Juine et de la Rimarde (« D'encre et d'eau. Les projets du canal de l'Essonne », *Aux sources de l'histoire locale*, n° 4, 2009)*.

*Erratum : Lire Longvilliers et non Rochefort-en-Yvelines sur le cours de la Rémard.

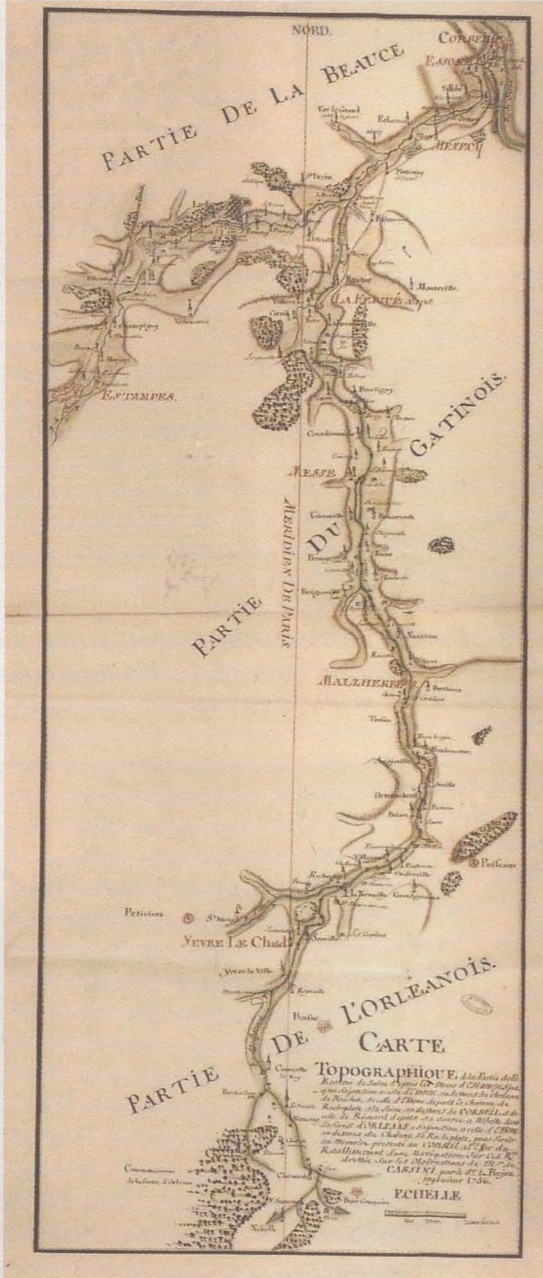


Fig. 2 : Carte topographique des rivières d'Essonne, de Juine et de Rimarde par Bujon, ingénieur du roi, d'après César-François Cassini de Thury, 1756 (Archives nationales, cartes et plans, F14 692).

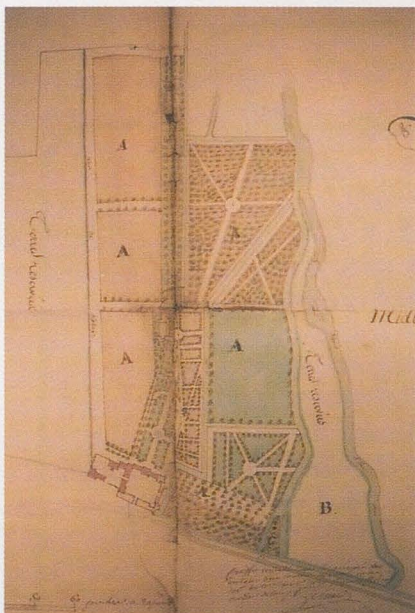


Fig. 3 : Le domaine de Montauger en 1795 (Archives nationales, Minutier Central, CXVII, 977 : Vente du 24 floréal an III).

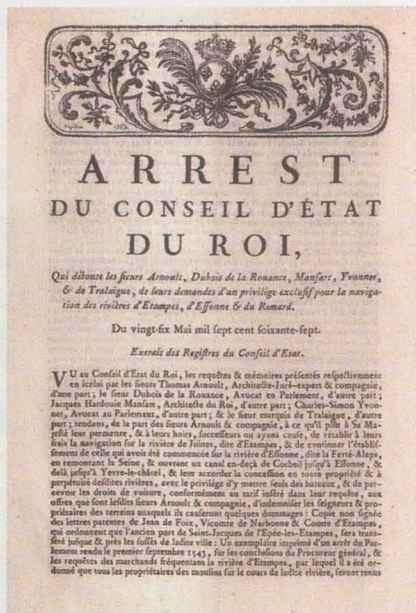


Fig. 5 : Arrêt du conseil du roi du 27 mai 1767 (cl. Ph. Cachau).



Fig. 4 : Grille principale et vestiges du château de Montauger par Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne pour Gilbert-Jérôme Clautrier (1759-1762).

Un cas d'autocombustion humaine à Morigny-Champigny en 1812

Bernard Gineste
Président du *Corpus Étampois*

Nous étudions ici, du point de vue de l'histoire locale, un cas d'autocombustion¹ humaine qui s'est produit à Morigny-Champigny pendant la journée du 21 décembre 1812 entre 8 h 30 et 15 h 30, et dont le souvenir nous a été conservé par le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie* de 1813.



*L'église de Morigny en 1836
(dessin de Daniel Ramée)*

1. Le terme consacré est « combustion humaine spontanée » (en anglais « SHC »), bien que l'adjectif « spontané » soit inapproprié, de l'aveu commun. En effet l'essentiel de l'énigme ne réside pas dans le déclenchement lui-même de la combustion, spontané ou non, mais dans cette combustion elle-même qui s'opère sans combustible externe.

Selon la typologie scientifique la plus récente qui ait été proposée de ce phénomène rare et mal expliqué, mais dont la réalité n'est plus contestée aujourd'hui², « l'expression *combustion humaine spontanée* est employée lorsqu'on retrouve un corps humain dont le tronc est quasiment réduit en cendres, tandis que la tête et les extrémités sont beaucoup moins endommagées et que l'environnement direct du corps ne l'est pratiquement pas ».³

Notre source principale sur cette affaire est un dossier étampoïse de médecine légale, continué par une enquête scientifique locale, à l'occasion du décès inexplicable d'une paysanne morignacoïse âgée de soixante ans, Françoise Rousseau.

L'ensemble de ce dossier implique près d'une trentaine d'acteurs identifiables, et renseigne différents domaines de l'histoire locale sous le Premier Empire parmi lesquels les mœurs paysannes, la prosopographie des élites locales, mais aussi l'histoire des sciences. Nous sommes en effet en présence d'une contribution scientifique à un débat d'envergure européenne : deux médecins du pays étampoïse y font remonter, depuis leur territoire, des observations méthodiquement replacées dans leur contexte local.

2. Il n'est plus de nos jours que des littérateurs un peu brouillons pour envisager la littérature scientifique relative à ce phénomène comme une tradition mythique, ainsi Didier Nourrisson, « La combustion humaine spontanée, ou la science à l'épreuve du feu », in *Romantisme* 81 (1993), pp. 61-66.

3. Virve Koljonen et Nicolas Kluger, « Spontaneous Human Combustion in the Light of the 21st Century », in *Journal of Burn Care & Research* 33/3 (mai 2012), pp. 102-108 : « The term "spontaneous human combustion" refers to a situation when a human body is found with significant portions of the middle parts of the body reduced to ashes, much less damage to the head and extremities, and minimal damage to the direct surroundings of the body. ».

Le cadre des événements

Laissons l'ingénieur-géographe Charles Oudiette nous présenter les lieux vers cette époque : « Morigny : ancienne abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît, dans le département de Seine-et-Oise, arrondissement d'Étampes, ci-devant province de l'Île de France, frontière de la Beauce, et diocèse de Sens. Elle forme, avec l'ancienne paroisse de *Champigny*, les hameaux de *Bonvilliers*, *La Montagne* et autres habitations écartées, sous diverses dénominations, une commune de 8 à 900 habitants. [...] Le terroir de cette commune est en labour, chenevières⁴, vignes et prairies. La rivière de Juine fait tourner quatre moulins, et la petite rivière de l'Ouette⁵ un autre. Ces moulins fournissent à l'approvisionnement de Paris. Morigny est à une demi-lieue au N. E. d'Étampes, sur la Juine, proche la grande route d'Orléans ; sa distance à Paris est de 11 lieues et demie vers le S. par cette route. (Poste aux lettres d'Étampes.) »⁶.

Le cadre socio-économique de l'affaire est donc clair : c'est une petite commune rurale éclatée entre plusieurs noyaux de peuplement dont le principal est le bourg de Morigny même, où d'ailleurs habite la victime, dans l'une des maisons qui bordent la Grande Rue. On s'y livre essentiellement à l'agriculture (comme pratiquement tous les proches de la victime ainsi que les témoins), accessoirement à l'élevage et à la viticulture (comme c'est le cas d'un des neveux de la victime) ; on y produit aussi de la filasse et cinq moulins à eau y font de blé farine.

L'administration de ce secteur vient d'être profondément bouleversée et simplifiée par la Révolution française. Naguère on y trouvait deux petites paroisses, grevées l'une d'une abbaye et

4. C'est-à-dire de champs de chanvre, terrains semés de chènevis. Du chanvre, on tire la filasse qui sert à fabriquer tissus et cordages.

5. Lisez plutôt : la Louette, c'est-à-dire dans son cours forcé qu'on appelle plutôt d'habitude la Rivière d'Étampes.

6. *Dictionnaire topographique des environs de Paris, jusqu'à 20 lieues à la ronde de cette capitale*. 2^e édition, Paris, Oudiette, 1817, pp. 434-436 (l'édition de 1812 ne traitait pas encore du secteur d'Étampes).

l'autre d'un prieuré⁷, le tout ressortissant de différentes seigneuries et de circonscriptions qui se chevauchaient, comme le bailliage d'Étampes et le diocèse de Sens. C'est désormais une seule et même paroisse et commune, simple subdivision du canton et de l'arrondissement d'Étampes dans le département de Seine-et-Oise, dont la préfecture est aussi le siège du nouveau diocèse de Versailles.

Le régime impérial en place depuis une huitaine d'années a entériné durablement ces transformations en y associant les anciennes élites avec lesquelles il s'est réconcilié. Ainsi, le maire de Morigny n'est autre depuis 1801 que le châtelain de Brunehaut, Charles de Viart⁸, issu d'une vieille famille noble du pays, et âgé de cinquante ans au moment des faits. C'est lui qui signalera la mort suspecte de la victime au procureur impérial, et qui ne signera l'acte du décès qu'après l'expertise qui s'ensuit.

Pour autant, ce maire-châtelain ne paraît pas se trouver à Morigny lors de l'enquête elle-même, vu que c'est son *adjoint* qui reçoit les enquêteurs, et à qui le procureur donnera l'autorisation d'inhumer la victime. Cet adjoint est le *jardinier* Paul Serre, alors âgé de 58 ans⁹, qui était déjà un membre en vue de la communauté villageoise sous l'Ancien Régime puisqu'il était *marguillier* de la paroisse dès 1784¹⁰.

C'est l'exemple-type du petit notable de village sorti des rangs du peuple, fils et petit-fils de *vignerons*, passé *jardinier*, et même qualifié lors de son décès en 1830 d'*ancien cabaretier*.

7. La paroisse de Saint-Germain-lès-Étampes avec l'abbaye de Morigny, et la paroisse de Champigny, avec le prieuré de Notre-Dame-des-Prés.

8. Charles Viart, né à Étampes le 4 avril 1762, mort à Brunehaut le 30 décembre 1839, maire de Morigny de 1801 à 1832, créé vicomte héréditaire par lettres patentes de 1825.

9. Né le 8 février 1754, fils de Gabriel et petit-fils de Julien tous deux *vignerons* ; qualifié lui-même *jardinier* en 1788 lors de la mort de sa mère, ainsi qu'en 1798 lors de son remariage et encore par notre dossier de 1812 ; mort le 13 mai 1830.

10. Il signe comme tel lors du décès du curé Lacombe.

Le curé, Claude-Antoine Deliancourt¹¹, alors âgé de 68 ans, a traversé lui aussi sans trop d'encombre la période révolutionnaire, et il sera une précieuse source de renseignements fiables pour les enquêteurs. Originaire de Laon et lui aussi fils de cultivateur, il est arrivé dès 1785 dans le secteur en tant que curé de Saint-Germain-les-Étampes. C'est donc lui qui a baptisé le dernier fils de la victime en 1788, marié son fils aîné en 1801 et baptisé peu après ses premiers petits-fils. Son prédécesseur Lacombe avait si mal tenu les registres paroissiaux de 1747 à 1784 que le procureur du roi jugea nécessaire après sa mort d'organiser une enquête publique sous la forme d'une assemblée générale des paroissiens pour les corriger et les compléter¹². Deliancourt était au contraire si ordonné que, après avoir rendu les registres paroissiaux aux nouvelles autorités civiles, il fut élu pour tenir les registres d'état civil qui leur succédèrent à partir de 1793¹³. Il se qualifie même « adjoint » en 1801¹⁴. Ce curé sera toujours bien vu et apprécié de tous les régimes qui se succèdent pendant sa vie. En thermidor an II, il échappe à l'arrestation parce

11. Fils du laboureur Jacques Deliancourt, né à Laon, paroisse de Vaux, le 25 septembre 1744.

12. Les 2 et 3 mai 1786. On en trouve un compte rendu détaillé dans le registre paroissial.

13. Il le note lui-même dans l'acte de naissance d'un enfant qui sera en 1812 l'avant-dernière personne à avoir vu la victime vivante : « Etienne Christophe Canivet – Aujourd'huy onzieme jour d'aoust mil sept cent quatre vingt treize, l'an deux de la république française à une heure apres midi, par devant moi Claude Antoine Deliancourt membre du conseil général de la commune de Saint Germain les Etampes, élu le neuf décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune Etienne Canivet, vigneron, domicilié à Morigny de cette commune. [...] [Signé :] Etienne Canivet – Jean François Robert – Deliancourt officier public. »

14. Dans l'acte de naissance de l'enfant qui sera le dernier à voir la victime vivante : « Du dix septième jour du mois de thermidor l'an neuf de la république française une et indivisible [5 août 1801], acte de naissance de Pierre Henry Loreau. [...] Constaté par moi soussigné suivant la loi, Claude Antoine Deliancourt adjoint municipal de Morigny faisant les fonctions d'officier public de l'état civil. – [Signé :] Gauberville – Tabour – Deliancourt adjoint. »

que « reconnu bon citoyen »¹⁵. En 1797, Gudin, commissaire au canton d'Étampes hors les murs, qui se gausse de tous les curés du secteur, fait de lui seul un portrait flatteur : « Ancien curé constitutionnel, dit le commissaire, c'est un homme éduqué, poli, très réservé, ami des ex-curés de son arrondissement, observateur timide des lois, se rendant assez utile. Il est bon parent, ayant élevé ses neveux ; il instruit, pendant l'hiver, les enfants qui le payent ou à peu près. Il fut nommé agent de la commune en l'an IV, ne donne aucun sujet de reproche, quoique peu révolutionnaire sans doute »¹⁶. Lorsque, après la tourmente, se reconstitue la hiérarchie catholique, il y est réintégré sans problème et on passe l'éponge facilement sur ses compromissions passées¹⁷. C'est un témoin particulièrement crédible des mœurs de sa paroissienne.

Disons enfin quelques mots de la société villageoise au sein de laquelle la victime a passé sa vie. Elle est fortement marquée par l'endogamie. La plupart des voisins de Françoise Rousseau veuve Paris, qui apparaissent dans notre dossier, sont ses cousins ou ses alliés. On le verra par le tableau suivant qui regroupe l'essentiel des protagonistes et témoins de cette affaire. Marie Rousseau est elle-même fille du *vigneron* Nicolas Rousseau et veuve du cultivateur Pierre Paris. Sa sœur Geneviève Rousseau avait épousé un autre cultivateur, Nicolas Godin. Son beau-père Gabriel Paris avait été *vigneron*. Son beau-frère Vincent Paris était cultivateur et marié à Geneviève Canivet, fille du *vigneron* Julien Canivet. Le dit Julien Canivet avait eu aussi pour gendre le cultivateur Jean-François Piché, voisin de la victime au moment des événements. Ce problème

15. AD91 L 105 (source relevée par Frédéric Gatineau dans sa base de données inédite, *Exona sancta*).

16. Jean-Marie Alliot, « Le clergé pendant la Révolution dans le district d'Étampes (suite et fin) », in *Annales du Gâtinais* 36 (1922), pp. 77-78.

17. D'après le registre rédigé vers 1795 par le chanoine Condé, cité par Jacques Leviste, « La réconciliation des prêtres jureurs de l'ancien diocèse de Sens et l'état du clergé diocésain au lendemain de la terreur », in *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne* 130 (1998) : « Saint-Germain : M. Dallien-court [sic] a fait le serment, donné forcément [c'est-à-dire sous la contrainte] ses lettres de prêtrise, est réconcilié » (source relevée par Frédéric Gatineau, in *Exona sancta*).

récurrent de la consanguinité villageoise explique d'ailleurs que la victime avait dû obtenir des autorités ecclésiastiques une dispense pour pouvoir se marier avec Pierre Paris le 15 juin 1778¹⁸.

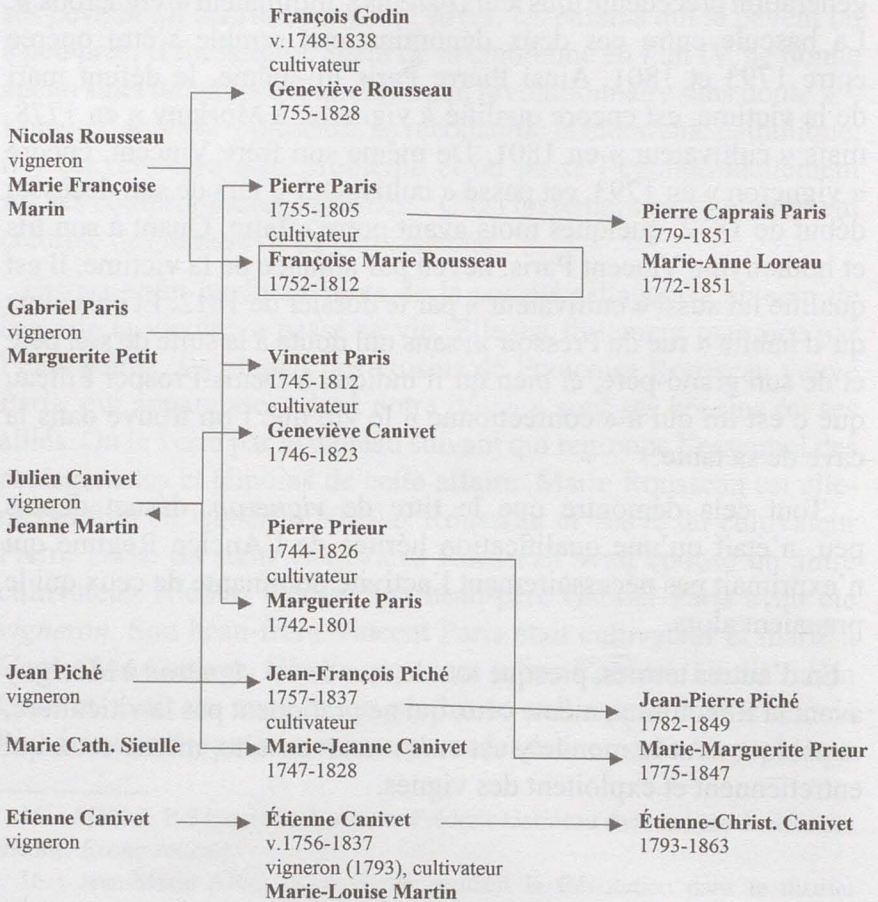
Nous venons de voir que tous ces témoins et protagonistes sont qualifiés en 1812 « cultivateurs », aussi systématiquement qu'à la génération précédente tous leurs parents s'intitulaient « vignerons ». La bascule entre ces deux dénominations semble s'être opérée entre 1793 et 1801. Ainsi Pierre Paris lui-même, le défunt mari de la victime, est encore qualifié « vigneron à Morigny » en 1778, mais « cultivateur » en 1801. De même son frère Vincent, encore « vigneron » en 1793, est passé « cultivateur » lors de son décès au début de 1812, quelques mois avant notre affaire. Quant à son fils et homonyme Vincent Paris, neveu par alliance de la victime, il est qualifié lui aussi « cultivateur » par le dossier de 1812. Et cela alors qu'il habite « rue du Pressoir », sans nul doute à la suite de son père et de son grand-père, et bien qu'il indique à Denis-Prosper Filleau que c'est lui qui a « confectionné » le vin que l'on trouve dans la cave de sa tante.

Tout cela démontre que le titre de *vigneron*, désuet depuis peu, n'était qu'une qualification héritée de l'Ancien Régime qui n'exprimait pas nécessairement l'activité dominante de ceux qui le prenaient alors.

En d'autres termes, presque tout le monde est *vigneron* à Morigny avant la Révolution, même ceux qui ne pratiquent pas la viticulture, et presque tout le monde y est *cultivateur* ensuite, même ceux qui entretiennent et exploitent des vignes.

18. Ce mariage n'est célébré que « vû la permission de celebrer le present mariage nonobstant l'empechement diriment du troisieme degré de consanguinité accordée par son éminence monseigneur le cardinal de Luques archeveque de Sens le sept mai dernier signé Riencourt vicaire general *de mandato*, insinué le meme jour, signé Caux ».

Une société villageoise largement endogame



Une vie ordinaire : Françoise Rousseau (1752-1812)

Voici maintenant un tableau sommaire de ce qu'a été la vie tout à fait ordinaire de Françoise-Marie Rousseau depuis sa naissance en septembre 1752 à Morigny jusqu'à son trépas mystérieux survenu dans le même village en décembre 1812.

Ses parents étaient tous deux de Morigny. Son père Nicolas Rousseau était *vigneron*, lui-même fils du *vigneron* morignacois Étienne Rousseau, et d'une certaine Élisabeth Canivet, patronyme bien morignacois. Nicolas Rousseau s'était marié à Morigny le 26 novembre 1743 à Marie-Françoise Marin, elle aussi morignacoise¹⁹. Tous deux étaient analphabètes, et toute leur vie déclareront ne pas savoir signer. Nous voyons cependant qu'ils s'honorent lors de leur mariage, en sus des quatre témoins légaux tirés de leur parenté, de deux témoins surnuméraires pris parmi les notables du village, à savoir, en respectant l'orthographe pittoresque du curé du temps, « *en presence des sieures Jacques À Lexandre Laumonier receveur generale de Morigny et Germain Gilbon receveur de la terre seigneuris de Beauvais, tesmoins* ». De cette union naquirent quatre enfants, tout d'abord deux garçons, puis deux filles. Étienne, l'aîné, mourut en bas-âge²⁰. Nicolas, le cadet, survécut quant à lui aux premières années de l'enfance et ne mourut qu'en 1805, âgé de 55 ans, qualifié agriculteur²¹. Notons qu'il semble être allé à l'école, le premier de sa famille : à la différence de ses parents et de ses deux sœurs, on le voit signer plusieurs actes, d'une main qui d'ailleurs n'hésite pas. Ses deux sœurs furent donc notre Françoise, morte mystérieusement en 1812, puis Geneviève, qui lui survécut seize ans et ne mourut qu'à quatre-vingt ans passés, mariée à un autre cultivateur du lieu et mère de deux enfants survivants²².

19. Fille de feu Étienne Marin et de Françoise Vallet.

20. Né le 19 avril 1747 et mort le 18 novembre 1748, âgé de dix-neuf mois.

21. Né le 5 octobre 1749, mort le 16 octobre 1805, veuf de Françoise Berruë et remarié à Margueritte Rousseau.

22. Née Geneviève, mariée à François Godin, morte le 15 décembre 1828, mère de Louis Godin journalier à Morigny et d'Adeodate Godin charron à Auvers.

Françoise Rousseau, dont nous racontons ici la vie, naquit le 12 septembre 1752. Elle se particularise dès son baptême par un parrain inattendu, dont nous n'avons pu à ce jour expliquer la présence à Morigny, ni ses liens avec la modeste famille des Rousseau de Morigny. Il s'agit de « François Dey garde de la conétablie de France²³ », d'origine suisse²⁴, que nous voyons installé à Paris au moins de 1754 à 1775²⁵. Nous ne savons rien des jeunes années de Françoise Rousseau, sinon qu'elle ne reçut pas d'instruction élémentaire, à la différence de son frère Nicolas, et nous ne la retrouvons qu'à l'âge de vingt-cinq ans, s'apprêtant à épouser Pierre Paris, fils de Gabriel Paris et de Marguerite Petit au printemps 1778. Après que les deux futurs, cousins au troisième degré, ont obtenu la dispense ecclésiastique qu'on a dite, les bans de mariage sont publiés trois dimanches de suite les 10, 17 et 24 mai en l'église paroissiale Saint-Germain de Morigny. Les fiançailles y sont célébrées le dimanche 14 juin 1778, et le mariage lui-même le lendemain.

Quel était le métier exact de son défunt mari Pierre Paris ? Les registres hésitent entre trois qualifications au cours de sa vie. Lors de son mariage il reçoit le titre apparemment héréditaire et seulement

23. La connétablie de France était une juridiction militaire du temps.

24. Il était originaire de la commune suisse de Marsens, dans le district de Gruyère, au canton de Fribourg.

25. Nous le retrouvons témoin du mariage d'un épicier à Paris, le 3 septembre 1754, dans la paroisse de Saint-Jean en Grève. Il se marie vers 1755, avec une certaine Marie Madeleine Laurence Delamarre dont il aura quatre fils, dont il est déclaré tuteur au Châtelet de Paris, à la mort de sa femme en 1772, date à laquelle il réside à Paris, grande rue du Faubourg Saint Denis paroisse Saint Laurent. En 1775 ses quatre fils sont reconnus bourgeois de Marsens, mais nous le retrouvons la même année à Paris témoin du contrat de mariage entre Louis-Joseph de la Live d'Épinay, « officier de dragons au service de la France », suisse, et de mademoiselle Marie-Anne Élisabeth de Boccard, apparemment sœur de « messire Joseph-Hubert-Balthasar de Boccard, lieutenant au régiment des gardes suisses, demeurant à Rueil près de Paris », et fille de « messire Pierre-Nicolas-Louis de Boccard, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant au régiment des gardes-suissees au service de la France, membre du Grand Conseil de la ville et république de Fribourg et colonel du régiment de dragons du canton ».

honorifique de « vigneron à Morigny », comme son beau-père, ainsi d'ailleurs que son propre père Gabriel en 1745, et que son frère Vincent encore en 1793. En 1801, lors de la naissance de son fils cadet, il est qualifié « cultivateur ». Enfin, lors de son décès à l'hospice d'Étampes le 13 février 1805, le registre de l'Hôtel-Dieu lui donne le titre moins honorable mais certainement plus proche de la vérité de « journalier ». Il ne possédait donc pas suffisamment de terres pour se contenter de les cultiver, et devait louer aussi ses bras à des cultivateurs plus fortunés du village, pour nourrir sa famille.

Le couple de fait paraît avoir eu au moins quatre enfants²⁶, Pierre-Caprais, né le 22 mai 1779, Marie-Françoise le 30 décembre 1781, Jean-Pierre le 30 août 1784 et Pierre-Étienne-Bruno le 5 octobre 1788. Nous ne sommes renseignés que sur le destin de leur fils aîné, apparemment le seul qui soit présent à Morigny lors des événements de 1812. Il est alors marié et père de deux enfants, les deux seuls petits-enfants de la victime que nous connaissions. Lors de son mariage en 1801, nous voyons que ses parents, tous deux analphabètes, ne l'ont pas envoyé à l'école : il ne sait pas signer, non plus d'ailleurs que sa femme²⁷.

Une tranche de vie paysanne

Quelle vie mène Françoise-Marie Rousseau, une fois veuve, de 1805 à 1812 ? Elle habite en 1812 dans la chambre basse d'une *maison de la Grande Rue*. Devant cette maison s'étend une cour, et dessous, une cave à vin. À côté se dresse une grange appartenant à son voisin le cultivateur Jean-François Piché. Vit-elle avec son fils

26. Rappelons que le registre paroissial n'a pas été tenu à la perfection de 1747 à 1784, de sorte que des décès en bas âge peuvent y manquer.

27. AD91 4E 2166, acte du mariage du 29 floréal an IX (19 mai 1801) : « Et ont les dits témoins signé avec moi excepté Pierre Paris, père du futur époux, Pierre Capret (ou Caprais) Paris le futur époux et Marie Anne Margueritte Loreau la future épouse qui ont déclaré ne le sçavoir de ce requis. »

ainé Pierre Caprais, sa bru et leurs deux enfants ? Il ne le semble pas, car, même si c'est ce fils qui ouvre aux enquêteurs la porte de sa chambre, il apparaît qu'elle y faisait sa cuisine particulière, ce qui tend à indiquer une résidence séparée ; de même on nous parle de « sa » cave, ce qui va dans le même sens.

C'est une paysanne et comme telle elle porte un *bonnet de femme*, ainsi que des *bas avec des jarretières de laine rouge, des chaussons de laine blanche, et des sabots*. Le reste de ses vêtements est retrouvé entièrement consumé. Mais on doit supposer, avec le curé du lieu, qu'elle portait les *quatre grosses jupes de laine que portent sur elles les femmes de campagne* ; quant au chirurgien, il fait remarquer que *les femmes de campagne portent leurs jupes sur les hanches*.

Quels éléments mobiliers nous sont donnés à voir, dans cette chambre basse où la mort surprend Françoise Rousseau, en cette fin décembre 1812 ? Une *cheminée*, où se trouve du *bois* en partie consumé, et une *crémaillère où pend une marmite de fonte*. À gauche, un *four*, dont deux parties constituantes sont mentionnées, son *mur* et sa *bouche*. Et devant cela, une *chaise*, sans doute de paille, un *soufflet* et un *seau ferré*, étant précisé qu'il s'agit bien d'un seau à *eau*, et non pas à charbon, ainsi que pour finir un *bâton ou canne* dont s'aidait sans doute pour marcher cette paysanne de 60 ans.

Que mange-t-elle ? Le jour de son décès, on trouve dans sa marmite « de l'eau et de la viande, qui indiquoient que cette femme avoit mis ce que l'on appelle le *pot-au-feu*. » La personne qui découvre le cadavre lui apportait des *lentilles*. Son voisin le cultivateur Jean-François Piché, demeurant aussi Grande Rue indique qu'il lui arrivait aussi de manger *des cervelas*, qui sont des saucisses faites de viande et de cervelle de porc, assez épicées ; qu'elle avait aussi chez elle un *bocal de cerises en ratafia*, c'est-à-dire des cerises macérant dans de l'alcool. Elle a dans sa cave du *vin* de production locale dont son neveu Vincent Paris indique que c'est lui qui l'a *confectionné*. Il s'agit au moins d'un *quartreau*,

c'est-à-dire d'un tonneau de plus de cinquante litres, mais le même témoin indique que ce quartau est quasiment plein au moment du décès, et que la victime « ne passait point pour une femme sujette à l'ivrognerie », témoignage confirmé par ceux de son voisin Jean-François Piché et du curé pour qui « la veuve Paris n'avait point la réputation d'une crapuleuse ».

Rappelons à cet égard que pour Littré encore à la fin du même siècle, la *crapule*, c'est au premier sens une « grossière débauche, surtout dans le boire ».

Quel était son état de santé, à l'âge de soixante ans qu'elle venait d'atteindre ? Il semble qu'elle s'appuyait sur une canne. Surtout, tous les témoins disent qu'elle avait des problèmes de santé chroniques (elle était « valétudinaire »). Selon certaines de ses commères, il se dit qu'elle aurait souffert d'épilepsie (du « haut mal »). Quoi qu'il en soit son voisin le cultivateur Jean-François Piché confirme « que cette femme étoit depuis long-temps de mauvaise santé », et il précise même que deux jours avant son décès, le samedi, elle avait eu un malaise à Étampes d'où il avait fallu la ramener chez elle.

Ceci nous amène à un dernier aspect de sa vie quotidienne : à quoi occupait-elle ses journées ? Nous voyons que le dernier samedi de sa vie la trouva à Étampes, où sans doute elle se rendait, comme tant d'autres paysannes de l'arrière-pays étampoïse, au marché qui se tient depuis des siècles ce jour-là place Notre-Dame. Ce n'est pas une lève-tard : le matin de sa mort, elle est aperçue dans sa cour vers 7 h 30 par un enfant qui part à l'école, et elle y est encore aperçue vers 8 h 30 du matin. On est pourtant fin décembre, époque à laquelle où le jour ne se lève pas avant 7 h 50, et elle s'est donc levée avant le jour.

On peut penser que c'est peu après qu'elle a mis en route le pot-au-feu qu'elle ne mangera jamais. Son corps est découvert par sa belle-sœur Geneviève Canivet, 66 ans, veuve depuis peu du frère de son mari, qui lui rend visite entre 15 h et 15 h 30 pour lui apporter des lentilles.



*Découverte d'un cas d'autocombustion humaine
Illustration anonyme du roman de Charles Dickens, Bleak House (1852).*

Procès-verbal du Substitut du procureur impérial²⁸

« L'an 1812, le 22 décembre, à 10 heures du matin, nous, soussignés, Antoine-Jean-Baptiste d'Aridan²⁹, substitut de M. le Procureur impérial près le tribunal d'Étampes.

28. *Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie* 46 (1813), pp. 241-243, avec le chapeau suivant : « Copie du procès-verbal de la visite faite chez Françoise-Marie Rousseau, veuve de Pierre Paris, trouvée morte au village de Morigny, par l'effet d'une combustion humaine ; lequel m'a été communiqué par M. Gudin, docteur en médecine et en chirurgie, demeurant à Étampes, mandé par M. le substitut de M. le procureur impérial, pour la visite du cadavre. — Lue à la Société [de Médecine de Paris], le 21 février 1813 » et le titre marginal « Combustions humaines ».

29. Lisez Antoine-Jean-Baptiste *Daridan* (1769-1832), né et mort à Paris, auteur posthume d'une *Lettre à M. Cuvier sur l'époque de la dernière révolution du globe* (in-8 ; VII + 56 p.), Saint-Germain-en-Laye, Beau, 1841, et d'autres travaux demeurés inédits.

« Avertis qu'une femme avoit été trouvée brûlée dans le village de Morigny ; nous nous sommes transportés, accompagnés de M. Jean-Baptiste-Étienne Gudin, docteur en médecine et en chirurgie, demeurant à Étampes, et de M. Isidor Brivois, maréchal-de-logis de la gendarmerie impériale : après avoir donné avis de notre transport à M. le juge instructeur³⁰, nous sommes arrivés à Morigny, chez M. Paul Serre, jardinier, adjoint de ladite commune de Morigny, qui nous a conduits à la maison de la femme Françoise-Marie Rousseau, veuve de Pierre Paris, Grande Rue de Morigny. Le sieur Pierre Capret³¹ Paris, fils de ladite femme, nous a ouvert la porte d'une chambre basse, dans laquelle nous avons vu, près de la cheminée, les restes d'un cadavre presque entièrement consumé par le feu, la tête tournée vers la cheminée, au bas de la bouche d'un four, à gauche de la cheminée. Les jambes, qui seules se sont trouvées entières, n'étoient plus adhérentes au corps, mais placées dans la même direction. Les cuisses, et presque tout le tronc étoient en cendre, excepté la partie supérieure qui étoit charbonnée. La tête plus entière, mais déformée, étoit placée sur le bord d'un seau ferré qui étoit en grande partie brûlé. Le bras droit conservoit encore sa forme, et la main étoit appuyée sur le bord du seau ; sur la tête, étoit un petit reste de bonnet de femme : tous les vêtements du corps étoient *entièrement consumés*. Les jambes étoient garnies de bas avec des jarrettières de laine rouge, des chaussons de laine blanche, et des sabots. Auprès de ce cadavre, étoient quelques restes d'une chaise brûlée, et un soufflet aussi brûlé ; un bâton, ou canne, à moitié brûlé. La position où étoient les restes de ce cadavre, qui paroît être celui d'une femme³², fait présumer que cette femme étoit assise auprès de la cheminée, que le feu a pris dans ses vêtements,

30. C'est alors Ange-Christophe Gabaille (1771-1852).

31. Lisez : *Caprais*. Ce prénom (qui paraît avoir été le prénom d'usage de notre homme), peu usuel dans la région, doit être en lien avec l'église de Saint-Vrain qui est placée sous l'invocation de ce saint martyr agenais ; la chapelle du Chesnay à Étampes portait il est vrai la même titulature.

32. Le seul élément objectif qui conduit à le supposer est le « bonnet de femme » encore porté par la tête, car les « bas avec des jarrettières de laine rouge » sont alors autant portés par les hommes que les femmes.

et qu'ayant voulu prendre le seau, dans lequel il y avoit peut-être de l'eau, elle est tombée et n'a pu se relever ; le mur du four, sur lequel ces restes étoient appuyés, étoit noir et calciné par le feu ; dans la cheminée, se trouvoit du bois qui marquoit que le feu avoit été allumé, et s'étoit éteint ; et à la crémaillère étoit pendue une marmite de fonte, dans laquelle étoit de l'eau et de la viande, qui indiquoient que cette femme avoit mis ce que l'on appelle le pot-au-feu.

« À l'instant, M. le docteur Gudin a prêté, en nos mains, le serment de faire son rapport, et de donner son avis, en son honneur et conscience. Après avoir examiné les restes de cadavre, il nous a déclaré que l'état du cadavre ne lui permettoit aucune recherche, et qu'il ne pouvoit faire d'autre description que celle que nous venions de faire. Il ajoute que l'événement, qui a occasionné la combustion de ce cadavre, lui paroît purement accidentel ; et a signé, après lecture faite. »

« J'ai cru devoir joindre l'audition des témoins, parce qu'il y en a qui m'ont paru déposer des choses utiles à l'éclaircissement de cet accident. »³³

Audition des témoins³⁴

« 1^o Étoit présente dame Geneviève Canivet, veuve de Vincent Paris, belle-sœur, demeurant à Morigny, aussi Grande Rue, vis-à-vis ladite veuve Paris sa belle-sœur ; laquelle nous a déclaré, qu'hier entre trois ou trois heures et demie, elle est entrée chez ladite veuve Paris, à laquelle elle portoit des lentilles ; dès qu'elle a aperçu les jambes et une partie du cadavre, elle a été saisie de

33. Cette phrase paraît due à l'expéditeur du dossier, Gudin, plutôt qu'à l'éditeur parisien, Sédillot.

34. *Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie* 46 (1813), pp. 243-246.

frayeur, et se trouvant mal, elle s'est assise à la porte ; et ayant vu passer Marie-Marguerite Prieur, belle-fille du sieur Piché, elle lui dit d'aller chercher quelqu'un, parce que la veuve Paris étoit morte ; que la fille Prieur alla chercher le sieur Piché, qui entra dans la chambre de ladite veuve Paris ; et elle déclarante s'en est retournée chez elle, et nous a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis, après lecture faite.

« 2° Étoit aussi présent le sieur Jean-François Piché, cultivateur, demeurant à Morigny, Grand Rue, lequel a déclaré, que vers les trois heures et demie, averti par sa belle-fille que la veuve Paris paroissoit morte, il alla chez elle, et étant entré, il vit la chambre pleine de fumée, qui n'étoit pas trop épaisse ; il aperçut les jambes et le cadavre presque entièrement consumés et sans flamme, mais fumant encore. Le feu de la cheminée, sur lequel étoit la marmite, étoit presque éteint ; ayant vu le cadavre dans l'état où nous venons de le trouver encore, il courut chez M. l'adjoint et chez M. le curé, leur en donner avis, et dans le moment tout le village a été averti de cet événement : il a ajouté que cette femme étoit depuis long-temps de mauvaise santé, et que samedi dernier (19 décembre), elle s'est trouvée mal à Étampes, d'où elle a été ramenée. Ledit sieur Piché a signé cette déclaration, après lecture faite.

« 3° Étoit présent le sieur Vincent Paris, cultivateur, demeurant audit Morigny, rue du Pressoir, lequel nous a déclaré que, sur les trois heures et demie, averti par la dame Canivet, veuve Paris, qui étoit même toute effrayée chez lui, il s'est transporté chez ladite veuve Paris, dans la chambre de laquelle il a vu le cadavre et les objets voisins dans l'état où nous les voyons à présent ; il y avoit encore un peu de feu à l'âtre sous la marmite ; une fumée légère dans la chambre, mais d'une odeur désagréable ; il est entré chez la veuve Paris avec M. le curé de Morigny, et Jean-Louis Bergerat, garde champêtre, et Pierre Prieur³⁵, beau-frère de ladite femme Paris, qui ont vu la même chose que lui ; et il a signé après lecture faite.

35. Le texte porte ici *Pieur*, simple coquille typographique.

« 4° Est intervenu le sieur Etienne Canivet fils, demeurant chez son père à Morigny, Grande Rue, lequel nous déclarant qu'hier à huit heures et demie du matin, en allant à la grange de son père, près la maison de la veuve Paris, il a vu cette femme qui étoit dans sa cour, à huit heures et demie du matin ; et ledit Canivet a signé cette déclaration, après lecture faite.

« 5° Est intervenue dame Constance Mansion³⁶, femme d'Henri Laureau³⁷, demeurant à Morigny, rue du Pressoir, laquelle nous a déclaré qu'hier matin, à sept heures et demie ou environ, Henri Laureau son fils³⁸, âgé de onze ans, allant à l'école, a vu ladite femme Paris dans sa cour ; que cet enfant est actuellement aux champs, et ne rentrera peut-être pas avant deux heures ; et ladite femme Laureau a signé, après lecture faite.

« Ce fait, considérant que la mort de ladite veuve Paris paroît purement accidentelle, nous avons laissé le cadavre audit sieur Paris fils et à M. l'adjoint, pour le faire inhumer ; et nous avons clos le présent procès-verbal.

« M. l'adjoint, MM. Gudin et Brivois ont signé avec nous ; ledit Paris déclare ne savoir signer, de ce enquis, le tout après lecture faite. »

Acte de décès³⁹

« Décès de Françoise Marie Rousseau. – Du mardi vingt deuxieme jour du mois de décembre, l'an mil huit cent douze, trois heures de relevée. – Acte de décès de Françoise Marie Rousseau,

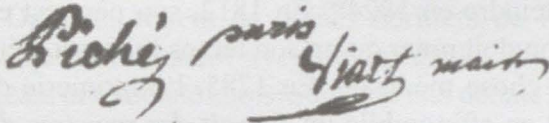
36. Le texte imprimé porte ici par erreur « Maurion ». Il s'agit de Constance Mansion, née et baptisée le 13 mars 1776 à Cormeille (Oise).

37. Jean-Henri Laureau baptisé le 30 décembre 1780 à Morigny, qualifié manouvrier lors de son mariage le 10 février 1801.

38. Pierre-Henri Laureau, né à Morigny le 5 août 1801.

39. AD91 4E 2167.

décédée d'hier à Morigny, entre huit heures du matin et trois heures de relevée, comme il appert par l'extrait du procès verbal dressé par monsieur Daridan, substitut de monsieur le procureur impérial près le tribunal d'Etampes en date du vingt-deux décembre de la présente année, signé Daridan, substitut, veuve de Pierre Paris mort à Morigny, âgée de soixante ans environ. Sur la réquisition à nous faite par le sieur Pierre Paris, cultivateur, âgé de trente-cinq ans, fils de la dite décédée, domicilié de cette commune, lequel a déclaré ne sçavoir signer, de ce interpellé suivant la loi. Le premier témoin Vincent Paris, cultivateur âgé de trente-neuf ans son neveu domicilié à Morigny qui a signé. Le second témoin François Piché, cultivateur, âgé de cinquante-huit ans demeurant à Morigny, qui a signé avec nous le présent acte. Constaté suivant la loi par nous soussigné maire de Morigny canton d'Etampes, duquel acte il a été fait lecture aux parties. – [Signé:] Piché – Paris – Viart maire. »

The image shows three handwritten signatures in dark ink. From left to right, they are: 'Piché', 'Paris', and 'Viart maire'. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized hand.

Protagonistes étampois de cette affaire

Voici donc les faits, tels qu'ils furent établis puis consignés par les autorités locales. Avant de passer à la discussion scientifique qui s'ensuivit sur cet étrange cas médico-légal, il nous faut dire quelques mots de ces nouveaux intervenants. Voyons d'abord ceux des membres du Tribunal d'Étampes⁴⁰ qui apparaissent dans notre dossier.

40. Le Tribunal de première instance d'Étampes était alors composé de : « Roger, président – Picart-Noirepinay, juge – Gabaille, juge d'instruction – Heret et Carpentier, suppléants – Sergent, procureur impérial – Daridan, substitut – Perier, greffier. » (*Almanach impérial* de 1811, p.527 = de 1812, p. 583 = de 1813, p. 579).

Le juge d'instruction, que le substitut Daridan avertit de son déplacement à Morigny, est alors Ange Christophe Gabaille⁴¹. C'est à nouveau un bel exemple de continuité familiale à travers les bouleversements politiques du temps. Son grand-père François-Ange Gabaille et son père Ange-Jacques Gabaille avaient été le premier procureur du roi à Étampes et le second juge au tribunal de première instance d'Étampes. La Révolution l'empêcha d'abord de suivre la trace de ses pères : il avait à peine commencé sa période de probation comme avocat au barreau de Paris en 1790 que cet ordre fut supprimé. Il continua d'exercer cependant jusqu'aux élections judiciaires de 1793⁴². C'est seulement sous le Consulat qu'il parvint à être avocat, survivant jusque-là avec une pension du ministère de la Justice comme infirme, et employé comme calculateur au bureau du Cadastre de mars 1795 à août 1797⁴³. Il passa ensuite juge suppléant à Étampes vers 1805⁴⁴, puis juge d'instruction à l'époque qui nous occupe, sans perdre de vue le poste de procureur qu'il finira par atteindre en 1824⁴⁵. En 1812, son père est encore de ce monde⁴⁶, et on doit noter qu'en son temps lui aussi s'était intéressé de près à la chose médicale. En 1785, l'imprimerie de Monsieur à Paris avait en effet publié un *Extrait des registres du bureau de l'Hôtel-Dieu d'Étampes* de 40 pages, contenant deux délibérations de ce bureau où Ange Jacques Joseph Gabaille avait une grande part en tant que procureur du roi à Étampes. Cet ouvrage avait

41. Né et baptisé paroisse Saint-Basile d'Étampes le 14 février 1771.

42. Michael P. Fitzsimmons, *The Parisian Order of Barristers and the French Revolution*, Harvard University Presse (Harvard Historical Monographs 74), 1987, p. 187.

43. Jean-Louis Peaucelle, « Personnes ayant participé aux travaux du bureau du Cadastre d'octobre 1791 à mars 1802 », in <http://locomat.loria.fr/cadastre/docs/peaucelle2011collaborateurs.pdf>, avril 2011, en ligne en 2018.

44. *Almanach impérial* de 1805, p. 453.

45. Selon *Le Constitutionnel* 7/106 (15 avril 1824), p. 2, une ordonnance du 7 avril fait passer Gabaille de substitut à procureur du roi à Étampes, à la place de Sergent qui passe président honoraire. Gabaille finira même « conseiller honoraire en la cour d'appel de Paris ; mort en cette ville, le 15 février 1852 », d'après M. Pinard, *Le cimetière du Sud (Montparnasse)*, Paris, Retaux frères, 1866, p. 65.

46. Il meurt à Étampes le 31 octobre 1825, âgé de 81 ans.

rencontré un certain écho, puisque le *Journal des savans* lui avait consacré en 1786 une recension de cinq pages⁴⁷, et qu'une réédition presque intégrale en avait été donnée par le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie* en 1787⁴⁸, ce même journal qui nous a conservé le dossier de 1812 que nous rééditons ici.

Venons-en à notre magistrat enquêteur lui-même, Antoine-Jean-Baptiste Daridan⁴⁹, substitut du procureur impérial Sergent. C'est pour sa part un homme nouveau tel qu'en ont promu la Révolution et l'Empire. Fils d'un simple marchand de vin à Paris, il a su faire son chemin par ses seuls mérites puisqu'il parvient au poste de substitut avant Gabaille. Nous savons peu de choses de lui et de la suite de sa carrière qui paraît avoir été stoppée par la Restauration⁵⁰, sinon que c'était un esprit curieux et ouvert, dont le violon d'Ingres était l'archéologie. Il a laissé dans ce domaine plusieurs volumes de notes⁵¹, dont l'un a connu une édition posthume en 1841⁵². On est donc bien en droit de supposer que ces deux magistrats étampois, Gabaille et Daridan, étaient de dignes héritiers de l'époque des Lumières, et qu'ils formaient avec des médecins du lieu comme Gudin et Filleau, une société choisie ouverte aux débats scientifiques du temps, comme c'était déjà le cas avant la Révolution à Étampes.

Notre médecin légiste, Jean-Baptiste-Étienne Gudin⁵³, installé

47. *Journal des savans* (1786), pp. 734-738.

48. *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie, etc. dédié à Monsieur, frère du roi LXX* (janvier 1787), pp. 30-63.

49. Né à Paris, paroisse Sainte-Marguerite, le 7 octobre 1768, mort également à Paris, 8^e arrondissement ancien, le 21 avril 1832 (État civil reconstitué de la ville de Paris).

50. En avril 1815 il est de retour à Paris comme simple avocat, rue Boucher, n° 17 (Archives nationale MC/RE/XLVII/12), sans doute par suite de la Restauration, qui favorise plutôt la carrière de magistrats d'Ancien Régime tels que les Gabaille à Étampes.

51. Conservés les uns à la BnF, et les autres à la Bibliothèque municipale d'Arras.

52. *Lettre à M. Cuvier sur l'époque de la dernière révolution du globe* (in-8° ; VII+56 p.), Saint-Germain-en-Laye, imprimerie de Beau, 1841.

53. Né le 27 mars 1762 et baptisé paroisse Saint-Gilles d'Étampes, mort le 15 novembre 1837 au n° 2 de la rue Sainte-Croix.

comme médecin à Étampes depuis 1797, est aussi un bon exemple de la perméabilité qui règne depuis toujours entre le monde du droit et celui de la médecine. Il est lui-même en effet le fils d'un greffier de la police d'Étampes. Son frère aîné Louis, dont le parrain était d'ailleurs un autre Gudin avocat au Parlement de Paris⁵⁴, fera des études de droit, et lui des études de médecine à Reims⁵⁵. Nous avons déjà parlé de ce frère aîné, qui fut pendant la Révolution « administrateur membre du directoire du district d'Étampes »⁵⁶ et qui en tant que tel décria tous les curés du canton à l'exception du seul Deliancourt curé de Morigny. En 1801, le sous-préfet Hénin cite côte à côte les deux frères dans sa *Liste des notables de l'arrondissement d'Étampes*⁵⁷, le premier comme « avoué » et le second comme « officier de santé ».

Nous en venons maintenant au dernier des notables étampois qui interviennent dans ce dossier, à savoir Denis-Prosper Filleau⁵⁸, chirurgien en chef d'Étampes, dont la Société de Médecine sollicita l'avis après avoir reçu de Gudin le dossier médico-légal qui précède. C'est un personnage important du pays étampois, dont la carrière médicale, commencée bien avant la Révolution, ne se terminera que sous la première Restauration. En 1812 il est âgé de soixante-douze ans. Fils d'un marchand mégissier étampois, il a commencé sa carrière de chirurgien dès avant 1767 à Chamarande

54. Acte de baptême du 31 août 1760 à Saint-Gilles d'Étampes.

55. *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français, légalement reçus, avant et depuis la fondation de la République française, publié sous les auspices du Gouvernement*, Paris, Moreau et C^{ie}, 1802 (an X), pp. 540-541 : « Gudin (Jean-Baptiste-Étienne), natif d'Étampes, âgé de 39 ans, reçu D. médecin en l'année 1791, à Reims, département de la Marne ; ont signé sur ses lettres, les citoyens Navier, doyen ; et Fillion, professeur ; et exerce depuis 5 ans à Étampes. ».

56. D'après l'acte de son mariage à Étampes, 2 messidor an III (20 juin 1795).

57. Étampes, Sous-Préfecture, 1801, p. 11, n^{os} 876 et 877. Texte mis en ligne par le *Corpus Étampois*, www.corpusetampois.com/che-19-1801listedesnotables.html, 2012.

58. Baptisé le 10 avril 1740 en l'église Saint-Gilles d'Étampes, mort le 31 mai 1821 au n^o 30 de la rue Basse de la Foulerie, aujourd'hui Paul-Doumer.

où il exerce encore en 1770⁵⁹. Nous le retrouvons ensuite chirurgien à Étampes paroisse Saint-Gilles, d'où il commence à alimenter de ses observations les revues de médecine du temps, dès mars 1778. Certaines d'entre elles lui obtiendront des *mentions honorables*, et surtout le titre d'*associé national de la Société de Médecine*. Il fera encore parler de lui dans la *Revue de médecine* en 1818⁶⁰. Dans l'intervalle il a donné une trentaine de contributions variées aux controverses qui agitent alors le monde médical et chirurgical⁶¹.

Par ailleurs, il a longtemps été un homme de terrain, un médecin de campagne, et à ce titre connaît bien et depuis longtemps le curé de Morigny, Deliancourt, ainsi que certains de ses paroissiens. Nous le trouvons signalé au moins à deux reprises par le registre paroissial pour avoir ondoyé, c'est-à-dire baptisé en urgence, des nouveau-nés en danger de mort, ensuite inhumés par Deliancourt. La deuxième fois, en 1786, c'était précisément un fils mort à la naissance de Jean-François Piché, voisin de la victime de 1812⁶².

Jean Sédillot⁶³, rédacteur de la *Revue* qui les publie à la suite du

59. D'après son acte de mariage à Lardy, du 10 février 1767 il est « maitre chirurgien de la paroisse de Chamarande », et d'après l'acte de baptême de son fils Nicolas Prosper à Chamarande, du 18 novembre 1770, « maitre en chirurgie de cette paroisse et marguillier en charge ».

60. *Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie françaises et étrangères ou Recueil périodique de la société de médecine de Paris* 3 (1818), pp. 51-59.

61. Nous les réunirons à terme dans un numéro à venir du BHASE.

62. Deliancourt inhume le 31 mai 1785 une « anonime née d'hier ondoyée par le sieur Fyot chirurgien demeurant à Estampes à la maison », et le 12 mai 1786 « anonime decedée d'hier en cette paroisse ondoyée à sa naissance par maitre Fiot chirurgien demeurant à Estampes paroisse Saint Gille, fils de Jean François Piché vigneron demeurant en cette paroisse et de Marie Jeanne Canivet ses père et mere ».

63. Jean Sédillot, chirurgien, fils et frère de chirurgien, né aux Vaux-de-Cernay (Yvelines) le 13 janvier 1757, mort à Paris en 1840, fondateur (après la dissolution de Société royale de médecine et de l'Académie royale de chirurgie), de la Société de médecine de Paris ; fondateur aussi et rédacteur du *Journal général de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie*. Nous négligeons ici les remarques qu'il a faites lui-même sur les observations de Filleau (pp. 254-256), parce qu'elles sont plutôt brouillonnes et de peu d'intérêt.

procès-verbal communiqué par Gudin, présente ainsi les observations de Filleau : « L'objet principal de cette correspondance se réduit, d'après la teneur du procès-verbal, à considérer la combustion de la veuve Paris comme un fait purement accidentel. Le bruit qui s'en étoit répandu, en avoit altéré quelques circonstances : on avoit affirmé à la société, dans sa séance du 16 janvier, l'événement d'une combustion spontanée. Il fut arrêté que M. Filleau, notre associé national, seroit invité à nous transmettre à ce sujet un rapport authentique. ». Voici donc ce rapport.

ALARMING CASE OF SPONTANEOUS
COMBUSTION.



“ OH ! LAW ! THERE'S PA'S BOOTS—BUT WHERE'S PA. ? ”

Caricature de Watts Phillips parue dans le magazine britannique *Diogenes* du 8 janvier 1853 ridiculisant les tenants de la Combustion humaine spontanée, après la parution du roman *Bleak House*, de Charles Dickens : « Oh ! sapristi ! Voici les bottes de papa ! Mais où est papa ? »

Objets de comparaison (Réflexions de Denis-Prosper Filleau chirurgien-en-chef d'Étampes ⁶⁴)

Depuis mon établissement à Étampes⁶⁵, j'ai été appelé pour secourir quelques personnes, dont les vêtements avoient été atteints par le feu du foyer, et qui ont été brûlées si profondément que la mort s'en est suivie, mais sans que leurs corps eussent été entièrement consumés.

Le 26 février 1787, j'ai été mandé chez le sieur Lalande, mégissier⁶⁶, demeurant à Étampes, rue du Perray⁶⁷, pour secourir sa fille, âgée d'environ quatre ans ; laquelle a eu les cuisses, les fesses et la peau du bas-ventre brûlées par l'effet du feu du foyer, qui a pris à ses vêtements. Les escarres qui se sont détachées ont été profondes et considérables, surtout au bas-ventre. La fièvre à laquelle cette brûlure a donné lieu a été si violente, que, malgré les remèdes dont on a fait usage pour calmer l'inflammation, la malade a succombé le 23⁶⁸ mars suivant, mais sans que les os eussent été atteints de la moindre désorganisation.

Le feu s'étant communiqué aux vêtements d'un ancien tapissier d'Étampes, paralytique depuis quelque temps, il a été brûlé profondément, et est mort en peu de jours ; mais le feu ne l'a point consumé.

64. *Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie* 46 (1813), pp. 247-252.

65. Il était encore à Chamarande, quand y naquit son fils Nicolas-Prosper le 17 novembre 1770.

66. Artisan dont le métier est de blanchir les peaux, c'est-à-dire d'en ôter les poils (Littre).

67. Section de l'actuelle rue de la République comprise entre la rivière forcée et la rivière Juine.

68. Nous corrigeons ici la date du texte imprimé (qui porte *le 3*), d'après l'acte de décès qui suit : « Le vingt quatre de mars mil sept cens quatre vingt sept a été par moi soussigné inhumée dans le cimetière Julie décedée d'hier, âgée d'environ quatre ans, fille de Louis Lalande mégissier et de Élisabeth Boucher son épouse. Ce fait presence de Louis Lalande grand père de l'enfant, et de Alexis François portecroix qui ont signé. – [Signé :] Blin – Louis La Lande – Picou vic(aire) ».

Une jeune dame, nouvellement mariée, qui, dit-on, avoit sur elle du phosphore, se chauffoit au foyer de sa chambre ; le feu prit à sa robe, et se propagea avec une telle rapidité qu'on ne put l'éteindre ; elle fut profondément brûlée. Ce n'est point moi qui lui donnai du secours en cette occasion ; mais j'ai su que, malgré les soins assidus qui lui ont été administrés, la fièvre a été si violente, les suppurations si abondantes et de si mauvaise qualité, qu'elle a succombé en peu de temps, sans que le feu ait porté atteinte aux os.

Plusieurs enfans des faubourgs de cette ville ont aussi péri, en différens temps, par l'effet de brûlures profondes occasionnées par le feu du foyer, et par la négligence de leurs mères ou de leurs nourrices ; mais sans que leurs corps aient été consumés, comme cela arrive aux personnes qui font un usage abusif de liqueurs spiritueuses et d'alimens trop épicés⁶⁹.

Les personnes qui ont écrit sur les combustions humaines ont remarqué que, quoique la majeure partie du corps de ceux qui ont été victimes de cet accident ait été presque entièrement consumée, il n'y avoit néanmoins que peu de bois, et conséquemment peu de feu au foyer ; il en résulteroit donc que les vêtemens de la personne incendiée suffiroient seuls pour la consumer entièrement et réduire ses os en charbons ; sans que l'abus des liqueurs spiritueuses y eût part ; ce qui est contraire à l'observation.

Il y a environ soixante ans, j'ai vu exécuter, à Dourdan, un jeune homme de 19 à 20 ans⁷⁰, pour avoir assassiné le curé d'une paroisse voisine, en lui tirant dans l'oreille un coup de pistolet, pendant qu'il faisoit sa méridienne. Il avoit aussi assassiné sa mère qui étoit domestique de cet ecclésiastique, en lui fendant la tête avec la bêche

69. *Recueil Périodique de la Société de Médecine*, t. 13, pag. 462 et suiv. (note de Filleau).

70. Il s'agit de François-Philippe Brunet, ouvrier en bas au métier et garçon domestique, qui avait assassiné le 30 septembre 1755 sa propre mère et le curé-prieur des Granges-le-Roi dont elle était la servante, et qui fut supplicié à Dourdan le samedi 17 janvier 1756 au milieu d'une foule énorme. Filleau avait alors 15 ans, et il faut croire qu'il était là avec sa famille venue assister au spectacle, depuis Étampes.

dont il s'étoit servi pour creuser la fosse du curé ; il les enterra tous les deux dans le jardin. Il fut bientôt reconnu et condamné. On lui coupa la main droite, on lui rompit les bras, les jambes et les reins, vif, et on le jeta au feu. Je me rappelle que le bois que l'on employa pour consumer son corps, formoit un monceau considérable ; et que pendant la combustion de son corps, qui dura long-temps, on alimentoit le feu en y jetant du bois.

Pour m'assurer de la quantité de bois que l'on emploie en semblable cas, j'ai, à l'exemple de feu M. Louis⁷¹, consulté l'exécuteur des jugemens criminels⁷² ; il m'a dit qu'il consommoit deux cordes de bois⁷³, cinquante fagots, et un quarteron de bottes de paille ; et qu'il falloit au moins deux heures pour consumer le corps, avec la précaution encore de le soulever de temps en temps.

Ainsi, quelques tisons que l'on trouve au foyer d'une personne consumée ne peuvent donc l'avoir réduite en cendre ; ses vêtemens ne doivent pas non plus fournir assez de matière combustible pour l'incinérer. Il s'agissoit donc de faire les recherches convenables pour s'assurer si la veuve Paris étoit sujette à s'abreuver de liqueurs spiritueuses : à cet effet je me suis transporté à Morigny, où j'appris du curé que la veuve Paris n'avoit point la réputation d'une crapuleuse. Ce rapport se trouvoit conforme à celui du sieur Piché, second témoin, que je trouvai chez le sieur curé, et avec lequel je

71. M. Louis, *Sur la strangulation* (note de Filleau). Filleau s'autorise de l'exemple d'Antoine Louis (1723-1792), médecin légiste qui s'était rendu célèbre par son intervention dans l'affaire Callas, puis par ses contributions à l'*Encyclopédie* de Diderot. Il avait pour sa part consulté le bourreau de Paris pour se renseigner sur les effets de la strangulation (Œuvres complètes, t. I, p. 533).

72. Filleau vient donc de consulter peu avant sa mort le dernier bourreau du bailliage d'Étampes : « Après l'abolition de son office, le dernier exécuteur continua d'habiter la ville en honnête bourgeois. Il y mourut en 1813, d'après l'acte de son décès : *Du mercredi 2 juin 1813, dix heures du matin, acte de décès de Pierre André Louis Desmores, propriétaire, âgé de 70 ans, époux de Marie Louise Jouenne, decédé d'hier à 3 heures de relevée ; domicilié en cette ville, rue Pavée n° 11.* » (Charles Forteau, *Annales du Gâtinais* 22, 1904, pp. 294-295).

73. La corde de bois de Paris valait 3,8 stères, c'est-à-dire près de 4 mètres cube de bois à brûler, soit un cube de rondins de 1,60 mètres de côté environ.

me suis longtemps entretenu sur cet objet⁷⁴. Piché est cependant convenu que cette femme avoit chez elle un bocal de cerises en ratafia⁷⁵, et qu'elle mangeoit aussi quelquefois des cervelas⁷⁶.

Je suis allé encore chez le sieur Vincent Paris, troisième témoin, lequel m'a dit également que la feue veuve Paris ne passoit point pour une femme sujette à l'ivrognerie ; qu'elle buvoit peu de vin ; que c'étoit lui qui avoit confectionné celui qu'elle avoit dans sa cave, et qu'il s'en falloit de très-peu qu'un de ses quarteaux⁷⁷ ne fût plein. Mais tous m'ont assuré qu'elle étoit valétudinaire, et quelques uns m'ont dit qu'on croyoit qu'elle tomboit du haut mal⁷⁸. Ce sont les propres expressions dont se sont servies quelques femmes avec lesquelles j'ai conféré sur cette incendiée.

M. le Curé de Morigny m'ayant fait observer que quatre grosses jupes de laine que portent sur elles les femmes de campagne, venant à s'enflammer, pourraient former un brasier assez ardent pour produire la combustion dont il est question, sans que l'abus des liqueurs spiritueuses y eût part, j'ai fait sur cela la réflexion suivante :

Les femmes de campagne portent leurs jupes sur les hanches ; ainsi le bas-ventre, la poitrine, les bras et la tête devroient être préservées, ou moins maltraitées ; et ce sont au contraire ces parties qui ont été calcinées jusqu'aux os, pendant que les jambes sur lesquelles portent la plus grande partie des jupes, ont été tellement préservées, que les bas, les jarretières et les sabots n'ont point été brûlés : comment expliquer ce phénomène ?

Peut-être que le temps nous fera découvrir la vraie cause de cette

74. Souvent la police et les familles se sont réunies pour empêcher la publicité de ces sortes d'accidents. Lair, page 36 (note de Filleau).

75. C'est-à-dire des cerises macérant dans de l'alcool.

76. Saucisses faites de viande et de cervelle de porc ; la mention de cet aliment par notre médecin est sans doute due au fait que cette préparation est assez épicée, et que les épices comme l'alcool sont alors considérées comme l'une des causes possibles de l'autocombustion humaine.

77. Petits tonneaux d'une capacité de 54 à 57 litres selon les régions.

78. C'est-à-dire qu'elle avoit des crises d'épilepsie.

incinération ; je ferai tout pour m'en rendre certain, et en informer la société que j'ai l'honneur d'assurer de mon respect.

À Étampes, le 10 février 1813.
Filleau, Chirurgien en chef de l'Hospice,
Associé national de la Société.⁷⁹

79. Filleau ajoute un *post-scriptum* d'un bien moindre intérêt : « P. S. Soit qu'un des meuniers d'Étampes ou ses domestiques aient négligé de renouveler les graisses avec lesquelles on enduit les tourillons des roues du moulin, où que leur vétusté les ait rendues inflammables, une des nuits de la fin de janvier dernier [1813], le feu a pris spontanément à la partie extérieure de l'arbre de la roue ouvrière, s'est communiqué à une couverture faite en planches, pailles et roseaux, afin de préserver la roue de la gelée et des glaçons. Il avoit déjà fait beaucoup de dégât, et menaçoit de pénétrer dans l'intérieur du moulin, lorsque les pompiers sont arrivés et ont empêché ce fâcheux accident ; dont j'ai cru devoir informer la société, afin qu'elle juge si cet événement n'auroit pas quelque similitude avec l'histoire des combustions.

« Il n'en est pas de même du fait suivant. La malveillance s'est permis aussi, dans les derniers jours de janvier dernier, vers les sept heures du soir, de mettre le feu à deux meules de gerbes de blé et une d'avoine, qu'un cultivateur du hameau de Duillet [commune d'Ormoy-la-Rivière] avoit construites assez près de sa ferme pour craindre que le feu ne s'y communiquât et au reste du hameau ; et cela étoit d'autant plus à redouter, que ce lieu est sur une hauteur, éloigné d'une lieue d'Étampes et des rivières, et que les marres étoient gelées. Cependant, on y a porté des secours de tous les pays circonvoisins, avec une telle célérité, qu'on est parvenu, en dix-huit heures, à préserver le hameau, même la ferme de l'incendié ; mais son grain a été entièrement consumé. Les magistrats informent contre une personne que l'on soupçonne être l'auteur du fait. »

Contexte et valeur de cette contribution étampoise à l'étude scientifique du phénomène des combustions humaines spontanées

On aura remarqué que le procès-verbal initial du substitut Daridan, ainsi que les témoignages qui y sont annexés, sont purement factuels, et n'évoquent pas explicitement le phénomène alors communément appelé « combustion humaine spontanée ». Gudin lui-même d'ailleurs ne porte ni même ne suggère aucun diagnostic. C'est d'ailleurs ce qui fait la force de ce document, car il est très difficile après cela, comme certains auteurs du temps, pour des cas du même genre, d'écarter celui-ci d'un revers de main, en supposant arbitrairement que les témoins auraient été influencés par la littérature médicale antérieure ou par quelque disposition superstitieuse. Et de fait, selon Sédillot, lui-même plutôt réticent face à ce genre de cas, sinon incrédule⁸⁰, c'est seulement à Paris que cette qualification aurait été évoquée, lors d'une réunion de la Société de Médecine, à la lecture du dossier communiqué par Gudin.

Pourtant, ne soyons pas naïfs. Il est bien certain que Gudin autant que Daridan y avaient songé par eux-mêmes. Sinon, pourquoi Gudin aurait-il communiqué ce dossier à la Société de Médecine ? Et surtout, pourquoi l'enquête aurait-elle été aussi rapidement close ? Car le point crucial de ce procès-verbal se trouve dans ces mots qui justifient l'autorisation d'inhumer : « la mort de ladite veuve Paris paroît purement *accidentelle* ». Autrement dit, elle n'a pas une origine intentionnelle⁸¹ et donc criminelle : le corps s'est consumé de lui-même sans intervention extérieure ni apport d'aucun combustible externe. Or, à cette date, il est bien difficile d'imaginer que Gudin et Daridan n'aient pas entendu parler du

80. Il écrit page 154 : « Ces faits sont-ils aussi avérés qu'on le prétend ? » et il les estime lui-même « douteux ».

81. Pierre-Aimé Lair, *op. cit.*, p. 6, partie d'une combustion qui ne serait « point artificielle ».

phénomène alors très controversé de la « combustion humaine spontanée ». C'était au contraire une des problématiques les plus connues de la médecine médico-légale de ce temps.

Il n'est évidemment pas question de résumer ici, même à grands traits, la littérature scientifique relative à cette question, même en nous cantonnant aux publications antérieures à 1812, et nous en relèverons seulement quelques traits qui permettent de constater la connaissance qu'on en a dans une ville de province comme Étampes, et de mieux comprendre les allusions qu'y fait Denis Prosper Filleau.

Nous donnerons tout de même le texte de la première observation scientifique connue de ce phénomène, traduit ci-après pour la première fois du latin. Les faits se seraient déroulés à Paris, bien que le récit en soit attribué à un médecin danois de cette époque, Matthaeus Jacobaeus (1582-1656), connu pour avoir été le Premier médecin de Christian IV, roi de Danemark et de Norvège.

On le trouve dans un recueil d'observations médicales publié par un certain Thomas Bartholin à Copenhague en 1671⁸² : *Communication du Dr Mathaeus Jacobaeus. — Que la consommation trop fréquente de l'eau-de-vie entraîne la mort. — Une pauvre de la ville de Paris s'était tellement gorgée d'eau-de-vie pendant trois années entières qu'elle refusait de nourrir son corps d'aliments d'un autre genre. Par suite, son corps produisit une très grande chaleur, et des viscères fort enflammés, au point qu'une fois, alors que vers le soir elle s'était assise sur une chaise de paille pour y dormir, elle fit jaillir de son corps une flamme ; laquelle [chaise] en même temps que la femme fut retrouvée en cendre ; et la malheureuse fut si bien brûlée qu'elle partit toute entière en fumée et en cendres, à l'exception de son crâne et de l'extrémité de ses doigts. Ce feu si subtil et pénétrant, autant que la foudre, avait, chose impossible à*

82. Thomas Bartholinus, in *Acta medica et philosophica Hafniensia* 1 (1671), pp. 211-212, n°118.

*un simple feu de cuisine, réduit tous ses os en poudre*⁸³.

Dès le départ donc l'élément qui sidère le plus les observateurs attentifs est celui qui interroge encore la communauté scientifique en ce début du XXI^e siècle : à savoir l'intensité inexplicable de ces combustions. Alors que le corps humain, constitué à 70 % d'eau, est un très mauvais combustible, comment se fait-il que ce phénomène réduise entièrement des os en poudre, ce qui ne peut se produire qu'à plus de 1500°, tandis que même un incendie domestique ne produit jamais de température supérieure à 800° ?

Dès le départ également se présente un élément d'explication, ou disons plutôt une hypothèse, selon laquelle ce phénomène serait une conséquence, voire un châtement de l'alcoolisme, croyance qui n'a plus guère cours aujourd'hui, mais qui a parcouru tout le XIX^e siècle, et qui a inspiré à Charles Dickens comme à Émile Zola des pages célèbres⁸⁴.

Tout au long du XVIII^e siècle, les observations d'autocombustion humaine se multiplient à travers l'Europe. Certains cas sont retentissants, et très documentés par des témoins connus et

83. CXVIII. - D. Mathaei Jacobaei. - Crebrior Sp. Vini usus lethalis. - Paupercula quaedam faemina Urbis Parisiensis, spiritu vini per solidum triennum ita se ingurgitabat, ut alio alimenti genere corpus nutrire recusaverit, unde tandem tantum ardorem corpus concepit, visceraque, ita incensa, ut dum semel circa vespertinas horas in sellâ straminea sese reposuisset dormitura, ex ardore corporis flammam conciperet, quae unâ cum faemina manè reperta est in cineres redacta, & ita misera mulier combusta fuit ut tota in fumum & cineres abierit, excepto cranio & digitorum extremis, adeo ignis iste instar fulminis subtilis & penetrans tota ossa quae ignis culinaris non fecisset, in pulverem vertebat

84. L'épisode de la mort par autocombustion de l'ivrogne Krook dans son roman *Bleak House* a été publié par Dickens en décembre 1852, et la mort de l'ivrogne Macquart se lit dans *Le Docteur Pascal* de Zola, qui date de 1893.

respectés pour leur probité et leur esprit scientifique⁸⁵. Nous n'en citerons ici qu'un, d'autant plus intéressant pour notre propos qu'il a fait pour ainsi dire date et jurisprudence en matière de médecine légale et qu'il est souvent repris par les auteurs qui traitèrent de cette question.

Il eut pour témoin le médecin normand Claude-Nicolas le Cat (1700-1768), alors tout jeune, mais plus tard fort célèbre et admiré. Il logeait alors à Reims chez un certain Jean Millet dont la femme fut retrouvée réduite à l'état de cendres, au matin du 20 février 1725 : « une partie de la tête seulement, une portion des extrémités inférieures, quelques vertèbres, avaient échappé à l'embrasement. »

Vingt-sept ans après les faits, Le Cat déplore encore le sort « du pauvre Millet, que son innocence et sa probité ne sauvèrent pas du soupçon de s'être défait de sa femme par des moyens mieux concertés et plus efficaces, et d'avoir arrangé le reste de l'aventure de façon à lui donner l'air d'un accident. Il essaya donc toute la rigueur de la loi ; et quoique par appel à une Cour supérieure et très-éclairée, qui reconnut l'incendie spontané, il sortit victorieux de tant d'épreuves, il fut néanmoins ruiné, consumé de chagrin, et réduit à mourir à l'hôpital, victime innocente de ce phénomène ».

Bientôt les cas observés de-ci de-là en Europe sont suffisamment nombreux pour être réunis dans des recueils spécifiques qui essaient de cerner et d'expliquer le phénomène. C'est une suite toute naturelle de la diffusion des Lumières : il se constitue alors une communauté scientifique internationale partageant des normes et des méthodes communes, comme justement la collecte massive

85. Ainsi par exemple le chanoine Giuseppe Bianchini, de Vérone, érudit et exégète d'envergure européenne (pionner notamment de l'étude scientifique des versions latines de la Bible antérieures à celle de saint Jérôme) venait de dîner à Césène avec sa tante la comtesse Cornelia Zangari épouse Bandi quand elle fut retrouvée dans sa chambre, au matin du 5 avril 1731, réduite en cendres à l'exception de ses jambes et d'une partie de sa boîte crânienne. Le compte-rendu très détaillé donné par Bianchini de cet événement connu quatre éditions italiennes de 1731 à 1758, fut traduit ou du moins résumé en français et en anglais, et discuté dans toute l'Europe savante.

d'observations savantes, qui donne enfin une matière solide à la réflexion scientifique, même sur des faits aussi rares et difficiles à observer que l'autocombustion humaine. Citons parmi les dissertations publiées sur cette question avant 1813 :

1° celle du Français Jonas Dupont, publiée en 1736 et en latin à Leyde ;

2° celle de Christian Michael Adolphi, publiée en 1746 et en latin à Leipzig ;

3° celle de Claude-Nicolas Le Cat, lue lors d'une session de la Société de Médecine et objet de résumé en 1752 et en français, mais éditée seulement en 1813 par Lair ;

4° celle de Michel Albert publiée en 1755 et en allemand à Halle-sur-Saale ;

5° celle de Pierre-Aimé Lair publiée en 1800 et en français à Paris ;

6° celle de Jean-Henri Kopp publiée la même année 1800 en latin à Iena ;

7° celle de Johann Detlef Köster publiée en 1804 et en latin aussi à Iena ;

8° celle de D. Chirac publiée en 1805 et en français à Paris ;

9° celle du même Jean-Henri Kopp que ci-dessus publiée en 1811 et en allemand à Francfort-sur-le-Main.

10° celle de Théodore Dufaure publiée en 1812 et en français à Montpellier.

C'est dans ce contexte que se présente le cas morignacois qui nous occupe, dans la journée du 21 décembre 1812. Le substitut Daridan en fait le procès-verbal dès le lendemain matin à 10 heures. Ce procès-verbal avec les témoignages recueillis en annexe est communiqué peu de temps après par le médecin légiste lui-même, Gudin, à la Société de Médecine qui en discute, selon Sédillot, lors de « sa séance du 16 janvier ». C'est vraisemblablement à la suite de cet événement morignacois que sont prises deux décisions : d'une

part de demander au correspondant local de la Société, Filleau, d'enquêter sur cette affaire ; et d'autre part, de donner une publication posthume du mémoire de Claude-Nicolas Le Cat, lu soixante ans plus tôt devant la même société. Et en effet c'est dans la livraison de janvier du bulletin de la Société qu'est publiée la première moitié de ce travail, avec cette note explicative : « C'est à M. Lair, secrétaire de la Société d'Agriculture de Caen, que la Société doit la communication de ce mémoire inédit, et la permission de le

publier. Quoique le travail de Lecat ne soit pas tout à fait conforme à l'état des connaissances actuelles, on ne lira pas sans intérêt les idées de cet homme justement célèbre, sur un phénomène qui, *depuis quelque temps*, occupe beaucoup les médecins. » Enfin c'est le 10 février que Filleau boucle et expédie son rapport, qui pour finir est publié avec la communication originelle de Gudin dans la livraison du même mois de février 1813.

Ceci considéré, voici les questions qui se posent à l'historien local : dans quelle mesure un chirurgien du lieu tel que Denis-Prosper Filleau était-il informé de la controverse scientifique en cours de son temps ? dans quelle mesure est-il influencé par ce

E S S A I
S U R
LES COMBUSTIONS
H U M A I N E S ,

**produites par un long abus des liqueurs
spiritueuses ;**

PAR PIERRE-AIMÉ LAIR.

MUSIS ET ANCIET LE

A P A R I S ,

**Chez G A B O N , Libraire , près l'École de
Médecine.**

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

AN VIII — 1 8 0 0 .

qui s'est déjà écrit en la matière ? dans quelle mesure surtout ses propres observations locales sont-elles pertinentes et constituent-elles une contribution originale et indépendante au débat en cours ?

Le chirurgien étamprois Denis-Prosper Filleau, dont les contributions scientifiques antérieures abordent des sujets variés⁸⁶, n'est sans doute pas un spécialiste de la question, mais il en est suffisamment informé pour déclarer incidemment : « Les personnes qui ont écrit sur les combustions humaines ont remarqué que, etc. ». Quelles sont ses sources en la matière ?

Pour en juger, il faut relever d'une part les allusions qu'y fait sa propre contribution, et d'autre part la manière dont ces recherches et discussions antérieures orientent ses propres investigations.

Filleau fait d'abord allusion à cette constatation de ces prédécesseurs : « Quoique la majeure partie du corps de ceux qui ont été victimes de cet accident ait été presque entièrement consumée, il n'y avoit néanmoins que peu de bois, et conséquemment peu de feu au foyer ». Il s'appuie ici très certainement sur l'*Essai sur les combustions humaines* de Pierre-Aimé Lair, paru à Paris chez Gabon en 1800, qu'il a lu puisqu'il le cite expressément dans une note de bas de page : « Souvent la police et les familles se sont réunies pour empêcher la publicité de ces sortes d'accidents. Lair, page 36 ». Et de fait Lair note dans quatre de ses huit observations l'absence ou le peu de combustible présent dans les foyers près desquels on a constaté des combustions humaines⁸⁷.

On a une autre trace encore plus nette de cette lecture. Après avoir dit qu'il s'inspirait du célèbre médecin Antoine Louis en consultant

86. Elles seront ultérieurement réunies dans un prochain numéro du BHASE.

87. Cas de Marie Clues à Coventry en mars 1772 : « Elle avait mis deux gros morceaux de charbon de terre au feu » (p. 16) ; cas de Grace Pitt à Ipswich en avril 1744 : « Il n'y avait pas de feu dans le foyer » (p. 22) ; cas de Marie Jauffret à Aix-en-Provence en février 1779 : « une chauffrette de bois (...) ; nulle autre apparence de feu ni dans la cheminée (pp. 28-29) » ; cas de mademoiselle Thuars à Caen en juin 1782 : « on n'aperçut dans le foyer que deux ou trois petits morceaux de bois d'un pouce de diamètre, brûlés dans leur milieu » (p. 31).

l'ancien bourreau d'Étampes sur une question technique (à savoir sur la quantité de bois nécessaire pour réduire un cadavre en cendres), Filleau donne sur cette même question l'exemple précis et local d'une incinération à laquelle il a personnellement assisté dans sa jeunesse, à savoir lors du supplice d'un parricide à Dourdan en 1755. Or, en cela, il s'inspire de très près du même traité de Lair, dont il faut rappeler qu'il exerçait à Caen, et qui écrivait en 1800 : « Quelques personnes pourraient cependant rejeter sur la perversité des hommes, ce que nous attribuons à un accident. Peut-être, dirait-on, des assassins, après avoir fait périr leurs malheureuses victimes, pour effacer toutes traces de leur crime, auraient imbibé le cadavre de quelques substances combustibles qui l'auraient consumé. Mais quand l'idée d'un pareil crime entrerait dans le cœur de l'homme, elle serait d'impossible exécution. Lorsqu'autrefois on condamnait les criminels au supplice du feu, combien n'employait-on pas de matières combustibles pour brûler leur corps ? Un garçon boulanger, nommé Renaud, fut condamné dans la ville de Caen, il y a quelques années, à être brûlé vif : il fallut deux fortes charretées de fagots pour consumer son cadavre ; et, plus de dix heures après, on en trouva encore des débris osseux. Ce qui prouve d'ailleurs que la combustion n'était point artificielle, c'est qu'on est souvent arrivé à l'instant qu'elle avait lieu, et qu'on a toujours trouvé le corps dans son état naturel. »⁸⁸ Filleau démontre donc bien ici au passage, à l'intention de ses pairs, non seulement qu'il a lu attentivement l'*Essai* de Lair, mais encore qu'on sait à Étampes faire aussi bien qu'à Paris ou à Caen en matière d'observation et de raisonnement scientifiques.

Deuxièmement, après avoir constaté que la combustion du corps de Françoise Rousseau ne s'est pas opérée à l'aide d'un combustible externe, il écrit ceci : « Il s'agissoit *donc* de faire les recherches convenables pour s'assurer si la veuve Paris étoit sujette à s'abreuver de liqueurs spiritueuses ». C'est dire que Filleau est parfaitement au fait de la théorie explicative dominante à cette époque et méthodiquement exposée par Lair dans son *Essai sur*

88. *Op. cit.* pp. 75-76.

les combustions humaines produites par un long abus des liqueurs spiritueuses.

Troisièmement, dans son enquête à ce sujet, qui est très poussée, puisqu'il interroge longuement le curé, un voisin, et un parent qui était aussi le producteur du vin que consommait la victime, il mentionne curieusement, au passage, la consommation par la victime de « cervelas », qui sont des saucisses faites de viande et de cervelle de porc, préparation culinaire habituellement très épicée. Que viennent faire ici ces saucisses ? Là encore nous avons une allusion au mémoire de Lair, qui écrivait⁸⁹ : « Tout le monde a pu observer que si les ivrognes boivent beaucoup, ils mangent fort peu ; ils ont même de la répugnance pour certains alimens : les légumes, les fruits, et sur-tout les fruits acides, leur déplaisent. Les liqueurs douces leur paraissent insipides ; ils ont presque horreur de l'eau. Les viandes les plus salées, le fromage le plus fétide servent à aiguïser leur appétit usé, et les alimens qui, par un goût trop relevé, répugnent le plus aux autres hommes, sont leurs mets favoris. De pareils excès de liqueurs spiritueuses *et d'alimens épicés* devaient agir fortement sur les personnes dont j'ai parlé. » De fait, avant d'en venir aux faits locaux qui vont la contredire, Filleau récitait déjà lui-même cette opinion, machinalement : « Plusieurs enfans des faubourgs de cette ville [d'Étampes] ont aussi péri, en différens temps, par l'effet de brûlures profondes occasionnées par le feu du foyer ; mais sans que leurs corps aient été consumés, comme cela arrive aux personnes qui font un usage abusif de liqueurs spiritueuses et d'alimens trop épicés. »

La conclusion de l'enquête scientifique de Filleau est clairement en défaveur de la thèse de Lair, même s'il ne sent pas le besoin de le dire explicitement, par égard pour cet auteur sans doute, et par souci de garder un ton scientifique, dégagé de tout esprit de polémique. Cependant il a clairement établi que la victime n'était pas alcoolique, qu'elle ne buvait que modérément, et enfin même qu'elle n'usait qu'occasionnellement d'aliments épicés.

89. Pages 40-41.



(Moralité. — Combustion spontanée.)

*Caricature moralisante d'Amédée de Noé, dit Cham :
« À propos des vendanges », pour L'Illustration du 14 octobre 1844, p. 89.*

Filleau aurait-il donc lu également l'ouvrage du principal contradicteur de Lair à cette époque, qui est une thèse de médecine soutenue et publiée en 1805⁹⁰ ? « On a avancé, écrivait ce chirurgien doctorant, comme fait certain, que toutes les personnes brûlées dans leur chambre étaient adonnées aux boissons spiritueuses : mais cette assertion, sur laquelle on insiste comme condition nécessaire pour ces combustions, ne nous paraît pas établie sur des preuves suffisantes, et on peut douter de son exactitude, au moins pour

90. *Considérations sur la combustion du corps humain (...) présentées et soutenues à l'école de médecine de Paris le 22 ventose an XIII, par D. Chirac, élève de l'école de médecine de Paris, ex-chirurgien-major au 4^e régiment d'infanterie, Paris, Didot jeune, 1805.*

quelques-uns des cas que l'on rapporte. Tout récemment on a vu ici (rue du Doyenné) une femme brûlée dans sa chambre. Aussitôt quelques personnes ont dit que cette femme abusait des liqueurs spiritueuses ; cependant le portier de la maison où elle demeurait, qui la voyait tous les jours, prétend le contraire, et assure positivement qu'elle ne buvait jamais d'eau-de-vie, et ne faisait point excès de vin. On peut le croire d'autant plus facilement, que les ressources pécuniaires de cette malheureuse femme étaient très chétives, et qu'ainsi elle ne pouvait faire de grands abus ; d'ailleurs, le vin que l'on débite ici contient tant de parties extractives et colorantes, et si peu de principe alcoolique, qu'il faudrait en boire une grande quantité, ou en faire un long usage, pour que le corps pût être imprégné de parties alcooliques. » On voit que Chirac, comme le fera après lui Filleau, mettait déjà la thèse de Lair à l'épreuve des faits, et remarquait qu'ils lui donnaient tort.

Il ne s'ensuit pas, évidemment, que Filleau, qui réside à Étampes, et qui est en fin de carrière, ait personnellement lu la thèse pionnière de Chirac, soutenue sept ans plus tôt à Paris. Il paraît d'ailleurs en ignorer l'hypothèse principale. Cette hypothèse, alors nouvelle, reste encore aujourd'hui retenue comme la plus probable par la communauté scientifique, sous le nom d'*effet-mèche*. Voici en effet le scénario proposé par Chirac pour expliquer ces mystérieuses combustions : « Une étincelle lancée du foyer d'une cheminée, la flamme d'une lampe ou d'une chandelle, quelques charbons, suffisent pour les allumer ; et si la personne ne s'en aperçoit pas d'abord ; si, frappée de terreur, elle tombe en syncope ; ou bien si elle est plongée dans le sommeil, elle périt bientôt de suffocation, au milieu des flammes qui l'entourent, par la fumée et le gaz carboné qu'elle respire ; mais en continuant, en se propageant, le feu ne tarde pas à détruire le tissu fin et délicat de la peau : alors, la graisse qui suinte, ruisselle et s'enflamme, lui fournit un nouvel aliment qui entretient, augmente son activité, et détermine successivement la combustion plus ou moins rapide du corps : souvent, comme on l'a remarqué dans ces cas, les membres sont épargnés, et le tronc est plus ou moins consumé ; circonstance qui nous paraît, devoir être entièrement attribuée à la manière dont les vêtements des

femmes se trouvent disposés et fixés autour de leur corps. C'est au dessous du thorax, c'est à la ceinture que les vêtements sont plus serrés, plus épais, plus rapprochés, que leurs plis sont plus nombreux ; c'est là par conséquent que le feu devient plus fort, plus actif, qu'il reste appliqué plus long-temps à la surface du corps, et peut détruire plus facilement le tissu de la peau. Si les membres sont ordinairement épargnés, c'est qu'ils sont moins enveloppés de vêtements, de substances propres à entretenir l'action du feu assez long-temps pour détruire les téguments ; mais dès que les vésicules graisseuses sont ouvertes, ces parties brûlent alors aussi facilement que le tronc. »

À la vérité il est même certain que Filleau n'a pas lu le travail de Chirac, car il en vient aussi, de manière indépendante, à s'interroger sur le rôle qu'ont pu jouer les vêtements de la victime. Notons d'ailleurs à cette occasion les qualités scientifiques dont il fait preuve : probité d'abord, car il commence par dire à qui il doit cette hypothèse de travail, bien qu'il ne s'agisse que d'un simple curé de campagne ; liberté d'esprit ensuite, qui l'autorise à explorer toutes les pistes et non pas seulement les opinions émises par des docteurs patentés. Cependant il rejette aussi cette hypothèse, pour de mauvaises raisons, ou plutôt parce qu'il ne connaît évidemment pas la thèse de Chirac, selon laquelle, précisément, les jupes enflammées ont dû drainer comme une mèche les matières graisseuses du tronc de la victime, tandis que la tête et l'extrémité des membres, plus décharnés, ont échappé pour l'essentiel à ce qu'on appelle aujourd'hui l'effet-mèche.

Denis-Prosper Filleau ne craint donc pas de conclure qu'il n'a pas, pour sa part, trouvé d'explication à l'énigme que représentent les circonstances de la mort de Françoise Rousseau. Cet aveu final d'incertitude est peut-être le trait le plus remarquable de son travail, et la preuve la plus incontestable de la progression de l'esprit scientifique à la fin du Premier Empire jusqu'au fin fond des campagnes étampois. Et en effet il en est du véritable scientifique comme du vrai philosophe socratique, dont le premier mérite n'est pas tant d'ironiser sur les erreurs d'autrui, que de prendre la mesure de sa propre ignorance.

En définitive, les circonstances étranges de la mort de Françoise Rousseau resteront enveloppées de mystère aussi longtemps que ne sera pas pleinement élucidé le phénomène de l'autocombustion humaine. Mais le dossier qui en garde mémoire jette quant à lui une assez vive lumière sur le centre du bourg de Morigny à la fin de 1812, trois semaines à peine après le passage de la Bérézina. À l'avant-veille de la Restauration, il manifeste surtout la continuité de la vie paysanne avec ce qu'elle était sous l'Ancien Régime. On continue de s'y marier entre voisins et cousins, entre cultivateurs qui pratiquent accessoirement le jardinage et la viticulture. L'économie villageoise est caractérisée par l'autosuffisance et ce qu'on appelle aujourd'hui les circuits courts : si elle n'était pas morte ce jour-là, la veuve Petit aurait mangé les lentilles de sa belle-sœur, bu le vin de son neveu, et consommé ce qu'elle venait d'acheter au marché Notre-Dame d'Étampes.

La population reste étroitement encadrée par les mêmes élites que jadis, malgré la spectaculaire simplification administrative opérée par la Révolution. Au lieu de seigneuries et de paroisses on a maintenant une seule municipalité-paroisse, mais un maire châtelain, et un adjoint marguillier ; quant au curé lui-même, et au médecin de campagne, ils sont restés en place. En situation de crise, comme dans le présent cas d'une mort insolite et inexpiquée, voire sinistre, les femmes vont chercher le premier homme venu, le voisin le plus proche ; et celui-ci court chercher le curé et l'adjoint, qui est aussi marguillier de la paroisse. Ces derniers signalent aussitôt les faits au tribunal de la sous-préfecture voisine. Dès le lendemain matin arrivent le substitut du procureur avec un gendarme et un médecin légiste. Ce sont les mêmes réflexes que sous l'Ancien Régime, canalisés par des institutions et des procédures à peine transformées.

Les Lumières continuent de se diffuser. Aucune trace de folklore ni de superstition. L'intelligence des faits est déléguée aux notables : le curé est témoin de moralité, le docteur expertise les circonstances de la mort, le substitut qualifie les faits et le maire enregistre le décès. Mais surtout ce dossier pittoresque nous donne à voir, à Morigny même, entre un chirurgien du lieu et un simple curé, fils de cultivateur, une véritable discussion scientifique, du même niveau que celles qui se tiennent alors à Paris sur le même sujet.

La dernière convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage d'Étampes (1697)

Bernard Gineste
Président du *Corpus Étampoix*

Explorer ce qu'était l'Ancien Régime dans le sud de l'Île-de-France, et ce qu'y étaient la noblesse, le clergé et le tiers-état, c'est d'abord déterminer précisément de qui on parle, et ce qu'étaient les liens respectifs de chaque membre de ces groupes avec ce territoire. L'écueil en la matière est de partir d'idées préconçues, qu'il s'agisse de clichés scolaires éculés ou de vues universitaires plus récentes, et de se contenter de les saupoudrer d'exemples locaux, picorés deci de-là et presque sans examen, comme un enfant qui remplirait un album de coloriage. Nous suivons ici une autre méthode, fondée sur l'exploitation systématique d'un fonds d'archives local relatif à la convocation périodique du ban et l'arrière ban du bailliage d'Étampes à la fin du XVII^e siècle.

Nous commençons ici en effet la première édition critique¹ de trois documents manuscrits conservés aux Archives départementales de l'Essonne², élaborés et utilisés puis conservés par l'administration royale du bailliage d'Étampes, afin de répertorier les nobles possessionnés sur ce territoire en l'an 1697. Nous nous efforçons

1. En fait, Anne-Marie Firon a déjà donné une première édition en ligne du deuxième de ces documents sur son très riche site internet, www.pussayetsonpays.fr, texte ici soigneusement révisé sur l'original.

2. Sous la cote B 1537.

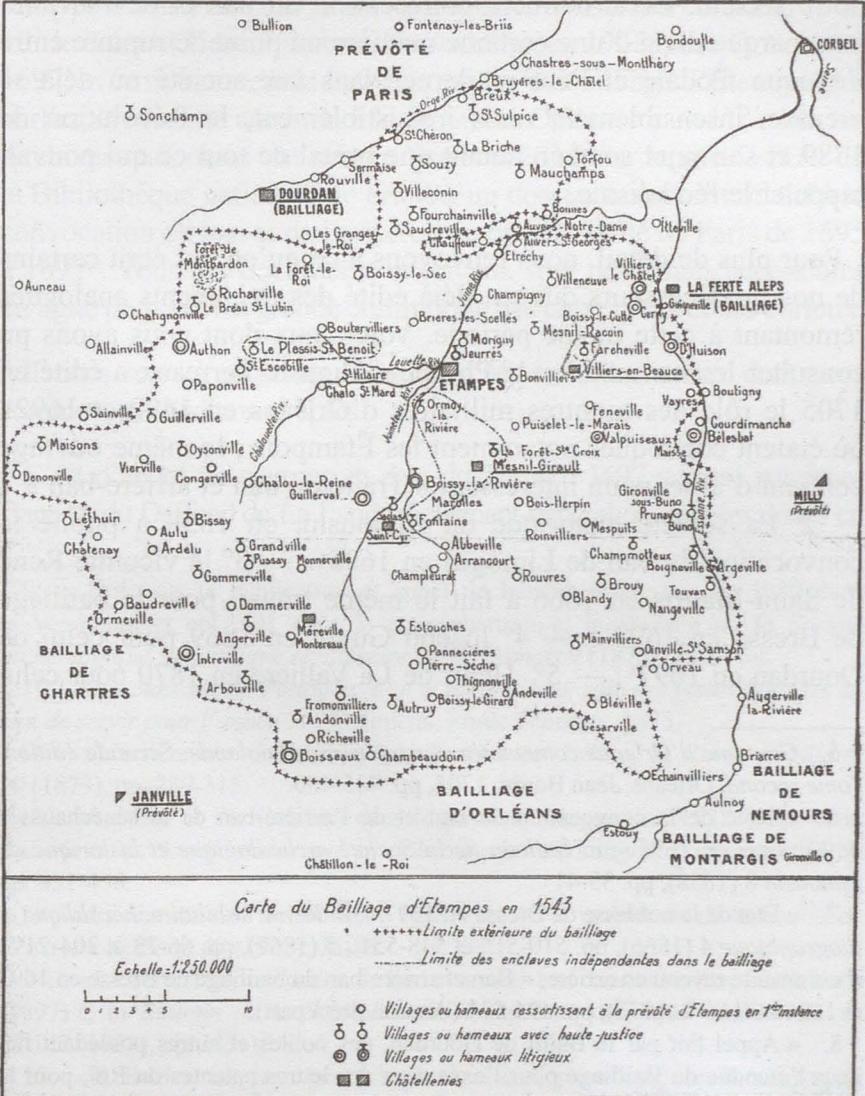
d'autre part, pour chaque item, d'établir de qui et de quel fief il est question, ce qui est assez souvent loin d'être évident en première lecture. Notre but essentiel est donc tout d'abord d'éditer correctement le texte, et simultanément de jeter les bases d'une prosopographie nobiliaire du secteur³. Ces deux buts sont d'ailleurs liés, méthodologiquement parlant, car en bien des cas c'est l'identification de tel ou tel des personnages mentionnés qui nous a permis de corriger une première lecture erronée du manuscrit parfois difficile à déchiffrer ou à interpréter en matière de noms propres ; voire de relever deux ou trois fautes d'étourderie du scribe. Nous n'avons donc pas ici la place ni le temps d'étudier autant qu'il serait souhaitable ces documents en eux-mêmes, ni les préoccupations qui animent leurs auteurs, ce qui au reste, ne sera pleinement possible que quand toute cette série documentaire sera complètement éditée et annotée⁴. On en dira donc ici le strict minimum.

Le but premier de ces listes est de recenser dans le bailliage d'Étampes tous ceux qui se doivent de participer à l'effort militaire en cours, de par leur condition et leurs possessions. On est alors précisément dans les derniers mois de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, qui court de 1689 à 1697. Plus largement bien sûr l'autorité royale s'efforce de contrôler toujours davantage le territoire et d'en finir avec ce qui subsiste encore de son morcellement féodal. Pourtant c'est précisément une procédure typiquement féodale qui est en cours, à savoir ce qui s'appelle depuis le haut Moyen Âge la *convocation du ban et de l'arrière-ban*, c'est-à-dire l'appel au combat, ou au moins à contribution, de tous ceux qui, dans un

3. Bien entendu, nous mettons en garde le lecteur : cette ébauche de prosopographie n'est elle-même qu'un outil de travail. En matière de généalogie comme en matière d'histoire générale, on n'en a jamais fini de tout révéifier en revenant aux sources primaires, quand elles existent encore, et rien de ce que prétendent les ouvrages de référence ne doit être considéré comme parole d'évangile.

4. D'ailleurs, ce point ne pourra être pleinement établi que lorsqu'on aura élargi cette première base de données, et établi à quel point ce recensement est exhaustif, ou bien au contraire sélectif, selon des principes ou des causes qui seront alors à déterminer.

territoire donné, détiennent un *fief* (en latin médiéval : *feodum*). Car un fief est un bien dont la possession entraîne la subordination notamment militaire de son détenteur à celui de qui il la tient, sous peine de confiscation.



Carte du bailliage d'Étampes en 1543. Paul Dupieux, *Les institutions royales au pays d'Étampes*, 1931. www.corpusetampoies.com/che-20-dupieuxbailliage1543.html

Mais ce système ne fonctionne plus, parce qu'il ne correspond plus à la réalité de la société du temps. Le nombre des recrues est dérisoire au regard des moyens mis en œuvre, car tout le monde ou presque réussit à passer au travers des mailles de ce filet. C'est d'ailleurs pourquoi on n'y aura plus jamais recours, au moins dans notre secteur. Cette dernière convocation du ban et de l'arrière-ban marque donc d'une certaine manière un point de rupture entre l'époque féodale et l'ère moderne, dans une société où déjà se prépare, insensiblement mais irrésistiblement, la Révolution de 1789 et son rejet soudain autant que brutal de tout ce qui pouvait rappeler le féodalisme.

Pour plus de détail, nous renvoyons à ce qu'en ont écrit certains de nos prédécesseurs qui ont déjà édité des documents analogues remontant à cette même période. Voici ceux dont nous avons pu consulter les travaux. — 1° Philippe-Auguste Perreaux a édité en 1705 le rôle des montres militaires d'Orléans en 1690 et 1692⁵, où étaient convoqués notamment les Étampois ; le même ouvrage contient d'ailleurs un intéressant « Traité du ban et arrière-ban » ; — 2° La société historique du Limousin, en 1858 a publié la convocation du ban de Limoges en 1695⁶ ; — 3° le vicomte René de Saint-Mauris en 1866 a fait le même travail pour le bailliage de Bresse en 1697⁷ ; — 4° Joseph Guyot en 1869 pour celui de Dourdan en 1697⁸ ; — 5° Henri de La Vallière en 1870 pour celui

5. *Coutume d'Orléans commentée par monsieur Delalande. Seconde édition. Tome second*, Orléans, Jean Borde, 1705, pp. 445-450.

6. « Rôle de la convocation du ban et de l'arrière-ban de la sénéchaussée de Limoges en 1695 », in *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* 8 (1858), pp. 33-41

7. « État de la noblesse de Bresse en 1697 », in *Revue nobiliaire, héraldique et biographique* 4 (1866), pp. 510-515 et 548-551 ; 5 (1867), pp. 66-73 et 204-217 ; il est ensuite revenu en arrière, « Ban et arrière-ban du bailliage de Bresse en 1693 et 1694 », *ibid.* 9 (1872), pp. 494-521 (dont un tiré à part).

8. « Appel fait par le Bailli de Dourdan, des nobles et autres possédant fief dans l'étendue du Bailliage pour l'exécution des lettres patentes du Roi, pour la convocation du ban et arrière-ban, dans la province de l'Île-de-France, et la lettre du duc d'Estrée, gouverneur (24 avril 1697) », in *Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan*, Paris, Aubry, 1869, pp. 424-426.

de Vendôme en 1689 et celui de Chartres en 1891⁹; — 6° le comte Charles Le Clerc de Bussy en 1875 pour la sénéchaussée de Ponthieu en 1695¹⁰; — 7° Théodore Lhuillier en 1873 pour le bailliage de Provins en 1695¹¹; — 8° Charles Royer en 1907 pour celui de Langres de 1689 à 1696¹²; — 9° le commandant Auguste Philippe Herlaut en 1922 pour Paris en 1689, mais sans donner la liste des conscrits¹³; — 10° le colonel Henri Lambert-Daverdoing, en 1928, pour Orléans en 1697, avec notamment la liste des nobles du bailliage d'Étampes qui participèrent cette année-là à la montre d'Orléans¹⁴; — 11° enfin les Archives nationales ont mis en ligne en 2012, sur le site *Gallica* de la Bibliothèque nationale de France, un dossier manuscrit relatif à la convocation du ban et de l'arrière-ban de la prévôté de Paris de 1695 à 1697¹⁵. Tous ces documents et travaux sont désormais accessibles en ligne pour la plus grande commodité des chercheurs et des curieux.

Il nous reste à présenter brièvement les trois documents dont nous commençons l'édition ci-après.

C'est d'abord un courrier en date du 18 avril 1697 adressé par Jean-Baptiste du Deffand de La Lande, lieutenant-général des armées du roi en

9. « Note sur la publication et appel du ban et arrière-ban en 1689 dans le Vendômois et en 1691 dans le pays chartrain », in *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois* 9 (1870), pp 33-54.

10. *Sénéchaussée de Ponthieu. Ban et arrière-ban, rôle des gentilshommes en état de servir pour l'année 1695*, Amiens, Émile Glorieux, 1875.

11. « L'arrière-ban du bailliage de Provins en 1695 », in *Revue nobiliaire* 10 (1873), pp. 289-315.

12. « Le ban et l'arrière-ban dans le pays de Langres au XVII^e siècle », in *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres* 7/76 (mars 1907), pp. 431-456.

13. « La réunion de l'arrière-ban à Paris, en 1689 », in *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* 49 (1922), 76-89.

14. « La dernière convocation du ban et arrière-ban dans le bailliage d'Orléans (1697) », in *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* 21/127 (1928), pp. 115-135.

15. « Rolle des cinquante gentilshommes retenus pour composer la compagnie de l'arrière-ban de la Prevosté de Paris » [et autres documents annexes], in *Recueil de pièces historiques du XVII^e siècle*, recueil manuscrit conservé aux Archives nationales, manuscrit français n° 6557, folios 304-318.

poste à Orléans, adressé au bailli d'Étampes ou à son lieutenant, pour lui demander de procéder à la convocation de l'arrière-ban, en vue de la revue militaire qui doit avoir lieu à Orléans le 25 mai suivant.

C'est ensuite un cahier de papier répertoriant en trois colonnes tous ceux qui tiennent des biens à fief dans le bailliage. La première de ces colonnes énumère les tenanciers, la deuxième les fiefs en leurs possessions et la troisième leur valeur approximative. Il est difficile de dater précisément ce document informe, qui d'ailleurs sur la fin a clairement été légèrement remanié, raturé, complété et continué. Cependant, de très minutieux recoupements des données de ce document de travail avec celles d'autres sources permettent de penser que pour l'essentiel il reflète la situation du bailliage en 1693 ou 1694. Les 136 items de ce catalogue sont l'objet d'une numérotation qui finit par s'embrouiller légèrement puis par être abandonnée. Nous la conserverons, quitte à la corriger et à la continuer par des numéros de notre cru portés entre parenthèses.

Par ailleurs nous porterons en italiques, dans cette édition, tous les passages qui sont manifestement des additions opérées par une seconde main.

Le troisième de nos documents est quant à lui un procès-verbal précisément daté du 14 mai 1697, émanant de Pierre Hémard, lieutenant particulier au bailliage d'Étampes, qui l'a rédigé à cette date dans le Palais du Séjour, c'est-à-dire dans l'actuel Palais de Justice d'Étampes. Il vient de s'y dérouler en effet, pour faire le point sur la situation, une réunion rassemblant de nombreux nobles du bailliage ou leurs représentants, soit officieux ou officiels, amis, parents ou procureurs.

Ce deuxième catalogue présente un nombre d'items légèrement supérieur à celui du précédent mais conserve sensiblement son ordre, de sorte qu'il est possible et même commode et utile d'éditer ces deux documents complémentaires en deux colonnes parallèles, pour en combiner les données souvent complémentaires.

Nous avons introduit dans ce deuxième catalogue une numérotation de notre cru parallèle à celle du premier, pour des raisons de commodité assez évidentes.

*

* *

Lettre de Dudeffand de La Lande
au bailli d'Étampes ou à son lieutenant
(18 avril 1697)

Je vous envoie la copie des lettres patentes pour la convocation du ban que vous aurez soin de faire publier et afficher à la manière accoutumée dans tous les lieux de votre bailliage, vus la lettre de cachet du roy et les reglemens. Et avertirez tous les gentilshommes qui doivent marcher cette année et qui n'ont pas marché l'an dernier de s'équiper et de se rendre à Orleans le vingt cinquième de may prochain, pour en partir ensuite incessamment et se rendre aux lieux designez par sa majesté, et afin d'en augmenter le nombre vous taxerez les fiefs de votre bailliage qui sont sujets à la contribution du ban pour avoir un fonds qui puisse fournir à faire marcher ceux qui seront commandez à moitié. Vous aurez le soin de le faire signifier à ceux qui doivent marcher en chef, ou à moitié ou quart, et lequel fonds vous ferez apporter avec vous lorsque vous viendrez à Orleans avec la noblesse de votre bailliage lors de l'assemblée le vingt quatre du dit mois de may. J'y arriveré devant vous et suis,

Monsieur,

Votre tres humble serviteur
Du Deffand de La Lande

Orleans ce 18 avril 1697.

*

* *

DOCUMENT DE TRAVAIL DU BAILLIAGE	PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 1697
<p>Estat de tous les nobles possédans fiefs, tenemens nobles ou rentes inféodées dans l'estendue du bailliage d'Estampes</p> <p style="text-align: center;">*</p> <p>1° Noms des Nobles possédans fiefs, tenemens ou rentes inféodées, ensemble leurs demeures — 2° Noms et qualités des fiefs, tenemens nobles ou rentes inféodées — 3° Le revenu annuel des dicts fiefs suivant les baux ou déclarations ou par estimation.</p>	<p>Aujourd'huy mardy quatorzieme may mil six cent quatre vingtz dix sept, devant nous Pierre Hemard sieur de Danjouan, conseiller du roy, lieutenant particullier au bailliage et gouvernement d'Estampes, estant en l'auditoire du sejour royal du dict Estampes, en la presence du substitut du procureur du roy au dict bailliage, ont esté appellez à la convention par nous ordonnée à ce dict jour du ban et arriere ban, les nobles barons, chevalliers, escuyers, vassaux et autres qui possèdent des fiefs et arriere fiefs dans l'estendüe du dict bailliage ainsy qu'il suit.</p>
<p>1. — Les heritiers du sieur <i>comte de des Montiers baron et vicomte de Mereville</i> demeurans à Paris. Se nomme De Montiers. — La chastellenye, baronnie et vicomté de Mereville. — Vault environ 8000^h de rente.</p>	<p>(1) Les heritiers du feu sieur comte de Mereville. Default. — Feront un chevalleger fixé à 400^h.</p>
<p>• Charles des Monstiers, deuxième comte de Méréville, est mort en 1689. Son titre passe alors à son frère cadet Gaspard, et ses biens aux survivants de ses cinq enfants : 1° François, mort jeune ; 2° Joseph-Denis, chevalier de Malte mort sans alliance ; 3° Charles-François qui sera évêque de Chartres ; 4° Charlotte, qui épousera en 1700 Anthoine Oudart du Biez, marquis de Savigny ; 5° Denise-Françoise, qui sera abbesse de l'abbaye de l'Eau¹⁶.</p>	

16 C. Bernois, *Histoire de Méréville*, Orléans, Marcel Marron, 1903, pp. 136-137 et 142-144.

<p>2. — Les heritiers du feu sieur de Fleurigny, baron de la Forest <i>le Roy</i>, y demeurans. — La seigneurie et baronnie de la Forest le Roy <i>et haute justice</i>. — Vault environ 2 000^h de rente.</p>	<p>(2) Le sieur baron de La Forest Le Roy, present, a dict qu'il a servy l'année derniere et offre de servir encore la presente année, estant aydé. — Servira aidé de cent livres.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • François Le Clerc de Fleurigny, baron de La Forêt-le-Roi, mort avant 1697, avait épousé le 6 janvier 1673 Marie de Paviot, fille du seigneur de Boissy-le-Sec¹⁷, d'où deux fils et deux filles. • L'aîné, François, baron après son père, qui d'après notre document avait servi en 1696 sera pourtant absent le jour de la « revue des gentilhommes de l'escadron de la noblesse d'Orléans » : « Bailliage d'Etampes : Absent : Le baron de la Forest, brigadier »¹⁸. • Son frère cadet Charles-Henry est signalé comme mousquetaire du roi en 1697¹⁹. 	
<p>3. — Les sieurs et damoiselles de Villezan, seigneurs de Guillerval, y demeurans — Possèdent une maison et terres en fiefs, <i>la seigneurie et haute justice appartiennent à monsieur l'abbé de Saint Denis avec celle de Monnerville et d'Angerville</i>. — Vault environ 500^h de rente.</p>	<p>(3a) Le sieur de Guillerval l'aisné, est comparu par Lamy le jeune, procureur, qui a dict qu'il est dispensé du service suivant le congé raporté. — Exempt.</p> <p>(3b) Le sieur de Villezan de Guillerval, cadet, present, a offert service, estant aydé— Remis.</p>

17 René de Saint-Périer, *Annales du Gâtinais* 37 (1925), p. 150.

18 *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* 21/227 (1928), pp. 132-134.

19 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*. 2^e éd., t. 4, Paris, veuve Duchesne, 1772, p. 571.

• René de Villezan écuyer seigneur de Guillerval en partie, 51 ans, assassiné en 1665 a été inhumé le 19 août en l'église de Guillerval, où le rejoint le 8 juillet 1682 sa femme Charlotte d'Anguechin, 75 ans environ, en présence de leur fils cadet Louis²⁰.

• Jacques de Villezan, l'aîné, rend aveu dès le 13 août 1682 du fief de la Prée ou Villezan et moitié des dixmes de Guillerval à Noë de Sève et de Ballincourt, seigneur de Quincampoix²¹. Il est encore mentionné à Guillerval le 16 janvier 1686, porte-étendard des gardes du corps du roi et seigneur de Guillerval²². Il rend aveu pour le même fief que ci-dessus à Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, et à Henri Testu de Ballincourt, seigneurs de Quincampoix, le 13 décembre 1694. Le 27 juin 1706, écuyer seigneur de Guillerval en partie, ancien brigadier des gardes du corps du roi, il fait son testament à Étampes sans savoir s'il mourra dans cette ville ou à Guillerval²³.

• Son cadet Louis de Villezan, écuyer, seigneur de la Tour, enterre aussi sa femme Anne de Mervilliers, 60 ans, le 30 décembre 1697 en l'église de Guillerval. Il meurt et est enseveli au même lieu le 27 août 1718, âgé de 75 ans, en présence de sa sœur Charlotte de Villezan²⁴

• C'est sans doute l'un de ces deux frères qui a déjà participé à la revue des nobles du bailliage d'Étampes du 16 juin 1690 à Orléans : « De Vilzay [sic], et lui a été fourni deux cens livres pour aider à son équipage, *brigadier*. »²⁵

4. — Les sieurs Jupin, seigneurs de Bouville et Farcheville, demeurant à Paris, prétendent rellever du chastelet de Paris et non de ce bailliage. — Les fiefs, terres, seigneurie et baronnie de Farcheville et Bouville, *et haute justice des dicts lieux*. — Vault environ 10000^h de rente.

(4) Les sieurs de Bouville et Farcheville. Default. — Sont en contestation, disans estre de Paris.

20 Registre paroissial de Guillerval (collection communale).

21 AD91 D 1202.

22 *Bulletin de la Société des Amis du Musée d'Étampes* 7 (1925-1929), p. 54.

23 AD91 2E 66 163 (communiqué par Frédéric Gatineau).

24 Registre paroissial de Guillerval (collection communale).

25 *Coutume d'Orléans commentée*. 2^e éd., t. 2, Orléans, Borde, 1705, p. 447.

• La seigneurie de Bouville et de Farcheville est vendue et adjugée par décret en 1637 à Maximilien Jappin, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, qui laisse plusieurs enfants dont l'aîné Maximilien 2^e du nom, selon Fleureau est baron de Farcheville « en cette présente année 1667, et les autres prennent le nom d'autres fiefs »²⁶. De fait un acte passé à Paris le 3 janvier 1683 mentionne ainsi cette fratrie : « feu maître Maximilien Jappin seigneur de Baumont, François Jappin seigneur de Dorvau et Jean-François Japin seigneur de la Tour docteur en théologie, tous frères »²⁷.

• Le « rôle des cinquante gentilshommes retenus pour composer la compagnie de l'arrière ban de la prévosté de Paris » mentionne bien le 9 mai 1695 : « Japain de Farcheville [Farcheville] par ayde avec le sieur La Boulaye fils »²⁸.

• Ce n'est que le 1^{er} août 1704 que le château de Farcheville sera vendu par Jean François Jappin, troisième fils d'Étienne, à Vincent François Maynon²⁹.

5. — Les sieurs d'Allonville, demeurant au Plessis Saint Benoist, sont en contestation, reconnoissent le chastelet d'Orleans. — Possèdent une maison, terres et bois en fief *et la haute justice et seigneurie appartiennent au[x] religieux de Saint Benoist sur Loire*. — Vault environ 300 livres de rente.

(5) Le[s] sieur[s] du Plessis Saint Benoist. Default. — Sont en contestation, se disans d'Orleans.

• Le Plessis relève alors de la paroisse d'Authon-la-Plaine, qui dépend depuis des siècles d'une châtellenie indépendante, dont les appels ne vont pas au bailliage d'Étampes mais à celui d'Orléans. Le registre paroissial d'Authon mentionne un « Jacques d'Alonville fils de messire Jacques d'Alonville ecuyer sieur du Plessis » parrain le 24 août 1698 ; une « damoiselle Charlotte d'Alonville damoiselle du Vivier » marraine le 1^{er} mars 1699 ; une « damoiselle Elisabeth d'Alonville fille âgée de cinquante sept ans et trois mois » inhumée dans l'église 28 septembre³⁰.

26 *Antiquitez d'Estampes*, Paris, Coignard, 1683 (édition posthume d'un texte de 1668), pp. 617-618.

27 Archives nationales Y 3996A (avis Gaulard).

28 BnF, manuscrit français 6557, folio 304 v^o (vue 656/709).

29 Julia Fritsch, in *Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix*, Paris, Éditions du Patrimoine, 1999, p. 66.

30 AD91 4E 109.

Nous trouvons par ailleurs mention le 19 mars 1704 d'un « messire Nicolas d'Allonville, seigneur du Plessis, ayde-major du régiment d'Oysonville infanterie, de présent, en garnison à Luxembourg »³¹. Le « roole de montre » d'Orléans pour 1697, parmi « ceux qui sont remis pour avoir marché l'année précédente ou autrement » mentionne : « D'Allonville, escuier, sieur du Plessis-Saint-Benoist, contribura. »³².

6. — Le sieur du Tronchet, marquis de Vaire, demeurant à Paris, est en contestation, reconnoist le chastelet de Paris. — Le fief, terre et marquisat de Vaire, *et haute justice*. — Vault environ 1500th de rente.

(6) Le sieur du Tronchet de Vaires. Default. — Idem, et se dict de Paris.

• Louis du Tronchay (plutôt que du Tronchet), seigneur de Martigné et de la Tour Aubègue, fils unique de François du Tronchay grand audiancier de France, avait épousé le 23 décembre 1670 Renée Huault, dame de Vaires (Vayres-sur-Essonne)³³, et bénéficié en août 1684 de « lettres patentes portant érection de la terre, chastellenie et pairie du parc de Vaires en marquisat »³⁴. Il habitait à Paris un petit hôtel au n° 54 de la rue des Saint-Pères qu'il acquiert le 29 juillet 1676, déclare au terrier de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le 26 septembre 1696 et vend le 6 août 1707, époque à laquelle il réside avec sa femme en leur château de Vayres³⁵.

31 Comte de Rilly, *Oysonville*, Chartres, Garnier, 1894, tome 2, p. 20.

32 Lambert-Daverdoing, *op. cit.*, p. 123.

33 Louis Moréri, *Le Grand dictionnaire historique*, nouvelle édition, Paris, Coignard, 1718, tome 3, p. 590.

34 Guillaume Blanchard, *Compilation chronologique*. Tome 2, Paris, veuve Moreau, 1715, col. 2373, renvoyant au 26^e volume des ordonnances de Louis XIV cotté 4 L fol. 141.

35 Dumolin, « L'hôtel de Cavoye », in Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris 47/244 (18 octobre 1928), p. 8, alléguant pour l'aveu de 1696, « Archives nationales S 3065, p. 428 ». Voir aussi *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* 22 (1889), cc. 488 ; 604-605 ; 23 (1890), cc. 394-395. z.

<p>7. — Le sieur Passard, seigneur de Saint Escobille, conseiller au parlement de Paris, <i>Bréau et St Lubin, de la Marguilerie, d'Aufargerie, champart de Paponville et la seigneurie de Guillerville</i>. — le chasteau, fief et seigneurie de Saint Escobille, et haute justice. — Vault environ 5000^h livres de rente.</p>	<p>(7) Maistre Louis Gabriel de Passart, seigneur de Saint Escobille, est comparu par Leguay, procureur, qui a dict qu'il est conseiller de la Cour. — Exempt.</p>
--	--

• La seigneurie de Saint-Escobille comprenait selon Basile Fleureau « les hameaux d'Aubray, Paponville, et le Breau-dame-Marie »³⁶, et selon l'inventaire des archives aujourd'hui détruites du Loiret : « Paponville, Le Béreau, Saint-Lubin et Auberet ». Elle avait été achetée après 1667 par « Alexandre Passart, lieutenant de vénerie du Roi »³⁷ qui meurt le 28 août 1696 en l'hospice de Dourdan dont il est le bienfaiteur³⁸. Il était aussi seigneur des terres de la Marguilerie et de la Villeneuve³⁹. Il a pour héritier mineur⁴⁰ son neveu Louis Gabriel Passart (fils de Michel Passart, maître des comptes mort à Paris le 4 juillet 1692⁴¹ et de Marthe Auboust). Ce Louis Gabriel Passart avait été reçu conseiller au parlement de Paris dès le 29 mars 1686, et avait épousé le 7 septembre 1694 Angélique Charlotte de Bullion⁴². Il demeure en 1709 rue des Ermites, paroisse Saint-Sulpice, intègre la grand'chambre du parlement le 20 décembre 1719 et meurt en novembre 1725.

36 *Antiquitez d'Estampes*, Paris, Coignard, 1683, p. 63.

37 F. Maupré et Jules Doinel, *Archives départementales antérieures à 1790. Loiret. Archives civiles. Série A. Nos 1 à 1790*, Paris, Dupont, 1878, p. 275 sous la cote A 1221.

38 Joseph Guyot donne beaucoup de détails sur ce personnage, *Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan*, Paris, Aubry, 1869, pp. 148, 242-243, 261-263, 395-398.

39 *Ibid.*, pp. 148 et 397.

40 Archives nationales Y 4096 (registre des tutelles, 15 février 1701).

41 Archives nationales MC ET CXV 278.

42 La Chesnaye-Desbois, 3^e éd., t. 4, Paris, Schlesinger frères, 1864, col. 505.

<p>8. — Les héritiers du sieur de Bonneveau, demeurant à Saclas. — Possèdent des terres en fief. — Vallent environ 100^h de rente.</p>	<p>(8) Les héritiers du feu sieur de Bonneveau, sont comparus par le dict Lamy, qui a dict qu'ilz sont au service, l'ainé garde du corps du roy, dont il a rapporté certificat. — Exempts.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • La seigneurie de Saclas qui appartenait aux religieux celestins de Marcoussis comprenait le fief de dit de Poilloue dont il est ici question, et celui de Romard (notre n° 34)⁴³. • Jacques de Poilloüe 2^e du nom, écuyer, fils de Guy et de Madeleine de Vièvre, seigneur de Bonnevaux et de Saclas en partie, marié en juin 1664 avec Madeleine d'Allonville, est mort et a été inhumé à Saclas les 24 et 26 janvier 1691⁴⁴. Le partage de ses biens entre ses deux fils survivants Louis et Pierre se fera le 14 janvier 1704 devant maître Jean-François Mautains notaire à Étampes⁴⁵. • Louis de Poilloüe, aîné de ses fils survivants, né et baptisé à Bonnevaux le 26 avril 1666⁴⁶, chevalier, seigneur de Bonnevaux et de Saclas en partie, ancien garde du corps du roi, a épousé à Saint-Martin d'Étampes en avril 1693 Angélique-Clémence Hémard, dame du Petit-Saint-Mars⁴⁷. • Pierre de Poilloüe son frère, né vers 1668 au Plessis-Saint-Benoist, qui se maria à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) le 20 avril 1700 à Marie-Thérèse-Joseph de Lencquesaing, alors « escuier, sieur du Boulay, âgé de trente un ans » en présence de son frère Louis « lieutenant au régiment d'Orléans »⁴⁸. Le contrat de mariage le qualifie la veille « seigneur du Boulay et seigneur en partie de Saclas, capitaine aide major de la ville d'Aire »⁴⁹. Il sera inhumé à Saclas le 15 mai 1721, âgé de 53 ans, « escuyer, seigneur du Boullay, vivant lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie » ainsi que « chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis »⁵⁰. 	

43 Fleureau, *op. cit.*, pp. 50 et 60-61 ; chartier des célestins de Marcoussis aux Archives nationales S 3878 et S 3880.

44 Charles Forteau, *Les registres paroissiaux du canton de Méréville, Étampes*, Dormann, 1910, p. 323 ; cf. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., t. 15, Paris, Schlesinger, 1869, col. 973.

45 AD91 2E 66/2/4.

46 Forteau, *ibid.*, p. 324, d'après « un acte de notoriété passé devant Derosiers, notaire royal à Gironville, le 21 avril 1694 ».

47 La Chesnaye-Desbois, *ibid.*

48 AD62 5MIR 14/8 (registre de la paroisse Saint-Pierre d'Aire).

49 Karl-Michael Hoin, *histoirelencquesaing.wordpress.com*, consulté en 2018.

50 Forteau, *ibid.*, p. 328.

<p>9. — Le sieur de Boissy la Tombe, demeurant au dict Saclas. — Possède une maison et terres en fief. — D'environ 300 150^h de rente.</p>	<p>(9) Le sieur de Boissy la Tombe, present, a dict qu'il a deux filz dans le service, et en a raporté certificat. — Exempt.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Né vers 1652, « messire Christophe François de Boissy, escuier, seigneur de la Tombe », veuf de « feu dame Marie Le Ragois » et déjà père, se remarie à Saclas le 11 mars 1681 à « damoiselle Catherine de Poillouë, veuve de feu monsieur de Galluy ». Il signe en 1682 « François de Boissy-Saclas », et on inhumera dans l'église de Saclas le 7 janvier 1704 « du corps de messire François de Boissy, escuyer, seigneur de la Tombe, Saclas et autres lieux, âgé de 52 ans ou environ »⁵¹. • Le rôle de la montre d'Orléans de 1693 mentionnait comme présent pour le compte d'autrui : « De Boissy la Tombe, pour les sieurs de Vidal et de Sabrevoir (Sabrevois) de Sermonville »⁵². En revanche celui de 1697 note : « Absent : De Boissy la Tombe »⁵³. • Son fils d'un premier lit, « François de Boissy, escuier, seigneur des Roches », se maria à Saclas le 24 novembre 1699 à « damoiselle Marie Claude Catherine de Salnoue, veuve de François de la Vigne, escuyer, seigneur de Tourneville, de cette paroisse » en présence de son père et de sa belle-mère⁵⁴. 	
<p>10. — Le sieur marquis du Martel, seigneur d'Autruy et La Porte, demeurant à Paris. — Les fiefs, chasteau et seigneurie de La Porte et Autruy, <i>et haute justice</i> — d'environ 6000^h de revenu.</p>	<p>(10) Le sieur marquis de Martel, est comparu par le dict Lamy, qui a dict qu'il a contribué les années dernieres. — Remis.</p>

51 Forteau, *ibid.*, pp. 325-326. Contrat de mariage du 30 janvier 1681 à Paris devant Me Nicolas Maury (MC RE CXII/2).

52 *Coutume d'Orléans commentée*. 2^e éd., t. 2, Orléans, Borde, 1705, pp. 449-450.

53 Lambert-Daverdoing, *op. cit.*, p. 133.

54 *Ibid.*

• La Porte, principale seigneurie d'Autruy-sur-Juine (Loiret) avait été achetée en 1655 puis érigée en marquisat par Damien de Martel, marquis de Rénac, lieutenant général des armées navales de France, qui laisse deux fils⁵⁵, inhumé à Autruy le 30 avril 1681, « chevalier, seigneur de la Porte, Autruy, Léouville, Pannecières, Intreville, et autres lieux, marquis de Renac en Bretagne, âgé de 74 ans, décédé à Chastres (Arpajon) »⁵⁶.

• Son fils aîné Louis-Henri-Charles de Martel, chevalier, fut seigneur de la Porte, Autruy, Pannecières, Léouville, Intreville et Gironville, époux d'Anne Colomb⁵⁷. Il possédait entre autres une censive et dîme à Lendreville, alias Trousechien, au terroir d'Ormoys-la-Rivière⁵⁸. Mort et inhumé le 1^{er} février 1720 à Paris, paroisse Saint-Sulpice⁵⁹. Son frère cadet Jean Damien, chevalier, est signalé de 1683 à 1693 comme prieur commendataire de Saint-Père-lès-Méréville⁶⁰.

11. — Le sieur Bailly, seigneur de Mainvillier, y demeurant. — ~~Le chateau~~ *La maison*, terre et seigneurie de Mainvillier, *et haute justice*. — D'environ 600^h de revenu.

(11) Le sieur de Mainvilliers est comparu par Dupré procureur, qui a dict qu'il n'est estat de service. — Remis.

• Charles Baillif, fils de Guy et de Victoire de Fera, « écuyer, seigneur de Mainvilliers, un temps officier de vaisseau », marié à Françoise de la Roche⁶¹, dont nous avons un « pouvoir donné à Gui Baillif, son frère, pour porter requête au Conseil du roi de décharge de francs fiefs indûment perçu, *ce qui ne peut avoir lieu contre nous puisque nous sommes nobles* (1693) »⁶².

55 Bernois, in *Annales du Gâtinais* 10 (1892), pp. 27-28, 265 et 267-286. Bernois donne beaucoup de détails précieux mais flotte parfois sur les dates d'une page à l'autre. Voir aussi l'acte de clôture d'inventaire du 28 août 1681 : Archives nationales Y 5309.

56 Denis Watel,

57 Bernois, *op. cit.*, pp. 286-288.

58 AD45 41J 136 « Port de foi et hommage par Nicolas Laumosnier, procureur du chapitre Sainte-Croix d'Orléans à Louis-Henri-Charles de Martel, marquis de Rénac pour une censive et dîme sises au terroir de Landreville (1692) ».

59 Relevé du Centre Généalogique et Héraldique de la Marne mis en ligne sur www.geneanet.org.

60 Bernois, *op. cit.*, p. 288.

61 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 1^e éd., t. 5, Paris, Duchesne, 1761, p. 488 ; 2^e éd., t. 9, Paris, Boudet, 1774, p. 385 (texte altéré).

62 AD45 1J 2033.

• Il est encore signalé en 1700⁶³. Lors de la revue militaire du 16 juin 1690 à Orléans, lui et son frère s'étaient fait remplacer : « De Boinville pour les sieurs de Manvilliers (sic) et de Rion (Vion) »⁶⁴.

12. — Le sieur Pingray de Farinvillier, seigneur de Gravelle, demeurant à Paris. — Possède le chasteau, terre et seigneurie de Gravelle, *et haute justice*. — De 3000^h de rente.

(12) Le sieur de Farainvillier, pour Gravelle, est conseiller au grand conseil. — Exempt.

• François Pingré seigneur de Farinvilliers (seigneurie de la paroisse auvergnate de Montoldre), fils d'Henri Pingré secrétaire du Roi en 1634, reçu conseiller au grand conseil, le 8 septembre 1648, honoraire le 8 mai 1684, mort en février 1706⁶⁵. Marié à Catherine Pépin⁶⁶ avec qui il habitait à Paris rue du Pot-de-Fer et dont il n'eut pas d'enfant, il se fit remarquer par d'importantes libéralités charitables⁶⁷. Le château de Gravelle se dressait dans la paroisse d'Auvers, aujourd'hui Auvers-Saint-Georges.

13. — Le sieur abbé Boullard, seigneur de Chambaudouin, demeurant à Paris. — La terre, fiefs et seigneurie de Chambaudouin et Tremeville, *et haute justice* — De 1500^h de rente.

[(14b) (cf. 13) Le sieur de Champbaudouin, present, a dict qu'il a faict service l'année derniere. — Deux feront un.]

63 AD28 B 832.

64 *Coutume d'Orleans commentée*. 2^e éd., t. 2, Orléans, Borde, 1705, pp. 445-447.

65 J.-B. P. de Courcelles, *Dictionnaire universel de la noblesse de France*. Tome IV, Paris, Bureau général de la noblesse de France, 1821, p. 67.

66 Archives nationales Y 3963 (bénéfice d'inventaire du 9 janvier 1669).

67 Picot, *Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle*, Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1824, tome 2, p. 232 ; *Mémoires de la société de l'histoire de Paris* 39 (1912), pp. 275, note 3 (sur son testament aux AN, S. 7046-47), Bulletin de la même société 39 (1912), p. 70, etc.

• C'est « messire Louis Boullard, seigneur de Champaudouin, prieur de Saint-Nicolas de Nix, demeurant à Paris, rue du Four, paroisse Saint-Sulpice »⁶⁸ en mai 1701 puis le mois suivant « rue des Petits Champs, paroisse Saint-Eustache »⁶⁹. Nous l'entrevoyons aussi le 24 novembre 1699 de passage en son prieuré de *Nids*, hameau de Tournois dans l'actuel Loiret⁷⁰. Les seigneuries de Champaudouin, paroisse d'Andonville⁷¹, et de Trémeville, paroisse d'Autruy-sur-Juine, aujourd'hui dans le Loiret, relevaient alors du bailliage d'Étampes. Elles lui venaient toutes deux de son père « Antoine de Boullard, écuyer, seigneur de La Selle, conseiller du roi et receveur général des finances » qui les détenait depuis 1632⁷², et elles seront vendues en 1707 à Barthélémy Rolland⁷³.

• Il semble d'après ce passage que Louis Boullard n'avait pas été empêché par sa qualité de prieur commendataire d'effectuer son service militaire en 1696.

14. — Le sieur Du Deffend, marquis de La Lande, seigneur de Grandville, demeurant à Paris, *colonnel de dragons et brigadier d'armées*. — La maison, terre et seigneurie de Grandville, et *haute justice*. — De 1200th de rente.

(14) Le sieur marquis de Lalande, seigneur de Grandville, est mareschal de camp des armées du roy. — Exempt.

• C'est celui-là même qui contresigne notre document le 18 avril 1697 : « Nous, marquis Delalande, mareschal de camp des armées du roy et son lieutenant general dans ses provinces d'Orleanois, Dunois et Vendomois ». D'une famille originaire du Nivernois, Jean-Baptiste du Deffand de la Lande, colonel de dragons et brigadier des armées du Roi, a acheté en 1692 la terre et marquisat de Châtres, aujourd'hui Arpajon⁷⁴.

68 Pierre Jouvellier, in *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* 1 (1959), pp. 34-35.

69 AN MC ET-XXX-159 (trois actes en date des 18 et 19 juin 1701).

70 AD45 183 O-SUPPL GG/1.

71 Fleureau, *op. cit.*, p. 36, place Champaudouin dans la paroisse d'Audeville (beaucoup à l'est), par étourderie. Le château est en réalité à mi-chemin entre Andonville et Erceville, et relève aujourd'hui de cette dernière commune.

72 Bernois, *op. cit.*, 1903, p. 220. Voyez aussi aux Archives nationales Y 212 f° 455 (5 septembre 1667), « Don mutuel entre Antoine Boullard écuyer sieur de Champaudouin conseiller du roi, trésorier de la généralité d'Orléans, y demeurant paroisse Saint-Michel, et Marguerite Prevost sa femme ».

73 Archives nationales P 21, n° 296 ; G.-A. Guyot, *Observations sur le droit des patrons*, Paris, Brunet, 1751, p. 95 ; Magny, *Livre d'or de la noblesse*, Paris, Collège héraldique, 1846, p. 397.

74 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 1^e éd., t. 2, Paris, Duchesne, 1762, p. 12.

• Il a succédé à son père le 1^{er} juin 1695 dans la charge de « lieutenant general au gouvernement des pays et duché d'Orleans, Dunois et Vendosmois »⁷⁵. Après la guerre, de passage dans son fief de Grandville le 14 septembre 1698, il s'y porte parrain du fils de son receveur fiscal : « messire Jan Baptiste Delalande fils de messire Jan Baptiste du Deffand marquis Delalande, Châtres et autres lieux, chevalier de l'ordre de saint Loüis, lieutenant général des pays et duchés de l'Orneanois [sic], Dunois et Vendomois, et mareschal des camps et armées de sa majesté »⁷⁶. Il est encore mentionné lors du mariage de son fils avec la célèbre M^{me} du Deffand, le 2 août 1718 à Paris, paroisse Saint-Paul : « haut et puissant seigneur Jean Baptiste du Deffand de La Lande, chevalier, marquis de Chastres et autres lieux, lieutenant général des armées du roy, gouverneur de Neufbrisac et lieutenant général pour le roy des duchés d'Orléans, Dunois et Vendosmois »⁷⁷. Il meurt peu après en décembre 1718, « lieutenant-général des armées du Roi et gouverneur du Neuf Brisac »⁷⁸.

15. — La dame veuve du sieur Girard, procureur général de la chambre des comptes, demeurant à Paris. — La terre et seigneurie de Mesrobert, *et haute justice*. — D'environ 1200^h de rente.

(15) Les veuve et heritiers de feu le sieur Girard, seigneur de Mesrobert. Dupré a dict que la dicte dame est veuve d'un procureur general de la chambre des comptes, et bourgeoise de Paris. — [Néant].

• « Antoine Girard, seigneur de Villetaneuse, d'Épinay et de la Briche, reçu conseiller au grand-conseil le 29 mars 1649, procureur-général en la chambre des comptes, la même année, en survivance de son père, fut installé, le 16 mai 1651, s'en démit en juin 1686, et mourut en 1691. Il avoit épousé, en novembre 1657, Claudine de Seve, fille de Jean, seigneur de Plotard, président en la cour des aides en 1636, et de Renée de Guénégaud, dont il n'eut point d'enfans. Elle mourut le 2 janvier 1709, à 68 ans, et a été inhumée à Saint Germain l'Auxerrois. »⁷⁹

⁷⁵ Guillaume Blanchard, *Compilation chronologique*. Tome second, Paris, veuve Moreau, 1715, col. 2542 (alléguant le 36^e volume des ordonnances de Louis XIV, cote 4X, folio 64).

⁷⁶ AD28 3E 186/4 (registre paroissial).

⁷⁷ Antoine Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Paris, Plon, 1867, p. 481.

⁷⁸ La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

⁷⁹ La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 2^e éd., t. 7, Paris, Boudet, 1774, p. 226.

On a les « lettres patentes portant concession du droit de haute, moyenne, et basse justice, dans la terre de Mérobert, en faveur de Louis Girard procureur general du roy en la chambre des comptes de Paris », données à Saint-Germain-en-Laye en décembre 1679. »⁸⁰

16. — Le sieur d'Ornaison, comte de Chamarande, demeurant à Paris. — Possède le chasteau et comté de Chamarande, terres et fiefs en despendans, *et haute justice*. — D'environ 20000^h livres de revenu.

(16) Le sieur comte de Chamarande. Le sieur de La Briche a dict qu'il a un filz colonel et brigadier d'armée. — Exempt.

• La terre de Chamarande, unie avec plusieurs fiefs, avait été érigée en comté en mars 1685 en faveur de Clair-Gilbert d'Ornaison, mort le 3 janvier 1691. Il s'agit donc ici de son fils Louis d'Ornaison, comte de Chamarande, lieutenant-général des armées du roi en 1704, gouverneur de Phalsbourg, premier maître-d'hôtel de la dauphine, mère du feu roi Louis XV, puis de la reine en 1733, mort le 1^{er} novembre 1737, âgé d'environ 77 ans, veuf de Geneviève Scholastique d'Anglure de Bourlemont, épousée le 7 juin 1681, qui lui avait donné deux fils : Louis-Nicolas, au siège de Turin le 7 juillet 1706, étant colonel au régiment de la reine ; Ange François d'Ornaison, mort de la petite vérole le 19 septembre 1716⁸¹. En 1697 son fils colonel n'avait pas seize ans.

17. — Le sieur de Paviot, seigneur de Boissy le Sec, y demeurant. — La terre, chasteau et seigneurie de Boissy le Sec, *et haute justice*. — D'environ 4000^h de rente.

(17) Les heritiers du feu sieur de Boissy le Sec. Le sieur de Nantillo, present, a dict qu'ilz n'ont encore pris qualité, et que deux des presomptifs heritiers sont au service, luy comme lieutenant des dragons, et le sieur de Mazis⁸² des chevaleger de la garde. — Justifieront.

80 Guillaume Blanchard, *Compilation chronologique*, tome 2, Paris, veuve Moreau, 1715, col. 2319, qui précise : « reg. le 17 décembre 1680. 21^e vol. des Ord. de Louis XIV cotté 4 F fol. 96 ».

81 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 2^e éd., t. 11, Paris, Boudet, 1776, p. 115.

82 Le manuscrit ici n'est pas clair et semble porter « de Mazias » ou même « de Marias ».

• Charles de Paviot 3^e du nom meurt à Boissy-le-Sec le 31 mars 1697, âgé de 84 ans⁸³. Ses fils Alexandre et César étaient morts sans descendance respectivement en 1687 et 1677, et il n'a d'héritiers que par ses trois filles : 1^o Marie, mariée le 6 janvier 1673 à François Le Clerc de Fleurigny, seigneur baron de La Forêt-le-Roi, mort avant 1697 et dont le fils avait déjà servi en 1696 (notre n^o 2) ; 2^o Madeleine, mariée le 21 février 1678 à Jean-Albert de Paviot, seigneur de Nantillois en Lorraine ; 3^o Jacqueline enfin fut quatre fois veuve ; elle avait épousé à Boissy en secondes noces, le 15 janvier 1664, Pierre des Mazis, chevalier, seigneur de la Varenne, fils de Henri des Mazis seigneur de Brières-les-Scellés, qui était mort avant le 18 septembre 1684, date de son troisième mariage. C'est de leur fils dont il est ici question, Pierre des Mazis 2^e du nom, chevalier, seigneur de la Varenne, mari de Monique Le Mercier, que nous voyons acheter en 1731 un fief à Duneau dans le Maine⁸⁴, où il meurt le 3 avril 1733.

18. — Le sieur Hurault, baron de Vignay, y demeurant. — La seigneurie de Vignay et Champmoteux, et haute justice des dicts lieux. — D'environ 3000^h de rente.

(18) Le sieur baron de Vignay. Le sieur de l'Hospital son filz, present, a dict qu'il offre de faire service avec le dict sieur son pere. — Fera un chevalleger avec le sieur de L'Hospital son fils.

• Louis Hurault-de-L'Hôpital, baron de Vignay (écart de la paroisse de Champmoteux), seigneur de Grandvilliers et de Champmoteux avait rendu hommage le 25 juillet 1649⁸⁵, et encore le 15 avril 1671, « chevalier, seigneur baron de Vignay, Champmoteux, Gaudevilliers, Nangeville, Girolle et autres lieux »⁸⁶, inhumé le 17 mai 1701 à Champmoteux âgé de 77 ans⁸⁷

• Il avait épousé en mars 1654 Marie-Thérèse de Montliart, dont trois fils et une fille. L'aîné Charles étant mort à la bataille de Palerme en 1676 et le benjamin Philippe à celle de Fleurus en 1690, il est ici question du puîné, Louis, 2^e du nom, né le 26 janvier 1660, qui avait eu le bon goût d'épouser en 1694 Anne-Perrette Gineste⁸⁸.

83 René de Saint-Périer, in *Annales du Gâtinais* 37 (1925), pp. 149-158.

84 Menjot d'Elbenne, in *La Province du Maine* 4 (1894), p. 174.

85 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., col. 903-904.

86 AD91 E 6978 : minutes de Jean Venard notaire à Saclas et environs.

87 AD91 4E 536.

88 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., col. 903-904

<p>19. — Le sieur Yvonnet, seigneur d'Audeville, demeurant à Paris. — Possède la haulte, moyenne et basse justice de la seigneurie du dict Audeville. — D'environ 1200^h de rente.</p>	<p>(19) Le sieur Yvonnet, seigneur d'Audeville, est comparu par Menault, procureur, qui a dict qu'il a contribué l'année dernière. — Fera trois quarts de chevalleger fixé à 300^h.</p>
<p>• Nicolas Yvonnet, « conseiller, trésorier provincial des régiments de l'Île de France, seigneur d'Hauldeville » avait acquis successivement en 1654 puis 1658 les deux moitiés de cette seigneurie du bailliage d'Étampes aujourd'hui dans le département du Loiret, et en avait rendu l'hommage le 15 mai 1665⁸⁹. Nous le voyons encore à Paris le 13 janvier 1673 qualifié « trésorier provincial de l'Isle de France »⁹⁰. Son fils René Yvonnet, doyen de la cathédrale de Blois donnera Audeville le 5 juin 1698 à Jacques de La Grange, ci devant intendant du roi en Alsace et des armées du roi en Allemagne⁹¹.</p>	
<p>20. — Le sieur de Vigny, demeurans à Emerville. — Possède des terres en fief. — D'environ 500^h.</p>	<p>(20) Le sieur de Vigny, seigneur d'Emerville, par le sieur de Prunelé a dict qu'il a fait service les années dernières. — Remis.</p>
<p>• Guy Victor de Vigny né le 5 avril 1660 à Émerville, chevalier seigneur du grand et petit Émerville paroisse d'Audeville, marié à Chalo-Saint-Mars en octobre 1688 à Anne Charlotte Des Mazis (dame du Tronchet à partir de 1710), dont trois enfants, ancien capitaine au régiment d'Orléans infanterie, mort et inhumé le 14 mars 1731 à Émerville⁹². Nous savons par ailleurs qu'en 1693, il s'était fait remplacer au moins lors de la revue du 23 mai à Orléans : « Sallé, pour le sieur de Vigny d'Emerville »⁹³.</p>	

89 Archives nationales P 19 n° 53.

90 Archives nationales Y 3971A (13 puis 26 janvier 1673, advis Delabarre).

91 Archives nationales P 21 n° 202.

92 Bibliothèque d'Orléans E4264 (Généalogies orléanaises du chanoine Hubert) ; vol. VIII, f° 281.

93 *Coutume d'Orléans...* 2^e éd., t. 2, Orléans, Jean Borde, 1705, pp. 449-450.

<p>21. — Le sieur de Prunelay, seigneur de Thignonville, y demeurant. — Le château, haulte, moyenne et basse justice, et seigneurie de Thignonville. — D'environ 1000^h.</p>	<p>(21) Le sieur de Prunelé de Thignonville, present, a dict qu'il a un filz au service, et en a raporté certificat. — Exempt.</p>
<p>• François-Antoine de Prunelé, fils aîné de Charles de Prunelé seigneur de Thignonville, né le 9 mars 1659, page en Allemagne dès l'âge de dix ans du colonel Philippe de Bavière, puis commandant une compagnie de cavalerie au service de l'Empereur Léopold, revient à Thignonville à la mort de son père en 1681, où il meurt le 1^{er} octobre 1705 âgé de 47 ans converti depuis plusieurs années à la religion catholique, époux de Susanne de Cormont⁹⁴. Nous savons que pour la revue du 16 juin 1690 à Orléans il s'était fait remplacer : « Viart de Villette pour le sieur de Prunelé, auquel a été aidé de cent cinquante livres sur les contributions »⁹⁵ ; mais en 1693 il avait fait personnellement son service d'après la revue du 23 mai de cette année : « De Prunelé de Thignonville »⁹⁶.</p> <p>• Charles-Albert de Prunelé son fils aîné né le 13 avril 1681, est signalé comme sous-lieutenant au régiment de Béarn Infanterie dès le 26 décembre 1696, âgé seulement de quinze ans, puis lieutenant au même régiment suivant un certificat donné le 1^{er} avril 1697 par le lieutenant-colonel et daté de Keserlauter en Allemagne, mort peu après⁹⁷.</p>	
<p>22. — Les enffans du sieur de Barville, demeurant à Pithiviers. — Possèdent un fief scis à Boissy le Girard. — D'environ 400^h.</p>	<p>(22) Les heritiers du sieur de Barville sont comparus par le dict Lamy, qui a dict qu'il a un filz y en un dans le service. — Justifieront.</p>

94 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 2^e éd., tome 11, p. 570.

95 *Coutume d'Orléans commentée.*, 2^e éd., t. 2, Orléans, Borde, 1705, pp. 445-447.

96 *Ibid.*, pp. 449-450.

97 La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

- Boissy-le-Girard est un hameau de la paroisse d'Autruy-sur-Juine, aujourd'hui dans le Loiret.

- Lancelot de Barville, chevalier, seigneur de Romainville et de Boissy-le-Girard, capitaine au régiment d'Orléans, marié en 1642 à Isabelle alias Isabeau Le Febvre de Compigny, était mort avant 1672, laissant quatre enfants⁹⁸ :

- 1° François, chevalier, seigneur de Romainville, marié en 1671 à Suzanne de Villereau, puis avec une damoiselle Ozon⁹⁹, qui assiste au mariage de son frère en 1672, « noble home messire Henry François de Barville escuyer seigneur de Rommainville »¹⁰⁰, apparemment mort avant ce dernier qui reprend le titre.

- 2° Robert, chevalier, page puis écuyer de la princesse de Carignan¹⁰¹, marié à Pithiviers le 7 novembre 1672 à Marie Gentil, « escuyer sieur du Tourtoy, fils de deffuncts messire Lancelot de Barville vivant chevalier sieur de Rommainville et de dame Elisabeth de Coupigny »¹⁰², mort le 14 octobre 1700 à Pithiviers, et inhumé le lendemain dans la chapelle de Notre-Dame de Liesse de l'église Saint-Salomon, « messire Robert de Barville, aagé de cinquante deux ans huit à neuf mois, chevallier seigneur de Romainville, homme marié », en présence monsieur « de Barville Boissy capitaine au regiment royal des fusiliers » qui de fait signe « Barville Boissy », et d'un autre parent qui signe le premier : « Barville Romainville », sans doute son fils aîné survivant.

- 3° Henri (?)¹⁰³.

- 4° Charles, qui est cité comme présent à la revue du 14 mai 1697 à Orléans, « Charles de Barville, escuier, sieur de Reuilly »¹⁰⁴. L'abbé Bernois semble le fusionner à tort avec son frère Robert¹⁰⁵.

98 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., t. 2, Paris, Schlesinger, 1863, col. 414. Contrat de mariage passé devant Me Dupin notaire non pas à Étampes comme dit Bernois (*Annales du Gâtinais* 10, 1892, p. 301) mais à Pithiviers.

99 La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

100 AD45 3NUM 252A/10.

101 La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

102 AD45 3NUM 252A/10.

103 La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.* Mais ne serait-ce pas le même que « Henry François » ?

104 La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.* et Lambert-Daverdoing, *op. cit.*, p. 133.

105 Bernois, *Annales du Gâtinais* 10 (1892), p. 301. Il l'appelle « Charles-Robert », le qualifie « seigneur de Boissy et de Romainville », lui fait épouser Marie Gentil, et lui donne pour fils « Louis-Robert, écuyer, seigneur de Boissy et de Romainville », qui, d'après des « *Archives locales, année 1670* » serait né le 19 septembre 1670, soit plus d'un an avant le mariage de son père (Quant au renvoi qu'il fait aux manuscrits du chanoine Hubert, il est purement factice et ne mène à rien, Bibliothèque d'Orléans E 4264, vol. I, f^o 39).

<p>23. — Le sieur de Rotrou, seigneur de Saudreville et Fourchainville, secrétaire du roy, demeurant à Paris. — La haulte, moyenne et basse justice, terre et seigneurie de Saudreville et Fourchainville. — D'environ 1000^h.</p>	<p>(23) Le sieur de Rotrou, seigneur de Saudreville, est comparu par Dupré, son procureur, qui a dict qu'il est secretaire du roy et bourgeois de Paris. — Exempt.</p>
<p>• Pierre de Rotrou, frère cadet du célèbre poète Jean de Rotrou, écuyer, né à Dreux le 21 juin 1615, d'abord secrétaire de l'armée d'Allemagne puis commissaire ordinaire des guerres sous le maréchal comte de Guébriant, général des armées du roi en Allemagne, devint ensuite seigneur de Saudreville, La Ronce, Fourchainville, Villeneuve, Thoisy et autres lieux, et peu après seigneur haut-justicier dudit Saudreville et lieux en dépendant par lettres patentes de mars 1674. Il passe ensuite conseiller maître d'hôtel ordinaire du roi, puis le 19 mars 1682 conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances et meurt le 15 mars 1702, âgé de 86 ans. Son épouse demoiselle Louise le Noël lui avait donné deux fils :</p> <p>• 1^o Jean-Baptiste-René de Rotrou de Saudreville (1650-1712), écuyer, seigneur de Saudreville, La Ronce, Fourchainville, Villeneuve et autres lieux, succédant à son père comme secrétaire du roi le 18 juillet 1702, après avoir épousé en décembre 1701 demoiselle Marguerite-Antoinette de Sève fille de Nicolas de Sève chevalier seigneur de Platteau [Plateau], Marchais [hameaux de Roinville], en partie de Roinville, près Dourdan, et autres lieux.</p> <p>• 2^o Pierre-Antoine de Rotrou (1667-1701), écuyer, sieur de Thoisy, capitaine de cavalerie dans le régiment de Beringhen¹⁰⁶.</p>	
<p>24. — Le sieur de Limiers, demeurant à Limiers prez Pithiviers. — Possede un fief à Boissy le Girard. — D'environ 300^h.</p>	<p>(24) Le sieur de Limiers. Le sieur comte de Barres a dict qu'il est au service, suivant le certificat raporté. — Exempt.</p>

106 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 2^e éd., t. 12, pp. 342-343

• « Samuel-Jean-Baptiste de Bonnard, esquier, sieur de Limiers, l'un des gendarmes de la garde du Roy », lors de la convocation de l'arrière-ban à Orléans en mai 1697, est mis en 1697 au nombre de ceux qui sont « exempts aux termes de l'ordonnance et justifiants ou contribuables »¹⁰⁷. Selon l'armorial de Charles d'Hozier compilé à partir de 1697, « Samuel de Bonnard, ecquier, sieur de Limiers, porte d'argent, à un lezard de sinople posé en bande, onglé et couronné d'une couronne de gueules et vomissant des flâmes de meme »¹⁰⁸.

25. — Le sieur [*un blanc*], héritier du sieur de Blaire d'Oynville, demeurant [*un blanc*]. — Possède un fief scis à Oynville. — D'environ 300^h.

(25) Le sieur de Bugneville de La Geniere. Defaut. — Pauvre.

• On est mal renseigné sur ces personnages et ce fief d'Oynville-Saint-Samson, paroisse de Mespuits. On signale vers 1600 le mariage d'une « demoiselle Marie de Blair fille d'Étienne de Blair seigneur d'Oynville et de Jeanne de Chartres »¹⁰⁹. Les archives du duché d'Étampes détruites lors du bombardement d'Orléans en 1940 conservaient par ailleurs dans le dossier de la paroisse de Mespuits un document de date malheureusement inconnue : « Bail à ferme d'Oynville-Saint-Samson, saisi sur M. De Blaizes »¹¹⁰. Il semble que cette famille Blair était d'origine lorraine¹¹¹, comme d'ailleurs l'héritier qui leur a succédé avant 1697, Bulgneville se trouvant aussi en Lorraine. On conservait aussi jadis à Orléans une pièce en date d'avril 1700 intitulée « Enquête pour les jésuites d'Orléans contre Joseph de Bugneville, sieur de la Gennière, touchant le payement des champarts d'Oynville, et vice-versà »¹¹².

107 Lambert-Daverdoing, *op. cit.*, p. 126.

108 Charles-René d'Hozier, *Armorial général de France*, t. 22 : Orléans (BnF, manuscrit français 32215), pp. 295-296 (La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., t. 3, col. 474, donnant à peu près le même blasonnement, écrit par erreur : « Bonnard, Seigneur de Lignieres »).

109 D'Hozier, *Armorial général. Registre second*, Paris, Prault, 1741, p. 4.

110 Jules Doinel, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Loiret. Archives civiles. Tome premier*, Paris, Paul Dupont, 1878, p. 274, sous la cote A 1213.

111 A. J. Baetcke, « Die schottische Abstammung der Lothringer de Blair », in *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine* 14 (1902), pp. 1-47.

112 *Id.*, Tome deuxième, Orléans, Jacob, 1886, p. 174, sous la cote B 266.

<p>26. — La damoiselle Le Prince, dame de Gaudreville, demeurant à Paris. — La haute, moyenne et basse justice du dict Gaudreville, fief et seigneurie. — D'environ 1200^h.</p>	<p>(26) Les heritiers de la damoiselle Leprince, pour Gaudreville. Default. <i>Et depuis Lamy, pour les creanciers de la succession, a dict que la dicte terre a esté taxée les trois dernieres années. Les deux premieres à 400^h et la derniere à 300^h, au moyen de quoy requierent estre dechargez.</i> — [Néant].</p>
<p>• La seigneurie de Gaudreville, aujourd'hui partie de la commune de Gommerville en Eure-et-Loir, relevait en plein fief du château d'Étampes¹¹³. Acquisée par Jean Camus de Saint-Bonnet 2^e du nom, secrétaire du roi à partir de 1549 et mort entre 1586 et 1591, elle était passée à son fils Jean 3^e du nom, gouverneur d'Étampes de 1605 à sa mort en 1619, puis à son petit-fils Henri, « seigneur de Saint-Bonnet, Gaudreville¹¹⁴. La Brossette et autres Lieux », aussi gouverneur d'Étampes. Ce dernier mourut entre 1670 et 1675 sans postérité et Gaudreville échut alors à une fille de sa sœur Charlotte, épouse de Charles Le Prince, à savoir à Anne-Marie Leprince, signalée en 1689 comme vivant célibataire à Paris¹¹⁵. Nous la voyons aussi en 1688 se défaire de la seigneurie de Gasville en Beauce : « Anne-Marie Leprince, dame de Gaudreville »¹¹⁶.</p>	
<p>27. — Le sieur de Denonville, Brizay, demeurant à Paris. — Le fief scis à Denonville, <i>et la haute justice</i>. — D'environ 3000^h.</p>	<p>(27) Les heritiers du sieur de Denonville. L'un d'eux est gouverneur des enfans de France. — Exempt.</p>

113 Fleureau, *op. cit.*, p. 49.

114 Urbain signale une saisie sur Gaudreville en 1666 (Archives nationales X3 A 380, f^o 388.)

115 Charles Urbain, « Généalogie de J-P. Le Camus évêque de Belley », in *Revue d'histoire littéraire de la France* 24 (1917), pp. 467-482.

116 Merlet, *Eure-et-Loir. Archives civiles*. Série E, t. 2, Chartres, 1884, p. 59, sous la cote E 518.

• La seigneurie de Denonville constituait la pointe la plus avancée à l'ouest du baillage d'Étampes dans l'actuel département d'Eure-et-Loir, et appartenait depuis le début du XVI^e siècle à la famille de Brisay.

• Il s'agit ici de Pierre de Brisay, 7^e du nom, chevalier, seigneur de Denonville, conseiller ordinaire du roi en tous ses conseils et capitaine de cavalerie aux Pays-Bas, époux de Louise d'Alès de Corbet, puis de Louise Hatte¹¹⁷, mort à Denonville le 5 février 1696, à l'âge de 89 ans.

• Son fils aîné survivant Jacques René de Brisay, chevalier, marié le 19 novembre 1668 à Catherine Courtin, a passé un temps au Canada où il fut le 11^e gouverneur général de la Nouvelle France, de 1685 à 1689, avant de revenir en France nommé maréchal des camps et armées du roi. Il fut enfin nommé le 25 août 1690 sous-gouverneur du duc d'Anjou et le 24 août 1693 pareillement du duc de Berry, avant de revenir en son château de Denonville où il meurt le 22 septembre 1710¹¹⁸.

28. — La dame Le Prevost, dame d'Oysonville, veuve du sieur marquis d'Oysonville¹¹⁹, demeurant à Paris. — Le fief, terre, seigneurie et marquisat d'Oysonville, justice haute, moyenne et basse. — D'environ 3000 livres.

(28) La dame d'Oysonville. Le dict Menault a dict qu'elle est bourgeoise de Paris et a un fils dans le service, dont elle offre rapporter certificat. — Justifiera.

• La baronnie d'Oysonville avait été acquise en 1614 par Charles Prévost ou Le Prévost, seigneur de Domainville, et avait été érigée en marquisat en 1666 au bénéfice de son fils, Paul Le Prévost, lieutenant-général en l'armée du roi d'Allemagne, mort le 29 novembre 1679, qui ne laissa qu'une fille et héritière, Française¹²⁰.

117 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., t. 4, Paris, Schlesinger, 1864, col. 206.

118 La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*, col. 207 ; William John Eccles, « Brisay de Denonville, Jacques-René de, marquis de Denonville » in *Dictionnaire biographique du Canada* (consulté en ligne en 2018).

119 François Bernard Briçonnet, époux de Françoise Le Prevost fille de Paul seigneur d'Oysonville, est décédé en 1688, donc le document daterait après 1688.

120 Fleureau, *op. cit.*, pp. 48 et 58 ; La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 2^e éd., t. 3, Paris, veuve Duchesne, 1771, pp. 187-188, et t. 12, Paris, Boudet, 1778, p. 903 ; J.-P.-B. Julien de Courcelles, *Nobiliaire universel*, t. 18, Paris, Bureau général de la noblesse, 1821, p. 146 ; Comte de Rilly, *Oysonville*, Chartres, Cerf, 1892, tome 1, pp. 23-39 et 93-96.

• Dame Françoise Le Prévost apporta donc Oysonville à son mari messire François Bernard Briçonnet alias Brissonnet, chevalier, seigneur de La Chaussée, lieutenant des chasses de Saint-Germain, mort en décembre 1688, « messire Bernard Briçonnet escuier marquis d'Oisonville seigneur de la Chaussée, Germigny et autres lieux, lieutenant au gouvernement des chasteaux, maisons royales, chasses et plaisirs de Saint Germain en Laye et Versailles ». Elle-même mourut à Paris le 3 juin 1702 et fut inhumée à Oysonville¹²¹.

• Leur fils au service est signalé plus tard en 1699 : « messire François Bernard Briçonnet chevalier marquis d'Hoisonville capitaine d'une compagnie de cavallerie au regiment colonnel aagé de vingt trois ans ou environ fils mineur de deffunt messire Bernard Briçonnet chevalier marquis d'Hoisonville et de dame Françoise Leprevost son espouze à present sa veuve »¹²². Il épousera le 2 septembre 1700 Marie-Madeleine de Sève, fille de Jean seigneur de Chatignonville et de Marie de Bernage (notre n° 29 qui suit).

29. — La dame de Bernage, veuve du sieur de Seve capitaine aux gardes, demeurant à Paris, conjointement avec monsieur l'evesque d'Arras et monsieur de Seve premier president au parlement de Metz. — Le fief, terre, seigneurie, justice haulte, moyenne et basse de Gommerville. — D'environ 1800^h.

(29) La dame de Gommerville. Default. *Et depuis a esté dict qu'elle est bourgeoise de Paris.* — [Néant].

• La seigneurie de Gommerville, aujourd'hui en Eure-et-Loir, avec justice haute, moyenne et basse, en titre de prévôté, appartenait en 1668 à « messire Alexandre de Sève, conseiller ordinaire du roy en tous ses conseils, et en son conseil roial, et de ses finances »¹²³, prévôt des marchands de Paris de 1657 à 1662 et mort à Saint-Germain-en-Laye le 22 février 1673, aussi seigneur, dans l'actuelle Essonne, de Chatignonville et d'Abbéville-la-Rivière. Gommerville était donc encore à l'époque de notre document dans une sorte d'indivision entre trois des quatre enfants que lui avait donnés son épouse Marie-Marguerite Guillemette de Rochechouart.

121 Archives nationales Y 4015B (avis du 17 août 1689) et Merlet, *Mémoires de la société historique et archéologique d'Eure-et-Loir* 1 (1858), pp. 9-12 (épitaphes).

122 Archives nationales Y 4083C (avis du 22 décembre 1699).

123 Fleureau, *op. cit.*, pp. 49 et 33.

- 1° Guillaume de Sève, né vers 1638, intendant de Metz à l'époque qui nous occupe, où il meurt en charge le 13 avril 1693.
- 2° Guy de Sève (1640-1724), évêque d'Arras depuis 1670.
- 3° Jean de Sève, capitaine au régiment des gardes-françaises, marié à Marie de Bernage, dont il eut pour fille unique Marie-Madeleine de Sève (qui se maria le 2 septembre 1700 à François Briçonnet, marquis d'Oysonville, cf. n° 28 qui précède).
- 4° Claude-Marguerite de Sève, décédée le 26 mars 1680, laissant pour Henri Testu de Balincourt (notre n° 33), seigneur de deux fiefs d'Abbeville-la-Rivière.
- Marie de Bernage, née en janvier 1652, fille de Charles, seigneur de Lavus, et de Catherine Le Picart, mariée à Jean de Sève le 7 août 1683 à Paris, veuve dès le 10 mars 1685, décédée et inhumée les 16 et 18 avril 1746 en son château du Bouchet à Lasse (Maine-et-Loire) âgée de 94 ans. Plusieurs sources nous la montrent à Paris encore jeune fille¹²⁴, puis veuve : « dame Marie de Bernage veuve de feu messire Jean de Seve escuyer seigneur de Gommerville, capitaine au regiment des gardes françoises, demeurante à Paris rue de la Monnoye paroisse Saint Germain l'Auxerrois »¹²⁵.

30. — Le sieur de Languedoue, seigneur de Pussay, y demeurant. — La terre, seigneurie, justice haulte, moyenne et basse. — D'environ 2 500^h.

(30) Les heritiers du sieur de Pussay. Le dict Lamy a dict pour le sieur de Gayat qu'il est major de Compiègne, pour le sieur d'Archambault, qu'il est grand bailly du presidial de Chastillon sur Indre, pour le sieur de Vandeuil que son fils est mousquetaire servant actuellement, et en a raporté certificats. — Exempt.

• François de Languedoue, né le 6 janvier 1630 à Pussay, fils de Jean de Languedoue et de Louise du Coudrier, marié le 18 juillet 1660 à Étampes avec Marie Leroux, puis avec Héléne de Compans-Becquet le 25 juillet 1666 à Sours (Eure), seigneur de Pussay, de Rivaude et de Bausy, fut lieutenant-colonel au régiment du prince de Condé et commanda l'arrière-ban de la noblesse d'Étampes¹²⁶. Nous voyons lors de la revue militaire d'Orléans du 16 juin 1690, qu'il s'était fait remplacer cette année-là : « Chenu de la Pagerie pour le sieur de Pussay »¹²⁷. Il est mort à Pussay le 7 mars 1697, âgé de 67 ans, laissant pour héritières trois filles mariées :

124 Archives nationales Y 3973A (acte du 19 février 1674 où elle est émancipée d'âge) ; Y 3996A (acte du 15 février 1683 mentionnant ses parents et sa fratrie).

125 MC ET-CXVIII-141 (acte du 29 août 1685).

126 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., t. 11, Paris, Schlesinger, 1867, col. 446-447.

127 *Coutume d'Orléans commentée*. 2^e éd., t. 2, Orléans, Borde, 1705, pp. 445-447.

• 1° Hélène-Lucrèce, l'aînée, morte à Compiègne le 12 janvier 1743, mariée dès avant 1688 à Corneille-Richard Gaya, chevalier, major de Compiègne à la suite de son père et de son grand-père¹²⁸. Ce dernier avait nommé à cette charge devenue héréditaire pour service rendu en Italie en 1638¹²⁹ avec une rente conséquente¹³⁰, mais sans fief à proprement parler. En effet un État des privilégiés de Compiègne en 1688, qui appelle notre homme « Gaspard Cornil de Gaya, escuyer, major et commandant de la ville de Compiègne », précise qu'il « n'a aucun bien [foncier] que celui que sa femme luy a apporté en mariage, qu'on ne sçait pas, n'estant pas du pais »¹³¹.

• 2° Élisabeth-Charlotte (1664-1710) mariée à Paris le 15 mai 1692 à son cousin germain François-René d'Archambault, chevalier, nommé à l'âge d'un an grand-bailli d'épée de Châtillon-sur-Indre et gentilhomme ordinaire du roi, page du roi en sa grande écurie, passé ensuite dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi, souvent blessé au combat, reçoit en 1673 du roi une compagnie de cavalerie¹³² et meurt en 1710.

• 3° Louise-Françoise (morte à Paris vers 1729), mariée à Paris le 23 février 1688 à Antoine de Vendeuil, chevalier, né vers 1647, écuyer ordinaire du Roy, qualifié vers 1700 « seigneur d'Estelfay »¹³³, mort à Pussay le 1^{er} août 1710 à l'âge de 63 ans, « messire de Vendeuil ecuyer, et aussi ecuyer du roy, seigneur en partie de Pussay, Bauzy, Rivaud et autres lieux »¹³⁴.

31. — Le sieur Stopa, seigneur de Dommerville, capitaine suisse, demeurant au dict Dommerville. — Le fief et seigneurie de Dommerville, Boinville et Chastillon. — 3 000^h de rente.

(31) Le sieur Stoppa, seigneur de Dommerville. Le dict Lamy a dict qu'il est capitaine suisse servant actuellement, dont il a laissé certificat. — Exempt.

128 J.-B.-F. Lambert de Ballyhier, *Compiègne historique*, t. 2, Compiègne, Langlois, 1842, pp. 201-202, 230.

129 Voyez par exemple Petitot, in *Mémoires du cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII, depuis 1610 jusqu'à 1638*, t. 10, pp 380-395.

130 Archives nationales O 1/122, f° 12 : « Pour récompense de ce service important le Roi Louis Treize l'appela en France et accorda à lui, ses enfants et descendants par lettres patentes du 20 janvier 1639 une pension annuelle et perpétuelle de deux mille livres à prendre sur les premiers et plus clairs deniers de la recette des tailles de notre élection de Compiègne » (texte aimablement communiqué par A.-M. F.)

131 Document publié par Arthur de Marsy, Angers, Cosnier et Lachèse, 1864, p. 3, n° 6.

132 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., t. 1, Paris, Schlesinger, 1863, col. 673-674.

133 BnF, manuscrit français 32250 (Armorial D'Hozier), f° 588. Il s'agit d'Ételfay aujourd'hui commune de la Somme.

134 Registre paroissial de la collection communale pour 1604-1736.

• « Messire Jacques Stoppa, escuier, chevalier, seigneur de Boinville [c'est le château de Dommerville], Dommerville en partie, et Chastillon, capitaine suisse au régiment de Stoppa l'aisné » fait baptiser un fils à Dommerville le 3 juillet 1688 un fils que lui donne son épouse « noble-femme François de Maizières ». Il est qualifié en 1692 « capitaine et commandant un bataillon au régiment de Stoppa le lieutenant général ». Sa femme meurt au même lieu le 23 septembre 1695, où aussi se marie le 23 mai 1708 leur fille et unique héritière Charlotte-Adrienne-Françoise Stoppa à « messire Louis de Hallot, chevalier, seigneur de Mérouville », et où sera inhumé à son tour le 26 mai 1719 « messire Jacques Stoppa, chevalier, seigneur de Dommerville, Boinville, Châtillon, Ouestreville et autres lieux, capitaine suisse au régiment de Sorbec »¹³⁵.

32. — Le sieur *de Ramezay* d'Orsonville, seigneur d'Oystreville, demeurant à Orsonville — Le fief d'Oystreville. — D'environ 1000 1400^h.

(32) Le sieur d'Orsonville. Dupré a dict qu'il a commandé le ban l'année dernière à Orleans, et y doit servir l'année présente. — Doit servir à Orleans.

• La seigneurie d'Ouestreville, hameau de la paroisse d'Angerville, était censive sur quelques maisons de ce hameau d'Angerville et environ cinq muids de terre, en diverses pièces à raison de 15 deniers pour setier, et elle était tenue en fief du sieur de Fontenelle, qui semble-t-il y joignait encore d'autres biens à Angerville même. Après avoir été tenue en 1683 par damoiselle Suzanne de Villeneuve et à dame Marie-Elisabeth de Cambis, veuve de messire François-Théodore de Chambon, cette seigneurie était passée au sieur d'Orsonville qui la tient encore en 1699¹³⁶.

• La Chesnaye-Desbois connaît à peine les « Ramesay », cette « famille de Beauce, qui prétend être originaire d'Ecosse »¹³⁷. Elle remonte de fait selon nos recherches à Claude de Ramezay, écuyer, « gentilhomme escossois » vivant en 1470, époux de damoiselle Lazare de Chartres et père de « Renaud de Ramezay, écuyer seigneur de Bleuri et d'Orsonville », marié à damoiselle Jeanne de Bombel par contrat du 16 janvier 1535 et cité par un acte de 1547, mort avant 1556 et lui-même père de « Philippe, écuyer, seigneur d'Orsonville »¹³⁸.

135 Forteau, *Les registres paroissiaux du canton de Méréville*, Étampes, Dormann, 1910, pp. 286-291.

136 Ernest Menault, *Angerville-la-Grève*, Paris, Aubry, 1859, pp. 158-159 (cf. p. 164 pour la date de 1699).

137 *Dictionnaire*, 3^e éd., t. 16, col. 764.

138 Charles Edmund Lart, *Huguenot pedigrees*, t. 1, Saint Catherine Press, 1924, p. 85.

• Nous trouvons plus tard son probable petit-fils, parrain à Auneau en 1605, « Nicolas de Ramezé, escuier, sieur d'Orsonville »¹³⁹, qui semble avoir été en 1639 ambassadeur de Louis XIII en Bavière¹⁴⁰, encore cité en 1643, « Nicolas de Ramezay escuier seigneur d'Orsonville capitaine et gouverneur du bourg et chasteau d'Aulneau demurant au dit Orsonville en Beauce »¹⁴¹. Son fils « André de Ramezay escuier sieur d'Orsonville », époux de demoiselle Anne Aymery, elle-même citée en 1627 comme dame de Viroflay en partie¹⁴², était mort dès 1643, laissant des enfants mineurs¹⁴³.

• L'aîné en est cité en 1643 lors d'un procès à Orsonville, « Adrien de Ramezay, sieur d'Orsonville »¹⁴⁴, puis en 1660, « messire Adrian de Ramezay chevalier seigneur d'Orsonville, Escurie et autres lieux demurant ordinairement au dit Orsonville, à present à Paris »¹⁴⁵, encore mentionné après 1696 par l'*Armorial* de D'Hozier : « Adrien de Rameray [sic], seigneur d'Orsonville, porte : d'argent, à un aigle éployé de sable »¹⁴⁶.

• Enfin le rôle de la montre du 14 mai 1697 à Orléans mentionne, en tête de la liste de « ceux qui sont remis pour avoir marché l'année précédente ou autrement », son très probable fils aîné, « Alexandre de Ramezay, escuier, sieur d'Orsonville »¹⁴⁷. Les registres paroissiaux d'Orsonville qui ne commencent qu'en 1714 mentionnent que cette seigneurie est alors passée dans une autre famille, en la personne de « messire Jean-Christophe de Mortagne »¹⁴⁸.

33. — Le sieur de Sabrevois, demurant à Monnerville. — N'a aucun fief. — Neant.

(33) Le sieur de Sabrevois de Blery. La dame son espouze, presente, a dicte qu'ils ont un filz dans le service et en a raporté certificat. — *Justifiera de son Exemption en la dite qualité.*

139 Merlet, *Inventaire-Sommaire. Archives civiles. Série (supplément), t. 3*, Chartres, Garnier, 1871, p. 1, cote GG 1.

140 Wikipédia allemande, « *Liste der französischen Gesandten in Bayern* », consulté en 2018 ; mais peut-être par confusion avec son cousin et homonyme, seigneur d'Indreville.

141 Archives nationales MC ET-LXXXVIII-115, 22 mars 1643 ET 24 janvier 1643.

142 AD78 A 150 (partage du 23 janvier 1627).

143 Archives nationales MC ET-LXXXVIII-115, 22 mars 1643 ET 24 janvier 1643.

144 AD28 B 3201.

145 Archives nationales Y 3946B, 13 décembre 1660.

146 *Armorial général de France*, t. 2, Paris, Archives de la noblesse, 1904, p. 3 (Orléanais, fol. 162).

147 Lambert-Daverdoing, *op. cit.*, p. 133.

148 AD78 cote 1123923 (parrain le 22 janvier 1714).

• Les Sabrevois possédaient le domaine voisin de la ferme du Croc et celui qui lui fait face, à Monnerville.

• Messire Philippe de Sabrevois, écuyer, sieur de Bleury, fils de défunts Louis et Anne Chapuis épouse demoiselle Magdelaine de Veillard fille de Charles sieur du Chesnay et d'Élisabeth Hurault le 3 septembre 1680 à Saint-Martin d'Étampes¹⁴⁹, où est aussi baptisé le 10 juillet 1682 leur fils Jean-Philippe de Sabrevois (qui n'a donc que 15 ans en cette année 1597 où il est déclaré « dans le service »). Leur fils cadet est baptisé le 23 octobre 1684 à Monnerville, Henri, son père étant qualifié « escuyer, seigneur de Sabrevois, lieutenant dans la compagnie des cheveu-légers de sa majesté »¹⁵⁰. Nous le voyons effectivement mobilisé à Orléans lors de la montre du 16 juin 1690 : « De Sabrevoir [sic], et lui a été fourni trois cens livres sur les contributions pour son équipage, *contrôleur*. »¹⁵¹. On voit également à Paris, lors de la montre du 9 mai 1695, un « De Sabrevois » parmi les « gentilshommes retenus en la place de ceux qui n'ont point comparus »¹⁵².

• Il sera inhumé dans l'église Saint-Martin d'Étampes le 6 avril 1707, « Philippes de Sabrevoi, sieur de Bleuri, âgé de 50 ans 3 mois » (en présence de « messire René de Normandin ecuyer sieur d'Orfin son beau-fils », notre n° 70)¹⁵³.

34. — Le sieur de Poilloue de Romard, demeurant à Saclas. — Idem [N'a aucun fief]. — Neant.

• Le Romard était à Saclas « une sorte de promontoire dont l'altitude est de 130 mètres »¹⁵⁴ et un fief relevant de la seigneurie des célestins de Marcoussis¹⁵⁵. Abel Poillouë seigneur de Saclas, mort après 1629, avait eu de nombreux enfants, parmi lesquels Thimoléon, né vers 1614, écuyer, fut seigneur de Romard. Il vécut en fait à Guillerval, au moins de 1644 à 1671, époux d'abord de Marie de La Barre puis de Marie Le Roux, qui en meurt veuve le 19 janvier 1694, âgée de 80 ans environ¹⁵⁶.

149 Forteau, *Bulletin de la SHACEH* 19 (1913), pp. 32-33.

150 Forteau, *Les registres paroissiaux du canton de Méréville, Étampes, Dormann, 1910*, pp. 270-271.

151 *Coutume d'Orléans commentée*. 2^e édition, t. 2, Orléans, Borde, 1705, pp. 445-447.

152 BnF, manuscrit français 6557, folio 304 v° (vue 656/709).

153 Archives municipales d'Étampes.

154 Adolphe Dutilleux, *Recherches sur les routes anciennes dans le département de Seine-et-Oise*, Versailles, Cerf et fils, 1881, p. 42.

155 Archives nationales S 3880.

156 Ceci, comme la suite, se déduit des minutieux relevés de Charles Forteau, *Les registres paroissiaux du canton de Méréville, Étampes, Dormann, 1910*, p. 189-199 et 319.

• Il s'agit donc ici de son fils aîné, « messire Paul de Poillou, escuyer, seigneur de Romard », né vers 1642, cité comme tel par les registres de Saclas et surtout de Guillerval depuis 1675 jusqu'à son inhumation dans l'église de Guillerval le 28 août 1726 à l'âge de 84 ans, où l'est ensuite le 28 mars 1726 sa veuve Élisabeth de Perrignan, âgée de 78 ans¹⁵⁷. Nous savons qu'en 1693, déjà âgé d'environ 51 ans, il avait fait son service moyennant finances pour le compte d'autrui : « De Romard, pour le sieur de Sabrevoir [Savrevois] de Bliry (notre n° 33) aidé de quatre-vingt dix livres »¹⁵⁸.

35. — Le sieur Testu de Balincourt, demeurant à Paris. — Les fiefs, terres et seigneurie et justice de Fontenaites et Quincampoix. — 1200th de revenu.

(35) Le sieur Testu de Balincourt, pour Fontenette. Le sieur comte de Barres a dict qu'il est chevalier d'honneur au presidial d'Orleans. — Exempt.

• Henri Testu de Balincourt, seigneur de Balincourt, de Margicourt, de Menouville, d'Arronville, d'Héréville, de Launay et baron de Bouloire, capitaine des chasses de la Varenne du Louvre, a épousé le 4 août 1676 Claude-Marguerite de Sève (morte le 26 mars 1680), fille d'Alexandre de Sève prévôt des marchand de Paris¹⁵⁹ que Basile Fleureau signalait en 1668 comme seigneur d'Abbéville-la-Rivière, « de Guinquempoix, Pierre Seiche, et de Fontenettes, hameau de la même paroisse, dans lequel il a justice haute, moienne et basse en titre de prévôté »¹⁶⁰.

• Il épouse en secondes noces Marie-Marguerite-Guillemette de Rochechouart le 26 janvier 1682 et meurt le 2 septembre 1710¹⁶¹, « deffunct messire Henry Testu de Balincourt, vivant conseiller honoraire au grand conseil decédé pourvu propriétaire et pourvu en l'office de chevalier d'honneur au presidial d'Orleans »¹⁶².

157 Sur ce couple, *ibid.* pp. 198-199 et Merlet, *Eure-et-Loir. Archives civiles. Série E*, t. 2, Chartres, 1884, p. 31, sous la cote E 258 (terrier de la seigneurie de Vauvry à Ouarville 1708-1710).,

158 *Coutume d'Orleans commentée*. 2^e éd., t. 2, Orléans, Borde, 1705, pp. 449-450.

159 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., t. 18, Paris, col. 881.

160 *Op. cit.*, p. 33.

161 La Chesnaye-Desbois, *ibid.*

162 Archives nationales MC ET LXXXVIII 524 (acte de notoriété du 8 août 1731 qui donne la liste détaillée de ses six héritiers).

<p>36. — Dame Anne Chornet La veuve du sieur Bergeret, dame d'Andonville, demeurant à Paris. — La terre, fief, seigneurie et justice d'Andonville. — 3000^h.</p>	<p>(36) Les sieurs Bergeret, pour Andonville. Le dict Menault a dict qu'ils sont dans le service, dont ils offrent rapporter certificat. — Justifieront.</p>
<p>• La seigneurie d'Andonville, aujourd'hui dans le Loiret, avait appartenu à la famille Chasteignier au moins de 1485 à 1668¹⁶³ avant de passer à celle des Bergeret¹⁶⁴.</p> <p>• On a le contrat de mariage du 19 février 1640 d'Anne Chornet fille de feu Nicolas, procureur en parlement, avec Louis Bergeret, conseiller du roi, substitut du procureur général de sa majesté, fils de défunt Jean, chirurgien et valet de chambre de la princesse de Condé¹⁶⁵. Mentionnée à Paris comme vivante en mars 1694¹⁶⁶, elle paraît être morte avant le 4 novembre 1696, date à laquelle nous voyons sa fille de passage à Andonville où elle se porte marraine, « mademoiselle Anne Marie Anne Bergeret dame d'Andonville et de la Borde Fournier, demeurant à Paris rue du Püis paroisse Saint Jean en Greve »¹⁶⁷, épouse selon toutes apparences de Louis Doé, écuyer, seigneur d'Andonville, grand trésorier d'Irlande, aussi rue du Puyts, inhumé le 2 septembre 1706 en l'église de Saint-Jean en Grève sa paroisse¹⁶⁸.</p>	
<p>37. — Le sieur de Launoy [Laumoy], seigneur de Gironville, y demeurant. — Les fiefs, terre et seigneurie de Gironville, haulte, moyenne et basse justice. — 1200 2000^h.</p>	<p>(37) Le sieur de Laumoy, seigneur de Gironville, present, a dict qu'il a servy l'année derniere. — Deux feront un.</p>

163 Fleureau, *op. cit.*, p. 34 (qui écrit par erreur : Chasteignier).

164 Cf. AD45 2J 275 (Aveux et dénombremens concernant Andonville et ses seigneurs, les familles Chasteigner et Bergeret, de 1663 à 1698).

165 Archives nationales MC ET XLIII 29.

166 Archives nationales RE CXIII 4C (constitution en faveur de Pierre Georges devant Me Toussaint Bellanger).

167 AD45 511 O-SUPPL GG 2 ; voyez aussi : BnF, manuscrit français 32251 (volumes reliés du cabinet des titres, t. 24), f° 1878.

168 Archives nationales AD XXc 98 (faire-part de décès).

• Louis de Laumoy, fils aîné de Théodore, écuyer, et de Louise de Crèvecœur, seigneurs de Gironville, des Grands et Petits Carneaux et de Boigneville en partie, avait épousé Élisabeth-Madeleine du Hamel par contrat du 8 juillet 1675¹⁶⁹. Les registres paroissiaux de Gironville nous le montrent très investi dans la vie locale ainsi que sa femme et leurs enfants¹⁷⁰.

• Lors de la mobilisation de 1693 déjà il s'était fait remplacer comme le montre le rôle de la montre d'Orléans : « De Gruges l'aîné, pour le sieur de Gironville Laumoy »¹⁷¹. Il mourra à Gironville le 27 février 1705, « messire Louis de Laumoy escuier chevalier seigneur de Gironville, Boigneville en partie, des Grands et Petits Carneaux et autres lieux ». Le 20 décembre de la même année son fils est parrain d'une nouvelle cloche : c'est « la personne de noble Louis Alexandre de Laumoy escuier chevalier seigneur de Gironville, des Grands et Petits Carnaux et de Boigneville en partie »¹⁷².

38. — Le sieur de Saint Pol, seigneur de La Briche, y demeurant — Les terres, seigneurie, haultes justices de La Briche et de Guillerville. — 2000^h 1500^h.

(38) Le sieur de la Briche, present, a dict qu'il a un filz dans le service, et en est dispensé par une lettre de cachet raportée. — Exempt.

• Il s'agit de « messire Louis de Saint-Pol chevalier seigneur de La Briche et autres lieux », marié à « damme Marie Louis de Fleurigny » que nous voyons « demeurants en le lieu seigneurial du dit lieu de La Briche » lors du baptême de leur fille Jeanne le 26 juin 1691¹⁷³.

• Son fils Guillaume Chrestien de Saint-Pol, baptisé à Soisy le 28 mars 1682¹⁷⁴, seigneur de la Briche, mousquetaire du roi en 1703, capitaine de dragons, épousera à Orléans le 31 mai 1717 Catherine de Montagu.

169 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., t. 11, Paris, col. 687.

170 AD91 1882 (registre pour 1690-1765) et collection communale (registre pour 1601-1706), tous deux mis en ligne sur le site des AD91).

171 *Coutume d'Orléans commentée*. 2^e édition, t. 2, Orléans, Borde, 1705, pp. 449-450.

172 Collection communale.

173 Collection communale de Souzy-La Briche (registre paroissial de Souzy pour 1651-1702). La Chesnaye-Desbois, *Dict.*, 3^e éd., t. 18, col. 143.

174 *Ibid.*

<p>39. — Le sieur de Saint Pol de l'Émondant, demeurant à L'Esmondant <i>et le sieur son frère capitaine de vaisseau</i>. — Un fief appelé Lesmondant. — 300^h.</p>	<p>(39) Le sieur de Lesmondant, present, a dict qu'il est gendarme du roy, et en a raporté certificat. — Exempt.</p>
<p>• Les Émondants alias L'Émondant alias Lemondans, sont un lieu-dit de l'actuelle commune de Souzy-La-Briche dont la seigneurie donne son nom à une branche de la même famille parmi lesquels trois fils de Pierre 4^e du nom, à savoir : Pierre 5^e du nom, François prieur des Granges-le-Roi et Marc-Antoine, chevalier de Saint-Louis¹⁷⁵.</p> <p>• Il s'agit d'abord de « messire Pierre de Saint-Pol seigneur des Edmondans » marié en 1678¹⁷⁶ à « demoiselle Anne de La Tranchée, demeurant en leur logis de l'Edmondans de cette paroisse [de La Briche], qui fait baptiser sa fille Elisabeth-Françoise à La Briche le 17 février 1691 avec pour parrain « messire François de Saint-Pol prieur des Granges le Roy oncle de la dite baptisé »¹⁷⁷. Il est mentionné comme mort avant le 23 avril 1705, « feu messire Pierre de Saint-Pol en son vivant seigneur de l'Émondant »¹⁷⁸.</p> <p>• Marc-Antoine de Saint-Pol, seigneur des Émondants, capitaine de vaisseau se fit connaître par de nombreux faits d'armes de 1698 au 31 octobre 1705 où il fut tué d'un coup de mousquet à l'attaque de plusieurs vaisseaux ennemis sur les côtes de Hollande. Il a donné son nom à la ville de Saint-Pol-sur-Mer¹⁷⁹. Nous le voyons pour sa part parrain d'un fils de son frère Paul à La Briche le 28 décembre 1698, « Marc Antoine de Saint Pol chevalier seigneur de Hécourt capitaine de vaisseau du roy ».</p>	
<p>40. — Le sieur de Languedoue, demeurant au Plessis. — N'a aucun fief. — Neant.</p>	<p>(40) Le sieur de Languedoüe. Default. Il prétend <i>Et depuis a dict</i> estre du ban d'Orleans. — Est en contestation et se dit d'Orleans.</p>

175 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., t 18, p. 144, cf. René de Saint-Périer, *L'Abeille d'Étampes* 101/44 (1^{er} novembre 1912), p. 2 = BHASE 35 (déc. 2016), pp. 133-134. (www.corpusetampois.com/bhase035w.pdf).

176 Saint-Allais, *Nobiliaire universel* 13 (1876), p. 284.

177 Collection communale de Souzy-La Briche (registre paroissial de Souzy pour 1651-1702).

178 Collection communale de Souzy-la-Briche, registre de Souzy pour 1702-1719.

179 La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*

• Claude de Languedoue, 2^e du nom, né le 24 avril 1653 à Dommerville, fils de Charles de Languedoue et de Marie de Mosnier. Marié en premières noces à Auneau le 25 janvier 1682 à Élisabeth de Chartres ; en deuxièmes noces à Paris, paroisse Saint-Jean-de-Grève, le 6 février 1689, à Anne Legros, qui fait baptiser à Dommerville un premier fils le 8 décembre 1689, puis une fille, Anne Adrienne, le 29 juin 1691. De là il passe au Plessis-Saint-Benoist qui relève alors de la paroisse d'Authon-la-Plaine dont les registres mentionnent bien (après une lacune) les baptêmes, le 21 novembre 1696, de « Claude François fils de messire Claude de Languedoue chevalier seigneur de Dommerville et de dame Anne Legros son épouse », et, le 1^{er} juin 1698, de « Charles Claude », le 12 février 1702, de « Jean-Baptiste Henry » ; nous voyons aussi s'y porter parrain, le 15 août 1698, « Jacques Charles de Languedoue fils de messire Claude de Languedoue escuyer »¹⁸⁰. Il serait mort au Plessis en 1715¹⁸¹.

41. — Le sieur de Vidal d'Argeville, y demeurant — Un fief scis à *La terre et seigneurie d'Argeville, avec haute justice.* — 1000^h.

(41) Le sieur d'Argeville. Dupré a dict qu'il est garde du corps de son altesse royale monsieur le duc d'Orleans. — Exempt.

• Charles de Vidal, seigneur d'Argeville, hameau de la paroisse de Boigneville, né le 18 janvier 1639, époux de Victoire de Féra de Rouville, père de quatre filles¹⁸². Lors de la montre d'Orléans de 1693, il était remplacé : « De Boissy la Tombe, pour les sieurs de Vidal et de Sabrevoir (Sabrevois) de Sermonville. »¹⁸³

42. — Le sieur de Vidal, son frère, seigneur d'Ézarville Lavenant, y demeurant. — Un fief scis à Ézarville Lavenant, la Tour d'Enzonville et le grand hotel d'Emerville. — 1000^h.

(42) Le sieur de Vidal. Lamy a dict qu'il a servy l'année dernière les années dernières. — Remis.

180 AD91 4E 109.

181 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 2^e éd., t. 8, Paris, Boudet, 1774, p. 456 ; 3^e éd., t. 14, Paris, Badièz, 1784, p. 360. Le registre paroissial cependant n'en garde pas trace.

182 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 1^e éd., Paris, Duchesne, 1761, p. 570 ; 3^e éd., t. 19, Paris, Schlesinger, 1876, col. 697.

183 *Coutume d'Orleans commentée*. 2^e éd., t. 2, pp. 449-450.

• André de Vidal, chevalier, seigneur d'Eserville la Venant, hameau de Roinvilliers, et en partie de Roinvilliers, gendarme de la garde du roi, né le 15 septembre 1643, marié à Mainvilliers le 25 novembre 1683 à Claude de Vigny, maintenu dans sa noblesse le 4 septembre 1696, mort à Roinvilliers le 28 avril 1708¹⁸⁴. L'autre partie de Roinvilliers appartenait à Claude de Salnove (notre n° 80).

43. — Le sieur du Lac, seigneur de Montreau, y demeurant. — Possède la terre, seigneurie et justice de Montreau. — 1000^h.

(43) Le sieur du Lac de Montreau. Le dict Dupré a dict qu'il est hors d'estat de servir, tant par les maladies que les taxes qu'il a payées cy devant. — Pauvre.

• Augustin du Lac, seigneur de Montreau alias Montereau, hameau de Méréville, épouse Claude Pichard à Nancy en 1646, vend sa terre à Jean Delpech, seigneur de Méréville, le 25 mai 1699, sous réserve d'une pension viagère ; est maintenu noble le 23 novembre 1703, meurt à l'âge de 97 ans au château de La Forêt-le-Roi¹⁸⁵.

44. — Le sieur de Fera, baron de Rouville prez Malherbes, y demeurant. — Un fief appelé Touveau avec haute justice. — 400^h.

(43b) Cf. (103b) [(103b) La veufve du sieur de Rouville, a un filz au service, et le *certificat a esté rapporté.* — Exempte.]

• Charles de Féra 2^e du nom, né vers 1618, chevalier, baron de Rouville, entré au service à l'âge de 13 ans, capitaine et major au régiment du Plessis-Praslin le 20 janvier 1647, maréchal de logis des gentilhommes du bailliage de Nemours le 4 septembre 1674, avait épousé à Provins le 25 janvier 1655 Jeanne-Victoire de Saint-Phalle, fille et héritière unique de Charles chevalier seigneur de Bretèche, Colombier, Fertailles, etc. et d'Antoinette de Gault, dame de la Grange-sans-Terre¹⁸⁶. Il a été inhumé dans l'église Saint-Pierre de Rouville le 6 février 1694, « messire Charles de Fera en son vivant chevalier seigneur de Rouville, Touveau, Prinveau et autres lieux, aagé de soixante seize ans ou viron »¹⁸⁷.

184 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 1^e éd., Paris, Duchesne, 1761, pp. 570-571.

185 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 2^e éd., t. 8, Paris, Boudet, 1774, p. 351 ; C. Bernois, *Histoire de Méréville*, pp. 151 et 208.

186 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., t. 7, pp. 907-908.

187 AD45 3 NUM 191C/3.

<p>45. — Le sieur de Reffuge, seigneur de Boigneville — Possède la dicte seigneurie de Boigneville et la haute justice, <i>Prunay, Saint Val et Nangeville en partie</i>. — 1500^h.</p>	<p>(45) Le sieur de Reffuge, seigneur de Boigneville. Le dict Dupré a dict qu'il est dispensé du service par lettres de cachet rapportée. — Exempt.</p>
<p>• Fleureau écrivait vers 1668 : « Buno, ou Bunou paroisse, et village : Boigneville aussi paroisse, et village, le hameau de Saint Val, et partie de celui de Prunay, reconnoissent pour seigneur messire Claude du Refuge, chevalier, lieutenant general des armées du roy en Italie : à cause de dame Anne Marie de Berziau son épouse »¹⁸⁸. En fait ces seigneuries étaient encore détenues par moitié par un beau-frère de Claude de Refuge, André Berziau (1620-1696), qui fut par ailleurs un temps abbé de Morigny, et qui inspira aussi l'un des « Caractères » de La Bruyère. Claude de Refuge mourut en 1669, et sa femme le 26 août 1684, deux jours après que son frère André lui ait fait donation de sa part des seigneuries de Saint-Val, Boigneville, Prunay et Buno, plus Moignanville¹⁸⁹.</p> <p>• L'inventaire-sommaire des archives aujourd'hui détruites du duché d'Étampes à Orléans¹⁹⁰ montre que c'est le deuxième de leurs trois fils qui hérita de ses seigneuries, à savoir : Henry de Reffuge, seigneur de Precy, enseigne au régiment des gardes en 1658, blessé à la bataille de Cassel en 1677, sous-lieutenant en 1669, aide-major en 1674, puis capitaine, retiré à l'Oratoire de Montmorency vers 1717, où il meurt le 13 mars 1725¹⁹¹.</p>	

188 *Op. cit.*, p. 41.

189 G. Servois, « À propos d'un caractère de La Bruyère », in *Revue d'histoire littéraire de la France*, pp. 32-47, spécialement pp. 44-45, article intéressant mais dont les hypothèses sont à corriger légèrement en se reportant au texte suivant, AN Y 3979A (registre des tutelles, terrier du 18 mars 1677).

190 *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790: Loiret : Archives civiles, série A, nos 1 à 1799*, Paris, Paul Dupont, 1878, pp. 264 (A 1168 : « 1662, Anne-Mare de Berjeau, femme de Claude de Reffuge ; 1684, Henry de Reffuge ; 1717, Henry-Pomponne de Reffuge », daté de 1684), 270 (A 1193 : offre de foi de Henry de Refuge commandeur de l'ordre du mont Carmel et de Saint-Lazare pour les justice de Saint-Val, Boigneville, Prunay) et 279 (A 1238, justice de Prunay).

191 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., t. 15, Paris, Badiet, 1786, p. 408.

<p>46. — Le sieur baron de Fitte, <i>seigneur</i> de Soussy, demeurant à Soucy au Perche¹⁹². — Possède un fief scis à Authon. — 600^h.</p>	<p>(46) Le sieur Baron de Soucy. Le dict Dupré a dict qu'il sert au ban de Paris. — Justifiera de son service à la fin de la campagne.</p>
<p>• Isaac-Louis de Fitte, alias de Ficte, né vers 1642, hérita de son père Charles mort en 1674 le titre de baron de Soucy, hameau de Fontenay-lès-Briis, hors donc bailliage d'Étampes, mais il détenait aussi un fief à Authon-la-Plaine¹⁹³. En 1682 nous le trouvons titré : « messire Isaac de Fitte Ficte chevalier seigneur de Soucy »¹⁹⁴.</p> <p>• On le voit en procès de 1683 à 1685 ainsi que son frère Jean-François¹⁹⁵, avec lequel, par ailleurs, il est encore confirmé dans ses qualités de noble et d'écuyer le 10 juin 1706¹⁹⁶, bien que son testament soit insinué dès le 17 février 1688¹⁹⁷. Nous voyons sa belle-sœur se porter marraine à Fontenay, le 20 octobre 1694, « dame Geneviefve Catherine Biet femme de messire Jean François de Fitte chevalier seigneur de Préfontaine »¹⁹⁸, ce dernier mourant au même lieu le 29 mai 1715.</p> <p>• Isaac Louis de Ficte est bien mentionné le 12 avril 1696 dans le « rolle des gentilshommes destinez pour servir dans l'arriere ban de la prevosté de Paris en l'année mil six cens quatre vingts seize » sous cette dénomination : « le sieur baron de Soucy »¹⁹⁹ ; tandis qu'il n'apparaît pas dans celui de 1697.</p>	

192 L'indication « au Perche » doit représenter une erreur de lecture et de copie, car il est bien certain que les Fitte n'ont aucun rapport avec la province du Perche. Faut-il lire « ou Paris », ou bien supposer un lieu-dit le Perche ou le Porche à Fontenay ?

193 D'Hozier, *Armorial général*, t. 23 : Paris (BnF, manuscrit français 32250), p. 914 = *Armorial general de la France. Registre premier, première partie*, Paris, Jacques Collombat, 1738, pp. 237-238. Voir aussi Archives nationales Y 233, f° 231 : « Don par Jeanne de Laffemas, veuve de Charles de Ficte, chevalier, baron de Soucy, de tous ses biens à Isaac, Louis et Jean-François de Ficte, ses fils (21 avril 1677) ».

194 Archives nationales Y 3992A (avis de Fitte du 22 janvier 1682).

195 *Journal du palais* 10 (1686), pp. 67-71 (texte repris dans les rééditions de 1701 et de 1737, pp. 562-563).

196 *Armorial général de la France. Registre premier. Première partie*, Paris, Collombat, 1738, p. 238.

197 Archives nationales Y 31, f° 250.

198 AD91 4E 1501.

199 BnF, manuscrit français 6557, f°307 (vue 662).

<p>47. — Le sieur marquis de Lamary de Chabannes, grand eschancon du roy, demeurant à Paris. — Possède la terre et seigneurie de Rouvres avec la haute justice. — 2000^h.</p>	<p>(47) Le sieur de Saint Aulaire, seigneur de Rouvre. Default. — [Néant].</p>
<p>• « Louis de Beaupoil, marquis de Lanmari, seigneur de Couture, etc., d'abord capitaine de cavalerie au régiment de Souches, ensuite capitaine-lieutenant des gendarmes de la reine, pourvu de la charge de grand échanson de France (...), mort à Casal-Major, en Italie, au service du roi, en 1702 ». ²⁰⁰ Il était seigneur, pour ce qui concerne le bailliage d'Étampes, de Rouvres-Saint-Jean, aujourd'hui dans le Loiret.</p>	
<p>48. — Les heritiers du sieur Desmazis, seigneurs du grand Boinville, y demeurants. — Possèdent la maison, terre et seigneurie du dict Boinville. — 1200 livres^h.</p>	<p>(48) Les sieurs et damoiselles de Boinville. Menault a dict que les dicts sieurs sont au service, et en a raporté certificat. — Exempts.</p>
<p>• Il s'agit ici des héritiers d'Henry Desmazis qui avait acquis par échange contre la seigneurie de Brières-les-Scellés celle du Grand Boinville²⁰¹, mort à Chalo-Saint-Mars le 5 mars 1690, « Henry Desmasis escuyer seigneur de Boinville et de Saint Mars en partie agé de soixante et six ans ou environ », sa veuve mourant au même lieu le 17 décembre 1691, « dame Élisabeth Le Roux veuve de messire Henry Desmasis chevalier, dame du Grand Boinville »²⁰².</p> <p>• Ils avaient eu dix enfants : 1° Alexandre (mort en bas-âge) ; 2° Jean (1664-1719), lieutenant-général d'artillerie ; 3° Henri (mort en 1754), aussi lieutenant-général d'artillerie ; 4° César (1671-1740), page puis écuyer puis capitaine des gardes du duc du Maine ; 5° Élisabeth, morte fille ; 6° Marie, femme de Louis Le Maréchal ; 7° Henriette-Claude (morte en 1740) et 8° Claude, toutes deux religieuses ursulines ; 9° Marie-Anne et 10° Catherine, toutes deux mortes filles²⁰³.</p>	

200 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 2^e éd., t. 2, Paris, Veuve Duchesne, 1771, pp. 198-199.

201 À ne pas confondre avec son homonyme et contemporain Henry Sanguin des Mazis, seigneur du Tronchet, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, aussi mort et inhumé à Chalo les 15 et 18 janvier 1691, père de notre n° 51.

202 Collection communale.

203 La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire*, 3^e éd., t. 6, Paris, Schlesinger, 1865, col. 843.

• Nous voyons que l'un d'entre eux, soit Jean ou Henri ou César, avait participé pour le compte d'autrui à la mobilisation de 1690, cité comme suit dans la liste des gentilhommes du bailliage d'Étampes présents à la montre d'Orléans du 16 juin 1690 : « De Boinville pour les sieurs de Manvilliers [Mainvilliers] et de Rion [Vion] »²⁰⁴.

• « Jean Desmasis chevalier seigneur de Boinville » fait baptiser le 21 septembre 1697 une fille à Chalo, dont la mère est son épouse « dame Henriette Magdeleine de Saint Pol » et le parrain « messire Auguste César Desmazis chevalier gentilhomme de monsieur le duc du Maine »²⁰⁵.

• « Henry Desmasis escuyer sieur de Boinville » se porte quant à lui parrain, aussi à Chalo, le 17 mars 1697.

49. — La dame de Chartres, veuve du sieur des Essardz, seigneur de Gueurville, demeurant au dict lieu. — Possède la maison, terre et seigneurie et garenne du dict Gueurville, le fief de Roinvillier, moitié du fief de la Grande Court à Ezarville et moitié du fief de Brouart scis à Mainvilliers. — 1500th.

(49) La dame de Gueurville. L'un de ses filz, present, a dict qu'ilz sont dans le service, dont il offre raporter certificat. — Justifiera.

• Gueurville [Guerville], hameau de Chalo-Saint-Mars, était une seigneurie dont une partie était possédée dès 1668 par « Jacques des Essars escuyer »²⁰⁶, mort et inhumé à Chalo les 22 et 23 mars 1687, « Jacques Desessars escuyer seigneur de Guerville et de Saint-Mars en partie aagé de quarente huit ans ou environ », laissant pour veuve « damoiselle Marguerite de Chartres » qui accouche la semaine suivante de leur dernier enfant Jacques Philippe²⁰⁷.

204 *Coutume d'Orléans commentée*. 2^e éd., t. 2, Orléans, Borde, 1705, pp. 445-447.

205 Collection municipale (registre paroissial de 1674 à 1723).

206 Fleureau, *op. cit.*, p. 45 (avec une coquille typographique, « Jacques des Mars »).

207 Collection municipale (registre pour 1674-1723, conservant un intéressant extrait du testament de l'intéressé).

Ainsi c'est forcément par erreur qu'on a pu écrire : « Par contrat du 8 septembre 1700, passé par devant Montains, notaire à Étampes. Messire Jacques des Essarts, chevalier et Dame Marguerite de Chartres, son épouse, ont vendu, cédé et transporté à Haute et Puissante Dame Françoise le Prévost, marquise d'Oysonville, etc, la terre et seigneurie de Gueurville »²⁰⁸.

• On trouve mentionné un gentilhomme dit « le sieur des Essarts » qui est peut-être l'un de leurs fils dans une liste préparatoire des gentilhommes de Paris en date du 12 avril 1696, ainsi que sur la liste définitive du 7 mai 1697²⁰⁹.

50. — Le sieur Hardy, seigneur de La Fosse, demeure à Orleans. — Possède la maison, terre et seigneurie de La Fosse et la mairie du dict lieu. — 2000^h.

(50) Le sieur Hardy de La Fosse. Lamy a dict qu'il est du bailliage d'Orleans et capitaine de la bourgeoisie de Gergeau. — Exempt.

• La Fosse était une seigneurie de Chalo-Saint-Mars dont déjà était seigneur en 1668 un Auguste Hardy²¹⁰, de confession protestante²¹¹, père de celui qui nous occupe.

• « Augustin David Hardy escuier seigneur de La Fosse, Saint Marc, le Guay Gaillard et autres lieux », marié à « dame Marie du Coudroy » fait baptiser ses neuf enfants de 1686 à 1701 à Férolles²¹², paroisse qui touchait à celle de Jargeau dans le Loiret. Nous voyons qu'en 1689 il n'avait pas fait valoir d'exemption puisqu'il est cité au contraire parmi les gentilhommes du bailliage d'Orléans convoqués pour le ban et présent lors de la revue de cette année-là : « Hardy de la Fosse »²¹³. Il sera inhumé cependant dans l'église de Saint-Martin d'Étampes le 17 janvier 1717, « noble homme messire Auguste David Hardy chevalier seigneur de La Fosse, Chalo Saint Marc, La Mesliniere, Ferolle et autres lieux, capitaine maior de la ville et gouvernement de Jergo [Jargeau] » en présence de son fils « Isidore Hardy de Ferolles »²¹⁴.

(La suite au prochain numéro)

208 Comte de Rilly, *Oysonville*, t. 2, Chartres, Garnier, 1894, p. 8.

209 BnF, manuscrit français 6557, f^o 307 et 311 (vues 662/709 et 671/709). L'incertitude demeure vu la fréquence de ce nom de terre.

210 Fleureau, *op. cit.*, p. 44.

211 Il se porte parrain d'enfants de protestants à Saint-Escobille les 11 septembre 1668, 13 janvier 1669 et 25 décembre 1671 (relevé des Registres protestants de l'Essonne par Denis Watel pour le Cercle Généalogique de l'Essonne).

212 AD45 2 O-SUPPL GG/3 (registre paroissial de Férolles de 1675 à 1821).

213 *Coutume d'Orleans commentée*. 2^e éd., t. 2, Orléans, Borde, 1705, pp. 442-443.

214 AD91 4E 1114., cf. Forteau, in *Bulletin de la SHACEH* 18 (1912), p. 77.

**Travaux et aménagements dans les églises
de l'Essonne au cours du XVIII^e siècle
Chapitre III
Paroisses de l'Essonne relevant de
l'ancien diocèse de Paris, 1695-1790**

**L'archidiaconé de Josas,
l'ancien doyenné de Montlhéry**

Frédéric Gatineau

Arpajon (anciennement Châtres) (église Saint-Clément)¹

1697

Les fonts-baptismaux, qui sont de marbre rouge, ont été donnés en 1697 par Louis du Fossé, Gouverneur de la Samaritaine, à Paris²
Les deux bénitiers en forme de coquille paraissent du même marbre que ces fonts baptismaux et pourraient par conséquent être datés de la même époque.

1. C'est en 1720 (le 26 octobre) que Châtres prit le nom de son nouveau seigneur, le marquis d'Arpajon.

2. Pierre-Thomas-Nicolas Hurtaut, Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, 1779.

1710

Un marché est passé par les marguilliers pour des travaux de serrurerie dans l'église concernant notamment les « vitres de la grande forme au dessus du grand portail qui menace une ruine prochaine »³

1736

Louis seigneur d'Arpajon mourut en 1736 et fut inhumé, suivant sa volonté expresse (car c'était en l'église des Filles-de-la-Croix, rue de Charonne, à Paris, qu'existait la sépulture de sa famille), dans le chœur de l'église de Saint-Clément à Arpajon.⁴

Contre le mur, à l'entrée du bas-côté droit, sur une plaque en marbre noir, se trouve l'inscription suivante :

DOM Cy gist Tres haut et tres puissant seigneur Monseigneur Louis marquis d'Arpajon

Lieutenant général des armées du roy Chevalier de la toison d'or et de St Louis Chevalier né de l'ordre de Malthe, Gouverneur de la province du Berry et des villes de Bourges et d'Issoudun

Issue des plus illustres et des plus puissantes Maison du Rouergue il marcha sur les traces de ses ancêtres. Non content d'avoir donné des preuves de sa valeur en Flandre en Allemagne en Italie

Il soumit en Espagne les forts d'Arens De Benasque, de Casteleon et de Solsonne et les pays de Ribagorca et de Valdran Après de si glorieux exploits Il se reposa Que pour donner des preuves de sa générosité à cette église Qu'il combla de bienfaits aux pauvres dont il était le père et sa protection particulière à cette ville à qui il donna son nom avec l'agrément du roy il rendit son âme au Seigneur le XXI août de l'année MDCCXXXVI de son age le LXVII^e et est inhumé dans le chœur de cette église selon ses désirs Requiescat in pace⁵

Cette épitaphe du marquis d'Arpajon a été mutilée et déplacée ; elle est maintenant fixée au mur du bas-côté méridional, à l'entrée de l'église.

3. J. Desgranchamps, in *Bulletin paroissial d'Arpajon*, 1932.

4. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1897.

5. *Inscriptions de la France, du V^e siècle au XVIII^e*, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy, Paris, Imprimerie nationale, 1873.

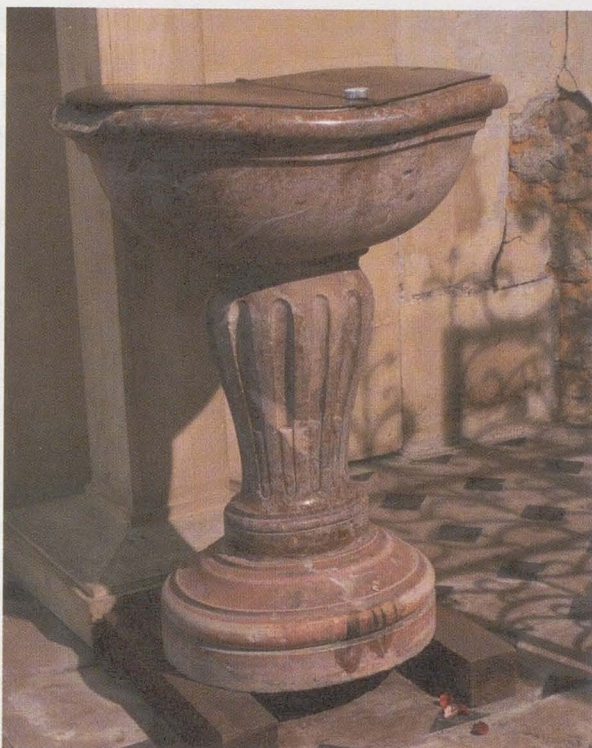


Fig. 1 : Saint-Clément d'Arpajon, les fonts baptismaux de 1697.

1741

M. de Noailles, duc de Mouchy, titulaire de la seigneurie d'Arpajon depuis 1741, fit creuser dans le chœur un vaste caveau. La partie qui se trouvait sur les côtés devait servir de sépulture aux curés de la paroisse, et la partie centrale devint le caveau de la famille de Noailles.⁶

1742

À cette époque la chapelle qui se trouve derrière le chœur tombait en ruines. Avec la permission de Mgr l'Archevêque de Paris, le curé,

6. Jean-Marie Alliot, *Les Curés d'Arpajon*, Lamouche, Imprimerie-éditeur, 1889.

M. de Villerval entreprit de la réparer et, le mercredi 11 juillet 1742 bénit la première pierre de la nouvelle chapelle qui portait le titre de Notre-Dame de Liesse et de Sainte-Geneviève. Cette chapelle fut bâtie en style grec qui jurait avec le style du XV^e siècle.⁷

Le curé M. de Villerval fit l'acquisition de la chaire et du banc d'œuvre.⁸

Les reliques importantes que gardait l'église furent placées dans des châsses neuves.⁹

1756

Dégagement du parvis de l'église.

Il paraîtrait que jusqu'en 1756, la place devant la porte principale de l'église était très petite, et que même les maisons masquaient la façade de l'église. En septembre 1756, M. de Noailles achète une petite maison sise sur le parvis de l'église et à l'angle de la rue Saint-Germain... il la fait démolir pour agrandir la place. En décembre 1756, nouvelle acquisition de M. de Noailles d'un emplacement et partie de bâtiment sur le parvis et vis-à-vis l'église, à l'effet d'agrandir la place.¹⁰

1781

Le meuble de sacristie date de 1781.¹¹

1782

Pose du paratonnerre sur le clocher de l'église d'Arpajon. L'inscription sur la plaque commémorative permet de supposer que

7. J. Desgranchamps, in *Bulletin paroissial d'Arpajon*, 1932.

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

10. *Notes historiques sur Arpajon : petite ville du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil* recueillies par Jean-Joseph Beaugrand. Imprimerie de Pihan Delaforest, Paris, 1833.

11. J. Desgranchamps, in *Bulletin paroissial d'Arpajon*, 1932.

Benjamin Franklin¹² lui-même participa à cette installation : « HOC PRIMUS VOLUI INNOCUUM DE DUCERE FULMEN » ce qui peut se traduire par : « Ici le premier j'ai voulu rendre la foudre inoffensive ».

Le mobilier du XVIII^e siècle

La grande et belle église Saint-Clément abrite aujourd'hui encore un riche mobilier parmi lequel on compte plusieurs pièces du XVIII^e siècle. Si l'histoire de certaines pièces est bien documentée d'autres ne le sont pas du tout.

La crédence enguirlandée de fleurs sculptées fut offerte avec l'autel. La belle grille en bois surmontée d'un Christ a-t-elle bien été construite au départ pour notre église ?

On sait, par ailleurs, que le joli confessionnal que l'on voit aujourd'hui dans l'église d'Arpajon se trouvait à l'origine dans l'église parisienne de Saint-Étienne des Grès, pillée et détruite à la Révolution. Ce confessionnal a été retrouvé chez un brocanteur par Cécile Guinchard, fille de l'ancien régisseur du château qui en fit don à sa paroisse.

Athis-Mons (église Saint-Denis)

1703

Sépulture et pose de la plaque érigée par Catherine Tuffet à la mémoire de son mari, Thibaud de La Brousse, seigneur et baron d'Athis, capitaine-lieutenant des Cent Suisses de la Garde du Corps du Roy, mort âgé de 78 ans, le 15 septembre 1703 et inhumé dans le chœur, près de l'autel. Ledit seigneur a donné deux mille livres faisant cent livres de rente pour les seuls pauvres du village d'Atis.¹³

1714

Sépulture et pose de la plaque funéraire d'Eustache de Faverobles,

12. Benjamin Franklin était un ami de la famille de Noailles.

13. *Inscriptions de la France, du V^e siècle au XVIII^e*, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy, Paris, Imprimerie nationale, 1873.

conseiller du roi au Châtelet et contrôleur des gages de la chambre des comptes, mort en 1714. Les armoiries, gravées dans la partie supérieure de la plaque, présentent un lys fleuri surmontant un croissant entre deux étoiles et sommé de la couronne comtale ; sous l'inscription, une tête de mort laurée et deux os liés en sautoir par une bandelette.¹⁴

1728

Dans une déclaration des revenus et charges de la cure d'Athis il est question de réparations du prieuré, grange, basse-cour, chœur et clocher d'Athis.¹⁵

1736

Une correspondance fait état du mauvais état de l'église et de la maison presbytérale.¹⁶ Les travaux vont suivre mais dix ans plus tard !

1744

Translation du cimetière

Le 27 novembre 1744 une transaction entre M^{elle} de Charolais et les chanoines de Saint-Victor (titulaire du prieuré cure d'Athis) aboutit à un second déplacement du cimetière : en échange du terrain du cimetière, faisant enclave dans son parc, et d'une partie du jardin du prieuré, de la base du clocher au début de la nef, M^{elle} de Charolais céda pour servir de nouveau cimetière un jardin sis à l'entrée du village, affecté à l'usage du locataire de la ferme seigneuriale.

1748

Reconstruction presque totale de la nef de l'église sous le priorat de Nicolas François Huet. Cette construction légendaire a été parfois attribuée, à tort, à Philibert de l'Orme.

14. *Ibid.*

15. AN S 7510 et sv.

16. ADE 26 J 55.

1749

Un marché signé devant notaire nous donne quelques détails sur les exécutants locaux de ces grands travaux : « *Martial Genicot couvreur en tuile demeurant à Athis, adjudicataire des ouvrages de l'église paroissiale d'Athis-sur-Orge... pour 450 livres à prendre du sieur Huet prêtre curé et prieur de la dite paroisse d'Athis... pour les ouvrages et constructions des chapelles et écoles.* »¹⁷

Les travaux furent assez rondement menés car l'inauguration de la partie reconstruite de l'église eut lieu le 25 mai 1749. « *L'an de N.-S. J.-C. 1759 le vingt cinquième jour de mai, jour et feste de la pentecoste, en conséquence de la permission à nous accordée par Monseigneur l'archevêque de Paris, en datte du vingt et un mai 1749, signée Christophe, Archevêque de Paris, et plus bas par Monseigneur Delatouche, laquelle nous nomme et commet à l'effet de faire la bénédiction de la nouvelle église, conformément au rituel du diocèse, et de dresser procès verbal de la dite bénédiction pour ledit procès-verbal être déposé dans le secrétariat de l'Archevesché de Paris, Nous, soussigné, prieur curé d'Athis-sur-Orge, avons procédé à la susdite bénédiction, assisté de Messire Théodore, prestre vicaire d'Athis et en présence de Etienne Jouette, maître d'écolle, de Jean Notta, receveur du dixième, de Jean Delanoue, Michel Laine, menuisier, de Charles Coutan, témoins et de plusieurs autres tant d'Athis que de Mons, tous de cette paroisse...* »¹⁸

En même temps que la nef, fut construite la « chapelle seigneuriale », M^{lle} de Charolais l'édifia de ses propres deniers, en 1748-1749. Prévue au départ d'être construite sur un terrain lui appartenant pour l'avoir acquis par échange de l'abbaye de Saint-Victor « *deux toises attenantes lad. église derrière le banc seigneurial, au droit du vitrail, pour y construire une chapelle ou tribune adossée à une croisée du chœur..., avec des ouvertures et grilles convenables pour entendre commodément le service divin qui se fera au maître-autel* ».

17. ADE 2E 50 5.

18. BMS Athis Mons 1749.

M^{lle} de Charolais la fit finalement élever contre le bâtiment nouvellement construit, dans des proportions plus vastes.

1750

À la suite de la chapelle seigneuriale et sur la partie de jardin qui leur restait sur la face nord de l'église, les chanoines firent aussitôt « construire à leurs frais trois autres chapelles et une maison pour le maître d'école. »

1753

Marguerite Choplet veuve Bellaud, écuyer, seigneur de Chaiges conclut un accord avec Saint-Victor

Les chanoines de Saint-Victor cèdent un terrain pour construire une chapelle sur le restant du terrain. Cette chapelle sera dédiée au Saint-Nom-de-Jésus et à Sainte-Agnès.¹⁹



Fig. 2 : L'église Saint-Denis d'Athis, largement rénovée entre 1744 et 1753.

19. AN L 896.

1777

Sépulture et pose de la plaque funéraire de MESSIRE GUILLAUME MAZADES SEIGNEUR DATIS ÂGÉ DE 68 ANS.

1788

Un précieux *Inventaire des biens et revenus et mobilier de l'église d'Athis sur Orge* nous renseigne sur le mobilier de l'église avant la Révolution :

Autel de la sainte Vierge,

Chandelier pascal en bois peint

ce qui est dans deux autres chapelles qui sont dans l'église appartiennent aux personnes propriétaires

19 chapes

14 chasubles

Une grande bannière

Un guidon de la confrérie de Saint-Sacrement

Un guidon de la Sainte-Vierge²⁰

Le mobilier du XVIII^e siècle

L'église d'Athis conserve un mobilier d'époque très riche.

Le chœur est orné de boiseries.

Le maître-autel en bois sculpté et peint est de style Louis XV. Il est aujourd'hui rejeté au fond du sanctuaire, presque contre la tour ; il était placé, auparavant, à la hauteur de la chapelle seigneuriale.

Les fonts baptismaux comprennent un pied en pierre peinte façon marbre, une cuve ovale en marbre gris et un couvercle en cuivre qui s'ouvre en deux parties par des charnières décorées.

Trois groupes de respectivement cinq, deux et deux stalles, deux autres stalles, isolées, ont été transformées en fauteuil.

Le tabernacle est en bois doré repeint.

Le placard à bannière est en bois peint en gris.

Les boiseries de la chapelle seigneuriale sont datables de la mi XVIII^e siècle.

Le retable sainte Geneviève fin XVIII^e siècle.

20. AN Z 1° 221.

Le confessionnal date lui aussi de la fin XVIII^e siècle. Sa porte a été refaite.

La chaire à prêcher est décorée de panneaux très sobres de style Louis XV.

L'église Saint-Denis abrite encore deux statues du XVIII^e siècle (saint Denis et une Vierge à l'Enfant) mais toutes deux ont été acquises par la paroisse vers 1970.

L'église n'abrite pas moins de 11 tableaux du XVIII^e siècle :

La *Sainte Famille* est une copie du tableau de Raphaël. Ce tableau, de forme rectangulaire à fronton cintré, est encadré de deux pilastres cannelés à chapiteaux ioniques.

Deux tableaux de même format semblent être l'œuvre du même copiste du XVIII^e siècle resté anonyme :

Salomé présentant la tête de Saint Jean Baptiste est une copie ancienne d'un tableau de Guido Reni, et *David portant la tête de Goliath* est une copie d'une œuvre de Guido Cagnacci.

Par ailleurs deux tableaux datables du début du XVIII^e siècle semblent de la même main :

La Cène et *L'Adoration des bergers*.

La Résurrection du Christ est un tableau de forme rectangulaire à fronton cintré, encastré dans la boiserie du chœur.



Fig. 3 : L'église Saint-Denis d'Athis, largement rénovée entre 1744 et 1753.

Enfin un ensemble de cinq tableaux de même format comprend, un *Saint Augustin*, un *Saint Germain*, un *Saint Antoine ermite*, un *Saint Jean-Baptiste au désert* et un *Saint Jérôme pénitent*.

Par ailleurs le clocher abrite une petite cloche datée de 1700 dont l'inscription « *anno domini MDCC Georgius Mazzochus fecit MR MD Maria Felice conti ABB* » semblerait indiquer une origine italienne.

Avrainville (église Notre-Dame)

1719

Pose d'une nouvelle cloche : *Le 2 août a été fait la cérémonie de la bénédiction de la principale cloche de cette paroisse par dom Martin Laillierie de l'abbaye de St Germain des Pres et a été nommé Marie par dom Charles Disard prieur de la dite abbaye parrain et par madame Marie Madeleine Thérèse de la Beauvoisiere marraine en présence du curé de Boissy sous St Yon, du curé d'Avrainville et du curé de Chamrande.*²¹

1728

La nef de l'église est lambrissée depuis 1728.²² Ces travaux ont certainement été financés par la fabrique paroissiale.

1750

Pose de deux nouvelles cloches : *Le dimanche 27 septembre à l'office des vespres a esté faite la bénédiction des deux cloches de N.-D. d'Avrainville par messire Jean Auvray prêtre curé de ce lieu dont la grosse a été nommée Cécile François par messire Pierre Mauduit procureur au parlement de Paris et provost dudit*

21. BMS Avrainville, 1719.

22. Notes rédigées par l'architecte Camelot à propos d'une proposition de classement de l'église, ADE E dépôt 80 1 M 3.

La monographie communale d'Avrainville rédigée par l'instituteur en 1899 donne la date de 1725 pour ces travaux.

Avrainville et par dame Cécile Françoise Houdoin femme de maitre Jean Baptiste Mesnard officier de son altesse royale feu Mgr le duc d'Orléans régent.

La seconde a été nommée Marie par maître François Bruyères receveur de la terre et seigneurie du dit lieu d'Avrainville et par dame Marie Piffret laboureuse en ce lieu et veuve de feu maître Jacques Grégoire en présences des susdits parrains et marraines lesquels ont signé à l'exception cependant de la susdite dame Grégoire laquelle a déclaré ne savoir signé.²³

Une seule des deux cloches bénies ce jour subsiste comme l'atteste l'inscription :

LAN 1750 JAY ETE BENITE PAR Mre JEAN AUVRAY
CURE DAVRAINVILLE NATIF DU DIOCESE DE
COUTANCE ET NOMMEE MARIE PAR MAITRE FRANÇOIS
BRUYERE RECEVEUR DE LA TERRE ET SEIGNEURIE
DAVRAINVILLE ET PAR DAME MARIE PILFER VEUVE
DE FEU MAITRE IACQUES GREGOIRE PIERRE ROY
MARGUILLIER SORTANT DE CHARGE ET IACQUES
BURON MARGUILLIER EN CHARGE
L. GAUDIVEAU ET SES FILS MONT FAITE.²⁴

1754

Sépulture et pose de la plaque funéraire du curé Jean Auvray :
DANS L'ATTENTE DE LA RESURECTION SOUS CETTE
TOMBE REPOSE LE CORPS DE MESSIRE JEAN AUVRAY
DU DIOCÈSE DE COUTANCE CURÉ DE CETTE PAROISSE
QUI A FONDÉ A PERPÉTUITÉ DANS CETTE EGLISE UNE
MESSE.....CHAQUE JOUR POUR LE REPOS DE SON
AME ET DE SES PARENS...DIGNE PASTEUR.....CURÉ
DE CETTE PAROISSE PENDANT L'ESPACE DE IL DECEDA
LE - HUIT JANVIER MIL SEPT CENT CINQUANTE QUATRE

23. BMS Avrainville.

24. *Inscriptions de la France, du V^e siècle au XVIII^e*, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy Paris, Imprimerie nationale, 1873.

AGÉ DE 76 ANS.²⁵

1791

En mai un vol d'argenterie dans l'église d'Avrainville nous renseigne indirectement sur certaines pièces de mobiliers alors présentes Les voleurs sont *passés par une croisée donnant sur le cimetièrre ils ont volé une croix de procession dans l'armoire de la sacristie ils ont volé aussi 3 chapes, une chasuble et un drap mortuaire ont forcé le tiroir du banc d'œuvre et volé 18 livres ...*²⁶

1792

Les autorités municipales d'Avrainville déclarent que *la ci-devant église est en très mauvais état.*

*Tenant au midi au ci-devant cimetièrre elle nous est utile pour tenir nos assemblées les jours de décades et y faire toutes les lectures des lois et dont l'instituteur fait répéter les enfants de toutes les instructions qu'il leur fait apprendre*²⁷.

Ballainvilliers (église Saint-Jacques et Saint-Christophe)

Au seuil du XVIII^e siècle le bas-côté de l'église venait d'être bâti par Nicolas Lepagnol en 1693.

1753

Sépulture et pose de la dalle funéraire de Marie Hélène Renard : *Icy repose dame Marie Hélène Renard, veuve de messire Philippe Lambert, conseiller du Roy, président trésorier de France, en la généralité de Paris, et intendant des maisons et finances de la Reyne, décédée le 20 novembre 1753, en son château de Plessis-Saint-Père, dit la Croix-Saint-Jacques de cette paroisse. Priez dieu pour le repos de son Ame.*

25. *Ibid.*

26. ADE L 254.

27. ADE 3 Q 5.

1754

Construction du confessionnal et des boiseries par Étienne Pinel menuisier à Morangis²⁸.



Fig. 4 : Ballainvilliers, le confessionnal 1754.

1758

Suite aux obsèques célébrées le 27 mars 1758, de dame Marie Madeleine Labbé, épouse de messire Charles Bernard, inhumée dans l'église, peinture d'une litre tout autour de l'église.

28. Journal *Le Circuit*, 1973.

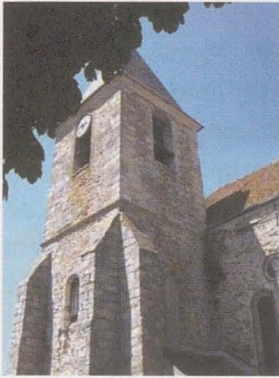


Fig. 5 : Ballainvilliers, le clocher reconstruit en 1762.

1762

Le clocher détruit par la foudre est reconstruit²⁹.

1788

Pose de boiseries et réparation à la grande porte et aux marches de la porte. Réparation aux murs de la sacristie. Pose de deux placards sous le portail³⁰.

1790

Dépenses de la fabrique... *pour avoir fait un renforcement dans la sacristie pour recevoir un coffre et reculer la porte de la sacristie... réparations à la croisée du côté du cimetière... pour avoir rétabli le plafond du clocher... pour avoir scellé des grilles en fer aux fonts*³¹.

Boissy-sous-Saint-Yon (église Saint-Thomas-Becket)

1712

Inventaire des effets et ornements de l'église, le tout trouvé dans l'église de Boissy-sous-Saint-Yon après le décès de messire Simon François Desouliere arrivé le 28 mars...

Sur le grand autel 2 nappes.

Sur l'autel de la Vierge idem et deux autres dans la sacristie...

6 chandeliers, 9 chandeliers, 2 falots, 2 missels nouveaux, ciboire, soleil, grande croix d'argent, calice du vicaire.³²

29. Journal *Le Circuit*, 1973.

30. AD 78 3Q6.

31. AD 78 3Q6.

32. ADE G sup 20.

1723

Testament de M de La Vacquerie curé de Boissy... il donne à l'œuvre et fabrique de Boissy 400 livres pour la décoration de l'église et surtout pour continuer le lambris de menuiserie dans le chœur de l'église jusques et y compris les piliers qui séparent la nef d'avec le chœur semblable à celle du sanctuaire... 100 livres pour être employées en ornement les plus nécessaires... plus 50 livres pour être employé a la réparation du chœur et ornement.³³

1726

Compte que rend Jean Lecompte marchand demeurant à Boissy sous St Yon ci devant marguillier de l'œuvre et fabrique de St Thomas de Cantorberie dudit Boissy..

Parmi les dépenses... 22 livres au maçon pour réparation à l'église.³⁴

1735

À partir de 1735 le prêtre florentin Jacques Antoine Pennetti, secrétaire du grand-duc de Toscane entreprend des grands travaux de construction et de décoration pour l'église de Boissy.

La construction de la chapelle Saint-Jacques en 1735 est bien documentée. Tout d'abord par un acte notarié : *Construction sur un terrain de la rue des Fontaines de la chapelle St Jacques le majeur dont une porte ouvrant sur la rue donnant accès direct à la chapelle aux seigneurs du fief de la Mothe qui en auront à perpétuité la jouissance gratuite et celle du mobilier ayant en outre une clef de cette porte dont les marguilliers tireront les verrous et les barres quand les dimanches et fêtes les seigneurs voudront venir assister aux offices.*³⁵

Puis par un procès-verbal de la fabrique locale : *L'an de grâce 1735 du pontificat de Clément 12, de l'épiscopat et avec la permission d'illustrissime et révérend père en Dieu Charles Gaspar Cyrile de*

33. Registre inventaire des biens de la fabrique de Boissy-sous-Saint-Yon, ADE 1 J 831.

34. Registre de la fabrique de Boissy-sous-Saint-Yon, ADE G Sup 21.

35. AN Actes du minutier central, études Grimery.

Vintimille, des comtes de Marseille de Luc archevêque de Paris du pastoral de messire Eléonor Arthur de Breslay de Momy curé de ce lieu. Messire Jacques Antoine Penetti prêtre de la ville de Florence secrétaire du grand-duc de Toscane a fait bâtir la chapelle de St Jacques le majeur sous les dépolissements de laquelle se sont trouvés les reliques de St Lucien évêque et apôtre de Beauvais de St Bénigne abbé de Dijon et apôtre de la Bourgogne tous deux martyrs, ledit sieur abbé a fait une fondation de 300 livres de rente provenant de 2 contrats de 6000 livres chacun sur l'hôtel de ville de Paris.³⁶

Et enfin par un extrait du registre inventaire des biens de la fabrique de Boissy-sous-St-Yon : messire Jacques Antoine Pennety natif et citoyen de la ville de Florence prêtre secrétaire de son altesse royale m le grand-duc de Toscane d'une part, messire Leonard Arthur de Preslay Demouy prêtre curé de l'église et paroisse de St thomas de Boissy sous St Yon et Jacques Valines marchand audit Boissy et Yon Gouillon jardinier au même lieu marguilliers en charge de la dite église et paroisse d'autre part... le sieur Pennety a le dessin de faire bâtir et construire à ses frais et dépens dedans l'église dudit lieu de Boissy une chapelle collatérale et pareille en tout à celle de la sainte Vierge érigée et construite en la mesme église laquelle nouvelle chapelle de st Jacques le majeur patron du sieur Pennety et de faire orner aussi à ses frais et dépens la dite chapelle et la représentation de St Jacques le majeur et autres ornements nécessaires aux choix dudit seigneur, laquelle chapelle sera bâtie sur un terrain dépendant de la rue des fontaines suivant la mesure et alignement que lesdits sieurs curé et marguilliers se proposent de demander et d'obtenir de Mgr l'archevêque et de monsieur Lamoignon seigneur de la dite paroisse, le dit sieur Penetty ayant déclaré que c'étoit sous la condition expresse et non autrement que le dit seigneur du fief de la Motte situé audit Boissy et leurs successeurs et seigneurs dudit fief jouiraient de la dite chapelle à perpétuité sans être tenu d'aucune redevance envers qui que ce soit ; dans laquelle chapelle sera fait une porte et ouverture sur la dite rue des fontaines aux frais dudit sieur Pennety pour la

36. Registre de la fabrique de Boissy-sous-Saint-Yon, ADE G Sup 21.

commodité desdits seigneur de la Motte et leurs successeurs dont une clef serait remise entre les mains dudit seigneur et dame de la Motte une autre au sieur marguillier en charge...³⁷

Enfin la construction de la chapelle est attestée par une inscription visible sur le mur du fond du transept sud « *rebasti l'an 1735* » ainsi que par l'inscription d'une plaque retrouvée en 1880 « *du temps de Clément XII pape du roy Louis XV et de Jean Gaston I grand duc de Toscane Jacques An. Pennety florentin secrétaire du grand duc de Toscane ont fait bâtir et orner cette chapelle en l'honneur de St Jacques... étant curé de Boissy sous St Yon M de Mony* ».

Construction de la chapelle de la Vierge à l'initiative du curé.³⁸

1736

Jacques Antoine Penetti fait construire le grand autel et embellit la chapelle de la Vierge « *Offerebat, Jacob(u)s Anton(iu)s Penetti, presbyter Florentinus, magno Etruriae duci, a secretis. MDCC XXXVI* »³⁹, c'est-à-dire : « Le donateur a été Jacques-Antoine Penetti, prêtre du diocèse de Florence, secrétaire du grand duc de Toscane, 1736 ».

Des précisions concernant ces travaux nous sont encore données par le registre de la fabrique :

Monsieur l'abbé Penetti pour remplir l'article du contrat de fondation par lequel il s'obligeait de fournir une fois seulement les ornements nécessaires au sacrifice dans la chapelle St Jacques le majeure bastie l'année dernière en nostre église a ses frais et dépens le dit sieur abbé a donné un calice et une patène d'argent bien dorés en dedans du poids de 18 onces 2 burettes et leur bassin de métal argenté une croix 2 chandeliers à deux branches... un grand tableau qui sert de retable d'autel dans la dite chapelle qui

37. Registre inventaire des biens de la fabrique de Boissy-sous-Saint-Yon, ADE 1 J 831.

38. Registre de la fabrique de Boissy-sous-Saint-Yon, ADE G Sup 21.

39. *Inscriptions de la France, du V^e siècle au XVIII^e*, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy Paris, Imprimerie nationale, 1873.

représente le susdit apostre ce tableau est de Guarcini de la ville de Rento en Italie, une chasuble 2 tuniques et 3 chapes 5 nappes d'autel, 3 aubes...

Continuation de fondation et autres dons faits a nostre église par le dit sieur abbé Penetti, après la réfection de la chapelle de la Vierge que moy curé soussigné a fait rebastir en la susdite année 1735 tant de mes propres deniers que des questes mondit sieur abbé outre 100 livres qu'il a donné pour sa part aux dites questes a fait construire l'autel de la dite chapelle a donné l'image de la Ste Vierge et y a fondé 110 livres de rente pour 4 messes... En 1736 1737 mondit sieur abbé a fait construire le maistre autel du chœur que j'avais fait boiser avec 10 stalles des deniers de la succession de m de la Vacquerie

Monprédécesseur mentionné de l'autre part provenant conjointement de la dite succession. ... et le dit sieur abbé a fait construire en même temps la gloire et autres ouvrages qui l'accompagnent derrière le maitre autel et fait réparer lesdits chandeliers dorés...⁴⁰

1738

L'abbé Penetti fait construire une nouvelle chapelle destinée aux fonts baptismaux.

En 1738 et 1739 le dit sieur Penneti a fait blanchir l'église et bâtir la chapelle de St Jean Baptiste pour placer le fonds baptismaux qu'il y a fait construire avec les eaux bénitiers de marbre à l'entrée de l'église...⁴¹

Sur le décor végétal de plâtre des fonts on lit toujours le millésime « 1738 ».⁴²

1740

En 1740 M. Penetti a fait placer l'image de saint Roch en relief vis-à-vis les fonts baptismaux.⁴³

40. Registre de la fabrique de Boissy-sous-Saint-Yon, ADE G Sup 21.

41. *Ibid.*

42. Ce riche décor de plâtre est, aujourd'hui hélas, fort dégradé.

43. Registre de la fabrique de Boissy-sous-Saint-Yon, ADE G Sup 21.

Cette statue de saint Roch n'existe plus.

L'ancien coq de clocher, en fer forgé, porte le millésime « 1741 ».

1741

Derniers travaux financés par l'abbé Penetti, le décor d'une chapelle dédiée à sainte Geneviève.

M. Penetti a donné des ornements sur les confessionnaux et l'image de Ste Geneviève avec les ouvrages qu'ils accompagnent autour du gros pilier du clocher.⁴⁴

Sur le décor de plâtre on lit le millésime « 1741 ».



Fig. 6 : Boissy-sous-Saint-Yon, décor de la chapelle Sainte-Geneviève 1741 (détail).

44. *Ibid.*

Ces éléments de décors en plâtre sont assez rares en Île-de-France. Il est possible que commandés et financés par l'abbé Penetti, ils aient été exécutés par des artistes italiens.

Quoi qu'il en soit, ce riche décor, souvent mal apprécié, existe toujours mais il mériterait une restauration urgente.

1757

Pose d'une nouvelle cloche bénie par le curé Paul-François Hébert. Elle a été baptisée Marie Élisabeth par son parrain Chrétien-Guillaume de Lamoignon, marquis de Baille, et par sa marraine Élisabeth de Lamoignon, fille du marquis et épouse d'Armand de Gourgues.⁴⁵

1778

Lors de sa visite annuelle De Malaret, archidiacre de Josas, préconise de petits aménagements :

*L'ancienne croix d'argent sera vendue. Les vases des saintes huiles et le petit ciboire pour l'administration des sacrements la nuit seront réparés et il sera acheté une bourse pour les portes.*⁴⁶

1790

L'inventaire de la fabrique nous laisse une description assez précise du mobilier alors en place :

un coffre-fort à la sacristie

un maître autel garni en marbre

un tabernacle en marbre bleu

une porte du tabernacle en cuivre surmontée d'une exposition des bancs fermés

un confessionnal

une boîte à bannière avec une bannière évêque

une chaire en bois

un bénitier en marbre sur son trépied de fer

45. *Inscriptions de la France, du V^e siècle au XVIII^e*, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy Paris, Imprimerie nationale, 1873.

46. Registre de la fabrique de Boissy-sous-Saint-Yon, ADE G Sup 21.

des lambris
une grille des fonts
deux figures représentant le baptême placées dans le fond de la chapelle des fonts
les fonts baptismaux en marbre de couleur couverts en bois
un banc d'œuvre
dans la chapelle de la Vierge, image de la Vierge brodée en soie
un bâton de la Vierge en bois doré
un autel en pierre surmonté de quatre piliers en pierre
une Vierge en plâtre
dans la chapelle à gauche vis-à-vis de la Vierge, autel en pierre monté sur 4 piliers
un tableau représentant St Jacques
des boiseries à l'entrée
3 cloches.⁴⁷

Bondoufle (église Saint-Denis et Saint-Fiacre)

Les registres du conseil de fabrique de Bondoufle sont conservés sur toute la période, en partie aux archives départementales de l'Essonne, en partie aux archives diocésaines d'Évry. Cette suite documentaire exceptionnelle est très précieuse pour établir la chronologie des travaux et embellissements de l'église Saint-Denis.

1701

Parmi les dépenses de la fabrique figurent : *j'ai donné à Melle Boullanger, du consentement de tous les habitants, une somme pour avoir une bannière.⁴⁸*

1702

Parmi les dépenses de la fabrique figurent : *pour le lambris de la nef de l'église payé au menuisier du Plessis d'Argouge⁴⁹. Réparation à*

47. AD78 3Q9.

48. Registre des comptes de la fabrique, ADE G 529.

49. Aujourd'hui Le Plessis-Pâté.

*la couverture de l'église.*⁵⁰

L'exécution de ces travaux est confirmée par un millésime inscrit sur les voûtes de la nef.

1710

Dépenses : *pour avoir fait la sacristie des travaux à la couverture de l'église.*⁵¹

1719

Dépenses : *pour avoir fait une demi roue à une cloche et avoir rassuré les bas froids*

pour avoir raccommoquer les vitres de l'église que les grands vents avaient cassées

*pour avoir réparer les balustres du cintre du chœur et fait deux bancs pour asseoir les enfants.*⁵²

1724

Dépenses : *achat à Pierre Christophe Lamacque marchand fondeur à Paris 450 livres pour la croix et 6 grands chandeliers de cuivre.*⁵³

1725

Dépenses : *dorure des colonnes du grand autel et peinture du maître autel*

Pour avoir fait l'autel de la Vierge

pour avoir démoli l'ancien autel de la Vierge

*Peinture de l'autel et de la statue de la Vierge.*⁵⁴

1732

Dépenses : *pour avoir bouché le trou de la sacristie.*⁵⁵

50. Registre des comptes de la fabrique, ADE G 529.

51. *Ibid.*

52. *Ibid.*

53. *Ibid.*

54. *Ibid.*

55. Registre des comptes de la fabrique, ADE G 529.

1749

Dépenses : 400 livres payées au sieur Descroix menuisier pour la chaire faite à l'église.⁵⁶

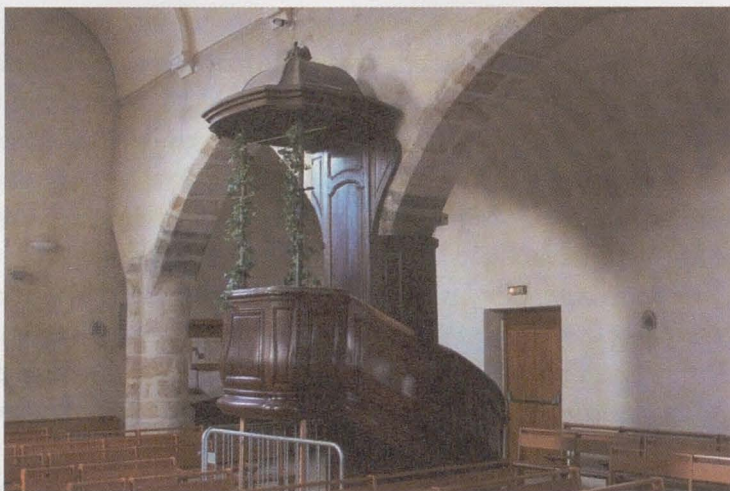


Fig. 7 : Bondoufle, la chaire 1749.

1754

Payé 200 livres pour les fonts baptismaux.⁵⁷

1763

Importants travaux à l'église, charpente et maçonnerie.⁵⁸

1772

Compte de la fabrique Saint-Fiacre de Bondoufle : payé pour ouvrage de menuiserie, de maçonnerie et au vitrier pour avoir remis deux panneaux dans le chœur de l'église.⁵⁹

56. *Ibid.*

57. *Ibid.*

58. Registre des comptes de la fabrique, ADE G 529.

59. Registre de délibération du conseil de fabrique, arch dioc 13 11.

1774

Il est question de réparations aux murs de l'église qui sont en mauvais état ainsi que ceux de la sacristie et du cimetière.⁶⁰

1775

Sera fait au dessus de la principale porte de l'église une grande fenêtre. Les marches de l'autel seront rétablis. Il sera fait une banquette pour les chantres avec six petites places pour les enfants de chœur. Il sera posé des stalles dans le chœur avec une grille de fer et un lutrin... plus le chœur sera boisé des deux cotés, le confessionnal de M le curé sera rétabli....

Attendu l'incommodité du maître autel-il y sera fait les réparations convenables et aux marches dudit autel, il sera fait dans un endroit de l'église ou de la sacristie un coffre pour serrer les devants d'autel attendu qu'ils se gâtent et se pourrissent dans l'endroit où ils sont, il sera fait aussi un guidon pour le st sacrement, on fera faire aussi une armoire pour serrer les bannières et les guidons il sera fait aussi une bannière de l'œuvre.

Les réparations à la grande porte et au porte chape de la sacristie ont été faites.

Signé Carasse curé de Bondoufle.⁶¹

Tous ces projets ont-ils été exécutés ?

Compte de la fabrique Saint-Fiacre de Bondoufle : payé à Jussioime maçon pour la croisée au-dessus de la grande porte.⁶²

1776

Dans les comptes de la fabrique Saint-Fiacre de Bondoufle figurent : ... *Donné à Foubert menuisier à Val Grand pour restant des anciens ouvrages faits et fourni dans la sacristie pour les anciennes armoires mises du temps de M Briançon et pour de nouveaux ouvrages faits dans l'église dont armoire des bannières et celles des chapes. Payé a M Luneau chasublier pour la grande bannière.*

60. *Ibid.*

61. *Ibid.*

62. *Ibid.*

*Payé à Dugard maçon pour le reste des ouvrages à faire sur les murs de l'église.*⁶³

1784

*Payé à Antoine et au sieur Leplage charpentier à Essonnes pour toutes fourniture de charpente et ouvrage fait au beffroi du clocher...*⁶⁴

La date de ces travaux sur la charpente du clocher a été confirmée par les résultats d'une récente étude dendrochronologique qui donne 1783 comme date d'abattage des arbres utilisés pour les charpentes du beffroi.

1786

Procès-verbal de la visite de l'état de la paroisse de Bondoufle par l'archevêque de Paris Mgr de Juigné :

... avons ordonné de faire nettoyer le tableau de la chapelle de St Roch et ce qui en dépend, il convient aussi de faire nettoyer le grand autel, de faire poser deux crédences nécessaire aux deux cotés de l'autel, de reblanchir l'église s'il est possible et de faire dans la dite église et dans la sacristie les réparations nécessaires.

*Il est aussi jugé à propos de faire faire un tronc pour les pauvres à côté ou au-dessus du bénitier...*⁶⁵

1787

Certaines des préconisations épiscopales semblent bien avoir été suivies d'effets puisqu'on note parmi les dépenses de la fabrique : *ouvrages fait au maître autel et à celui de St Roch.*⁶⁶

1788

*Payés ouvrage de menuiserie et de peintures dans l'église.*⁶⁷

63. Registre de délibération du conseil de fabrique, arch dioc 13 11.

64. *Ibid.*

65. *Ibid.*

66. *Ibid.*

67. *Ibid.*

Brétigny (église Saint-Pierre)**1706**

Construction du caveau des Fontaine-Martel qui amena la découverte d'un caveau plus ancien, et à l'intérieur le cercueil de plomb d'Anne de Berthevin morte en 1587.

1756

Déclaration que donnent les curés et marguilliers de la fabrique de la paroisse des biens et revenus de la fabrique :

*... il sera nécessaire de faire une dépense de 100 pistoles tant pour les réparations des ornements qui sont hors de service sans la réparation de la couverture de la nef de l'église ainsi que celle des voûtes (200 livres par les habitants) signé Gonet curé de St Pierre.*⁶⁸

1757

Déclarations des biens qui composent le manse du prieuré de Longpont. Parmi les charges :

*Pour les clochers de St Philibert et de St Pierre, les deux cancels, sacristie, les deux presbytères 35 livres chacun par année... Réflexions : cette manse s'élève seulement, charges déduites à la somme de 1756 livres non comprise encore les grosses ruines des clochers de St Pierre et de St Philibert...*⁶⁹

1785

Les dédales d'une procédure complexe nous apprennent l'existence d'un tabernacle donné par le seigneur du Plessis-Pâté :

*il est question d'un différend entre Jean de Montbron seigneur du Plessis Paté et Fontaine de Martel seigneur de Bretigny ce dernier avait fait enlever les armoiries du sieur Montbron de dessus le tabernacle offert par ce dernier à l'église St Pierre et se plaignant en outre de diverses usurpations commises sur ses droits seigneuriaux commises par le dit Montbron.*⁷⁰

68. AN S 7510.

69. AN S 7515.

70. ADE 79 J 6.

Brétigny (église Saint-Philibert)⁷¹

1707

L'église Saint-Philibert menaçait ruine en 1707 et elle fut interdite au culte. Le 18 décembre, les habitants de la paroisse se réunirent chez le tabellion afin de s'entendre et de se cotiser pour la réparation. Ces travaux mis en adjudication furent exécutés moyennant le prix de 399 livres en 1708-1709.⁷²

1756

Donation d'une relique en faveur de St Filibert de Brétigny. M. Philbert Thiroux de Chamrneville, chevalier, seigneur de Marolles, Saint Philbert et St Pierre de Brétigny, sachant que l'église de St-Jean en Grève, à Paris, possédait un ossement du bras de St Filibert, alla prier Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, de lui en céder une partie pour l'église de St Philbert de Brétigny. L'évêque y consentit et messire Jean-Baptiste de la Hogue, curé de Saint-Jean en Grève, n'y mit pas opposition. Il envoya son secrétaire chercher la châsse qui fut ouverte en présence du curé, du conseiller au parlement, du substitut du Procureur général, du notaire, de quatre marguilliers, de messire Thiroux de Chamrneville et de messire Antoine de l'Etang, curé de Saint Philbert de Brétigny.⁷³

Bruyères-le-Châtel (église Saint-Didier)

1721

Construction de la chaire comme en témoigne l'inscription qui orne son pourtour. « *En 1721, fait par les soins de M. Henry, Breton P., Marguilliers et Jacques Yvon* ». Les évangélistes, sculptés en bas-relief et dorés, sont représentés sur les quatre faces de la cuve. Le plafond de l'abat-voix est orné d'une colombe peinte en blanc sur un décor doré.

71. Cette église jugée surnuméraire a été supprimée à la Révolution.

72. Monographie de l'instituteur Mondant, 1899.

73. Article sur Saint-Philibert par Margaret Riegert, *Bulletin de l'association historique et archéologique de Brétigny sur Orge et environs*, n° 4, 2002.



Fig. 8 : Bruyères-le-Châtel l'abat-voix de la chaire (1721).

La chaire fait face au banc d'œuvre, également daté du XVIII^e siècle.

1755

Sépulture et pose de la dalle funéraire de Joachim Le Mairat, en marbre noir gravé. L'inscription est surmontée des armoiries de la famille Le Mairat.

À cette occasion on peint tout autour de l'église au-dessus des piliers, à environ quatre mètres du sol, une large bande de peinture noire, coupée de place en place par les armoiries de Joachim Le Mairat, qui représente la litre, privilège appartenant au seigneur haut-justicier.

1779

Sépulture et pose de la plaque funéraire dédiée à Claude Carré, chirurgien-accoucheur de Paris,

*Hoc ante monumentum, Jacet Claudius Carre artis sans audi peritus, Officia semper in hoc pago gratuita, Pentilem erga cives tam exegit, Insignum famam apud probos adeptus est. Obit ano 1779. Orbitatis acerbate memor. Preces pro parenti filius obsecrat.*⁷⁴



Fig. 9 : Bruyères-le-Châtel détail de la litham funéraire (1755).

74. *Inscriptions de la France, du V^e siècle au XVIII^e*, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy Paris, Imprimerie nationale, 1873.

Le mobilier du XVIII^e siècle

L'église Saint-Didier conserve un riche mobilier parmi lequel nombre de pièces du XVIII^e siècle :

Bénitier en forme de coquille, intérieur orné. Le tout en pierre blanche.

Statue de saint Didier. Bois peint en gris et or.

Statue de saint Vincent. Bois peint en gris et or.

Tableau Vierge à l'Enfant, huile sur toile copie d'une toile du Corrège.

Retable de la chapelle de la Vierge. L'autel est orné aux quatre coins de petits anges et en son centre du monogramme M.A. entouré de palmes. Le tabernacle de forme cylindrique, est richement orné d'une guirlande de feuilles et de fleurs, d'oves et de feuillage. L'ensemble a été en partie redécoré au cours du XIX^e siècle.

Bruyères-le-Châtel (église Sainte-Marie-Madeleine)

Bruyères comptait jadis deux paroisses.

La deuxième église de Bruyères était située près du château. En 1754 les deux paroisses sont réunies. Saint-Didier en est l'église et Notre-Dame reste uniquement la chapelle du château.⁷⁵

En 1757 l'abbé Lebeuf la décrit : *il n'en reste que le chœur, édifice du XIII^e siècle ou environ, et qui sert de Chapelle au Château. L'un des curés est tenu d'y dire une messe basse le jour des Fêtes... L'Église de Saint-Didier sert d'unique lieu pour les Assemblées de Paroisse, qui est desservie alternativement par semaine par les deux Curés pour l'Office, les Sacrements et Enterrements.*

... Le Service ne pouvant se faire à la Magdelene, les habitants ont été réunis à Saint-Didier. Il ne reste de vestige de cette Paroisse que la Messe à quoi le Seigneur veille beaucoup, parce qu'elle est sur son territoire.

La Paroisse de la Magdelene paraît avoir été la plus peuplée, il en reste une belle tour semblable à une forteresse.⁷⁶

75. BAUD Véronique, *L'église St Didier de Bruyères-le-Châtel et sa chapelle seigneuriale*, Mémoire de maîtrise, Paris IV, 2003.

76. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* par l'abbé Lebeuf en 8 volumes, 1754-1758.

Chamarande (église Saint-Quentin)

1699

Sépulture et pose de la plaque de Gilbert d'Ornaison mort âgé de 78 ans, et inhumé dans le chœur de l'église de Chamarande.

1739

Sépulture et pose de la plaque de François Reynaud : *Ici repose le corps du révérend père François Reynaud Prestre chanoine régulier de l'abbaye Ste Geneviève de Paris décédé en cette paroisse le 22 octobre 1739. Agé de 58 ans et de profession..... Priez Dieu pour le repos de son âme.*⁷⁷

1766

Fonte et pose d'une nouvelle cloche :

L'an 1766, J'ai été bénite par Mre Pierre Jean Parmentier Me ès Arts de l'université de Paris Prestre curé de cette paroisse et nommée César Marie Louise Angélique par haut et puissant SGR César Marie Marquis de Talaru Comte de Chamarande Maréchal des camps et armée de sa majesté 1^{er} Maître d'Hotel de la Reine Seigneur de cette paroisse et autres lieux représenté par très illustre Seigneur Louis François de Talaru Chevalier de Malte Mestre de Camp de Cavalerie et 1^{er} Maître d'Hôtel de la Reine en survivance et par dame Marie Louise Angélique de Talaru de Castre Dame de madame Adelaïde de France.

Jean Demolière Marguillier en charge et Etienne Monny Marguillier Me Paul Caron Procureur fiscal.

*Les Limaux et C.M. Rivière m'ont faite.*⁷⁸

Le mobilier du XVIII^e siècle

Les boiseries du retable du maître-autel et le tabernacle sont datables de la fin XVII^e, début XVIII^e. Ils sont réputés avoir été donnés par d'Ornaison.

77. *Inscriptions de la France, du V^e siècle au XVIII^e*, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy Paris, Imprimerie nationale, 1873.

78. *Ibid.*

Les fonts baptismaux sont une cuve en grès décorée aux armes des Talaru. Ils datent de la fin XVIII^e siècle.



Fig. 10 : Chamarande, le tabernacle.

Chilly-Mazarin (église Saint-Étienne)

1698

Pose d'une plaque à l'occasion de la sépulture du cœur de l'abbé Effiat.
*Ci-gît le cœur de Haut et Puissant Seigneur M^{re} Jean Ruzé d'Effiat
marquis de Cinq Mars et de Rillé con^r du Roy en ses con^{els} et au
parlem^t de Toulouse à cause de son abbaye de S. Sernin, abbé des
trois Fontaines et prieur de St Eloi les Loniumeau, décédé à Paris*

au chäu de l'arsenal le 17 octobre 1698 agé de 77 ans, mis ici avec les mots cy après pour marques de sa piété en exécution de son testament : « Tibi dixit cor meum : Sero te amavi ô Bonitas ! Priez Dieu pour lui. »

Traduction : « Mon cœur vous a dit : Bonté divine ! je vous ai aimé trop tard ! » (citation de saint Augustin).

1719

Sépulture et pose de la dalle funéraire gravée d'Antoine II Ruzé, marquis d'Effiat.

Tous les titres et qualités, ainsi que les armoiries de ce personnage, ont été bûchées à la Révolution, ne laissant que son nom et sa date de décès.

*Icy gift Antoine Ruzé..... décédé à Paris le 2 juin 1719, âgé de 80 ans.*⁷⁹

1738

La chapelle des fonts date de 1738 ; elle a été construite à l'emplacement du cellier de la fabrique.⁸⁰

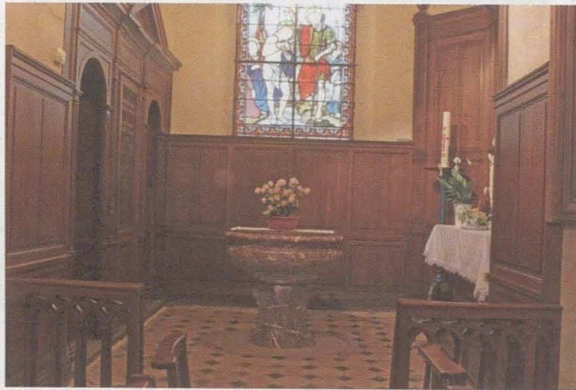


Fig. 11 : Chilly-Mazarin, la chapelle des fonts baptismaux aménagée en 1738.

79. Patrice Salin, *Notice sur Chilly-Mazarin. Le château - L'église - Le village - Le Maréchal d'Effiat*. Imprimé par Adrien Le Clere, Paris, 1867.

80. L. Risch, *Le vieux Chilly*, 1934.

1753

Il est question de deux tableaux : saint Étienne et saint Antoine et *du nettoyage du tableau de la Vierge, et de celui de Jehovah et sa gloire.*⁸¹

Entre 1756 et 1759

Réfection des voûtes de la nef.⁸²

1757

L'abbé Lebeuf décrit l'église : « *L'Eglise Paroissiale du titre de Saint Etienne, ... Au reste, elle se ressent de la richesse des anciens Seigneurs, étant couverte d'ardoise ; mais elle est fort basse, aussi bien que le clocher placé au nord à côté du grand autel, le plus loin qu'il a été possible du Château, pour épargner l'incommodité de la sonnerie à ceux qui y logeroient. Ce n'est point une Eglise rebâtie à neuf. ... On a détruit une partie de cette architecture en élevant les Mausolées des Seigneurs du siècle dernier, dans le côté droit ; je veux dire ceux de Messieurs d'Effiat, dont le dernier est mort en 1719, âgé de 80 ans. Leurs tombes, de marbre noir remplissent aussi presque tout le Chœur.* »⁸³

1759

En avril Guillaume Boisgontier curé de Chilly... autorisé des marguilliers, *passé marché avec le sieur Louis Godiveau, maître fondeur, demeurant à Paris rue st Victor... pour une des cloches qui se trouve cassé dite la moyenne.*⁸⁴

1760

Payé au peintre pour le castel dans lequel est marque l'anse du plafond en pilastre pour avoir rétabli le tableau du grand autel

81. Registre des comptes de la fabrique.

82. *Ibid.*

83. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* par l'abbé Lebeuf en 8 volumes, 1754-1758.

84. ADE 2^E 71 21.

*Un Christ de plomb est fait pour la chapelle des fonts.*⁸⁵

1766

Suite au don du duc de Chaulmes le curé Mulot achète des ornements, un ciboire et 6 chandeliers.⁸⁶

1769

Pose des grilles du chœur.⁸⁷

1779

Sépulture et pose de la dalle funéraire de Philippe de Bréget.⁸⁸

1781

Sépulture et pose de la dalle funéraire de J. de Durfort de Duras. C'est une plaque de marbre blanc, autrefois armoriée, qui contenait une longue épitaphe complètement effacée ; on n'y lit plus que : *Louise Jeanne Durfort, épouse de Louis Marie Guy... d'Aumont décédée à Paris, le 17 mars 1781, âgée de 45 ans.*⁸⁹

Le mobilier du XVIII^e siècle

Lutrin, bois sculpté et fer forgé, datable de la fin XVIII^e siècle.
Fonts baptismaux.

85. Registre des comptes de la fabrique, ADE G sup 54.

86. ADE 79 J 13.

87. Registre des comptes de la fabrique.

88. Patrice Salin, *Notice sur Chilly-Mazarin. Le château - L'église - Le village - Le Maréchal d'Effiat*. Imprimé par Adrien Le Clere, Paris, 1867.

89. *Ibid.*

Rappel des opérations antérieures

C'est durant la campagne 2017 que s'est véritablement achevée l'exploration d'un vaste et riche secteur, le locus 2-nord (Fig. 1). Cette zone a été fouillée depuis 2002 sur 144 m² et près de 3 m de profondeur dans le prolongement du locus 2-sud, fouillé pour sa part entre 1995 et 2005.

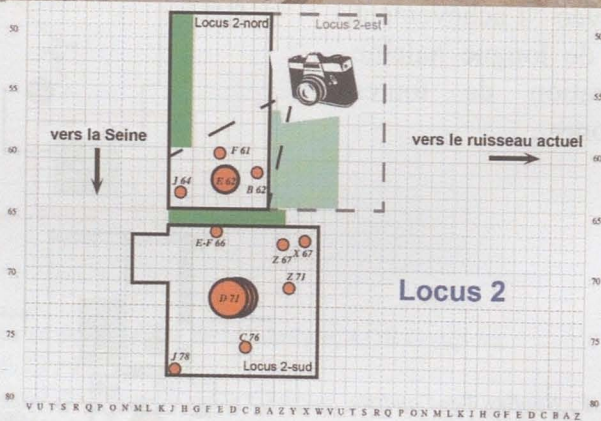
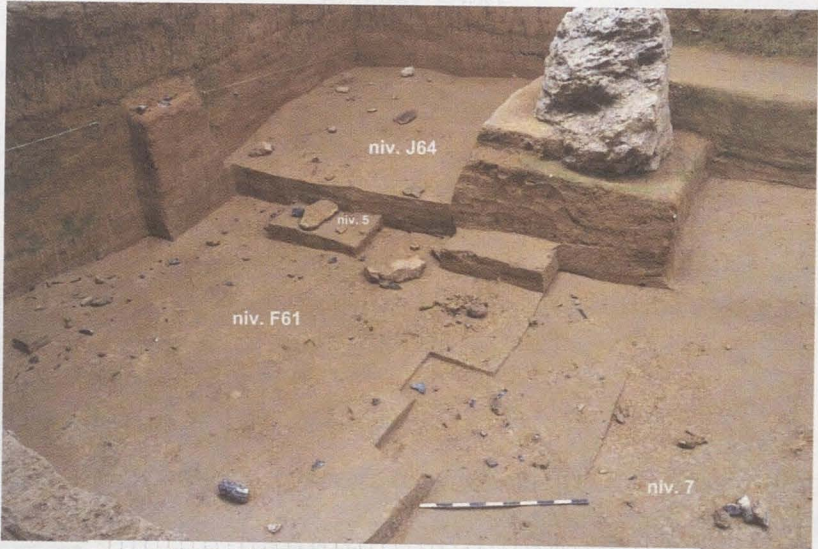


Figure 2 : Aperçu sur la richesse du locus 2-nord en 2014. Quatre niveaux superposés dans la partie sud-ouest.

Neuf niveaux magdaléniens repérés dans le locus 2 et 7 ont été fouillés en extension (Fig. 2), livrant plus de 13 000 vestiges avec en particulier beaucoup de restes osseux. Tous ces niveaux ne représentent qu'une portion de campements s'étendant plus largement au-delà de l'emprise de la fouille. Les sols successifs ne sont pas identiques mais révèlent tous un espace d'activités multiples, attestées par la présence conjointe de vestiges lithiques (pierres et silex) et osseux. L'un de ces niveaux a livré un foyer dont l'appareillage pourrait évoquer un rôle central dans une habitation avec présence d'outils et d'armatures.

Le démontage de ce locus a été réalisé en 2015 et 2016 ; des inondations ont suspendu les recherches sur ce secteur.

Résultats des fouilles de 2017

Ils concernent la fouille de la berme séparant les locus 2 nord et sud (Fig. 3). Quelques pièces magdaléniennes éparées y ont été découvertes.

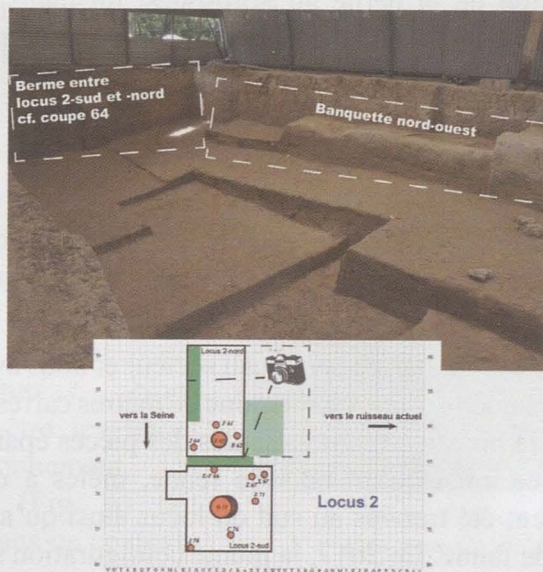


Figure 3 : Fouille de la berme entre les locus 2 nord et sud.

À sa base, un nucléus a été mis au jour (Fig. 4) ainsi qu'un amas d'esquilles et de petits éclats de silex. Une corrélation stratigraphique a été établie par cette fouille entre les locus 2 nord et sud.

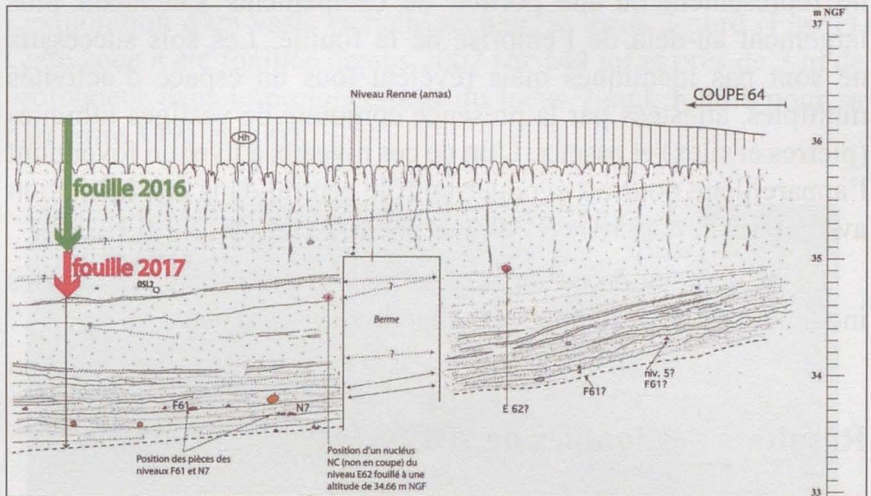


Figure 4 : Coupe stratigraphique de la berne entre les locus 2 nord et sud.

L'exploration de la berne au nord-ouest du locus 2-nord, sur 9 m² et 70 cm de profondeur n'a livré qu'une vingtaine de pièces isolées et de petites tailles.

Poursuite des fouilles sur le locus 2-est.

En 2016, nous avons procédé au décapage mécanique superficiel de 140 m² dans ce nouveau secteur et nous avons réalisé l'ouverture manuelle d'une quarantaine de mètres carrés sans mettre en évidence de niveau structuré. Seules des pièces éparses d'allure magdalénienne ainsi qu'un bois de renne, mêlés à un cailloutis naturel, avaient été trouvés au sud du locus ainsi qu'au nord avec un peu plus de faune. En 2017, la même configuration s'est répétée malgré la progression de la fouille (Fig. 5).

Dans un niveau supérieur de ce locus quelques pièces découvertes pourraient appartenir à une période plus récente que le magdalénien : lames et lamelles en silex blond, un denticulé et une pointe à dos courbe. La position chrono-culturelle de ces pièces, peut-être le premier Mésolithique, n'est pas assurée. Néanmoins cette hypothèse n'est pas totalement éliminée.

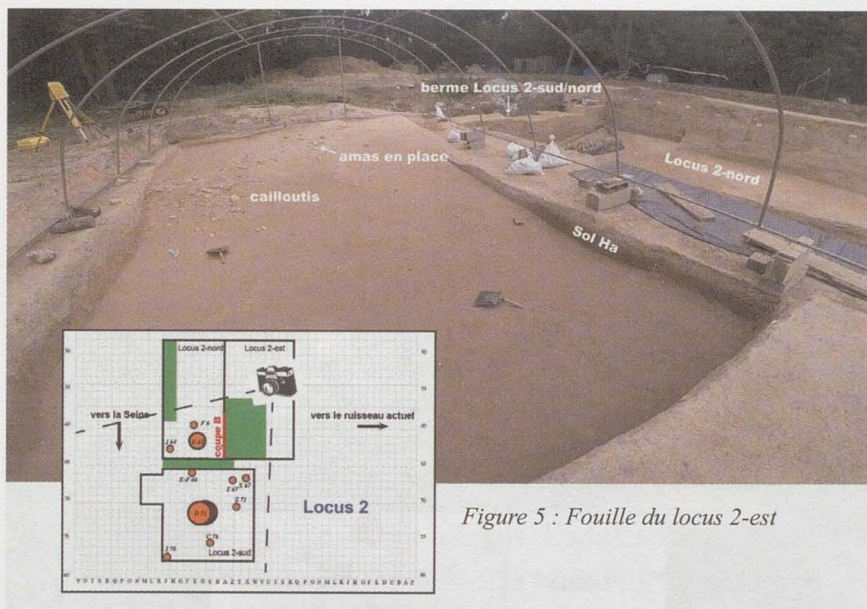


Figure 5 : Fouille du locus 2-est

Au sud de ce locus 2-est, des pièces lithiques magdaléniennes sont disséminées au milieu de galets et n'apparaissent pas structurées. Nous avons peut-être les traces de colluvionnement. Un petit amas (Fig. 6) fait exception dans ce contexte désorganisé.



Figure 6 : Locus 2-est.
Petit amas d'éclats de silex.

Ouverture des fouilles sur le locus 1-sud

La campagne 2017 s'est terminée par le début de l'ouverture de cette zone du locus 1-sud qui permettra de faire la liaison avec les locus 2 (Fig. 7). Cette opération sera poursuivie en 2018.

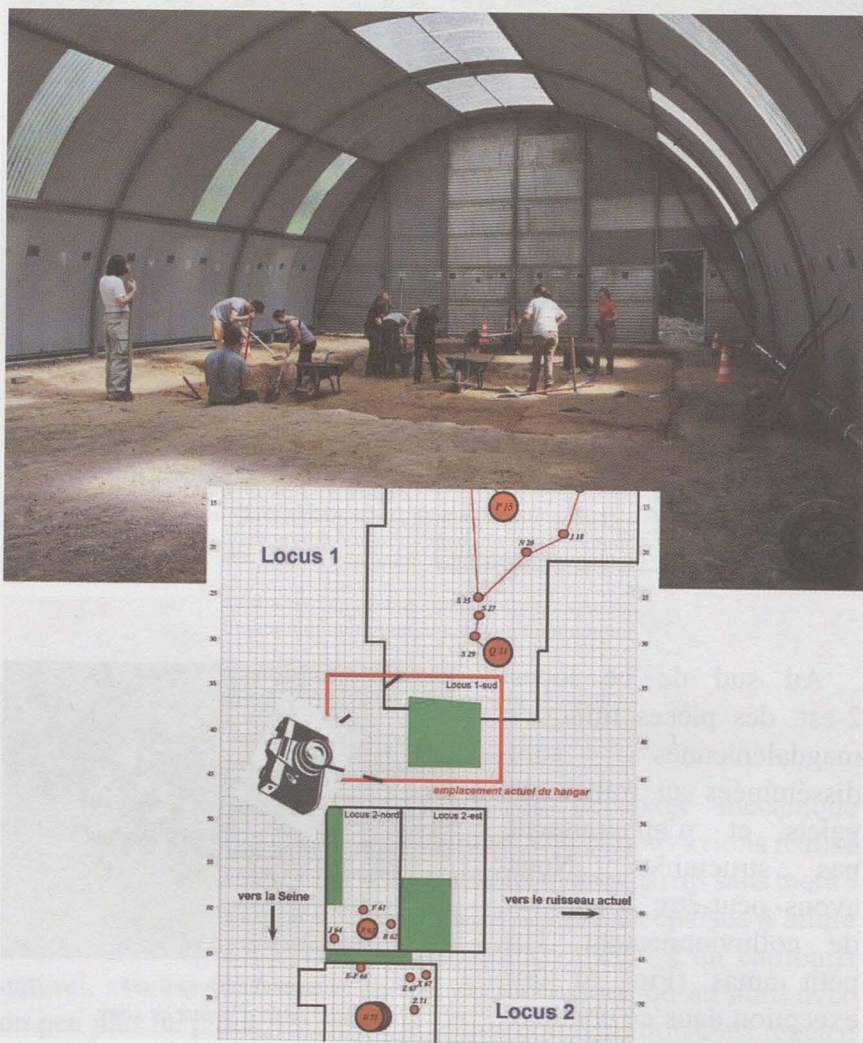


Figure 7 : Ouverture d'une nouvelle zone de fouille dans le locus 1-sud.

In memoriam

Denis Petit (1948-2016)

Denis PETIT est né à Hardricourt dans les Yvelines le 7 juillet 1948. Marié, père de deux garçons, il exerçait le métier de préparateur en pharmacie. Passionné d'histoire et d'archéologie, il suivait parallèlement des cours à l'École des hautes études archéologiques au musée Carnavalet sous l'égide de Patrick Perrin, qui sera par la suite conservateur du musée de Saint-Germain-en-Laye et président de l'AFAM, Association française d'Archéologie mérovingienne.

Cette passion qui le tenait depuis l'adolescence lui faisait monopoliser la salle de bain familiale pour nettoyer ses trouvailles au grand dam du reste de la famille. Au retour du service militaire, tout en commençant à travailler, il s'est impliqué dans diverses associations culturelles et ne cessera de s'y intéresser jusqu'à ce que la maladie ne l'empêche de poursuivre ses activités.

Tant que cela était autorisé, il a été à l'origine et a participé à de nombreuses fouilles archéologiques dans la région parisienne. Étant très attaché à la déontologie et méticuleux, il s'appliquait à étudier le matériel qu'il trouvait et à publier le résultat de ses recherches.

Lui-même se servant du travail des archéologues qui l'avaient précédé, il trouvait important de transmettre le fruit de son travail aux générations futures.

À la naissance de son fils aîné, en 1982 il avait entrepris de faire des recherches généalogiques. Autodidacte et passionné là encore,

il a passé de nombreuses années à effectuer des recherches, seul puis il s'était rapproché du cercle généalogique de La Norville, dont il était devenu un membre actif.

En outre, il faisait partie de nombreuses autres associations dont la SHAEH. La céramique était son domaine de prédilection ainsi que l'Époque mérovingienne. L'association Patrimoine et Tradition de Linas dont il était l'un des membres fondateurs, étudiait le passé de Linas (son lieu de résidence) et de ses habitants à différentes époques grâce à l'étude des archives de la ville et du département.

L'association Renaissance et Culture et le Comité de gestion dont il était membre depuis plus de trente ans, lui ont confié la responsabilité des collections et l'entière organisation du musée d'histoire et archéologie de Longjumeau. Le musée a été inauguré en 1997 à l'Hôtel du Dauphin, ancienne demeure du Dr Cathelin. Cette occasion lui avait permis de présenter au public les différentes découvertes archéologiques faites dans les environs et un grand nombre au cours des opérations de fouilles qu'il avait lui-même dirigées. Il a également participé à la mise à jour de l'inventaire de la Carte archéologique de la Gaule, publiée sous la responsabilité de Michel Provost. Denis était un très bon pédagogue qui fascinait les visiteurs du musée, en particulier les élèves des écoles qui prenaient plaisir à l'écouter. Il faut dire qu'il était particulièrement heureux de partager ses passions archéologiques. Il était à la retraite depuis 2008 ce qui lui avait permis d'être plus actif que jamais dans ses nombreuses activités. Malheureusement la maladie ne lui a pas accordé tout le temps qu'il aurait souhaité car il avait encore de nombreux projets et elle l'a emporté le 9 décembre 2016 à l'âge de 68 ans.

Pour lui rendre hommage la Ville de Longjumeau, le Comité de gestion et l'association Renaissance et Culture ont organisé une cérémonie le jour de la fête du patrimoine 2017 et à cette occasion une salle du musée a été baptisée « Salle Denis Petit ».

Dominique PICCINNO

Président du Comité de gestion du musée du Dr Cathelin.

André Garriot (1921-2017)

André GARRIOT est décédé le jeudi 6 juin 2017, âgé de 96 ans. De nombreux habitants de Dourdan se souviennent d'avoir vu André, il y a quelques décennies, fureter dans les rues avec son sac à dos, prendre des photos çà et là, demander des renseignements. Certains l'ont d'ailleurs transporté dans les communes voisines. A. Garriot s'est intéressé à l'histoire locale à partir de 1969 ; c'est à cette époque que nous avons fait connaissance. Ensuite, il publia de nombreux articles dans les bulletins d'associations historiques locales dont 11 notices pour le bulletin de la SHAEH entre 1973 et 1984 et une passionnante rubrique « Connaître Dourdan » dans le bulletin de la société historique de Dourdan. Malgré son handicap visuel, il fit d'intéressantes découvertes lors d'ouvertures de tranchées sur des chantiers. Il nourrissait entre autres une grande passion pour les souterrains.

Elles furent souvent suivies de fouilles archéologiques comme celles de la nécropole de l'Ariscotel à Dourdan (1972-1979). Ses recherches et découvertes archéologiques ont été reconnues par la remise de la médaille de chevalier des Arts et Lettres par M. Yves Tavernier, député-maire, le 22 février 1986.

En 2009, A. Garriot publia un livre sur la Guerre de 1939-45, *Dourdan 1939 1945, témoignages photos et documents* ainsi que *Mon journal d'exil en Allemagne du lundi 14 décembre 1942 au mardi 8 mai 1945*. En 2015 il publia sur la Première Guerre mondiale, *1914 - 1918 histoires d'une guerre, la vie dans le Dourdannais*.

Grâce à la documentation qu'il m'a prêtée, j'organise depuis cinq ans des visites de quartiers pour les adhérents de l'A.V.F. et des Amis du château et du musée.

Adieu André, grand merci de m'avoir communiqué ta passion pour l'histoire locale !

Jean-Luc PRÊTER
Les Amis du château et du musée de Dourdan

Paulette Cavailler (1924-2017)

Notre Société vient de perdre celle qui a veillé depuis près de 60 ans au respect de son identité et de ses valeurs : Paulette Cavailler ! Après des études brillantes dans sa ville natale, Corbeil, au lycée Henri IV, et la sortie en 1948 avec le diplôme de l'École des chartes, c'est une thèse remarquée sur la Prévôté de Corbeil et les justices d'Ancien Régime. Dès 1951, la carrière d'archiviste la conduit à Toulouse, puis aux Archives départementales de la Seine-et-Marne, poste occupé pendant 16 ans. À la fin des années 1950, Paulette adhère à la vénérable Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix. Elle en devient rapidement la cheville ouvrière sous la présidence de Jean de Courcel, puis de l'abbé Jean Merminod. Secrétaire générale de la Société, elle préside à la création en mai (le premier !) 1968 des Archives départementales de l'Essonne, ce département à la recherche de son histoire et de son patrimoine. Après sa retraite de directrice des Archives en 1984, elle se consacre à la Société, à la publication de la revue annuelle et aux mémoires et documents. Lors du centenaire de la naissance de la Société, en 1995, à la commanderie de Saint-Jean, elle montre une érudition sans failles, mais non dénuée d'humour, en évoquant l'histoire de la SHACEH, son ouverture aux universitaires et aux étudiants. Chaque année, elle donne à la revue un ensemble indispensable de références : bibliographie, chronique, nécrologie, avec l'aide successive d'Alain Devanlay puis de Frédéric Gatineau, derniers présidents en date de la Société. Rien de ce qui touche à l'histoire et au patrimoine du département et de ses presque 200 communes ne lui est étranger. Elle poursuit ses publications érudites, sur les questions religieuses, judiciaires, économiques, dans le cadre de la fédération de Paris et de l'Île-de-France, du Comité de recherches sur les révolutions en Essonne, et participe activement à l'association Mémoire et Patrimoine vivant. Ceux qui ont connu la résidence de Soisy se souviendront longtemps de l'accueil cordial et de la disponibilité de Paulette et de Roger, son époux. À titre personnel, son décès met fin brutalement à des échanges de plus de 40 ans, débutés lors de recherches sur la déchristianisation dans le district de Corbeil, jusqu'à cette assemblée

générale de la Société en 2017, où elle nous a fait le grand plaisir de participer, à 93 ans ! En 1995, évoquant les grandes figures de Marc-Adolphe Dufour, le fondateur, puis de l'abbé Guiot, le chroniqueur de Corbeil, je terminais par ces mots « Et aujourd'hui, Paulette Cavailler est la cheville ouvrière de ce centenaire déjà réussi. Avec de tels exemples, la flamme de la Société de Corbeil, Essonne et Hurepoix n'est pas prête de s'éteindre ! » Il ne nous reste plus qu'à suivre l'exemple de cette grande dame, rigoureuse et si généreuse, pour que la Société qu'elle aimait tant maintienne le rayonnement et la qualité qu'elle a recherchés avec passion, au service de Corbeil, du Hurepoix et de l'Essonne !

Serge BIANCHI

membre du bureau de la SHAEH

Jacques Catillon

Jacques CATILLON, qui fut membre de la SHAEH, est mort à Épinay-sur-Orge le 3 octobre 2017.

Il nous laisse un ouvrage, qui fait toujours référence, consacré à *Épinay-Sur-Orge L'Ancien Régime et la Révolution*, publié en 1989 aux éditions Amattéis.

Marie-Madeleine Thibierge (1921-2017)

Marie-Madeleine THIBIERGE née PROPHETTE est décédée dans sa quatre-vingt-seizième année, le vendredi 22 décembre 2017. Mme Thibierge avait fondé en 1980 l'association Art et Histoire du pays de Châtres. Elle a signé nombre d'articles passionnants sur l'histoire de la région d'Arpajon dans la revue de cette association ainsi que trois intéressantes plaquettes : *La Norville au fil du temps : 1800-1950* en 2000, *Célestine de Varreux romancière et poétesse à La Norville (1808-1900)* en 2001 et *L'Hôtel-Dieu d'Arpajon et son école de filles* en 2002.

Marie-Madeleine THIBIERGE avait également participé aux travaux de pré-inventaire sur le canton d'Arpajon. Elle avait adhéré à la SHAEH dans les années 1980 et siégé quelques années au conseil d'administration.

Jean-Pierre Dagnet

Jean-Pierre DAGNOT, fondateur du site internet Chronique du Vieux Marcoussis nous a quitté en mars 2018. Infatigable chercheur, tant aux Archives nationales qu'aux archives départementales de l'Essonne et des Yvelines il a publié pas moins de 113 chroniques abondamment documentées sur son site de 2007 à 2015. Ses recherches, souvent inédites et de premier ordre concernaient l'ensemble du Hurepoix.

Ses obsèques ont été célébrées, à sa demande, dans la collégiale de Linas dont il avait suivi avec intérêt les étapes de sa restauration.

Serge Dassault (1925-2018)

Serge DASSAULT est décédé le 28 mai 2018 à l'âge de 93 ans.

Au plan local M. Dassault fut conseiller général du canton de Corbeil-Essonnes Est de 1988 à 1998 puis maire de Corbeil-Essonnes de 1995 à 2009, sénateur de l'Essonne de 2004 à 2017 et conseiller départemental de l'Essonne de 2015 à sa mort.

Très impliqué dans sa ville, Corbeil-Essonnes lui doit une participation personnelle importante dans les travaux de rénovation de son patrimoine. Citons en particulier la rénovation de l'église Saint-Paul de Moulin-Galant et celle de la chapelle de l'ancien hôpital Galignani en 2005, les remarquables restaurations de la cathédrale Saint-Spire et celle de l'église Saint-Étienne en 2011.

Serge Dassault s'est intéressé au travail de la SHAEH et il a financé, entre autres, une partie de la publication de notre Mémoire et Document consacré à *L'Essonne un berceau de l'aviation* en 2013.

Bibliographie

Cette rubrique a pour but de recenser les parutions récentes qui concernent notre territoire essonnien et ce dans tous les domaines : archéologie, histoire, géographie mais aussi biographies, beaux-arts, littérature. Tous les ouvrages recensés traitent explicitement de tel ou tel aspect du département.

Assurer cette veille documentaire dans le foisonnement éditorial contemporain est une tâche quasi inépuisable. Toutes les contributions à venir sont bienvenues.

Contact : fregat65@hotmail.com.

NB : Les publications des associations d'histoire locale font l'objet d'une rubrique particulière.

ADEL Jean-Paul, *La porte au fond de la piscine*. Edi livre, 2015.
Récit autobiographique dans lequel l'auteur évoque Lisses où il réside.

AL HUSSEIN Adel et Hadil (avec Cécilia Mercier), *Nous voulons juste vivre (récit)*. Flammarion, 2017.

Le parcours de deux réfugiés syriens qui passent par Sainte-Geneviève-des-Bois, la Croix Rouge de Corbeil et un accueil dans une famille d'hébergeurs accompagnateurs à Juvisy-sur-Orge.

ANGLEDROIT Cicéron, *Hé cool, la Seine*. Palemon, 2017.

Ce roman policier se déroule pour une grande part en Essonne, en particulier à Athis-Mons.

ANGLEDROIT Cicéron, *Tout est bon dans l'boulon*. Palemon, 2017. Ce roman policier se déroule pour une grande part en Essonne, en particulier à Juvisy.

ATHANASE Thérèse, *De poinçonneuse du métro à conseillère municipale, l'ascension professionnelle et politique d'une antillaise combative et positive*. Éditions Au Cœur du Monde, 2017.

Parmi les souvenirs racontés dans cette autobiographie figurent de nombreuses pages sur Viry-Châtillon.

AUTANT Jean-Paul, *Michel de L'Hospital, vers 1506-1515 - Un humaniste chancelier de France au temps des Guerres de religion*. Lavauzelle-Graphic Éditions, 2015.

Très bonne biographie qui traite très bien le séjour à Vignay (aujourd'hui commune de Gironville-sur-Essonne) et la sépulture dans l'église de Champmotteux).

BARBIER Josiane, *Archives oubliées du haut Moyen Âge. Les gesta municipalia en Gaule franque (VI-IX^e siècle)*. Librairie Honoré Champion, 2014.

Mention du pagus d'Étampes.

BASSOT Christian, *Regard'Étampes*. Espace Déclic, 2017. Livret de 24 photos artistiques d'Étampes.

BAUDIN Anne-Laure, *Campus d'Orsay, l'université au cœur de la ville. Esquisse d'alternative au projet du plateau de Saclay*. Éditions Universitaires Européennes, 2014. 72 pages.

BELLAMY Nadine, *Les corps de métiers dans la région d'Étampes du XII^e siècle à la Révolution. 2. Les communautés de métiers à Étampes au début du XVIII^e siècle à travers l'étude d'un Registre de Police (1728-1736)*. Collection Mémoire(s) d'Étampes, volume 10. Archives municipales d'Étampes, 2016.

44 pages, illustré.

BELLAMY Nadine, *Les corps de métiers dans la région d'Étampes du XII^e siècle à la Révolution. 4. La justice dans les communautés de métiers à Étampes au début du XVIII^e siècle (1722-1736)*. Collection Mémoire(s) d'Étampes, volume 15. Ville d'Étampes – Direction des Affaires culturelles, du Patrimoine & des Archives, en partenariat avec l'association Les Amis des Archives d'Étampes et de l'Essonne, mai 2018.

40 pages, illustré.

BENNERY Lorraine, *Entre Seine et forêt, la biodiversité de Soisy-sur-Seine*. Oiseau Plume Éditions, 2014.

72 pages.

BERLY Cécile (présentées par), *Lettres de Madame de Pompadour. Portrait d'une favorite royale*. Perrin, 2014.

Précieuses éditions des lettres de Madame de Pompadour où il est question d'Étiolles.

BIANCHI Serge (sous la direction de), *Héros et héroïnes de la Révolution française*. CTHS Histoire, 2012.

Un article de Rachel Jaeglé consacré à Bara : *Un enfant de Palaiseau entre dans l'histoire*.

BIANCHI Serge, *Marat « l'ami du Peuple »*. Belin, 2017.

Parmi les communes dénommées Marat en 1793-1794 sont citées Mennecy-Marat, Soisy-Marat et Mesnil-Marat (Saint-Aubin).

BLANCHARD Véronique, GARDET Mathias, *Mauvaise graine, deux siècles d'histoire de la justice des enfants*. Éditions Textuel, 2017.

Le chapitre intitulé « Les centres d'observation 1942-1966 » traite abondamment du centre d'observation public de l'éducation surveillée de Champagne à Savigny-sur-Orge ouvert de 1945 à 1976.

BOUCHENOT-DECHIN Patricia, *André Le Nôtre*. Arthème Fayard, 2016.

En annexe l'auteur dresse la liste des réalisations de Le Nôtre. Parmi les sites où son intervention est attestée par une pièce justificative en tant que concepteur ou conseiller on compte : Brunoy (pour Messieurs Brunet et Pidou), Juvisy (pour Antoine de Rossignol), Limours (pour Gaston d'Orléans), Morsang-sur-Orge (pour Jean Mignier).

Parmi les sites pour lesquels l'intervention de Le Nôtre est jugée probable ou possible on compte : Lisses (château de Beaurepaire pour Jean Leclerc), La Norville (pour Choderlos de Laclos), Le Plessis-Pâté (pour Geoffroy de Laigue), et Évry (parc de Petit Bourg pour Jean Galland).

BRAY Gérald (texte établi par), *Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du clergé de France - Tenue à Paris, au couvent des Grands Augustins, en l'année 1788*. Droz, 2017.

P. 387 on trouve dans le texte du procès-verbal la mention suivante « A Orléans il n'est question que des curés de la ville et des fauxbourgs avec les autres bénéficiers, chapitres, abbés prieurs. À Etampes au contraire, les vicaires eux-mêmes furent convoqués... »

CATALA Sarah, WICK Gabriel (sous la direction de), *Hubert Robert et la fabrique des jardins*. Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2017.

Catalogue de la passionnante exposition qui s'est tenue en 2017 au château de la Roche-Guyon. Un chapitre entier est consacré à *Hubert Robert et Méréville*.

CAUVIGNY Léon abbé, *Notes pour l'histoire de Ballancourt suivies de notes pour l'histoire de Fontenay-le-Vicomte*. Fontenay-le-Vicomte, Éditions BOD, 2015.

Réédition d'articles parus dans le journal paroissial *Le Franc parleur de Ballancourt* de 1907 à 1912.

CHANTEMERLE de VILLETTE Patrice de, *Charles François Lebrun (1739-1824) troisième consul, prince architrésorier de l'Empire, duc de Plaisance*. Patrice de Villette, 2014.

Remarquable étude sur ce personnage important et trop méconnu de l'Empire. Les propriétés de Lebrun sont rigoureusement étudiées à savoir, pour notre région, le château de Grillon à Dourdan et le domaine de Sainte-Mesme.

CHAPOUILLE Nathalie, *Zephyr*. Les Éditions Temporelles, 2013. Le roman se déroule dans la région de Corbeil-Essonnes.

CHATELAIN Jean-Marc (sous la direction de), *Pascal le cœur et la raison*. Bibliologique nationale de France, 2016.

Catalogue de l'exposition *Pascal le cœur et la raison* présentée à la Bibliologique nationale de France. La toile « Ex-voto de Marguerite Périer » conservée à l'église de Linas était présentée dans cette exposition et fait l'objet d'une intéressante notice dans ce catalogue.

CHAVENON Marie-José, *Aimée Davout*. Éd. Gérard Louis, 2013. Biographie de l'épouse du Maréchal Davout. On y trouve de nombreuses mentions de Savigny-sur-Orge.

CHENARD Gaël, *L'administration d'Alphonse de Poitiers (1241-1271)*. Paris, Classiques Garnier, 2017. (Coll. Bibliothèque d'histoire médiévale, 18). 584 p.

P. 52 et suivantes il est question des liens entre le frère de Saint Louis et le Hurepoix en particulier les nombreux séjours qu'il fit à la commanderie Saint-Jean-de-l'Île de Corbeil, l'auteur mentionne aussi des résidences à Bruyères-le-Châtel et Longpont.

CLEYET-MERLE Jean-Jacques, *Grands sites d'art magdalénien - La Madeleine et Laugerie-Basse il y a 15 000 ans*. RMN, 2014. Le site d'Étiolles est cité.

COLIN Deborah, *Histoire de la municipalité d'Évry : Étude de la vie politique et des mutations du pouvoir municipal de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1787-2008)*. Thèse de doctorat en histoire, histoire de l'art et archéologie, soutenue en 2016 à Paris-Saclay.

COLSON Claude, *Aimez-vous la danse ?* Éditions Hélène Jacob, 2014. Roman dont une partie de l'action se passe à Évry.

CLAVILIER Denise Anne, *San Martin par lui-même et par ses contemporains. Choix de textes traduits et commentés par Denise Anne Clavilier*. Éditions du Jasmin, 2014.

On trouve dans ce passionnant recueil deux textes importants concernant le séjour de San Martin au domaine de Grand Bourg (Évry) : une lettre de San Martin au capitaine Rosas datée de Grand Bourg le 5 août 1838 et une lettre de Juan Alberdi de septembre 1843 où ce dernier décrit, par le menu, son voyage en chemin de fer depuis Paris jusqu'à Évry.

CLÉMENT Raymond, *Crimes étranges mais vrais*. Éditions Parthénon, 2014.

Roman. Parmi les affaires citées figure le crime de la rosière de Dourdan en 1879.

CONTAMINE Philippe, *Charles VII, une vie, une politique*. Librairie Académique Perrin, 2017.

P. 51 l'auteur raconte la tentative de paix à Corbeil en 1419 entre le dauphin et le duc de Bourgogne.

CONSTANT Jean-Marie, *C'était la Fronde*. Flammarion, 2016.

Sont évoqués les combats de 1649 autour de Corbeil et Montlhéry ainsi que le siège d'Étampes en 1652.

DAVID Véronique, HEROLD Michel (sous la direction de), *Vitrail V^e siècle - XXI^e siècle*. Éditions du Patrimoine, Centre des

Monuments Nationaux, 2014.

Trois églises essonniennes font l'objet d'une courte étude dans cet ouvrage monumental : les verrières médiévales de Saint-Sulpice-de-Favières, les vitraux contemporains de la cathédrale d'Évry et ceux de l'église de Varennes-Jarcy.

DEBIESSE Martine, LELUC-DEROIN Claire, *Derrière le rideau rouge, Rambouillet, Gif-sur-Yvette, Vaucresson*. Auto-édition, 2017. Les souvenirs et les anecdotes qui ont façonné l'histoire et les coulisses de 3 salles de cinéma, dont celle du « Central » de Gif.

DELATTRE Bernard, *Dans les coulisses de la presse locale*. GRR Art, 2014.

L'auteur a été journaliste au *Républicain de l'Essonne* et il fait plusieurs fois référence à ses souvenirs de localier essonnien.

DEROO Éric, *Le Régiment de Marche du Tchad - Des sables de Koufra aux plaines du Liban*. Pierre de Taillac, 2012.

Le régiment de Marche du Tchad (RMT) a été basé au camp de Linas-Montlhéry depuis l'après-guerre jusqu'en 1996.

DOUCET Camille, *La chasse aux fripons, comédie en 3 actes et en vers*. Éditions Ligarán, 2015.

Rédition attendue du texte de cette pièce de théâtre jouée pour la première fois à Paris en 1846. La scène se passe à Corbeil, dans la maison de campagne de M. Girardot...

FAIVRE Jean-Baptiste, *Thierry Henry, l'étoile filante*. Éditions Premium, 2013.

La biographie intègre une fine description de la ville des Ulis d'où est originaire le footballeur.

FOSSEY Didier, *L'embaumeur, Na zdrowie*. L'Atelier Mosésu, 2014.

Ce roman policier a pour cadre la région d'Étréchy.

FULACHER Pascal, MARNY Dominique, *Jean Cocteau le magnifique, les miroirs d'un poète*. Éditions Gallimard, 2013.
Très belles photos de Jean Cocteau à Milly-la-Forêt.

GASPARRI Françoise, *Suger de Saint-Denis. Abbé, soldat, homme d'état au XII^e siècle*. Éditions Picard 2015.

L'ouvrage comprend une mention de Brunoy, trois mentions du concile d'Étampes, une mention de La Ferté-Alais, un passage sur Guillerval, plusieurs mentions de Montlhéry et une mention du prieuré d'Essonnes.

GELLY Violaine, GRADVOLH Paul, *Charlotte Delbo*. Fayard, 2013.
Très intéressante biographie de la résistante et femme de lettres Charlotte Delbo qui a passé son enfance à Vigneux-sur-Seine et où elle est inhumée.

GILBERTI Ghislain, *Le baptême des ténèbres*. Éditions Mécanique Générale, 2017.

Roman policier dont un des chapitres est intitulé : Lundi 19 avril 2010, 15 h 22 Saint-Sulpice-de-Favières.

GOUDE Christine, *Le soufre et l'arsenic*. City Éditions, 2015.
Un chapitre de ce roman historique se déroule à Montlhéry durant l'affaire des Poisons.

GRIMAUD Renée, *Petite histoire des grands châteaux*. Ouest France, 2013.

Deux belles pages sont consacrées au château de Dourdan.

GRIMOD de LA REYNIERE Alexandre Balthazar Laurent, *Almanach des gourmands (de 1811 à 1818)*. Éditions Menu Fretin, 2012.

Très intéressante réédition des textes du critique gastronomique Grimod de La Reyniere qui vécut à Villiers-sur-Orge de 1812 jusqu'à sa mort en 1837. Dans le texte de l'almanach pour

l'année 1812 Grimod fait l'éloge de l'entreprise de conserve de Nicolas Appert et de son clos de culture à Massy.

GUIORGADZE Claire, *Établissement public national Antoine Kænigswarter château de Gillevoisin (Essonne ISMH). Étude patrimoniale*, 2012.

GUITTON André, *L'apôtre de l'Eucharistie, biographie de saint Pierre-Julien Eymard*. Nouvelle cité, 2012.

Biographie très complète du fondateur de la congrégation des pères du Saint-Sacrement. Pierre-Julien Eymard ouvrit un séminaire pour la congrégation au château de Saint-Maurice-Montcouronne en 1866 et il y fera de très nombreux séjours. L'ouvrage mentionne également les séjours au château de Leudeville.

HANN Karin, *Reines des lumières*. Éditions du Rocher, 2017.

Un des chapitres de ce roman s'intitule la « forêt de Sénart » et un autre « Étiolles ».

HOURCADE Philippe, *Madame de Pompadour et le théâtre des Cabinets du Roi*. Éditions Michel de Maule, 2014.

Dans cette étude est évoqué en particulier le théâtre de madame de Bertin de Blagny en sa propriété des Coudrais à Étiolles.

JACQ Jean-François, *Bijou, vie, mort et résurrection d'un groupe passion*. L'Écarlate, 2014.

L'auteur s'attarde largement sur les lieux d'origine des membres du groupe de rock français : Savigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge et Juvisy.

JBC, *Dames d'Étampes*. Espace Déclic, 2017.

22 pages illustrées. Catalogue de l'exposition réalisée en novembre 2017 autour de l'Hôtel de Ville d'Étampes. L'artiste JBC a réalisé neuf portraits de « dames d'Étampes » où l'on reconnaît de jolies représentations des monuments d'Étampes.

KIMDER Katy, *Émilie en colère. Stop au profit*. Éditions du

Panthéon à Paris, 2017.

Parmi un flot de souvenirs, quelques pages évoquent des événements vécus à Étampes dans les années 1950.

KOLK zum Caroline, BOUTIER Jean, KLESMANN Bernard et MOUREAU François (sous la direction de), *Voyageurs étrangers à la cour de France (1589-1789 : regards croisés)*. Presses universitaires de Rennes. Centre de recherche du château de Versailles, 2014.

P. 29 il est question de la réception en 1596 à Montlhéry du légat du pape Alexandre Ottaviano de Médicis (futur pape Léon XI)

P. 174 il est question de la rencontre de l'ambassadeur ottoman Mehmed Efendi reçu par le prince Lambesc et le maréchal d'Estrées à Corbeil en mars 1721.

LAETITIA, *La vie en miettes. Entre pouvoirs et abus des services sociaux*. Copymédia, 2017.

Le parcours d'une Essonnienne et de sa fille qui les conduit chez les grands-parents à Étréchy, à l'hôpital de Dourdan, dans les dédales des services sociaux d'Étampes et d'Arpajon, aux restos du cœur de Brétigny, au tribunal d'Évry, aux foyers Coquerel d'Auvers-Saint-Georges et de Brunehaut à Morigny, mais aussi à Angerville, Villabé, et Varennes-Jarcy.

LAMMING Clive, *Les réseaux secondaires autour de Paris : 1880-1950*. Collection : La grande histoire des transports urbains. Éditions Atlas, 2012.

Un chapitre est consacré à l'Arpajonnais avec des illustrations peu communes.

LARIVIÈRE Didier, *Lettres d'un prisonnier de guerre 1940-1945*. Pellegrino, 2017.

Il s'agit des lettres de guerre du Courcouronnais Émile Parquet.

LE BRUN Dominique, *En Île-de-France : les forêts, les châteaux,*

les villages, les rivières et les canaux. Glénat, 2017.

Parmi les 28 circuits proposés, seul celui autour de Dourdan concerne l'Essonne.

LECŒUVRE Fabien, *Claude François. 14 284 jours 40^e anniversaire l'agenda de toute sa vie*. Flammarion, 2017.

565 pages consacrées aux détails de la vie du chanteur. Les nombreux séjours à Dannemois, à partir de 1964, y tiennent une bonne place.

LECUYER-BIBAL Béatrice, *Courances*. Éditions Pro Libris, 2011.

LEFEIVRE Michel, *Un peintre Caracostea, une ville Méréville*. ADSME Cadre de Vie Méréville, 2016.

LEMOINE Michel, *Le Clocher du Chat-Noir*. Thélés, 2007.

Une histoire de l'église de Vaugrigneuse à partir de la chanson « La petite Église » inspirée par l'église Sainte-Marie-Madeleine.

LOISON Laurent (sous la direction de), *Le laboratoire CNRS de génétique évolutive de Gif de part et d'autre de l'œuvre de Georges Teissier*. Hermann Intersciences, 2014.

LONGUET Jacques, *C'est qui Aimé Césaire ? Histoires liées aux noms des écoles et des équipements d'Évry*. Ville d'Évry, 2016.

LONGUET Jacques, SEMENTRY Michel, *Au nom de la rue*. Ville d'Évry, 2018.

Étude complète et illustrée des voies de la ville d'Évry.

MACHON Nathalie, *Sauvages de ma rue - Guide des plantes sauvages des villes de la Région parisienne*. Le Passage, 2011.

MADRANGES Étienne, *Prisons, patrimoine de France*. Lexis Nexis, 2013.

De très intéressantes pages bien illustrées sont consacrées à la prison de Corbeil, et aux bâtiments de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

MALOT Laurent, *Sème la mort. Une enquête de Mathieu Gange*. Éditions Bragelone Thriller, 2017.

L'auteur a situé une partie de l'intrigue de son roman à Étampes où il vit.

MARLEN Anna, *Une leçon de vie*. Publibook, 2017.

Ce court récit se situe en Essonne, l'héroïne habite Saint-Germain-lès-Corbeil.

MARTIN Michel, WINGLER Clément, BASSIÈRE Dominique, FIRON Anne-Marie, BERTRAND Jean-Christophe, *Les corps de métiers dans la région d'Étampes du XII^e siècle à la Révolution : 3. Hôteliers et cabaretiers dans le sud de l'Essonne du XIV^e siècle à la Révolution*. Collection Mémoire(s) d'Étampes, volume 14. Ville d'Étampes – Direction des Affaires culturelles, du Patrimoine & des Archives, en partenariat avec l'association Les Amis des Archives d'Étampes et de l'Essonne, novembre 2017.

MARTIN Michel, WINGLER Clément, GINESTE Bernard, EUSTACHE Xavier, *L'église, les orgues et la paroisse Saint-Gilles d'Étampes*. Collection Mémoire(s) d'Étampes, volume 16. Ville d'Étampes – Direction des Affaires culturelles, du Patrimoine & des Archives, en partenariat avec l'Association des Amis des Archives d'Étampes et de l'Essonne, mai 2018.

MASSIAS Florent, *L'Incroyable Machine de Majorana*. Autoédition, 2017.

Roman dont certains passages clés se déroulent en région parisienne et entre autres à Yerres.

MASSIAS Florent, *Détention à ciel ouvert*. Autoédition, 2017.

Ce roman policier a, en partie, pour cadre les environs d'Yerres.

MATHIEU Frédéric, *14-18, les fusillés*. Éditions Sébirot, 2013.
Sur 740 fusillés figurent les fiches de 4 soldats essonniers : Eugène Albaud, terrassier, domicilié à Maisse, Charles James né à Essonnes, Maurice Pajandon né à Ollainville, et Jules Thierry domicilié à Saint Germain-lès-Arpajon.

MATHOUX Laurent, *La fois où... 1970-1980*. BoD, 2015.
L'auteur évoque ses souvenirs à Longjumeau.

MERIGUET Bruno, ZAGATTI Pierre, *Coléoptères du Bassin parisien - Guide d'identification de terrain*. Delachaux et Niestlé, 2016.

MOLINER Kathleen, *L'identité féminine nobiliaire dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, au prisme des meubles et vêtements d'apparat*. Mémoire de recherche de Master 2 soutenu en juin 2017 sous la direction de Stéphane Blond. Université d'Évry-Val d'Essonne, 2017.

Parmi les sites étudiés figurent la demeure de Marguerite de Tessancourt à Étampes et son château de Saint-Cyr-la-Rivière.

MOULIN Jean-Pierre, *À la recherche de l'Île-de-France perdue*. Éditions la Tour de Gilles, 2013.

Parmi les sites étudiés les entreprises Decauville et Héliogravure à Corbeil, la ville nouvelle d'Évry et le site de l'aéroport d'Orly.

MUCHEMBLED Robert, *Madame de Pompadour*. Fayard, 2014, 590 pages.

Les séjours d'Étiolles y sont évoqués.

PIGAILLEM Henri, *Au chevet de l'histoire, dictionnaire historique de la médecine*. Télémaque, 2015.

Un article est consacré à Gilles de Corbeil, médecin de Philippe Auguste.

PORCHER Gérard, *Ces passions qui tuent*. Edilivre, 2018.
Roman policier qui a pour cadre Évry, Corbeil, et Ris-Orangis.

POYEN Éliane, *Soisy-sur-École 1900*. Ouestelio, 2015.
Petit recueil de photos commentées.

PRISCA, *Danse ma vie*. Fortuna éditions, 2017.
Autobiographie d'une des danseuses de Claude François. On y trouve plusieurs pages sur le moulin de Dannemois.

RAGOT Gilles, *Jean Balladur - Une Pensée mise en forme*. Éditions du Patrimoine Centre des Monuments Nationaux, Collection : Carnets d'architectes, 2018.

Parmi les réalisations présentées figure le très beau couvent (et sa chapelle) que l'architecte Jean Balladur a réalisé pour les dominicaines de Béthanie à Saint-Sulpice-de-Favières en 1972.

RAVINET Marie, *Cœur de ville, Dourdan*. Éditions Tom et Marie, 2017.

Recueil de textes, souvent courts, dans lesquels les habitants sont invités à s'exprimer sur la ville de Dourdan.

ROUGE Aymeric de, ROBIN Alexis, *25 châteaux français d'exception*. Éditions Beaufort, 2018.

Courances figure parmi les châteaux présentés et fait l'objet de la photo de couverture.

ROYER Irène, *Étude analyse des données concernant les militaires saviniens morts pour la France durant 1914-1918*. Travail personnel, 2016.

Études détaillées des soldats de Savigny-sur-Orge.

SAINROT Jacques, *Les doubles funérailles d'Anne de Bretagne - Le corps et le cœur (janvier-mars 1514)*. Droz, 2017. 717 pages, illustré.

Très bel ouvrage qui comprend l'édition critique de deux textes importants : Le premier est la *commemoracion et advertisement de la mort de ... madame Anne par Pierre Choque, dit Bretagne*. Ce texte contient le récit du convoi qui passe par Angerville, Étampes et Montlhéry, Le deuxième est le *compte des funérailles d'Anne de Bretagne par Guillaume de Beaune* (conservé aux archives départementales de Loire-Atlantique) qui nous décrit, par le menu, les dépenses faites pour le convoi par les fabriques de Saint-Pierre d'Angerville, de Notre-Dame d'Étampes, de Notre-Dame de Montlhéry et de la collégiale Saint-Merry de Linas.

SAINT-BRIS Gonzague, *Louis XI le méconnu*. Albin Michel, 2015. Trois pages sont consacrées à la bataille de Montlhéry.

SAINT-PIERRE Raphaëlle, *Maisons bulles, architectures organiques des années 1960 et 1970*. Éditions du Patrimoine Centre des Monuments Nationaux, 2015.

Parmi les réalisations citées il est question de la maison Szekely à Janvry et d'un projet dans le Val d'Yerres.

SAINTE Alcade de, *De Cluny à Fleury-Mérogis en passant par le Mercantour*. Edilivres, 2014.

Récit d'un itinéraire pédestre.

SCHMALTZ Christian, *Autodrome Linas-Montlhéry. Autrement vu, autrement raconté. Hommage photographique à ce monument de l'automobile*. JFP éditions, 2017.

SILVESTRE Pauline, *Tous contraints ? Les modes de vie et leur territorialisation en grande couronne francilienne*.

Thèse soutenue à l'université Paris Est en 2017.

Les habitants dont il est ici question sont ceux du Centre Essonne-Seine-Orge, le territoire d'études de l'Agence d'urbanisme et de développement Essonne-Seine-Orge.

STOCK Franz, *Journal de guerre. Écrits inédits de l'aumônier du Mont Valérien*. Le Cerf, 2017.

Précieuse édition du journal tenu par l'abbé Stock lequel accompagna de nombreux résistants et otages dans les prisons de Fresnes et du Cherche-Midi. Parmi les détenus qui font l'objet de notes (parfois longues) dans cet émouvant journal on relève : au 16 mars 1942 Albert Petit de Villeconin, au 8 avril 1942, André Albert Alavoine de Yerres, au 12 mai 1942, René Declé d'Arpajon, au 4 août 1942, Gabriel Fontaine de Morangis, au 7 février 1944, Simon Duval et Émile Rivet d'Étampes.

SWEERMAN Clemens, *St Jacobs fietsroute*. Pirola, 2016.

Guide cycliste néerlandais pour les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle. La partie 1 (de Haarlem à Tours) contient une dizaine de pages fort bien faites pour commenter la traversée du territoire essonnien (Longpont, Arpajon, Étampes, Méréville...)

SZULMAN Éric, *La navigation intérieure sous l'Ancien Régime - Naissance d'une politique publique*. Presses universitaires de Rennes, 2014.

Il est question du projet du canal d'Essonne.

TABBAGH Vincent, *Fasti ecclesiae gallicanae. Diocèse de Sens. Répertoire prosopographie des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500*. Brepols CNRS, 2009, 578 pages.

Nombreuses mentions de l'archidiaconé d'Étampes, qui relevait alors de l'archidiocèse de Sens.

TAILLEFER Richard, *PoéVie Blues*. Éditions Prem'Edit, 2015.

Recueil de poésie.

À la page 20 on trouve une évocation poétique d'un des cafés de la rue de Paris à Corbeil-Essonnes.

THOQUET Gewa, *La vie des villageois au XIX^e siècle à travers*

l'exemple de Saclas, une commune de la Beauce. Les Chemins du Passé, 2017.

THONNELIER-LEMAITRE Francine, *On m'appelle la mule : paroles libres de femmes en prison*. Éditions Chronique Sociale, 2015. Beaucoup des témoignages recueillis proviennent de la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis.

TOUZOT Jean, *Cocteau à cœur ouvert les dernières années*. Bartillat, 2013.

Nombreuses anecdotes sur Milly.

VADROT Claude-Marie, *La saga des Vilmorin*. Delachaux et Niestlé, 2014.

Étude fort documentée qui traite de Verrières-le-Buisson et de Massy.

VALENTIN Boris, *Étiolles, rapport 2017. Première année de l'autorisation triennale 2017-2019*.

VARGA Suzanne, *Philippe V, Roi d'Espagne - Petit-Fils de Louis XIV*. Pygmalion, 2011.

582 pages. Un des sous-chapitres est consacré au passage du prince à Châtres, aujourd'hui Arpajon.

VELTZ Pierre, *Petite Ensaclypédie*. Dominique Carré, 2015.

L'ouvrage traite des projets d'aménagements du plateau de Saclay.

VIGÉE-LEBRUN Élisabeth, *Souvenirs, 1755-1842*. Taillandier, 2015. Nouvelle édition des souvenirs d'Élisabeth Vigée-Lebrun. La peintre fait une admirable description du parc de Méréville qu'elle visita en 1820.

VIVIER Jean-François (scénario), DENOËL (dessin), *Honoré d'Estienne d'Orves pionnier de la résistance*. Éditions du Rocher, 2017.

Émouvante bande dessinée biographique. Verrières-le-Buisson est évoquée et dessinée dans plusieurs cases.

VOSTRIKOV Wladimir, *Le songe d'Anne de Kiev, Henri I^{er} et Anne de France*. Les éditions du Net, 2013.

Un chapitre est consacré au moulin de Senlis à Montgeron.

WINGLER Clément, MÉTIVIER Bernard, POMMEREAU Jean-Claude, *La Grande Guerre des Étampois (1914-1918). 7. Répertoire des soldats morts en 1915*. Collection Mémoire(s) d'Étampes, vol. 12. Ville d'Étampes – Direction de l'Action culturelle, du Patrimoine & des Archives, mai 2017.

WINGLER Clément, MÉTIVIER Bernard, POMMEREAU Jean-Claude, *La Grande Guerre des Étampois (1914-1918). 8. Répertoire des soldats morts en 1916*. Collection Mémoire(s) d'Étampes, vol. 13. Ville d'Étampes – Direction de l'Action culturelle, du Patrimoine & des Archives, novembre 2017.

ZORGBIBE Charles, *Kissinger*. Éditions De Fallois, 2015.

Dans cette nouvelle biographie sont évoquées les négociations menées à Gif-sur-Yvette en novembre 1972 entre la délégation américaine conduite par Henry Kissinger et celle du Nord-Vietnam, emmenée par Lê Đức Thọ, en vue de mettre fin à la guerre du Vietnam.

ZUBER Henri, SARMANT Thierry, FONCK Bertrand (sous la direction de), *Guide des archives et de la bibliothèque du Service historique de la Défense*. Château de Vincennes, 2017.

Dans ce volumineux guide de 758 pages on trouvera les références de cotes qui concernent le Centre d'Essais en Vol de Brétigny-sur-Orge (pour la période 1947-1981) et le laboratoire de médecine aérospatiale (pour la période 1957-2008) toujours à Brétigny-sur-Orge.

Ouvrages collectifs

14 communes à découvrir. Patrimoine, faune et flore. Randonnées et patrimoine, une grande boucle de 14 circuits villages. Communauté de communes du pays de Limours, 2014.

98 pages, illustré.

1914-1918 si loin... si proche. La Grande Guerre en Essonne. Archives départementales de l'Essonne, 2016.

Archives et patrimoine mobilier de l'Essonne. Archives départementales de l'Essonne, 2017.

Autour de Paris 40 belles balades. Dakota éditions, 2015.

Joli guide, bien illustré, 4 balades concernent l'Essonne.

Une autre histoire de la photographie. Les collections du musée français de la photographie. Flammarion, 2015.

250 pages illustrées. Présentation thématique de la très riche collection du musée français de la photographie de Bièvres.

Aux origines du Grand Paris, 130 ans d'histoire. Région Île-de-France, 2016.

Catalogue de l'exposition « *Aux origines du Grand Paris, 130 ans d'histoire* » d'octobre 2016 à mai 2017 au musée d'Histoire urbaine et sociale de Suresnes.

Catalogue de la vente du vendredi 30 octobre 2015. Lancry Camper, commissaire-priseur, Hôtel Drouot salle 4. Guy Martin expert.

Le catalogue présente une lettre du comte de Provence datée du 4 mai 1776 qui contient un ordre de paiement de 9 002 livres pour travaux au château de Brunoy.

Le camp retranché de Paris. Actes du colloque régional 9 et 10 octobre 2014. Somogy Éditions d'art, 2015.

Le camp retranché de Paris concerne, pour notre territoire, la forêt de Verrières et la forêt de Sénart.

Des ronds sous les cumulus. 70 ans de vol à voile de la Ferté-Alais à Buno-Bonnevaux. Association aéronautique du Val d'Essonne, avril 2017.

306 pages illustrées.

L'Essonne à pied. 40 promenades randonnées. Topo guide, 2017.

Fleury-Mérogis. Un autre regard sur l'histoire la ville. Ville de Fleury-Mérogis, 2016.

32 pages illustrées.

Forêt de Fontainebleau Gâtinais français. Les incontournables balades à pied. Île-de-France. Éditions Chamina, 2015.

8 des 10 balades concernent l'Essonne.

Histoire, Savigny-sur-Orge. D'hier à aujourd'hui. Ville de Savigny-sur-Orge, 2016.

92 pages illustrées.

Hubert Robert 1733-1808. Un peintre visionnaire. Catalogue de l'Exposition présentée au musée du Louvre, Paris, du 9 mars 2016 au 30 mai 2016 et à la National Gallery of Art, Washington, du 26 juin au 2 octobre 2016. Coédition musée du Louvre - Louvre éditions / Somogy éditions d'Art, 2016.

Le parc de Méréville (de 1786 à 1793) y est présenté comme le chef-d'œuvre du maître.

Huit siècles de présence dominicaine à Paris. 100 trésors des couvents parisiens et de la bibliothèque du Saulchoir. Héritage Architectural, 2018.

(Un certain nombre de ces trésors du Saulchoir ont transité par le couvent d'Etiolles ouvert entre 1932 et 1972).

11^{èmes} siècles, Abbaye de l'Ouÿe. Spie Batignolles Outarex, 2017. Ouvrage de 239 pages qui retrace l'histoire du chantier de rénovation et d'extension de l'abbaye de l'Ouÿe, commune des Granges-le-Roi.

Île-de-France. Au cœur des villages de France. Éditions Atlas, 2014. 102 pages. Quatre villages essonniers font l'objet de pages très bien illustrées : Chamarande, Courances, Saint-Cyr-sous-Dourdan et Saint-Sulpice-de-Favières.

Île-de-France 2030. Schéma directeur de la région Île-de-France, défricher l'économie de demain. Les ateliers de création urbaine, 2013.

Impressionist and modern art, evening sale. London 28 february 2017, Christie's.

Le catalogue propose à la vente un tableau de Claude Monet intitulé « Saules au bord de l'Yerres » daté de 1876.

Itinéraire d'Art singulier en France, 28 monuments, musées, maisons pas comme les autres. Artension sd (2015).

Parmi les sites présentés figurent le Cyclop à Milly-la-Forêt et le jardin des divinités païennes à Fontenay-les-Briis.

Inventons la Métropole du Grand Paris - Consultation internationale du Pavillon de l'Arsenal. Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 2017. 768 pages. Parmi les projets présentés figure la réhabilitation du site de l'ancien hôpital Gilles de Corbeil à Corbeil-Essonnes qui a fonctionné de 1985 à 2012.

Jubilé du diocèse d'Évry Corbeil-Essonnes. Imprimerie caladoise, 2016.

Livre de photos commentées sur l'histoire des 50 ans du diocèse, 155 pages.

L'école perchée et autres contes. Éditions des Lettres de Champrosay,

2013.

Ce livre est le fruit d'un travail collectif auprès des enfants de la CLIS des Camaldules à Yerres. Un des contes du recueil intitulé « Randonnée en forêt de Sénart » se déroule à Yerres.

Le jardin des divinités païennes, Robert Le Lagadec. Catalogue, 2015.

Brochure de 16 pages qui présente les étonnantes sculptures en plein air créées et conservées à Fontenay-lès-Briis.

Le scaphandre « pieds lourds ». La SIDEPE, un patrimoine industriel étampois. Musée intercommunal d'Étampes, 2015.

Les enfants veillent... Éditions des Lettres de Champrosay, 2015.
Un des textes du recueil s'intitule « En forêt de Sénart ».

Maquette à construire. Viry-Chatillon, Port Aviation. Esprit maquette, 2015.

Maquette à construire. Château de Marcoussis. Esprit maquette, 2016.

Maquette à construire. Château de Dourdan. Esprit maquette, 2015.

Maquette à construire. Halles couvertes d'Arpajon. Esprit maquette, 2016.

Maquette à construire. Juvisy-sur-Orge, observatoire Camille Flammarion. Esprit maquette, 2016.

Maquette à construire. Montlhéry, la tour du château. Esprit maquette, 2016.

Massy ou l'art de vivre ensemble. Éditions des Lettres de Champrosay, 2017.

La nature silencieuse, paysages d'Odilon Redon. Snoeck, 2016.

264 pages, abondamment illustré.

Catalogue de l'exposition qui s'est tenue au musée des Beaux Arts de Bordeaux en 2016. On y trouve, pages 98 et 99, les reproductions du dessin « Troncs d'arbres à Bièvres » ainsi que celle du tableau « Bouleaux à Bièvres » peint en 1909. Ces deux œuvres habituellement conservées dans les réserves du Musée d'Orsay y étaient exceptionnellement exposées.

Panorama, 7 ans de création urbaine. Région Île-de-France. La Découverte, 2015.

Parmi les territoires qui ont fait l'objet de projets présentés par les cabinets d'urbanistes on trouve : Arpajon p. 113, Athis-Mons et Juvisy p. 36, Bondoufle, Corbeil-Essonnes et Courcouronnes p. 117, Brétigny p. 94, Évry p. 93, Draveil p. 107, Maise p. 129, Massy p. 137, et, bien sûr, le plateau de Saclay p. 92.

Paris et l'Île-de-France. La bonne cuisine de nos régions. Mondadori France, 2012.

Parmi les productions essonniennes sont cités le crosne et le haricot Chevrier d'Arpajon.

Picasso, Léger, Masson, Daniel Henry Kahnweiler et ses peintres. LAM Musée d'Art moderne Lille, 2013.

Catalogue de l'exposition organisée par le Musée d'Art moderne Lille en 2013. Il y est évoqué que la galerie Louise Leiris acheta le manoir prieuré de Saint-Hilaire près d'Étampes en 1953. Une grande partie des collections personnelles des Kahnweiler et des Leiris y fut installée.

Promenez-vous dans Brunoy. Ville de Brunoy, 2016.

Livret de 82 pages illustrées.

La protection du patrimoine en Île-de-France au XXI^e siècle 2001-2016. Beaux-Arts éditions, DRAC Île-de-France, 2017.

Parmi les sites récemment classés sont présentés : la chaufferie des

Tarterêts à Corbeil-Essonnes (IMH en 2016), le domaine de Sillery à Épinay-sur-Orge (IMH 2016), l'observatoire Camille Flammarion à Juvisy (CLMH 2009), la chapelle Saint-Blaise-des-Simples à Milly-la-Forêt (CLMH 2015), l'anneau de collision d'Orsay (IMH 2002), la Cossonerie (IMH 2012), le cimetière de Liers à Sainte-Geneviève-des-Bois (IMH 2001), le domaine de Segrez à Saint-Sulpice-de-Favières (IMH 2009) et le domaine de Vert-le-Grand (IMH 2014).

Les temps mérovingiens. Éditions de la Réunion des musées nationaux, 2016.

Catalogue de l'exposition qui s'est tenue au musée national du Moyen Âge d'octobre à février 2017. On y trouve, page 83, une reproduction de la charte de dame Clotilde, datée de 673, et qui était exceptionnellement exposée à Cluny. Cette charte fait état de la fondation d'un monastère à Bruyères-le-Châtel.

Vrai ou faux ? Éditions des Lettres de Champrosay, 2015.

Une des nouvelles du recueil intitulé « Vu, pas vu » se passe dans la forêt de Verrières-le-Buisson.

DVD

Le Hurepoix. À quelques kilomètres de Paris, une terre mythique de l'histoire de France. DVD éditions Morgane, 2017.

RAMAGE Christophe, Un tramway dans la tête, l'Arpajonnais 1893-1936. Paris Schifter production, 2011.

VIEIRA José, Souvenirs d'un futur radieux. Zeugma film, 2014. Histoire croisée de deux bidonvilles qui se sont construits, à quarante ans d'intervalle, sur un même territoire, en marge de la ville de Massy.

Vie et publications des associations historiques essonniennes (2017-2018)

La Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix a dénombré pas moins de 186 associations d'histoire locale sur le territoire du département. Certaines sont anciennes et bien connues. D'autres sont très jeunes et ne regroupent que quelques passionnés. La plupart travaillent activement à la connaissance et à l'animation du patrimoine local. Ces associations historiques essonniennes constituent un riche tissu. La vocation départementale de la SHAEH se propose de contribuer à les mettre en lien.

Cette chronique a été établie grâce au dépouillement des bulletins des diverses associations ainsi que de leur site internet. Cette veille documentaire a été assurée par Frédéric Gatineau.

Toutes les contributions à venir concernant la vie des associations sont bienvenues. Contact : fregat65@hotmail.com

Par ailleurs, nous invitons les associations à nous faire parvenir leurs publications (quelle que soit leur taille) afin de pouvoir en faire une recension précise au siège de la SHAEH :

SHAEH
Archives départementales de l'Essonne
38, rue du Commandant-Arnoux
91730 Chamarande

Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France

Le tome 68 des *Mémoires* paru en 2017, comprend un article de Karine Berthier consacré aux « Établissements religieux et les zones humides dans la vallée de la Seine ».

Il y est question de l'extraction de la tourbe dans la vallée de l'Essonne.

Association régionale pour la diffusion des patrimoines

Le samedi 16 décembre 2017 ARDIPA a organisé à Viry-Châtillon un salon des patrimoines locaux et régionaux. La SHAEH y tenait un stand.

GERSAR (Groupe d'étude sur l'art rupestre)

Le bulletin 70, paru en avril 2017, contient un article d'Alain Tourvieille sur une inscription en caractère cyrillique découverte à Buno-Bonnevaux.

Le bulletin 71, paru en octobre 2017, contient un article de Laurent Valois sur la stèle de la Canche au Cochon à Oncy-sur-École.

Le 28 janvier 2017 l'émission hebdomadaire de France Culture Carbone 14 proposée par Vincent Charpentier était intitulée « À Fontainebleau, les mystères de l'art mégalithique ». Plusieurs abris ornés cités lors de l'émission concernaient l'Essonne. Le préhistorien Boris Valentin et notre confrère Alain Bénard, figuraient parmi les invités.

Cinéma, la mémoire filmée de l'Essonne

En 2017 l'association a réalisé *Ils ont filmé l'Essonne*, deux passionnants DVD qui réunissent respectivement 17 et 19 films amateurs, tous tournés, en Essonne entre 1926 et 1979.

Dans le courant du mois de septembre 2017 ont eu lieu plusieurs projections d'un nouveau film réalisé par l'association intitulé *Jean Guihou, un cinéaste éclairé* à partir des archives de M. Jean Guihou (de La Ville-du-Bois) qui a remarquablement filmé nombre d'événements festifs de la région de Marcoussis, La Ville-du-Bois et Nozay entre 1948 à 1966.

Association Essonne nature environnement

En 2018 l'association a publié un ouvrage de 180 pages illustrées : *L'identité de l'Essonne, ses villes et villages. Regard des associations environnementales.*

ASME 91 (Association de sauvegarde des moulins en Essonne)

Les 17 et 18 juin 2017 l'association a assuré les visites commentées du moulin de La Planche à Ormoy-la-Rivière.

Durant les Journées du patrimoine de septembre 2017 l'ASME 91 a permis l'ouverture exceptionnelle des moulins de Chauffour et Badran à Étampes.

En juin 2018 l'association a organisé une visite du moulin de Chanteloup à Saint-Cyr-la-Rivière.

Art et histoire du pays de Châtres

Le bulletin n° 41 (année 2016) présente, entre autres, des articles sur l'année 1916 dans la région d'Arpajon, la corderie Roide, la fermeture de l'usine André, le boulevard de la Gare et sur les travaux réalisés dans l'église Saint-Pierre d'Égly.

Maison de banlieue et de l'architecture. (Athis-Mons)

Le 7 octobre 2017 la Maison de banlieue et de l'architecture proposait une balade urbaine à Draveil à la découverte de la cité Paris Jardins.

En novembre et décembre 2017 la Maison de banlieue présentait une exposition « Aux origines du Grand Paris : 130 ans d'histoire en Île-de-France ».

En ce qui concerne les publications l'Association a réalisé en 2017, 3 plaquettes et un cahier :

Parcours-découverte du patrimoine, jardins, lieux historiques, habitat. 3 circuits pour découvrir Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste (livret de 20 pages).

Parcours-découverte, les enfants présentent leur quartier. Deux quartiers d'Athis-Mons : le Noyer Renard et les Clos. (livret de 4 pages). Jardins, lieux historiques, habitat, 3 circuits pour découvrir Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste, (livret de 20 pages).

Le Cahier de la Maison de Banlieue n°14 (2017) est intitulé *La banlieue à toutes vitesses, histoire et projets des transports et mobilités*.

Athis-Aviation musée Delta

Le dimanche 22 avril 2018 l'association Athis-Aviation musée Delta a fêté le 30^e anniversaire de l'arrivée d'un exemplaire du Concorde sur le site actuel du musée. Depuis les bénévoles de l'association ne cessent de valoriser ce précieux témoignage de l'histoire aéronautique.

Ballancourt au fil du temps

L'association a fêté ses 30 ans le samedi 16 septembre 2017 à la salle Varache avec une rétrospective des activités depuis 1987.

Boutigny histoire et patrimoine

En juin 2017 l'association a réalisé une exposition « Carriers, forgerons, maréchaux ferrants de Boutigny ».

L'association a également proposé un cycle de conférences sur l'histoire de Boutigny parmi lesquelles en janvier 2018 « Le XVI^e siècle en Essonne » et en mars 2018 sur le domaine de Belesbat (commune de Courdimanche-sur-Essonne).

Société d'art, histoire et archéologie de la vallée de l'Yerres

Le 19 novembre 2017 la SAHAVY a organisé la visite guidée de la propriété Bouel-Renard située sur l'emplacement du grand château de Brunoy.

La SAHAVY fête en 2018 son cinquantenaire.

Le Monmartel, bulletin de la société d'art, histoire et archéologie de la vallée de l'Yerres n° 42 est paru en décembre 2017. Parmi les articles : « À la découverte du retable du maître autel de l'église Saint Médard à Brunoy » par Pascal de Vaissiere, « Les Christoffle et Soulines » par Didier Lafon, « La maison Charrière » par Jean François Bertina, « Le cours complémentaire à l'école du centre à Brunoy » par Elisabeth Goimbault et « La vie à Brunoy autrefois » par Jean-Pierre Altounian.

Amicale Jean-Baptiste Salis (aérodrome de Cerny la Ferté-Alais)

À l'occasion de la 46^e édition de la fête aérienne « Le temps des hélices » le Corsair, avion militaire américain construit en 1951, tout récemment restauré a pu être présenté « volant » au public.

Mémoire et patrimoine vivant (Corbeil-Essonnes)

En 2016, 2017 et 2018 l'infatigable association MPV a produit et projeté de nombreux films à savoir :

DVD n° 61 - L'agriculture et ruralité à Corbeil Essonnes

DVD n° 62 - Les demoiselles du Téléphone (témoignages autour du central de Corbeil)

DVD n° 63 - 1940-1944 la vie quotidienne sous l'occupation

DVD n° 65- Un artiste corbeillois Pierre Scholla

DVD n° 67- D'Évry-Petit-Bourg à Évry Ville nouvelle

DVD n° 68- Paulette Cavailler une Essonnoise au service de l'histoire

DVD n° 69 - Le nouveau départ de la MJC Fernand Léger

DVD n° 70 - Mémoire du sport n° 1 à Corbeil-Essonnes

DVD n° 72 - Montconseil d'hier à aujourd'hui

Comité d'histoire locale de Courcouronnes

Dans le cadre des Journées du patrimoine 2017 l'association a proposé une animation « 1900 à Courcouronnes » dans la route de Versailles avec l'ouverture de l'ancien café épicerie.

Du 5 au 8 mai 2018 l'association a proposé, toujours route de Versailles, une animation « Retour dans les années 1940-1945 » ainsi qu'une exposition à la ferme des Mathurines sur la Guerre dans la région. Parmi les panneaux exposés l'un d'entre eux était consacré aux bombardements de l'aérodrome de Brétigny et un autre à l'aérodrome méconnu de Ballancourt, mis en service par la Luftwaffe en 1944.

Dannemois se raconte

Du 6 au 8 mai 2017 l'association dannemoisienne en collaboration avec les Amis de Milly-en-Gâtinais et environs ont présenté, salle Cayot, une exposition sur la période 1939-1945 dans la région de Milly.

L'association a par ailleurs organisé une conférence projection le 24 novembre 2017 intitulée « La vie du village, mon ancienne école, ses instituteurs et un clin d'œil sur les maires de la commune. »

La Société historique de Dourdan

Le Bulletin de la Société historique de Dourdan n° 72 (2017) contient la réédition de deux textes majeurs pour l'histoire de Dourdan, *Les mémoires de Dourdan* par Jacques Lescornay (publié en 1624) ainsi que *L'Histoire des antiquités de Dourdan* par Etienne Gaumer (daté de 1768).

Les amis du château et du musée de Dourdan

Le Bulletin de liaison n° 67 (paru en décembre 2017) contient un article sur Nicolas Harlay de Sancy qui fut seigneur de Dourdan entre 1597 et 1605 et un article sur l'ancienne église Saint-Pierre de Dourdan.

Association mémoires et avenir de la Ville nouvelle d'Évry

Le document mémoire n° 17 (avril 2016) a pour titre : *Habitat individuel et Ville nouvelle*.

Le document mémoire n° 18 (mai 2017) a pour titre : *Un théâtre dans la ville, histoire du théâtre de l'Agora*.

Société d'histoire de Draveil-Vigneux

En 2017 Christian Wanecque a fait paraître, pour le compte de la Société d'histoire de Draveil-Vigneux, un bel ouvrage de 116 pages richement illustrées intitulé : *L'industrie de la soie dans notre région : Draveil, Vigneux, Montgeron, Brunoy*.

En avril 2018, Jean Fornal, de l'association, a présenté, le fruit de ses recherches sur André Letellier par une conférence, un livret et une exposition dans l'église Saint-Pierre de Vigneux. André Letellier fut curé de Vigneux entre 1934 et 1944. Les activités de résistance de l'abbé Letellier y ont été particulièrement mises en valeur.

Les Amis des Archives d'Étampes et de l'Essonne

Cette association présente un cycle de conférences d'histoire et d'histoire de l'art dont les deux premières ont été présentées :

Clément Wingler, le 22 septembre 2018, « Bruegel l'Ancien (1525-

1569), peintre de la vie quotidienne ».

Clément Wingler, le 29 septembre 2018, « Monarchie et république (1789-1791) : la greffe impossible ».

Étampes-Histoire

Les Cahiers d'Étampes-Histoire, n° 14 paru en septembre 2017 est intitulé *La collégiale Notre-Dame, nouvelles clés de lecture*. On y trouve les articles suivants :

Élise Bailleul, « Notre-Dame d'Étampes, une collégiale "royale" ? »

Jean-Pierre Durand, « Un village entre Beauce et Gâtinais : Brouy au XIX^e siècle ».

Anne-Marie Firon, « Une industrie à la campagne : le travail de la laine et son évolution dans le Sud-Essonne au XIX^e siècle ».

Raymonde Autier, « Les ailes brisées. Les pilotes de chasse d'Étampes-Mondésir face à la guerre (1936-1940) ».

Jean-Pierre Durand, « Mémoire de Jean-François Baron de La Herse sur la suppression des jachères (1787) ».

Françoise Hébert-Roux, Jacques Gélis et Jean-Pierre Durand, « Une découverte : les peintures murales de Pierre Rabourdin ».

Les Cahiers d'Étampes-Histoire, n° 15 paru en septembre 2018 est intitulé *Suzanne Vayne, une femme à la mairie d'Étampes (1945-1965)*. On y trouve les articles suivants :

Jean-Pierre Durand, « Suzanne Vayne, une femme à la mairie d'Étampes 1945-1965 ».

Christian Carenton, « La seigneurie et les seigneurs de Saint-Cyr-la-Rivière (XI^e-XVIII^e siècles).

Jacques Gélis, « Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire et « *la fille bicorps* » de Prunay-sous-Ablis (1838).

Jacques Gélis, « L'interdiction d'un culte populaire à Morigny en 1846 ».

Étampes-Histoire, « Quel devenir pour le patrimoine étampoïse ? »

Jacques Gélis, « Le vitrail dit « *de Jehan Hüe* », église Notre-Dame du Fort ».

Par ailleurs l'association a mené comme chaque année son cycle de conférences :

Le 14 octobre 2017 Anne-Marie Firon : « L'évolution du travail de la laine dans les campagnes du Sud-Essonne au XIX^e siècle ».

Le 18 novembre 2017 Jean-Pierre Durand : « Suzanne Vayne, une femme à la mairie 1945-1964 ».

Le 9 décembre 2017 Jacques Gélis : « Médecine et médecins au pays d'Étampes (1750-1870) ».

Le 10 février 2018 Jacques Gélis et Jean-Jacques Immel : « L'évolution du sentiment de la mort : du caveau au pourrissoir à l'entrepôt des cercueils ».

Le 3 mars 2018 Serge Bianchi : « Cahiers de la ville, cahiers des champs : les doléances du bailliage d'Étampes en 1789 ».

Le 7 avril 2018 Anne-Marie Firon : « Les Languedoue, une maison noble de Beauce et ses alliances ».

Le 12 mai 2018 Thomas Crosnier : « Édouard Beliard et l'impressionnisme, ses relations d'artistes de Batignoles à Saint-Martin d'Étampes ».

Le 16 juin 2018 Jocelyne Douchin : « De la salle d'asile à l'école maternelle : l'accueil et l'éducation des jeunes enfants au XIX^e siècle ».

Le 15 septembre 2018 Jacques Gélis : « Visite guidée du cimetière Notre-Dame nouveau ».

Association des Amis de Notre-Dame du Fort

En 2017 et 2018 la dynamique association a organisé une série de conférences :

Le 10 février «Le patrimoine religieux protégé» avec Thomas Crosnier et Sylvain Duchêne.

Le 11 mars «Le patrimoine religieux de la collégiale Notre-Dame d'Étampes» avec Thomas Crosnier et Sylvain Duchêne.

Le 9 septembre «Les Voltigem peintres d'Étampes, peintres du roi» à l'église de Boissy-la-Rivière avec Sylvain Duchêne.

Le 14 octobre «Les vitraux du XIX^e de la collégiale Notre-Dame d'Étampes» par Jacky Gélis.

Le 18 novembre «Les travaux et aménagements au XIX^e siècle à

l'église Notre-Dame d'Étampes» par Frédéric Gatineau.

Le 17 mars «La vie paroissiale de Notre-Dame d'Étampes au XIX^e siècle» par Frédéric Gatineau.

Le 21 avril «Un sanctuaire méconnu, l'église de Saint-Cyr-la-Rivière» par Jacky Gélis.

Le 9 juin «Le vitrail des Sibylles revisité» par Jacky Gélis.

Le Corpus Étampois

En 2017 le Corpus Étampois (<http://www.corpusetampois.com/>) a procédé à la mise en ligne de 171 documents et 166 autres de janvier à juin 2018.

Le BHASE (Bulletin Historique et Archéologique du Sud-Essonne) n° 36, paru en janvier 2017, Le Sud-Essonne de 1700 à 1870, constitue le sixième volume des œuvres locales complètes du comte de Saint-Périer. Il regroupe toutes les études qu'il a consacrées, de 1919 à 1950 à l'histoire de la région d'Étampes pendant les XVIII^e et XIX^e siècles auxquelles ont été joints deux articles publiés par sa veuve en 1961 et 1965.

Le BHASE n° 37 paru en février 2017, Le monde des Saint-Périer, tome 7, L'héritage de 1897, est entièrement consacré à la succession de la famille Saint-Périer en 1897.

Le Corpus Etampois a présenté par son président, Bernard Gineste, le 16 septembre 2018 une conférence : « Étampes-people ou la saga des Saint-Périer ».

Etréchy et son passé

En 2017 l'association a fait paraître le deuxième volume de son travail sur la 2nde Guerre mondiale intitulé : *Mémoires strépignacoises II, 1935-1945 et quelques années après.*

L'association Autour de Saint-Rémi

À l'occasion des Journées du patrimoine 2017, l'association a organisé un rallye pédestre « À la découverte du patrimoine de Fontenay-le-Vicomte ».

AAC CEA Villa gallo-romaine de Moulon (Gif-sur-Yvette)

En 2017 l'association archéologique a publié deux plaquettes :

- Site archéologique de la villa gallo-romaine de Moulon (à Gif-sur-Yvette), intérêt de sauvegarder et de mettre en valeur, préconisation des travaux de restauration (24 pages illustrées).
- La villa gallo-romaine de Moulon, La Mare Champtier (Gif-sur-Yvette et Orsay), I^{er} au III^e siècle (14 pages illustrées).

Mémoire vivante des Granges-le-Roi

Le 10 mars l'association a organisé en l'église des Granges-le-Roi, une conférence donnée par Frédéric Gatineau « L'église Saint-Léonard des Granges, un espace dans le temps ».

Association philatélique d'Itteville

Le bulletin *Ittae Villa* paru en 2016 (n° 49) comprend un article sur la station météorologique établie à Itteville par M Teisserenc de Bort en 1901.

Le bulletin *Ittae Villa* paru en 2017 (nos 50-51) comprend un article sur le séjour de Georges Simenon, à Guigneville en 1931.

Le bulletin *Ittae Villa* paru en 2018 (n° 52) comprend un article très illustré sur l'histoire de l'association sportive d'Itteville.

Histoire locale Janville Lardy

L'association a récemment fait paraître les bulletins « C'était hier... dans nos villages » :

Le n° 76 (mars 2017) est consacré au cinéma « Le Saint Hubert ».

Les nos 77 et 78 (mai et juillet 2017) sont consacrés à la construction de l'école du Pâté.

Le n° 79 (septembre 2017) est consacré à la fête patronale dans nos deux villages.

Linax Patrimoine et Traditions

Les bulletins nos 56 et 57 parus en juin 2017 et mars 2018, ont pour sujet le lotissement Monvinet, créé en 1968.

Par ailleurs l'association a publié en juin 2018 un remarquable

ouvrage signé : Bernard Koelsch, Michel Marc, Denis Petit, *1914-1918 les Linois dans la Grande-Guerre*.

Société historique de Longpont

En novembre 2017 la SHL a présenté, dans la maison Notre-Dame, une exposition consacrée à la vigne et au vin en Essonne.

L'association a par ailleurs publié son bulletin n° 30 (2017) et a réalisé une nouvelle édition augmentée d'un travail commencé en 1985 par Maddy Guillon intitulé *Longpont, origine des noms des lieux-dits et des rues*.

Association historique de Marcoussis

En 2017 l'Association historique de Marcoussis a lancé une campagne «Dartagnans» qui a permis de récupérer des fonds destinés à l'aménagement d'un hangar destiné à abriter des collections d'outils et de matériels agricoles anciens.

En septembre 2017 l'AHM a proposé une exposition à l'Orangerie du Parc des Célestins intitulé « Marcoussis 1800-2000 » retraçant l'évolution du village du Hurepoix devenu petite ville.

Enfin l'association a republié la plaquette de 40 pages rédigée par Arnaud Deschar *Le château de Montagu, Marcoussis (Essonne)*

Histoire et Patrimoine de Marolles-en-Hurepoix

À l'occasion des Journées du patrimoine 2017 l'association a organisé un rallye pédestre à la « Découverte de Marolles, pas à pas ».

Le 14 octobre 2017 Histoire et Patrimoine de Marolles-en-Hurepoix a brillamment organisé les « Automnales du livre d'histoire locale en Essonne » conjointement avec la SHAEH.

En 2017 l'association a publié son bulletin n° 13 qui relate plusieurs sorties organisées par HPM (basilique de Longpont, cathédrale et pagode d'Évry), ainsi qu'une brochure de 28 pages intitulée *Du corps de garde au centre de première intervention 1789-2017, Marolles en Hurepoix sa garde nationale, ses pompiers*.

Massy Storic

Le bulletin n° 2 paru en septembre 2017 comporte, entre autres, un intéressant article de Françoise Avril consacré à Mabelle Gilman Corey une actrice américaine qui séjourna au château de Vilgénis entre 1907 et le début des années 1930.

L'association a mené deux visites guidées des quartiers du Nouveau Villaine (en mai 2018) et de Massy Opéra (en juin 2018).

Mennecey et son histoire

À l'occasion des Journées du patrimoine 2017 Mennecey et son histoire a organisé un spectacle déambulatoire, historique et musical dans et sur l'église de Mennecey.

En 2017 l'association a publié sa revue n° 101 entièrement consacrée à l'église et à la paroisse Saint-Pierre de Mennecey.

Les Amis du domaine de Méréville

Le 30 novembre 2017 s'est créée une nouvelle association Les Amis du domaine de Méréville. Elle a pour objet la défense et le sauvetage du patrimoine classé du domaine aujourd'hui propriété du Conseil départemental de l'Essonne.

Les Amis de Milly-en-Gâtinais et environs

En 2017 Éric Gachot a publié pour le compte de LAMAGE, un élégant recueil de photos commentées de la halle de Milly intitulé *La Halle dans tous ses états*.

Société d'histoire locale de Montgeron

Le Gatinois n° 3 paru en 2017, contient, entre autres, des articles sur un bornage de la forêt de Sénart, sur l'ermitage de Montgeron et sur la presse lycéenne à Montgeron.

Association entente culture loisirs accueil touristique (de Montgeron)

En 2017 l'association a publié une modeste plaquette de 20 pages *Sur le chemin de Compostelle de Crosne à Saint-Pierre-du-Perray (voie de Vézelay)*.

L'Association historique de Montlhéry

En septembre 2017 l'association a participé aux « Médiévales » organisées par la commune. Un stand était présent à la tour où il était possible de connaître les dernières publications sur la tour ou voir la maquette du château de Montlhéry. Le samedi soir, l'association proposait avec les « Saltimbanques », une visite contée à la lueur des torches dans les différents lieux emblématiques de la commune. Le 28 novembre 2017 au centre culturel Michel Spirall la SHM proposait une conférence de Frédéric Gatineau sur « L'église de la Sainte-Trinité et les lieux de culte disparus de Montlhéry ».

Nozay et son histoire

En 2017 l'association a publié *L'église Saint Germain l'Auxerrois de Nozay*. Cette brochure de 16 pages décrit l'architecture et le mobilier de l'église en intégrant la grande restauration de 2013.

Comité d'histoire locale d'Orsay et des environs

Le 19 octobre 2017 l'association CHLOE a organisé sa soirée annuelle d'histoire locale avec trois exposés « Bunau Varilla et le domaine de Launay » par Pierre Cathala, « Chilly Mazarin sous l'occupation prusso-allemande de 1870-1871 » par Olivier Berger, et « Jules Marinier, maire d'Orsay 1871-1896 » par Corine Vasquez. Le dossier de CHLOE n° 8 paru en 2017 est intitulé : « Louis Soullié, bibliographe d'art, un bénédictin laïque des catalogues de vente d'art ». Il est signé Richard Kielbasa et Camille Thomas. Louis Soullié a vécu à Orsay de 1926 jusqu'à sa mort en 1940.

Mémoire de Lozère (Palaiseau)

Le samedi 23 juin 2018 l'association organisait une conférence-débat sur le philosophe Gilbert Simondon (1924-1989), qui a vécu à Lozère avec sa famille du début des années 1960 jusqu'à sa mort.

Groupe de recherche d'histoire locale (Ris-Orangis)

En 2016 le Groupe de recherche d'histoire locale a publié une plaquette intitulée *Ris-Orangis, nationale 7 la Reno*.

Association des étangs et rigoles du plateau de Saclay (ADER)

En 2017 l'association ADER a réédité en fac-similé intégral l'ouvrage de Thomas Gobert publié en 1702 intitulé *Traité pour la pratique des forces mouvantes qui fait connoître l'impossibilité du mouvement perpétuel par la nécessité de l'équilibre et une supputation de la pesanteur du globe de la terre, avec un moyen pour le soutenir par démonstration précédé d'un discours sur la certitude, l'étendue et l'utilité des mathématiques à la fin duquel l'auteur a mis la figure d'un niveau qu'il a inventé et un récit de la manière dont il s'en est servi pour assembler et conduire les eaux des plaines de SACLAY à VERSAILLES. Ouvrage utile à ceux qui auront à conduire ou à faire conduire des eaux.*

Thomas Goubet fut le réalisateur du réseau hydraulique d'alimentation des fontaines du château de Versailles à partir des eaux de ruissellement du plateau de Saclay.

Association Saint-Cyr, église et patrimoine (Saint-Cyr-sous-Dourdan)

La dynamique association a publié 4 brochures de 12 pages chacune :

- *La ferme des Tourelles hier et aujourd'hui* en juin 2017.
- *Les moulins de Saint-Cyr-sous-Dourdan* en juillet 2017.
- *Le château de Bandeville, hier et aujourd'hui* en février 2018.
- *L'église de Saint-Cyr-sous-Dourdan* en mars 2018.

Saint-Vrain et son histoire

En 2017 l'association a publié une brochure de 40 pages sur la Grande Guerre à Saint-Vrain intitulé *La folie humaine : quatre années de souffrances 1914-1918.*

Les amis de l'histoire de Sainte-Geneviève-des-Bois et des environs

En 2016 l'association a publié un livre de 130 pages, agréablement illustré *Sainte-Geneviève-des-Bois d'hier à aujourd'hui.*

Soisy Patrimoine (Soisy-sur-École)

Durant l'année 2017 le lavoir situé près du moulin des Réaux a été entièrement restauré par les bénévoles de l'association avec le soutien de la Fondation du Patrimoine.

Soisy-Étiolles environnement

En 2016 l'association a publié *Nos rues ont une histoire, Soisy-sur-Seine* aux éditions GDS.

Association Valpuseaux histoire

Les 21 et 22 octobre 2017 l'association AVE a présenté dans la salle des fêtes de Valpuseaux une exposition de photos aériennes de Valpuseaux. On y voyait plus de 80 photos inédites des 9 hameaux et 3 écarts du village.

La Gazette AVE n° 6 est parue en décembre 2017 avec, entre autres, un article sur les Filles de la Charité à Valpuseaux (entre 1635 et 1655).

Association Saint-Martin-de-Valpuseaux

Le 2 décembre 2017 l'association a présenté une exposition dans l'église Saint-Martin où étaient mis particulièrement en valeur les ornements liturgiques de l'église.

En juin 2018 l'association organisait une conférence sur la vie de la paroisse de Valpuseaux au cours du XIX^e siècle par Frédéric Gatineau.

Le Syndicat d'initiative de Vauhallan

Le 16 juin 2018 le Syndicat d'initiative a fait une intéressante présentation des fouilles réalisées en 1976 par Jean Cattant (1918-2002), alors président du Groupe de recherches archéologiques de Palaiseau. L'exposition temporaire se tenait dans l'église et était présentée au cours d'une promenade dans le vieux village.

Le 17 juin le SI menait une visite originale à l'abbaye Saint-Louis-du-Temple (à Limon) sur le thème des animaux dans l'œuvre de mère Geneviève.

Connaissance de Verrières-le-Buisson et de sa région

Le bulletin paru en septembre porte le double numéro 61-62. Il est entièrement consacré au domaine de Migneaux. Il est rédigé par Christian Gautier et Jean-Marie Jacquemin.

Les Amis du musée de Verrières-le-Buisson

Dans le cadre des Journées du patrimoine 2017 l'association présentait une exposition au musée consacrée aux écoles de Verrières, « De Jules Ferry à 1950 ».

Amicale Vert-le-Grand autrefois

L'association a publié une brochure de 110 pages *Hommage à l'équipage du B-24 Liberator tombé le 25 juin 1944*. Ce travail accompagnait l'inauguration de la stèle le 17 septembre 2016 à la ferme des Noues et une exposition sur le sujet au domaine de la Saussaye.

Mémoires vives de Villabé

En 2018 l'association a publié un nouvel ouvrage de 48 pages entièrement consacré à l'église Saint-Marcel : *Villabé notre église a une histoire*, aux éditions Lys Amatteis.

Transmettre (La Ville-du-Bois)

Une nouvelle association d'histoire locale a été créée en novembre 2017. Elle se dénomme « Transmettre » et elle a pour but la recherche, la préservation et l'étude du patrimoine local.

Son président est Jacques Philippot. Contact : transmettre.lvdb@gmail.com

Association Saint-Claude de Villiers-sur-Orge

En juin 2018, à l'occasion du 40^e anniversaire de la chapelle Saint-Claude (architecte Michel Royer 1978), l'association a organisé une conférence sur l'histoire religieuse complexe de Villiers-sur-Orge du Moyen Âge à nos jours.

Le Mémorial du cimetière américain Villeneuve-sur-Auvers 91 (MACVA91)

En avril 2018 le Macva a présenté une exposition dans la salle des fêtes de Morigny-Champigny consacré à « Août 1944 en Essonne ».

Association pour l'environnement et le patrimoine de Wissous (APEPAW)

Le 16 juin 2018 l'APEPAW a inauguré un circuit touristique de Wissous qu'elle a conçu et réalisé dans le cadre d'un projet municipal. Ce circuit comporte 14 sites, sélectionnés pour leur intérêt architectural ou historique, sur lesquels ont été apposés des plaques explicatives.

Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2017-2018)

Cette chronique a été établie grâce au dépouillement de la presse locale (*Le Républicain* et *Le Parisien* édition 91) ainsi que des bulletins municipaux. Cette veille documentaire a été assurée par Frédéric Gatineau avec l'aide précieuse de Denise Poulton. Toutes les contributions à venir sont bienvenues : fregat65@hotmail.com

Arpajon

Les archéologues de l'INRAP travaillent depuis novembre 2017 sur le terrain situé entre la place du Jeu de Paume et la Grande Rue. Des vestiges antiques datant des I^{er} et IV^e siècles (une rue, un bâtiment en forme de U, une cour, des latrines et ce qui pourrait être une écurie) ont été mis à jour. Ces fouilles semblent confirmer le rôle important de « Châtres » depuis l'Antiquité.

Un remblai de fossé, vestige d'une probable muraille, avait été déjà mis à jour durant l'été 2017 devant l'église Saint-Clément.

Au printemps 2018 des travaux à l'église Saint-Clément ont concerné la face nord-est du bâtiment en particulier la restauration des couvertures, des absidioles et des deux arcs-boutants.

Bièvres

Dans le cadre des commémorations du cinquantenaire de la mort de Foujita, le musée de la photo à Bièvres présente une exposition : « Foujita photographe ».

Breuillet

En novembre 2017 s'est tenue une intéressante exposition « Breuillet dans la Grande Guerre » à la salle des fêtes.

Brunoy

De septembre 2017 à février 2018 le musée Robert Dubois-Corneau a présenté une exposition concernant la vie rurale autour de Brunoy de 1850 à 1950.

Bruyères-le-Châtel

En décembre 2014, la municipalité de Bruyères-le-Châtel est devenue propriétaire du château de Bruyères et de son domaine de 94 hectares. Depuis le 26 mai 2018 une partie du parc est désormais ouverte au public. Deux parcours découvertes permettent de découvrir les pièces d'eau et le chêne dit *de Saint Louis*. Les bâtiments du château restent fermés au public.

Cerny

Dans sa lettre d'Île-de-France datée de l'automne 2017 la Fondation du Patrimoine présente le seul projet essonnien soutenu par la fondation à savoir la restauration du biplan bimoteur Dragon Rapide datant de 1942 et conservé dans les collections du musée Salis. En novembre 2017 Bernard Damiot a présenté une partie de son importante collection de matériel agricole ancien.

Chamarande

Du 21 mai au 5 novembre 2017 les Archives départementales ont présenté une exposition intitulée « Chamarande ou les 1001 vies du domaine ».

Le dimanche 11 mars 2018, dans le cadre du 20^e anniversaire du « Printemps des poètes » Frédéric Gatineau a donné une conférence organisée par les Archives départementales de l'Essonne intitulée « Poésies sur Essonne ». Elle a été suivie de lectures de poèmes dans les salons du château. Tous les poèmes choisis (écrits entre le Moyen Âge et les années 1960) évoquaient explicitement divers sites essonniens.

Le dimanche 8 avril 2018 Jacques Gélis et Jean-Jacques Immel ont présenté une conférence sur « L'évolution du sentiment de la mort : du caveau au pourrissoir à l'entrepôt des cercueils ». Un article sur le sujet, avec des exemples essonniens faisait l'objet d'un article par les mêmes auteurs dans le dernier bulletin de la SHAEH.

Le Jeu de l'Oie de Chamarande compte parmi les trois jeux de l'oie monumentaux et grandeur nature créés en France à l'époque de Louis XV, avec ceux de Chantilly (1739 – réhabilité en 2015) et de Choisy-le-Roi (1750 – disparu avec l'urbanisation).

Frédéric Sichet, paysagiste et historien des jardins, a imaginé pour le Département un projet, contemporain et respectueux de l'histoire pour réhabiliter cet espace. L'inauguration de la fabrique de verdure du Jeu de l'Oie a eu lieu le samedi 2 juin 2018.

Dans la cadre des commémorations du cinquantenaire de la mort de Foujita, les Archives départementales de l'Essonne présentent une exposition : « Foujita, l'art d'illustrer » du 27 mai 2018 au 4 janvier 2019.

Champcueil

Le 18 novembre 2017 Mgr Michel Pansard, évêque d'Évry, a béni la 9^e cloche de l'église Notre-Dame de Champcueil, dénommée Hélène. La cloche a été coulée en août à la fonderie Cornille-Havard de Villedieu-les-Poêles.

Chatignonville

Fin août 2017 la Maison de la Beauce organisait une visite guidée du village de Chatignonville. Les visiteurs ont pu découvrir en particulier la charmante église Saint-Mamers et le remarquable musée agricole de M. Christian Thierry.

Chevannes

En 2017 l'ancienne ferme dite « des Seigneurs » au centre du bourg de Chevannes a été aménagée en locaux culturels.

Chilly-Mazarin

L'église Saint-Étienne a connu une importante restauration. Les travaux concernaient la charpente du chœur et des bas-côtés, mais aussi celle des murs et des arcades de la nef. L'inauguration s'est faite le 19 juin en présence d'Albert II, prince de Monaco, également duc de Mazarin et marquis de Chilly. Cette visite, s'inscrivait dans le cadre de la tournée des communes adhérentes à l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco.

À l'occasion de la visite princière, Monaco a émis un timbre où l'on reconnaît le château de Chilly (aujourd'hui disparu).

Corbeil-Essonnes

L'ancienne chaufferie du quartier des Hauts-Tarterêts (avenue Léon-Blum) a été inscrite au titre des Monuments historiques

(Inscription par arrêté du 7 avril 2016).

Construit en 1970 par l'architecte Jean-Pierre Jouve, cet édifice accueillait jusqu'en 2013 la chaufferie centrale du quartier des Hauts-Tarterêts. De plan circulaire, l'édifice se compose de cinq coques en voile mince de béton armé. À l'intérieur, la chaufferie accueillait dans ce qui forme une grande halle, libre de tout point porteur, les installations thermiques aujourd'hui démantelées.

Dans le cadre des Journées du Patrimoine 2017, l'agglomération Grand Paris Sud proposait un «Parcours Friesé». À travers un parcours en 4 étapes on pouvait découvrir le patrimoine industriel du territoire créé par l'architecte Paul-Emile Friesé disparu en 1917.

Architecte renommé des Grands Moulins de Corbeil (1893), il a aussi laissé son empreinte sur 4 autres sites de l'agglomération. Répondant aux commandes des grands industriels de cette partie de la vallée de la Seine : les Darblay (Port des Bas-Vignons-Papeterie d'Essonnes et les Grands Moulins), les Decauville (Évry-Château des Tourelles), le baron Springer et les Gillet (Ris-Orangis – actuel site des Docks). Une partie du site des Grands moulins de Corbeil (façades et toitures de la tour élévatrice) fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments historiques depuis 1987.

Dourdan

Une sculpture intitulée « L'arbre de l'amitié », œuvre de l'artiste allemand Markus Trinkl a été inaugurée place de Bad-Wiessee le 25 mars 2017.

Le dimanche 19 novembre 2017 au centre culturel, dans le cadre du salon du livre, Frédéric Gatineau donnait une conférence « Dourdan dans la littérature ».

Les Journées archéologiques d'Île-de-France se sont déroulées

à Paris les 15 et 16 décembre 2017. Au programme figuraient deux communications concernant Dourdan : Charlotte Porcq « Restituer la place oubliée de l'eau dans la topographie historique de Dourdan grâce à une analyse archéogéographique du territoire » et Franck Verneau et Philippe Lorquet : « Dourdan, fouille d'une forge antique, objectifs et méthode ».

En juin 2018 une nouvelle passerelle en bois reliant le château médiéval à sa tour maîtresse a été mise en place.

Draveil

Dans le cadre des Journées du Patrimoine 2017 la commune proposait un riche programme avec, entre autres, une conférence sur les dames du domaine de Villiers donnée par notre confrère Jacques Macé, une exposition et une conférence sur la meulière accompagnée d'une visite commentée de Paris Jardin.

Le 9 mai 2018 l'émission quotidienne de France Culture proposée par Matthieu Garrigou-Lagrange intitulée la Compagnie des Auteurs était entièrement consacrée à Alphonse Daudet en sa maison de Champrosay à Draveil.

Écharcon

Durant le printemps 2018 un important système de drainage a été installé autour de l'église Saint-Martin pour réduire le grave impact du ruissellement sur la stabilité de l'édifice. Ces travaux ont été menés sous la direction de l'architecte du patrimoine Stéphane Berhault.

Étampes

La toiture de l'église Saint-Basile a fait l'objet d'importants travaux en 2017.

La rose sud de la collégiale Notre-Dame a été entièrement restaurée en 2017.

En novembre 2017 l'artiste JBC a présenté une exposition intitulé « Dames d'Étampes » à l'Espace Déclis ainsi que dans la cour et sur les grilles de l'Hôtel-de-Ville, sur les grilles du Conservatoire et dans la cour de la Bibliothèque. L'artiste a réalisé neuf portraits de « Ingeburge, Diane de Poitiers, Anne de Pisseleu, etc. » où l'on reconnaît, en arrière-plan, de jolies représentations des monuments d'Étampes. L'exposition a donné lieu à l'édition d'un petit catalogue (voir bibliographie).

Le 26 mai 2018 un nouvel orgue a été inauguré dans l'église Saint-Gilles pour remplacer celui détruit par les bombardements de 1944. Il a été réalisé par Bertrand Cattiaux facteur d'orgue originaire d'Étampes. À cette occasion les archives municipales d'Étampes ont organisé une exposition retraçant l'histoire de la paroisse Saint-Gilles.

Après Brunoy en 2008 (facteur Bertrand Cattiaux), Longpont en 2009 (facteur Alfred Kern), Champcueil en 2010 (facteur Dominique Thomas), c'est le 4^e grand orgue construit en Essonne durant la décennie.

45 architectes de l'école de Chaillot ont travaillé sur 7 sites de l'Étaminois entre les mois d'octobre 2017 à juin 2018. La restitution de leur travail s'est déroulée au théâtre d'Étampes le 25 juin durant plus de 4 heures. Les sites retenus étaient : l'église Saint-Martin d'Étampes, la ferme de Villesauvage à Étampes, le château de Boissy-le-Sec, l'église Saint-Louis de Boissy-le-Sec, l'église Saint-Aignan de Chalou et l'église Saint-Thomas de Moulineux.

La SHAEH a été sollicitée et a été associée à ces recherches. Plusieurs communications feront l'objet d'articles dans notre prochain bulletin.

Étiolles

Le 24 septembre, l'édition 2017 de la Fête de la forêt de Sénart (autour de la Faisanderie) présentait, entre autres, un spectacle historique «Les deux Pompadour», création de Marc Favier mettant en scène la rencontre de Louis XV avec la Pompadour en forêt de Sénart. Le même spectacle avait été présenté au château du Grand Veneur à Soisy-sur-Seine dans le cadre des Journées du Patrimoine 2017.

Évry

Le 8 juin 2018 la mairie d'Évry organisait une visite inédite des archives de la ville sur le thème du confort moderne : chemin de fer, électricité, assainissement, arrivée de l'eau potable.

Le samedi 9 juin 2018, la médiathèque Albert-Camus organisait une exposition photographique d'E. Breteau sur l'art rupestre du massif de Fontainebleau.

Fontaine-la-Rivière

En avril 2018 une plaque a été inaugurée dans la mairie. Elle dresse la liste des maires de la commune depuis 1793.

Forges-les-Bains

Dans le cadre des Journées du Patrimoine 2017 était proposée une visite théâtralisée de la mairie (ancien château de La Halette) ainsi que de l'église Notre-Dame.

Gif-sur-Yvette

Dans le cadre des Journées du Patrimoine 2017 était présentée une exposition sur site de l'ancienne abbaye Notre-Dame de Gif : «Il était une fois l'abbaye de Gif».

Dans le cadre des commémorations du cinquantenaire de la mort de Foujita, le château de Val-Fleury à Gif-sur-Yvette présente une exposition « Foujita moderne » du 20 octobre au 13 janvier.

Un dialogue original entre la collection du Fonds départemental d'art contemporain (FDAC) de l'Essonne et les œuvres de Foujita. Les quatre tableaux monumentaux peints par le maître en 1928 feront alors leur grand retour en Essonne, après avoir été exposés au musée Maillol.

Ignny

Dans le cadre des Journées du Patrimoine 2017 l'église Saint-Jean-Bosco présentait une exposition sur l'histoire de ce bâtiment méconnu construit à partir de 1955.

Janvry

À l'automne 2017 l'intérieur de l'église Notre-Dame du Mont-Carmel a fait l'objet d'importants travaux de rénovation menés par la commune.

Limours

Le 17 septembre 2017 a été inauguré un parcours découverte sur la voie verte qui traverse Gometz-la-Ville, Limours et Pecqueuse. Des panneaux permettent de découvrir l'histoire, la faune et la flore du secteur.

Le 3 mai 2018 les façades et la toiture du pavillon dit «Mansart» situé rue du Couvent ont été inscrites au titre des Monuments historiques. C'est un des rares vestiges du château de Limours.

Linaz

Le 30 juin, dans le cadre de la «Nuit des églises», la paroisse

Saint-Merry a organisé une conférence sur les trois tableaux de Port Royal conservés dans l'église.

Lisses

La nouvelle maison départementale de l'environnement a été inaugurée dans le domaine de Montauger le 30 juin 2018.

Longpont-sur-Orge

L'ensemble agricole monastique (rue de Lormoy) a été protégé au titre des Monuments historiques (inscription par arrêté du 8 juin 2016). L'étendue de protection concerne l'ancienne grange monastique (en totalité), les façades et toitures des bâtiments de l'ancien corps de ferme, le sol de la cour incluant le bassin dit « bain aux chevaux », le mur d'enceinte de l'ensemble agricole monastique.

Le prieuré clunisien de Longpont fut fondé en 1061. Le site a la caractéristique d'avoir conservé tout un environnement témoin du rôle que jouaient les moines clunisiens dans la société médiévale. La grange est demeurée dans son ensemble paysager d'origine et constitue l'un des seuls vestiges de l'ancien prieuré, avec l'église prieurale et la cour de la ferme.

Maisse

Le 25 novembre 2017, Raymond Fleureau a organisé une visite guidée des anciens moulins de Maisse.

Marcoussis

Les travaux d'aménagement de l'ancien domaine du Chêne-Rond ont commencé au printemps. Le projet immobilier « Les jardins du Chêne-Rond » prévoit la réalisation sur le site

de 119 appartements. L'actuel château du Chêne-Rond a été construit à partir de 1880 par l'architecte Alphonse Vigoureux pour le compte d'Eugène Moutard-Martin, médecin à l'hôpital Beaujon et membre de l'Académie de médecine.

Mennecy

Une cloche a été restaurée et remise en place dans le clocher de l'église Saint-Pierre en avril 2017. Elle porte comme inscription : *J'ai été baptisée en 1870 J'ai eu pour parrain Mr DOSNES et pour marraine Mme Clémence CHARPENTIER. Je m'appelle CLEMENCE. Je pèse 563 kg.*

Méréville

Du 9 septembre au 26 novembre 2017 le château de La Roche-Guyon (Val-d'Oise) a présenté une très belle exposition consacrée à « Hubert Robert et la fabrique des jardins ». L'exposition, rassemblait environ 80 œuvres. Le parc de Méréville était présenté par deux panneaux, un plan et 3 toiles.

Du 2 au 17 décembre 2017 s'est tenue une exposition hommage à Blaise Cendrars dans le cadre des 130 ans de la naissance de l'auteur qui a séjourné à Méréville durant la Grande Guerre.

Après aménagement, la carrière des Cailles est désormais ouverte en tant que site géologique.

Milly-la-Forêt

Le 7 avril 2018 a été inaugurée l'œuvre de Hans-Walter Müller à Milly-la-Forêt. La structure gonflable de 40 m², commandée par le Centre national des arts plastiques (Cnap), devient ainsi le nouveau lieu d'accueil, la billetterie et la librairie du Cyclop de Jean Tinguely.

Le 21 avril 2018 Philippe Montillet a donné une conférence à la Maison du Parc du Gâtinais, sur le thème du petit patrimoine local.

Une étude est menée en vue de la restauration des peintures murales réalisées par Jean Cocteau dans la chapelle Saint-Blaise-des-Simples.

Palaiseau

L'École polytechnique a inauguré en juin 2018 une nouvelle présentation des collections du musée baptisée «Mus'X». On y trouve de très précieux instruments et ouvrages scientifiques anciens de tout premier ordre. Quelques panneaux sont aussi consacrés à l'histoire de l'École depuis les origines jusqu'à son implantation sur le plateau de Palaiseau en 1977.

Des travaux de valorisation de la carrière de La Troche (classée géo-site d'intérêt régional) ont été réalisés en juin et juillet 2018. La carrière a été exploitée jusqu'en 1937. Le front de taille de la carrière d'une hauteur de 5 mètres sur une longueur de 200 reste impressionnant. Outre la restauration de la clairière, des panneaux pédagogiques ont été installés.

Roinville-sous-Dourdan

À l'automne 2017 la municipalité a fait restaurer l'unique plaque de cocher subsistante sur la commune. Elle est située dans le bourg, au carrefour de la rue de Beauvais.

Saint-Michel-sur-Orge

Dans le cadre des Journées du Patrimoine 2017 la ville organisait un circuit de visites consacré aux «50 ans de Villagexpo et à l'architecte Jean Prouvé».

La sculpture sonore «Le Signal» conçue et réalisée par les

frères Baschet en 1976 pour l'école élémentaire Blaise-Pascal a été restaurée et ré-inaugurée en mai 2018.

Saint-Escobille

La flèche en pierre du clocher et la toiture de l'église Saint-Denis ont été rénovées. Les travaux ont été inaugurés en octobre 2017.

Saclay

Dans le cadre des Journées du Patrimoine 2017 était proposée une visite de l'église Saint-Germain, du château de La Martinière et du réseau des rigoles des étangs.

Saint-Pierre-du-Perray

Le samedi 14 avril 2018 à la médiathèque Pierre-Seghers, François Léger a donné une conférence sur Alexandre Foucher de Careil, une figure de Saint-Pierre-du-Perray.

Saint-Yon

Les 16 et 17 juin 2018 dans la salle de La Grange, Axelle Germon, étudiante à l'Université de Paris-Saclay-Université d'Évry), présentait le fruit de ses recherches dans le cadre d'une exposition consacrée au «Tacot l'ancienne ligne de chemin de fer de grande banlieue (C.G.B.)»

Sainte-Geneviève-des-Bois

En décembre 2017 a été ouvert sur le site de l'hôpital Perray-Vaucluse la Maison du Patrimoine. Elle accueille régulièrement professionnels, étudiants, chercheurs et partenaires souhaitant contribuer à la collecte du patrimoine et de la mémoire vivante de l'histoire hospitalière du site. Le premier enjeu consiste à

sauvegarder les sources archivistiques et les objets patrimoniaux pour la recherche historique.

En juin 2018, deux statues en bois polychrome (datées du début du XVII^e siècle) représentant sainte Geneviève et sainte Madeleine ont été restaurées et remises en place dans l'église Sainte-Geneviève.

Vayres-sur-Essonne

Dans le cadre des Journées du Patrimoine 2017 était présentée dans la salle Chardon une exposition consacrée à «Vayres-sur-Essonne, d'hier à aujourd'hui».

Verrières-le-Buisson

Église Notre-Dame-de-l'Assomption.

L'église de Verrières a été construite, selon la tradition, par les moines de Saint-Germain-des-Prés à partir de 1165, pour fêter la naissance d'un enfant royal qui sera plus tard Philippe II Auguste ; elle a été érigée en paroisse en 1177 et dédiée à Notre Dame. Très endommagée lors de la guerre de Cent Ans, elle a été en partie reconstruite dans la seconde moitié du XV^e siècle ; d'importants travaux ont dû être faits au XVI^e siècle après les Guerres de Religion, et le clocher a été reconstruit plusieurs fois, la dernière en 1875. Il reste plusieurs parties du XII^e siècle, en particulier un portail, et surtout du XV^e siècle, comme la triple nef et la très belle rosace gothique de la façade. Ceci a justifié en 1972 l'inscription d'une partie de l'église à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques (ISMH).

L'église a été assez profondément restaurée à la fin du XIX^e siècle, et a été l'objet de travaux d'urgence plusieurs fois depuis lors ; mais depuis cinq ans, une étude a montré que des faiblesses graves affectaient l'édifice : altérations importantes de pierres de taille dans les murs et le

clocher, pierres manquantes ou amputées sur des éléments structurels, problèmes dans la charpente et surtout la couverture (décelés à l'aide d'un drone). Une restauration exhaustive et pérenne du monument a été décidée et va être réalisée en 2018-2019.

La charpente et la couverture vont être rénovées sur la totalité du bâtiment, en respectant les règles traditionnelles pour des monuments anciens ; de même, les pierres abîmées vont être remplacées par des pierres identiques en utilisant des liants adaptés ; les vitraux vont être restaurés, les installations électriques refaites, et le parvis va être remodelé, en particulier pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. Enfin, des éclairages extérieurs permettront une mise en valeur de l'ensemble le soir.

Le coût prévisionnel de ces travaux, hors taxes, est de 950 000 euros.

Centre culturel André-Malraux.

Ce centre important, qui abrite en particulier le musée et la médiathèque, a été d'abord le « bâtiment de graines » de la société Vilmorin-Andrieux : à la fin du Second Empire, Henry de Vilmorin a acheté différents terrains et les constructions correspondantes « de l'autre côté de la rue » (par rapport à la propriété familiale) pour abriter les ateliers de stockage de graines et d'exploitation des différents produits vendus par cette société. En 1879, il modifia et agrandit le bâtiment principal ; en 1905, son fils Philippe l'allongea et le rehaussa, consacrant la plus grande partie du second étage à un « Grand musée d'économie botanique » lui permettant d'exposer les vastes collections rassemblées par sa famille depuis bien des années, ainsi que les moulages de fruits et légumes, les échantillons botaniques, et toutes les présentations réalisées pour les expositions universelles. En annexe, se trouvaient une bibliothèque d'ouvrages de botanique, et un herbier considérable constitué dès le XVIII^e siècle, avec des éléments encore plus anciens (un échantillon date de 1612).

Entièrement vidé lors du départ de la société Vilmorin-Andrieux de Verrières-le-Buisson à la fin des années 1960, le bâtiment, devenu propriété de la commune en 1972, a été transformé en centre culturel et inauguré en 1975 par André Malraux qui lui a donné son nom. En 1982, le musée municipal a été créé et a occupé les vitrines de l'ancien musée Vilmorin. Il contient environ un millier d'objets et de documents illustrant l'histoire de la ville, depuis des outils en grès lustrés provenant des sites préhistoriques du Bois de Verrières jusqu'à des ouvrages des artisans contemporains, en passant par les outils des métiers disparus (maréchal-ferrant, ferblantier, sabotier) et des souvenirs de sociétés qui ont quitté Verrières (Vilmorin-Andrieux, Aérospatiale). Les œuvres les plus importantes sont les 11 tableaux de l'église (dont 10 inscrits à l'ISMH), entièrement restaurés ces dernières années, et, en particulier, trois copies d'atelier, de « La Fuite en Égypte » de N. Poussin, de « La Présentation au temple » de Ph. de Champaigne et du « Repentir de Saint Pierre » de J.-B. Jouvenet.

L'herbier Vilmorin est revenu dans les lieux en 2003 et a été inscrit à l'ISMH en 2007.

Le bâtiment, qui comporte aussi la médiathèque et des salles pour de nombreuses activités associatives, dont certaines parties datent de plus de 150 ans, nécessite des travaux importants, pour lutter contre l'humidité des murs, restaurer les façades, refaire complètement la toiture et les menuiseries extérieures, modifier les planchers, améliorer l'accès aux étages, en particulier pour les personnes à mobilité réduite (il n'y a pas d'ascenseur).

Le second œuvre et les réseaux (électricité, chauffage, plomberie, assainissement) vont être remplacés et mis aux normes ; enfin, une extension du bâtiment, avec une nouvelle aile, est prévue.

Le choix d'un architecte sera fait sur dossiers à la fin de l'année 2018, et les travaux pourraient commencer à la fin de 2019.

En prévision de leur déménagement provisoire durant les travaux, le musée est en cours d'inventaire et de mise en caisses des objets dans des conditions normalisées et l'herbier est en cours de numérisation dans le cadre de la mission e-ReColNat ; toutes les collections du musée et de l'herbier seront stockées dans des conditions optimales d'hygrométrie et de température.

Michel COLONNA CECCALDI Les Amis du musée de Verrières-le-Buisson.

La Ville-du-Bois

Du 10 au 12 novembre 2017 s'est tenue à l'Escale une exposition intitulée « La route d'Orléans au fil du temps, de Longjumeau à Arpajon ».

Villeneuve-Saint-Georges (94)

Dans le cadre d'une semaine des mémoires villeneuvoises, Travail et luttes sociales, du 23 au 30 mai 2018, Madame la maire de Villeneuve et Serge Bianchi ont dévoilé le 29 mai une plaque historique à la mémoire des ouvriers carriers victimes de la répression du 30 juillet 1908, lors de la grande grève de Draveil-Vigneux. Il s'agit de la caricature de Jules Grandjouan sur la charge des dragons au moment des barricades, 110 ans après les événements, sur le lieu même de la répression, place du 30 juillet 1908, rue du Port.

Villiers-le-Bâcle

Du 5 mai 2018 au 31 janvier 2019 à l'occasion du 50^e anniversaire de la mort de l'artiste, la Maison atelier Foujita présente une

exposition intitulée «Foujita, de Montparnasse à Villiers-le-Bâcle, l'itinéraire d'un peintre». L'exposition présente des témoignages, accompagnés de photographies souvent inédites.

Viry-Châtillon

En décembre 2017 s'est tenue l'exposition intitulée «Naissance d'une ville» dans le très beau cadre de la « grande galerie » de l'espace culturel Condorcet (site de l'ancienne chapelle des pères du Sacré-Cœur). La naissance et l'histoire du hameau de Viry étaient présentées à travers des documents anciens (photographies et plans) souvent inédits.

Yerres

Du 23 juin au 30 septembre 2017 la maison Caillebotte a accueilli 9 toiles du célèbre peintre dans son ancien atelier de Yerres. L'exposition a attiré plus de 10 000 visiteurs au Casin.

ESSONNE ET HUREPOIX

ANNÉE 2017 – BULLETIN N° 87

TABLE DES MATIÈRES

VIE DE LA SOCIÉTÉ : Assemblée générale du 10 juin 2017 au château de Frémigny à Bouray-sur-Juine	3
CACHAU (Philippe) : Les canaux de la Juine, de l'Essonne et de la Rimarde au XVIII ^e siècle. Projets de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne et consorts (1759-1767).....	7
GINESTE (Bernard) : Un cas d'autocombustion humaine à Morigny-Champigny en 1812	71
GINESTE (Bernard) : La dernière convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage d'Étampes (1697)	113
GATINEAU (Frédéric) : Travaux et aménagements dans les églises de l'Essonne au cours du XVIII ^e siècle. Chapitre III. Paroisses de l'Essonne relevant de l'ancien diocèse de Paris, 1695-1790. L'archidiaconé de Josas, l'ancien doyenné de Montlhéry.....	159
VALENTIN (Boris) : Le site magdalénien d'Étiolles en 2017.....	195
IN MEMORIAM	201
BIBLIOGRAPHIE.....	207
VIE ET PUBLICATIONS des associations historiques essonniennes (2017-2018).....	231
CHRONIQUE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE ESSONNIENNE	249

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :
Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Archives départementales de l'Essonne
38, rue du Commandant-Arnoux
91730 Chamarande
www.sha-essonne-hurepoix.fr

Cotisation annuelle (2017) :

membre ordinaire : 30 €

membre bienfaiteur : 35 €

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHAEH

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M

sur les presses de

l'imprimerie La Fontaine

118, rue Saint-Antoine - 91150 Étampes

Imprimé en France

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

BULLETINS

Année 1973	Année 1980	Année 1990	Année 2000	Année 2010
Année 1975	Année 1981	Année 1991	Année 2001	Année 2011
Année 1976	Année 1982	Année 1992	Année 2002	Année 2012
Année 1977	Année 1984	Année 1993	Année 2003	Année 2013
Année 1978	Année 1985	Année 1994	Année 2004	Année 2014
Année 1979	Année 1986	Année 1995	Année 2005	Année 2015
	Année 1987	Année 1996	Année 2006	Année 2016
		Année 1998	Année 2007	Année 2017
		Année 1999	Année 2008	
			Année 2009	

Les bulletins antérieurs à 2000 sont soldés à 15 €.

Le prix est de 20 € pour les autres.

Les frais d'expédition sont compris.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

- XI - Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle. - Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines*, 1975, 178 p., 20 pl., 10 €
- XII - J.-M. MORICEAU, *La population du Sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan*, 1979, 85 p., 22 pl., 10 €
- XIII - J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIX^e siècle : le général-ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont, 1759-1838*, 1983, 74 p., 10 pl., 10 €
- XIV - J. DELIVRE, *L'immigration dans le doyenné d'Étampes après la Guerre de Cent Ans* et J.-P. CROCY, *L'Hôtel-Dieu d'Étampes de 1695 à 1789*, 1988, 143 p., 26 ill., 10 €.
- XV - S. BIANCHI, *La déchristianisation dans le district de Corbeil, 1793-1799*, 1990, 160 p., 27 ill., 10 €
- XVI - S. LEFÈVRE, *L'aménagement du Sud de l'Île-de-France par les établissements religieux. XI-XIII^e siècles*, 1993, 160 p., 23 ill., 10 €
- XVII - *Archéologie et Numismatique. Miscellanées* (D. GIGANON, *Archéologie aérienne au sud-ouest de Paris* ; Y. TABORIN, *Identification du territoire exploité par chaque groupe magda lénien d'Étiolles* ; V. GOUSTARD et D. ORSSAUD, *Diagnostics archéologiques aux « prisons de Montlhéry »* ; G. NIQUET, *Nouveau regard sur les monnaies d'Étampes*), 1998, 96 p., 53 ill., 10 €
- XVIII - Louis BRUNEL, Vincent DUVAL (1722-1807), *un curé de Corbeil dans la tourmente. Contribution à l'histoire du Jansénisme et de la Révolution*, 2005, 106 p., 6 ill., 10 €
- XIX - Jean-Marie FAYE, Nicole GOUTRAY, France LÉOTARD, Gérard LEROY, Jacqueline & Jean-François MELON, Dominique NOTTEGHEM, *Histoire de l'enseignement en Essonne sous l'Ancien Régime*, 2008, 212 p., 26 ill., 20 €
- XX - Élise BAILLIEUL (dir.), *Art et Architecture à Étampes au Moyen Âge*, 2010, p. 197, 145 ill., 20 €
- XXI - Alain BÉNARD, *Les mégalithes de l'Essonne*, 2012, 120 p., 80 ill., 20 €
- XXII - Jean-Marie BREMARD, Pierre GAILLARD, Maurice GELBARD, Gérard LEROY, Dominique NOTTEGHEM, Françoise PAYEN, Jean-Pierre QAEGEBEUR, Maïté ST ÉPANSKI, *L'Essonne, un berceau de l'aviation*, 2013, 167 p., 99 ill., 20 €. Coédition avec l'UTL.
- XXIII - Michel CRABOL, Jacques HUARD, Gérard LEROY, Roland MELKIOR, Jean-Paul RUELLE, Jean-Marc WAREMBOURG, *Histoire de la vigne et du vin*, 2016, 242 p., 78 ill., 20 €. Coédition avec l'UTL.
- XXIV - Michel AMAURY, Dominique BASSIÈRE, Serge BIANCHI, Pierre CATHALA, Jacques GÉLIS, Gérard GUELDRY, Jean-Jacques IMMEL, Annie JACQUET, Michel RIMBOUD, *L'Essonne au XV^e siècle, Colloque du 7 novembre 2015, Montlhéry*, 2017, 128 p., 30 ill., 20 €

LIVRET DU CENTENAIRE (1996, 88 p., 23 ill.) : 7 €

TABLE GÉNÉRALE 1895-2004 (1989, 1997 et 2006, 70 p. + 20 p. + 20 p.) : 10 €



Boissy-sous-Saint-Yon, décor de la chapelle Sainte-Geneviève 1741 (détail).